

Justinar pinx. I. Langlois Sculp.

EDME BAUGIER, *Seigneur de Breuvery, Conſeiller du Roy, Doyen du Préſidial de Chaalons, ancien Lieutenant de Roy & de la Ville, & premier Echevin Juge Criminel & de Police, & Sous-Doyen du Conſeil de Ville.*

MEMOIRES HISTORIQUES DE LA PROVINCE DE CHAMPAGNE,

CONTENANT

Son Etat avant & depuis l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe ;

Les Vies des Ducs qui l'ont gouvernée, des Comtes qui en ont été Souverains & Héréditaires, & des Perſonnes illuſtres qui y ſont nées ;

La Deſcription des Villes, Châteaux, & Terres titrées ; des Egliſes diſtinguées, des Abbaïes, Convents, Communautez, & Hôpitaux ;

Des Domaines du Roy, du Commerce de cette Province, & des différens Tribunaux, &c.

Par Monſieur BAUGIER, *Seigneur de Breuvery, Conſeiller du Roy Doyen du Préſidial de Chaalons, ancien Lieutenant de Roy & de la Ville, Premier Echevin-Juge Criminel & de Police.*

TOME PREMIER.

A CHAALONS,
Chez CLAUDE BOUCHARD, Imprimeur du Roy & de la Ville, à la Bible d'Or.

M. DCC. XXI.
Avec Privilege du Roy.

A SON ALTESSE MONSEIGNEUR LE PRINCE DE ROHAN, DE SOUBISE ET DE MAUBUISSON,

Duc de Rohan-Rohan, Pair de France, Capitaine-Commandant la Compagnie de Gendarmes de la Garde du Roy, Gouverneur pour Sa Majesté de la Province de Champagne & Brie, &c.

MONSEIGNEUR,

Un effet particulier de la Providence

m'engagea il y a quelques années à travailler à ces Mémoires; Dans le dessein qu'on m'a inspiré de les donner au Public, j'ay crû ne pouvoir faire plus sagement que de les mettre sous la protection de VOTRE ALTESSE. *Ces Mémoires contiennent l'Histoire de la Province de Champagne, dont le feu Roy de Triomphante mémoire Vous a confié le Gouvernement; Ce choix venant d'un Prince du plus grand discernement qui fut jamais, justifie seul l'idée avantageuse qu'on peut se former de* VOTRE ALTESSE. *Pouvoit-il en effet remettre en de meilleures mains cette Province, une des plus grandes & des plus anciennes du Royaume, qu'en celles d'un Prince que sa très-haute Naissance lie avec ce qu'il y a de plus grand dans l'Europe, & qui soutient cette illustre Naissance par toutes les qualités qui en peuvent relever l'éclat?*

Je n'entreprends point, MONSEIGNEUR, *de faire icy l'Eloge de* VOTRE ALTESSE; *Son rare mé-*

rite connu de tout l'Univers eſt au-deſſus de tout ce que j'en pourrois dire; mais ce que je ne puis diſſimuler, c'eſt cette haute ſageſſe & cette grandeur d'ame, qui luy ſont comme héréditaires, & qu'elle tire de tous ces Héros dont les nobles faits donnent un ſi grand éclat aux différens événemens de notre Hiſtoire ſoit dans la paix, ſoit dans la guerre. C'eſt ce zéle pour la Religion, qui luy eſt commun avec cet Incomparable Frere, que la Pourpre diſtingue moins dans l'Egliſe, que ſon ſublime eſprit, ſa profonde érudition, & l'ardeur ſur tout qu'il vient de marquer avec tant de ſuccès pour procurer une Paix ſi deſirée par tous les bons Catholiques. Enfin c'eſt cette affabilité charmante de toute votre Illuſtre Maiſon, qui permet un accès ſi facile & ſi gracieux aux perſonnes qui ont l'honneur de Vous approcher. Toutes ces éminentes qualités m'ont fait prendre la liberté de Vous préſenter ce petit Ouvrage; quelque peu de mérite qu'il ait, paroiſſant ſous

Votre grand Nom, j'eſpere qu'il ſera favorablement reçû du Public, qui ne le jugera pas indigne de ſon ſuffrage, lorſqu'il le verra autoriſé de la protection de VOTRE ALTESSE; *& tels que puiſſent être les ſentimens des Lecteurs, j'auray du moins cet avantage d'avoir fait connoître à tout le monde que j'ay l'honneur d'être avec le plus parfait dévoüëment & le plus profond reſpect,*

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE

Le très-humble & très-obéïſſant Serviteur,
BAUGIER.

PREFACE.

LORSQUE Monſieur le Duc de Beauvilliers étoit Gouverneur de Meſſeigneurs les Princes Enfans de France, il jugea à propos de donner à Monſeigneur le Duc de Bourgogne, depuis Dauphin, une connoiſſance parfaite, autant qu'il ſeroit poſſible, de l'état des Provinces qui compoſent cette puiſſante Monarchie ; Il écrivit dans ce deſſein à tous Meſſieurs les Intendans, & les pria de luy envoyer des Mémoires exacts de ces mêmes Provinces par rapport à l'état où elles étoient au temps paſſé, & à celuy où elles ſe trouvoient alors. Sur quoy Monſieur Larcher, qui étoit Intendant de la Province de Champagne, m'ayant fait l'honneur de me charger de dreſſer ces Mémoires ſur le deſſein qu'il avoit pris le ſoin de me tracer, je reconnus que perſonne

jusqu'à présent n'avoit écrit l'Histoire de cette Province, quoy-qu'elle soit l'une des plus grandes & des plus importantes du Royaume, & où il s'est passé des actions plus éclatantes, & où l'on a vû des événemens aussi grands, aussi singuliers, & en aussi grand nombre qu'en aucune autre Province de France. J'ay crû qu'après avoir travaillé aux Mémoires abrégés que l'on desiroit, je devois en donner au Public de plus étendus, qui pussent servir à l'Histoire de Champagne, & exciter par cette premiere idée quelque personne habile à en composer un corps d'Histoire, qui ne sçauroit être que bien reçû de ceux qui s'appliquent à cette sorte d'étude. Cependant si cet essay est favorablement reçû du Public, & que personne ne se présente pour luy donner cette Histoire entiere, je pourray, si le Seigneur me donne assez de vie, me déterminer à l'entreprendre, pourvû que les personnes doctes & curieuses veüillent bien

me communiquer les Mémoires qu'elles peuvent avoir des lieux particuliers de la Province de Champagne, où il se trouvera quelque chose de considérable, & où il se sera passé quelque action digne d'être transmise à la postérité. J'ay eû soin de corriger dans ces Mémoires plusieurs fautes que j'ay reconnuës dans les premiers, & qui ont été suivies par M. de Piganiol, lequel a donné depuis peu au Public un ouvrage qui a pour titre : *Nouvelle Description de la France*; dans lequel il a transcrit dans la description de la Champagne une partie de mes premiers Mémoires, qui n'étoient qu'un abrégé de ceux que je donne aujourd'huy au Public, & qui contenoient ces erreurs que j'ay ôtées dans ceux-cy, après les avoir reconnuës par la lecture de plusieurs chartres & anciens manuscrits qui m'ont été communiqués. Je me suis particulierement appliqué à ne rien avancer de fabuleux, pour n'en point imposer au Public. Si néanmoins il y

a des perſonnes qui ſoient dans des ſentimens contraires, ils me feront beaucoup de grace s'ils veulent bien me communiquer leurs lumieres, afin que je puiſſe en profiter. Je ne me vante pas de n'avoir rien dit que de vray; je garantis ſeulement mon intention & mon exactitude; car je puis aſſûrer que je n'ay rien écrit que ſur la foy des Hiſtoriens & ſur des Mémoires que j'ay crû fideles & exacts; j'ay même affecté en pluſieurs endroits de me ſervir des mêmes termes que j'ay trouvés dans ces Hiſtoriens, ſans craindre de paſſer pour plagiaire, perſuadé qu'aucun homme raiſonnable ne pouſſera la critique juſqu'à traiter de plagiaire un Hiſtorien, qui dans la vûë de composer l'Hiſtoire particuliere d'une Province que perſonne ne s'eſt aviſé de donner au Public, rapporte des événemens dont d'autres ont parlé avant luy.

Il y a des Abbaïes dont je n'ay point marqué le temps de la fondation, parce que les titres en ont été

perdus ; & d'autres dont je n'ay pû avoir aſſez de connoiſſance. Au reſte j'ay tâché d'ajuſter les choſes au goût de notre ſiécle, ſans néanmoins m'éloigner de la vérité qu'un Hiſtorien doit avoir principalement en vûë.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit intitulé : *Mémoires Hiſtoriques de la Province de Champagne, &c. par le Sieur Baugier.* Ces Mémoires m'ont paru très-utiles & très-curieux, & peuvent faire partie de l'Hiſtoire générale du Royaume ; & je n'y ay rien trouvé qui doive en empêcher l'impreſſion. Fait ce vingt Mars mil ſept cens vingt. *Signé*, MOREAU DE MAUTOUR.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: A nos amés & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé CLAUDE BOUCHARD, notre Imprimeur & Libraire à Chaalons, Nous ayant fait exposer qu'il luy avoit été mis en main un Manuscrit qui a pour titre : *Mémoires Historiques de la Province de Champagne, contenant son Etat avant & depuis l'établissement de la Monarchie Françoise* ; qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au Public, s'il Nous plaisoit luy accorder nos Lettres de Privilege sur ce nécessaires. A ces causes voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous luy avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Livre en telle forme, marge, caractere, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon luy semblera, & de le vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le

temps de cinq années conſécutives, à compter du jour de la datte deſdites Préſentes; Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance; comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ledit Livre en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant ou de ceux qui auront droit de luy; à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts; A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion de ce Livre ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de les expoſer en vente, le manuſcrit ou imprimé qui aura

ſervi de copie à l'impreſſion dudit Livre, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, és mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenſon, Grand-Croix, Chancelier & Garde des Sceaux de notre Ordre Militaire de S. Loüis, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenſon, Grand-Groix, Chancelier & Garde des Sceaux de notre Ordre Militaire de S. Loüis; le tout à peine de nullité des Préſentes; Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Expoſant ou ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conſeillers-Secretaires, foy ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & néceſ-

taires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le dix-neuvième jour du mois d'Avril, l'an de grace mil sept cens vingt, & de notre Regne le cinquième. *Signé*, Par le Roy en son Conseil, DE SAINT-HILAIRE. *Et scellé du grand Sceau de cire jaune.*

Registré sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page [illegible]. *No.* [illegible]. *conformément aux Reglemens & notamment à l'Arrest du Conseil du* [illegible]. *Aoust* [illegible]. *A Paris le* [illegible]. *Avril* [illegible]. Signé, MARTIN, Adjoint du Syndic.


et Brie
Mont Royal
Treves
Long Wic
moselle R.
Saare R.
Thionville
Sarlouis
PARTIE DE LA
Metz
Beauvais
Toul
Nancy
meurte R.
Seine R.
Paris
Versailles
Comercy
Void
Vaucouleurs
moselle R.
Saone R.
meuse R.
L'ORLEANOIS
Orleans
Ecoliers
Bourbonne les Bains
PARTIE DE LA
COMTE
Echelle
Longnon R.
Grave par De Berey Fils
Orient
24
25
50
49
48
20

MEMOIRES HISTORIQUES DE LA PROVINCE DE CHAMPAGNE,

Qui contiennent ce que ses Comtes souverains & héréditaires ont possédé dans la Champagne & dans la Brie, & tout ce qui dépend à présent du Gouvernement & de l'Intendance de cette Province.

PREMIERE PARTIE.

LA Province de Champagne est l'un des douze grands Gouvernemens du Royaume de France; Elle a pris son nom des vastes & fertiles campagnes qui en composent la partie la plus étenduë. Elle comprend partie de la Brie & du Sénonois, le

Rethelois, le Baſſigny, le Rémois, la Principauté de Sedan, &c.

Les Armes de cette Province ſont d'azur à la bande d'argent, cottoyée de deux doubles cottices potencées & contrepotencées de même.

Elle eſt ſituée entre le 23ᵉ degré 30. minutes & le 27ᵉ degré 30. minutes de longitude, & entre le 47ᵉ degré 30. minutes juſqu'au 50ᵉ degré 10. minutes de latitude.

Elle eſt bornée au Septentrion par le Hainaut & le Luxembourg, à l'Orient par la Lorraine & la Franche-Comté, au Midy par le Duché de Bourgogne, & au Couchant par l'Iſle de France & le Soiſſonnois.

Elle a environ ſoixante-cinq lieuës de long ſur quarante-cinq lieuës de large en quelques endroits, & en d'autres elle n'a pas plus de trente lieuës de largeur.

On la diviſe en haute & baſſe Champagne; la haute contient les territoires de Reims & de Chaalons, la baſſe contient celuy de Troyes juſques vers la riviere de Bloiſe. La haute eſt beaucoup plus découverte que la baſſe; les Hiſtoriens l'ont nommée la Champagne de Reims & de Chaalons, & quelquefois d'Arcy, ville conſidérable dans ces temps-là ſur la riviere d'Aube. La Brie, qui luy eſt conjointe au Midy, & qui a appartenu preſque entierement aux Comtes de

Champagne, étoit autrefois toute couverte de forêts, dont Pithou & plusieurs Historiens l'ont nommée *Brie*, du mot *abri*, qui signifie convert contre le soleil, le vent & la pluye. Il y en a qui divisent la Champagne par le cours de ses rivieres, qui sont la Seine, la Marne, l'Aîne, l'Aube, &c. avec la Meuse & l'Yonne qui n'en arrosent qu'une petite partie.

Le climat de cette Province est tempéré. Ses habitans en général sont naturellement doux, civils, & laborieux ; ils aiment les armes & ont de la valeur : mais sur toutes choses plusieurs se sont fait distinguer dans tous les temps par leur obéïssance envers leur Prince & par une fidélité à l'épreuve de toute sorte de corruption, comme on le verra dans la suite de ces Mémoires.

C'est au milieu & dans le centre de cette Province que se trouvent ces vastes plaines si renommées ; mais elle est bordée en plusieurs endroits par de belles forêts & des montagnes. Elle produit presque dans toute son étenduë tout ce qui est nécessaire à la vie ; ses campagnes sont arrosées d'un grand nombre de rivieres, dont plusieurs qui sont navigables, servent pour transporter ailleurs & particulierement à Paris par la riviere de Marne, qui en est l'une des principales, grande quantité de grains, des vins excel-

lens, & du fer, en quoy consiste le principal commerce de la Province.

Division de cette Histoire.

Après avoir donné cette premiere idée générale, on a crû que pour en parler plus amplement avec ordre, il étoit à propos de diviser ces Mémoires en deux Parties; La premiere contiendra l'état de la Champagne avant l'établissement de la Monarchie jusqu'à ce que par succession des temps elle a été réünie à la Couronne. La seconde renfermera l'état présent de la même Province.

Pemiere Partie.

Pour donner plus de jour à la premiere Partie, après avoir exposé en peu de mots ce qu'elle étoit avant l'établissement de la Monarchie Françoise, & pendant le regne de ses premiers Rois, on y parlera des Ducs qui l'ont gouvernée, dont la dignité n'étoit pas alors héréditaire, mais amovible; Et pour suivre la chronologie, on rapportera quelques faits considérables arrivés dans cette Province avant les Comtes, & qui concerneront les Rois d'Austrasie, du domaine desquels la Champagne faisoit partie; & enfin on parlera de ses Comtes souverains & héréditaires, de leurs successions, & de leurs alliances, jusqu'à la réünion de cette Province à la Couronne de France, autant néanmoins que l'obscurité de l'Histoire de ces temps-là, & la difficulté de pénétrer dans les ténebres du passé nous le pourra permettre.

Comme la deuxiéme Partie, qui contiendra l'état préſent de la Champagne depuis ſa rëünion à la Couronne, eſt plus connuë que la premiere, elle ſera ſous-diviſée en ſix Chapitres. Seconde Partie.

Le premier contiendra la deſcription des Villes & des Rivieres, dont la Province eſt compoſée.

Le ſecond traitera du Gouvernement Eccleſiaſtique de la Province.

Le troiſiéme, du Gouvernement Militaire.

Le quatriéme, de la Juſtice qu'on y exerce.

Le cinquiéme, de l'adminiſtration des Finances, du Commerce, & de l'induſtrie des habitans.

Le ſixiéme marquera les Principautés, Duchés, Marquiſats, Comtés, Baronnies & autres Terres conſidérables de la Province. Et afin de rendre cet ouvrage plus achevé, par rapport aux matieres dont il traitera, on y marquera autant que l'on pourra l'origine des Terres & des Maiſons illuſtres ou par l'ancienneté de leur race, ou par les dignités & grandes charges qu'elles ont poſſedées, ou qui ſe ſont diſtinguées par des actions éclatantes, qui les ont relevées au-deſſus du commun de la Nobleſſe ; autant néanmoins qu'on aura pû s'en éclaircir par les mémoires & monumens qui en reſtent,

Et enfin on y ajoutera un ſeptiéme Chapitre, dans lequel on parlera de quelques perſonnes illuſtres qui ont pris naiſſance dans cette Province.

De l'état de la Champagne avant ſa réünion à la Couronne de France.

LA Champagne a été long-temps inculte & inhabitée, ainſi que beaucoup d'autres contrées du monde ; on ne ſçait pas même quand elle a commencé d'être cultivée, & l'on ignore quelle a été la maniere de vivre de ſes premiers habitans. Il y a néanmoins lieu de préſumer qu'ils étoient paiſibles & ſans aucune ambition : mais auſſi ſans loix, ſans police, & ſans commerce avec leurs voiſins, dont les mœurs étoient auſſi barbares que corrompuës, & dont toute la vie n'étoit qu'un perpétuel brigandage. Cette Province dans ces temps-là ne portoit pas le nom de Champagne : ce nom eſt nouveau, & le premier qui s'en eſt ſervi, eſt le continuateur de la Chronique du Comte Marcellin, qui a été ſuivi par Grégoire de Tours, par Thegan, par Aimoin, & par d'autres qui l'appellérent, comme nous l'avons dit, *la Champagne de Reims*, & quelquefois *la Champagne de Chaalons.*

La Champagne dans ces temps n'étoit

regardée que comme un desert, & on ne voit pas qu'aucun Prince se soit avisé de se rendre maître d'une contrée qui paroissoit de si peu de considération avant Jules César, qui vint au monde l'an 709. de la fondation de Rome, & qui fut assassiné dans le Sénat de cette même Ville 43. ans avant la naissance de Jesus-Christ, il étoit alors âgé de 56. ans. Ce conquérant après s'être rendu maître des Gaules, les réduisit en Provinces, & elles firent depuis une partie de l'Empire Romain.

La Champagne ne donna pas néanmoins beaucoup de relief à la gloire de ce grand homme, puisque cette Province étoit alors sans défense, sans chef, sans soldats, & sans forteresse capable d'en empêcher l'entrée à une armée ennemie. César néanmoins l'attaqua dans les formes, il mit d'abord le siége devant la ville de Langres, dans la pensée que l'avantage de sa situation luy faciliteroit la conquête de toute la Province : cette place se rendit après quelque résistance, & elle reçut si bien ce vainqueur, qu'elle luy fit ériger une statuë de marbre blanc, qu'on a trouvée de nos jours en l'année 1674. comme nous le dirons dans la description de cette Ville. La ville de Reims ne tarda gueres à suivre l'exemple de Langres ; elle envoya à César deux de ses prin-

cipaux habitans Iccie & Antobroge pour luy demander ſa protection, & elle ſe ſoumit volontairement à la puiſſance des Romains. Ces deux Villes contribuérent beaucoup aux conquêtes de Céſar par les vivres qu'elles luy fournirent abondamment en pluſieurs occaſions importantes, dont Céſar eut tant de reconnoiſſance, qu'à leurs prieres il pardonna à pluſieurs autres Villes, qui après l'avoir reconnu s'étoient révoltées contre luy. Enfin Céſar conquit toutes les Gaules en neuf ou dix années, & leur impoſa quatre cens mille ſeſterces de tribut par an.

Le grand Conſtantin eſtima auſſi-bien que Céſar le ſéjour de Langres ; il y aſſembla des troupes, & y fit pendant un temps ſa réſidence ordinaire. Ce fut aux portes de cette Ville qu'il combattit les Allemans & les Bourguignons, qui avoient eû la hardieſſe de le venir chercher juſqu'en ce lieu pour troubler le repos de ſon Empire : mais ils payérent par la défaite entiere de leur armée la peine dûë à leur témérité. Quelques Hiſtoriens ont prétendu que cet Empereur fut le premier qui établit des Comtes dans la plûpart des Villes, & des Ducs dans celles qui étoient ſur les frontieres. D'autres eſtiment que la Champagne dans le temps de la République Romaine fut gouvernée par

des Proconſuls, & depuis par des Ducs ou Gouverneurs ſous l'autorité des Empereurs. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que la Champagne reconnoiſſoit l'Empire Romain, & qu'elle tenoit alors un rang conſidérable dans les Gaules.

Les François ayant ſecoüé le joug des Romains dans la décadence de leur Empire, s'emparérent de la meilleure partie des Gaules; mais il eſt difficile d'aſſurer préciſément quel fut le gouvernement des Champenois. On ne laiſſe pas néanmoins de reconnoître que les principaux chefs d'entre ces nouveaux conquérans s'étant rendus maîtres de la plûpart des Gouvernemens des autres Provinces des Gaules, ils s'emparérent de même de celuy de Champagne.

Monſieur de Cordemoy dit que Siagrius, fils de Gilon qui avoit mis ſur le trône de France le Comte Giles, Général de l'armée Romaine, à la place de Childéric, quatriéme Roy de France, qui fut dépoſé & depuis rétabli, étoit maître des villes de Troyes & de Reims & de pluſieurs autres Villes de Champagne, & portoit le titre de Roy. Clovis, fils de Childéric & premier Roy Chrétien en France, luy déclara la guerre, & l'an 486. il luy donna bataille proche de Soiſ- 486.
ſons, où ces deux Rois étoient en perſonne, le combat fut aſſez obſtiné, les troupes de

Siagrius pliérent, & il fut obligé de prendre la fuite; Clovis poursuivit sa victoire qui fut entiere. Siagrius se retira chez Alaric, Roy des Wisigots. Clovis envoya sommer Alaric de luy rendre Siagrius, ce qu'il fit, n'osant pas se commettre avec Clovis, qui fit trancher la tête à Siagrius en secret, & se rendit maître aussi-tôt des Villes qu'il tenoit pour les Romains, entre lesquelles étoient celles de Reims, de Troyes, & autres Villes de Champagne qu'il conserva sans beaucoup de peine, l'Empereur étant alors occupé ailleurs.

Les peuples dont Clovis se rendit maître, consentirent de rester entre les mains des François, à condition de n'avoir plus de Rois, mais d'avoir des Comtes ou des Ducs de leur nation, qui releveroient des Rois de France. En ce temps-là les Ducs avoient
488. l'administration de la Justice avec le commandement des armées dans plusieurs Villes, & les Comtes n'avoient que l'administration de la Justice d'une Ville. Depuis ce temps-là on leur accorda celle des armes; mais ils n'avoient l'une & l'autre que dans une seule Ville, & cette Ville étoit toûjours considérable, car on mettoit des Vicaires ou Viguiers dans les autres Villes qui étoient soumis aux Comtes, comme les Centeniers qui étoient dans les Bourgs pour tout un païs.

Après le décès de Clovis, premier Roy Chrétien, arrivé le 18. Novembre l'an 511. qui avoit été baptisé à Reims par S. Remy dès l'an 495. ses quatre fils partagérent ses vastes Etats en quatre Royaumes; la Champagne fit partie du Royaume d'Austrasie qui échut à Thierry, qui étoit alors âgé de vingt-six ans, & que Clovis avoit eû d'une concubine avant son mariage avec Clotilde. Il choisit la ville de Metz pour la Capitale de son Royaume.

Quelques Historiens marquent expressément que les villes de Reims, de Chaalons sur Marne, & autres Villes de la Champagne luy appartenoient. Et en effet toute cette Province faisoit partie de son Royaume, comme nous venons de le dire.

Les François étoient alors sujets des quatre Rois enfans de Clovis, sous les mêmes loix, & tous les Seigneurs des quatre Royaumes s'assembloient en un même endroit, selon que ces assemblées étoient indiquées tant pour les affaires générales, que pour le jugement des procès. Cette union ne dura que quatre années. L'an 516. Cochilius, Prince Danois, qui se disoit issû de Clodion, 516.
prétendit à la Couronne de France, il vint en Austrasie, Thierry à qui elle appartenoit, ainsi que nous l'avons dit, envoya son fils Théodebert avec une puissante armée au-

Dupleix dit que Cochilius ou Cochilliac étoit Roy des Danois.

devant de luy, il l'attaqua avec tant de bravoure, qu'il tua Cochilius de sa propre main, & passa la plupart de son armée au fil de l'épée.

Je ne diray rien des autres guerres ausquelles Thierry s'engagea, ni des cruautés qu'il exerça, qui n'ont rien de particulier qui regarde la Champagne. J'observeray seulement que l'an 531. un Seigneur Austra-
531. sien nommé Monderic, fit publier qu'il étoit du sang des Rois de France; & en effet quelques Historiens disent qu'il étoit cousin du Roy Thierry, & qu'il étoit du Perthois, dont Perthes, ville fameuse en ce temps-là, étoit la Capitale. Monderic prétendit que le Royaume d'Austrasie luy appartenoit à plus juste titre qu'à Thierry, il leva des troupes & se mit en campagne. Thierry arma de son côté, fit proposer à Monderic une entrevûë; mais se défiant de luy il se mit dans Vitry en Perthois, l'une de ses villes, où il se défendit si bien, que Thierry craignant la longueur du siége, le fit assurer non seulement de laisser la vie & la liberté à tous ceux qui avoient suivi son parti, mais encore de le laisser dans la possession entiere de tous ses biens. Arégisile qui luy porta cette parole, la confirma par un serment fait sur les autels; mais à peine Monderic fut-il sorti de Vitry pour aller trouver Thierry, qu'Arégi-

ſile fit ſigne à ſes gens de le tuer. Monderic s'en apperçut, tira ſon épée, & la paſſa au travers du corps d'Arégiſile, & jetta par terre un grand nombre de ceux qui l'accompagnoient ; & après avoir donné des marques d'un grand courage, il fut accablé par le nombre, & percé de pluſieurs coups. Ses enfans le firent inhumer avec beaucoup de pompe dans l'Egliſe du Château.

L'an 534. Thierry tomba malade & mourut ; ce Prince avoit regné vingt-trois ans, 534.
& vécu cinquante-cinq. Il ne laiſſa point d'autres enfans que Théodebert, qui luy ſucceda au Royaume d'Auſtraſie : il eut par conſéquent la Champagne qui en faiſoit partie. Je ne parleray pas d'une armée de plus de cent mille hommes, que Théodebert mena en Italie l'an 538. ni des grandes victoires 538.
qu'il y remporta, ni de ſon retour en ſes Etats : cela n'étant pas de l'Hiſtoire de Champagne ; mais je remarqueray que ſon repos fut troublé l'an 540. Théodebert avoit 540.
épouſé Deuterie, qu'il avoit priſe au Château de Cabriers près de Beziers dans le bas Languedoc, & qui étoit alors épouſe d'un Seigneur du païs, quoy-que luy-même eût été fiancé un peu auparavant la mort de Thierry ſon pere à Wiſgarde, fille de Waſcon Roy des Lombards. Deuterie s'étant imaginée que le Roy ſon époux aimoit une

fille qu'elle avoit eüë de ſon premier mari, fit atteler deux taureaux indomtés à un chariot, ſur lequel elle fit mettre cette fille infortunée, qui fut conduite ſur le pont de Verdun, d'où les taureaux ſe précipitérent dans la riviere, où elle fut enſevelie dans les eaux.

Les Seigneurs d'Auſtraſie eurent tant d'horreur de cette action, qu'ils déclarérent à Théodebert qu'ils ne ſouffriroient pas qu'il demeurât davantage avec cette cruelle femme au préjudice de Wiſgarde, à qui il avoit engagé ſa foy dès le vivant de ſon pere. Soit que l'amour que Théodebert avoit eû pour Deuterie eût ceſſé, ou que l'envie de ſatisfaire les Seigneurs d'Auſtraſie fût plus forte, il eſt certain qu'il la répudia, quoy-qu'il en eût un fils nommé Théodebald ou Thibault, & il épouſa Wiſgarde qui mourut peu de temps
542. après, l'an 542. Il ſongea enſuite à de nouvelles nôces, que l'Hiſtoire ne marque pas, & il ne reprit point Deuterie. Enfin Théo-
548. debert mourut de maladie l'an 548. à Chelles, maiſon Royale de ce temps-là. Mais Mezeray & Dupleix diſent que ce Prince étant à la chaſſe & attendant l'épée à la main derriere un arbre un taureau ſauvage pourſuivi par ſes Veneurs, fut bleſſé ſi rudement à la tête d'une branche de cet arbre que le taureau avoit briſée en paſſant,

que le coup luy causa une fiévre ardente, dont il mourut sur la fin de la quarante-troisiéme année de son âge & la quatorziéme de son regne. Il laissa un fils, comme nous l'avons dit, nommé Théodebald ou Thibault qui luy succeda, & une fille nommée Bertraire, qui garda sa virginité & se consacra au service de l'Eglise. Grégoire de Tours loüe Théodebert d'une grande bonté, d'une généreuse inclination à faire du bien, & d'une singuliere libéralité envers les Eglises.

Les vastes entreprises de ce Prince l'engagérent trop facilement à suivre les périlleux conseils de Parthenius son Ministre, qui, selon Grégoire de Tours, fut l'auteur & l'inventeur des impôts extraordinaires dont le peuple fut chargé. Après la mort du Roy les François s'élevérent contre ce Ministre, qui pria deux Evêques de le conduire à Treves: il n'y fut pas plus en sureté qu'à Metz, le peuple le cherchant pour le tuer, il se jetta dans une Eglise, où il se fit enfermer dans un coffre par ces Evêques; le peuple l'en tira, le traîna par les ruës, & luy fit cent outrages: on l'attacha ensuite à un poteau, où il fut assommé à coups de pierres. Exemple de la vengeance divine à l'endroit des mauvais Ministres des Princes.

Thibault ou Théodebald succeda l'an 548, à Théodebert son pere au Royaume 548.

d'Auſtraſie, dont la Champagne faiſoit toûjours partie : il étoit alors âgé de treize à quatorze ans, d'un tempéramment foible & délicat. Il épouſa Valdrade ou Valtedrade, la plus jeune des filles de Wacon ou WVachon Roy des Lombards, & ſœur de Wiſgarde ſa belle-mere.

551. L'Empereur Juſtinien luy envoya un Ambaſſadeur l'an 551. C'étoit un Sénateur fort habile, nommé Léonce. L'Hiſtoire remarque que Théodebald, quoy-que fort jeune & de peu de ſanté, mais qui avoit l'eſprit excellent, répondit à cet Ambaſſadeur avec beaucoup de jugement & de fermeté. On ne trouve rien de conſidérable pendant ſon regne, qui regarde la Champagne. Ce Prince
555. devint paralytique de la moitié du corps, & mourut ſans enfans environ l'an 555. dans la vingtiéme année de ſon âge, après avoir regné ſept ans, & avec luy finit la lignée de Thierry Roy d'Auſtraſie. Il inſtitua ſon héritier Clotaire, Roy de Neuſtrie ſon grand oncle, qui s'empara auſſi-tôt de ſa ſucceſſion & de ſa femme qu'il épouſa; mais les Evêques firent de ſi fortes remontrances à Clotaire ſur ce mariage inceſtueux, qu'il quitta cette Princeſſe, & la maria à Garibald, Duc de Baviere.

Quoy-que Théodebald fût fort infirme de corps, il ne laiſſoit pas d'avoir l'eſprit vif

& intelligent pour les affaires, il le fit connoître un jour à un de ses domestiques, qu'il soupçonna de s'être trop enrichi au maniement de ses finances. *Un serpent*, luy dit-il, *s'étant un jour glissé dans une bouteille pleine de vin, en but si abondamment, qu'étant devenu trop gros & trop enflé, il n'en pouvoit plus sortir ; le maître de la bouteille le voyant en cet état luy dit : Revomis ce que tu as pris de trop, & tu sortiras de la bouteille aussi aisément que tu y es entré.* Mezeray.

Clotaire fut si heureux, qu'il hérita de ses trois freres aînés, & eut seul les quatre Royaumes qui n'en composérent plus qu'un : mais après la mort de Clotaire, ses vastes Etats furent pour la seconde fois partagés en quatre Royaumes entre ses quatre enfans: ce qui causa des guerres civiles & toutes sortes de désordres.

Sigebert eut en partage le Royaume d'Austrasie. Quelques Historiens prétendent que Metz ne fut plus la Ville Capitale d'Austrasie, comme elle l'avoit été sous les Rois ses prédécesseurs ; mais qu'il établit son siége à Reims ; quoy qu'il en soit, il épousa Brunehaud, fille d'Atanagilde Roy des Wisigots en Espagne l'an 565. Cette Princesse étoit fort belle, 565. ses nôces furent célébrées avec beaucoup de *selon* magnificence. Peu de temps après elle abju- *d'autres* ra les erreurs de l'Arianisme, & Sigebert 568.

véquit avec elle dans une parfaite union. Elle avoit des qualités aimables & dignes de sa naissance : néanmoins Fredegaire en parle fort mal ; mais Grégoire de Tours, qui vivoit de son temps, en parle avantageusement.

567. L'Histoire remarque que l'an 567. Chilpéric Roy de Soissons, frere de Sigebert, entra subitement en Champagne, & mit tout à feu & à sang jusqu'à Reims, dont il se rendit maître ainsi que de plusieurs autres Villes ; mais Sigebert offensé de ce procédé le combattit, défit son armée, & reprit les places qu'il avoit perduës, & fut reconnu pour Roy du Perthois & couronné à Vitry. Ensuite Chilpéric demanda la paix à Sige-
569. bert, qui la luy accorda l'an 569.

Chilpéric envoya encore des troupes en Champagne, avec défenses de faire aucun acte d'hostilité ; mais seulement pour tâcher de découvrir l'endroit où pouvoit être son fils Mérovée, qui s'étoit en effet retiré du côté de Reims, où il demeura caché quelque temps sans être reconnu.

Enfin l'an 575. Sigebert fut poignardé
575. par deux assassins pratiqués par la Reine Frédégonde, épouse de Chilpéric, qui assassinérent en même temps Charégisil, Chambelan de Sigebert. Ce Prince mourut quelques heures aprés avoir reçu les coups de poignard. Il étoit âgé de quarante ans,

après en avoir regné quatorze. Ces deux parricides furent aussi-tôt arrêtés, démembrés & hachés en pieces. Le corps de Sigebert fut d'abord enterré à Lambrias ou Lambrus près de Doüay, & fut depuis transporté à S. Médard de Soissons dans le tombeau du Roy son pere, par l'ordre duquel il avoit achevé cette Eglise.

Sigebert fut vaillant, chaste, pieux, libéral, mais trop dépendant de la Reine Brunehaud son épouse ; il laissa un fils âgé seulement de quatre ans & huit mois, nommé Childebert, & deux filles, Ingonde & Clodosinde, qui furent mariées en Espagne.

Le jeune Childebert étoit étroitement gardé à Paris avec la Reine Brunehaud sa mere, dans le temps que le Roy Sigebert son pere fut assassiné : mais le Duc Gombault, le plus grand Seigneur d'Austrasie, trouva le moyen de sauver son jeune Roy, & le descendit dans une corbeille par dessus les murailles de Paris, & le donna à un homme fidele qui le porta dans la ville de Metz, où il fut agréablement reçu par les Seigneurs & le peuple qui le reconnurent pour leur Roy, & le couronnérent le jour de Noël, qui tomboit en cette année le Dimanche 576.

DUCS DE CHAMPAGNE.

576. L'Histoire remarque qu'en ce temps-là il y avoit un Duc de Champagne, nommé Loup, soit que Sigebert luy en eût donné le gouvernement, ou qu'il l'eût usurpé. Ce Duc en cette qualité, ni ses successeurs Ducs, n'étoient pas des Souverains, mais des Gouverneurs commandans les armées dans la Champagne qui appartenoit au Roy d'Austrasie. Loup étoit un Seigneur fort considérable dans ce Royaume-là, où il avoit eû de grands emplois sous le feu Roy Sigebert. Il avoit été son Ministre d'Etat, Général de ses armées, Gouverneur de Marseille & de tout ce qui luy appartenoit dans la Gaule Narbonnoise. Après la mort de Sigebert il demeura fort attaché à la Reine Brunehaud, & par là il devint odieux au Conseil qui avoit le gouvernement de l'Etat: car ce Conseil tenoit pour maxime de ne donner aucune part dans le gouvernement à cette Princesse, dont ils redoutoient l'esprit hautain & impérieux.

Loup, premier Duc de Champagne.

L'Evêque de Reims nommé Gisle, étoit l'un des plus puissans dans ce Conseil, & ennemi déclaré de ce Seigneur, il n'oublia rien pour le perdre ; ce Duc recevoit mille désagrémens, on luy ôtoit peu à peu ses emplois, & enfin ce Prélat entreprit de luy

faire ôter ſon gouvernement de Champagne. Juſques là Loup avoit cedé à la puiſſance de ſes ennemis : mais il ne put ſe réſoudre à perdre ce gouvernement, & il entreprit de s'y maintenir. Sur cela on le déclara ennemi de l'Etat, & on vint pour le forcer avec une armée qu'il attendit avec des forces très-inégales.

Ce fut alors que la Reine Brunehaud fit paroître d'une maniere bien éclatante la conſidération & l'amitié qu'elle avoit pour luy, & en même temps une fermeté au-deſſus de ſon ſexe.

Elle prit un habit de guerre, monta à cheval, vint au champ de bataille, ſe mit entre les deux armées ſur le point qu'elles étoient d'en venir aux mains ; elle cria pluſieurs fois en paſſant dans les rangs, qu'on perſécutoit un innocent, & qu'on ſe gardât bien de tuer un homme dont la perte entraîneroit celle de l'Etat.

Urſion, un des Généraux de l'armée de la Cour, eut l'inſolence de répondre à la Reine qu'elle devoit ſe contenter d'avoir regné avec le Roy ſon mari ; mais que ſon fils étant ſur le trône, c'étoit à eux & non pas à elle à ſe mêler des affaires ; il oſa même ajouter que ſi elle ne ſe retiroit, elle ſeroit foulée aux pieds de chevaux, & en même temps il commanda à ſes troupes d'a-

vancer ; mais elles respectérent la Reine ; qui sans s'étonner de cette menace continua ses instances, & fit tant par sa fermeté, par son adresse & par le talent naturel qu'elle avoit de persuader, qu'elle empêcha le combat.

L'insolence d'Ursion ne fut point punie, parce que Gisle Evêque de Reims & d'autres Seigneurs le soutenoient. Cette action de fermeté & de vigueur de la Reine donna le temps au Duc Loup d'envoyer la Duchesse son épouse dans la ville de Laon. Ses terres néanmoins furent ravagées, ses maisons pillées, & il vit bien que tant que les choses seroient ainsi, il ne pouvoit vivre en sureté dans son Gouvernement de Champagne ; il ceda donc pour un temps à sa mauvaise fortune, & se retira en Bourgogne auprès du Roy Gontran. Ce Prince qui connoissoit son mérite, & qui haïssoit Gisle Evêque de Reims, qu'il regardoit comme un factieux, un perfide & le boute-feu des guerres civiles ; ce sont-là en effet les qualités que les Historiens luy ont données : Gontran, dis-je, reçut le Duc de Champagne fort agréablement, & le traita avec beaucoup de bonté, tandis que ses ennemis profitoient de ses dépoüilles. Ses biens furent confisqués au profit du Roy d'Austrasie son Souverain, ou plutôt au profit de ceux qui l'en dépoüillé-

rent, & qui firent porter dans leurs maiſons tout ce qui ſe trouva chez ce Duc en argent & en meubles précieux.

Auſſi-tôt Giſle & ceux de ſon parti, à qui perſonne n'oſoit plus s'oppoſer, firent réſoudre qu'on envoyeroit des Ambaſſadeurs en Neuſtrie pour faire alliance avec Chilpéric, & Giſle fut le chef de cette ambaſſade; lorſqu'ils y arrivérent, Chilpéric étoit à Nogent ſur Marne.

Giſle en qualité d'Ambaſſadeur pria Chilpéric de ſe joindre à Childebert pour obliger Gontran de renvoyer le Duc Loup avec les autres transfuges qui avoient paſſé du Royaume d'Auſtraſie en celuy de Bourgogne; ce qu'il accepta. La Ligue fut concluë, & en exécution les armées furent miſes en campagne; mais l'armée de Chilpéric fut battuë par l'armée de Gontran: ce qui obligea Chilpéric de luy demander la paix. 583.

Le mauvais ſuccès de cette guerre fit que les ſoldats de l'armée de Childebert, pouſſés par leurs Officiers qui n'étoient pas du parti de Giſle, demandérent qu'on leur livrât cet Evêque avec les Seigneurs de ſon parti qui avoient trahi les interêts de Childebert, en obligeant ce Prince de rompre avec Gontran; & en effet lorſque ces Seigneurs revinrent auprès de Childebert, les ſoldats de la garde criérent tout haut qu'il falloit ſe défaire de

tous les traîtres qui avoient vendu le Roy & ses places aux ennemis de l'Etat ; ils approchérent même auprès de la tente de Childebert pour les enlever. Gisle se sauva comme il put sur un cheval, & il ne s'arrêta que quand il fut arrivé à Reims, d'où il n'osa sortir de quelque temps. La Reine Brunehaud pendant l'absence de Gisle obtint de Childebert son fils qu'il fit la paix avec Gontran.

Par le traité de paix il fut dit que les sujets de chaque Royaume y retourneroient. Le Duc Loup, à qui Gisle avoit fait perdre les bonnes graces de Childebert avec le Duché de Champagne, qui avoit été donné à Gnintrio ou Vintrio fils de Loup, selon quelques Historiens, fut remis en possession des biens qu'il avoit dans le Royaume d'Austrasie.

584. L'année suivante 584. trois des principaux Ducs du Royaume d'Austrasie par les intrigues de la Reine Fredegonde, conspirérent contre leur Roy & contre la Reine Brunehaud sa mere. Le premier fut le Duc Ranchiin ou Rancingue, qui se chargea de tuer Childebert, qui en fut averti par Gontran Roy de Bourgogne. Ce jeune Prince envoya aussi-tôt querir Ranchin sous prétexte de luy communiquer quelque secret important : le Duc vint, & après que le Roy l'eut entretenu de plusieurs affaires il le fit tuer par ses gardes à coups

d'épée & jetter ſon corps par les fenêtres.

Les autres Ducs complices de cette conſpiration, l'un nommé Urſion & l'autre Bertfroy, devoient enlever ce Prince : mais voyant leur trahiſon découverte, ils ſe retranchérent du côté de Vaivre entre la Meuſe & la Moſelle où étoient les terres d'Urſion, & s'enfermérent dans le château de Vabres qui étoit ſur le haut d'une montagne & une eſpece de fortereſſe : ils y firent entrer des troupes & conduire ce qu'ils avoient de plus précieux, réſolus de ſe bien défendre.

Le Roy Childebert marcha en perſonne de ce coté-là avec Loup Duc de Champagne: l'attaque fut confiée à Godégéſile gendre de Loup, qu'Urſion & Bertfroy avec l'Evêque Giſle avoient ſi cruellement perſécuté durant leur Miniſtere.

Quand Urſion & Bertfroy ſe virent prêts d'être forcés, & que les ſoldats de Godégéſile commençoient à ſe rendre maîtres de la colline, ils ſe refugiérent dans la petite Egliſe de S. Martin, qu'Urſion avoit fait bâtir dans le château de Vabres. Godégéſile les y inveſtit & y fit mettre le feu; alors Urſion ſe voyant dans la néceſſité de périr, ſortit l'épée à la main, tua tous ceux qu'il rencontra en ſon chemin, & entr'autres un des Comtes du Palais, nommé Trudulfe, juſqu'à ce qu'ayant reçu une bleſſure à la cuiſſe qui le

La Judith Françoise.

Amalon Duc de Champagne étant devenu amoureux d'une fille extrémement belle, envoya sa femme à une maison de campagne : un soir qu'il étoit yvre, il ordonna à ses gens d'aller prendre cette fille chez elle & de la luy amener, ce qu'ils firent : mais comme cette belle personne apportoit toute la résistance dont elle étoit capable pour défendre sa chasteté, le Duc & ses domestiques la frapperent, & luy ayant donné quelques coups sur le visage, elle perdit beaucoup de sang par le nez ; malgré tous ses efforts on la porta en cet état avec violence dans le lit du Duc, lequel assoupi des fumées du vin & des viandes, la tenant embrassée s'endormit sans avoir donné d'atteinte à sa chasteté ; mais dès qu'elle s'apperçut que cet homme dormoit d'un profond sommeil, semblable à cette illustre Veuve qui coupa la tête d'Holopherne dans une pareille conjoncture, elle prit l'epée du Duc qu'elle avoit vuë au chevet de son lit, & luy en donna un coup mortel sur la tête ; la douleur de la blessure ayant éveillé le Duc, il appella ses gens avec de grands cris, ils accoururent & voulurent tuer cette fille : mais il les en empêcha, avoüant prêt à rendre les derniers soupirs, qu'il avoit eû tort d'avoir voulu attenter à la pudicité d'une personne si sage, & qu'elle avoit eû raison

de la défendre par une voye auſſi extraordinaire, & peu après il rendit l'eſprit. Pendant que tous les domeſtiques étoient étonnés de voir leur Maître en cet état, cette Héroïne, qui avoit conſervé un jugement entier dans une rencontre capable d'étonner les plus aſſurés, échappa de leurs mains, & marchant toute la nuit avec diligence, elle alla le lendemain à Chalon ſur Saone à quinze lieuës de là, trouver le Roy Gontran qui entendoit la Meſſe dans l'Egliſe de S. Marcel. Lorſqu'elle ſe jetta à ſes pieds pour demander ſa grace, le Roy prit plaiſir à luy entendre raconter cette hiſtoire, & touché d'admiration d'une vertu ſi peu commune, non ſeulement il luy accorda la vie, mais il la prit encore ſous ſa protection, défendant aux parens du défunt de luy faire aucun déplaiſir.

Grégoire de Tours, & après luy Fauchet & Dupleix qui ont écrit cette hiſtoire, ne diſent point le nom de cette Judith Françoiſe, ils ſe contentent ſeulement de dire qu'elle étoit également noble, belle & remplie de vertu.

Après la mort d'Amalon, Guintrio ou Wintrio fut Duc de Champagne; quelques Hiſtoriens le diſent fils du Duc Loup: d'autres prétendent que Giſle luy fit donner ce Duché; quoy qu'il en ſoit, l'Hiſtoire re- Wintrio, *troiſiéme Duc de Champagne.*

marque qu'après la mort de Gontran, Childebert joignit par cette mort le Royaume de Bourgogne à son Royaume d'Austrasie. La haine qu'il portoit à Fredegonde étoit si grande, qu'il résolut de lui faire la guerre, & de détruire le Roy Clotaire son fils encore jeune. Il assembla pour cet effet une puissante armée d'Austrasiens & de Bourguignons dans la campagne de Reims sous la conduite du Duc Wintrio et de [illegible]; le Roy leur commanda d'entrer dans le païs ennemi, & d'y mettre tout à feu & à sang. Ces Ducs partirent de Champagne à la tête de leur armée, entrerent dans le Soissonnois, où ils commencerent à tout ravager; mais Fredegonde les défit avec le secours de Landry, & l'armée fut mise en deroute.

Le Duc Wintrio malgré cette défaite ralia quelques troupes, & vint à la charge, & donnant à son tour sur les soldats de Fredegonde occupés à piller, il en fit un grand carnage; il fut enfin repoussé, & il eut même grand' peine à se sauver. Il y resta trente mille hommes sur la place de part & d'autre.

L'armée de Fredegonde qui eut l'avantage, mit ensuite tout à feu & à sang dans la
593. Champagne, & fit tuer tous ceux qui pouvoient porter les armes, & ils épargnerent les femmes & les enfans. Cette défaite arriva

l'an 598. en un lieu du Soiſſonnois appellé Trus. Paul Diacre écrit néanmoins que Childebert demeura victorieux, & en effet il paroît par des circonſtances que les Hiſtoriens rapportent, que Childebert eut de grands avantages en cette occaſion.

La Reine Brunehaud qui conduiſoit toutes les affaires du Royaume, & qui ne s'accommodoit pas de Guintrio Duc de Champagne, qui étoit un des plus grands Seigneurs d'Auſtraſie, perſuada au Roy Théodebert ſon fils de le faire mourir, ce qu'il fit. Frédégaire ne dit point que ce Seigneur fut innocent, au contraire il paroît par la Chronique de cet Hiſtorien que ce Duc devoit avoir été en grande intelligence avec le traître Giſle, qui luy avoit fait donner le Duché de Champagne, comme nous l'avons dit.

Cette mort néanmoins, quoy-que peut-être fort juſte, ſouleva les grands du Royaume contre Brunehaud, ce qui l'obligea de ſortir du païs ſi mal ſuivie, que ſans l'aide d'un pauvre homme qu'elle trouva par hazard & qui la conduiſit à Arcy ſur Aube, Ville de Champagne conſidérable en ce temps-là, elle ſeroit tombée entre les mains de ſes ennemis. Elle paſſa de là dans le Royaume de Bourgogne où étoit le Roy ſon fils, qui l'a reçut d'une maniere à la conſoler de ſes malheurs.

Jean, Quatriéme Duc. Flodoard parle d'un autre fils du Duc Loup, nommé Jean, qui ſucceda à Guintrio, & fut le quatriéme Duc de Champagne, environ l'an 600. *600.*

Wimar, Cinquiéme Duc de Champagne. L'Hiſtoire ne marque rien de conſidérable de ce Duc, non plus que de Wimar, qui fut le cinquiéme Duc de Champagne; il y a même apparence qu'il y eut encore en ce temps-là quelques autres Ducs de Champagne avant le Duc Drogon, dont nous allons parler.

Drogon, Sixiéme Duc de Champagne. Drogon ou Dreux fut le ſixiéme Duc de Champagne. Fauchet dit qu'environ l'an 593. il fut pourvu de ce Duché, ce qui ne s'accorde pas avec la chronologie ni avec le ſentiment des autres Hiſtoriens. Ce qui eſt de certain eſt qu'il étoit fils de Pepin ſurnommé le Gros, parce qu'il étoit fort replet, ou Pepin d'Hériſtal, nom d'un Palais qui luy appartenoit, & que porte encore aujourd'huy le bourg où il étoit ſitué ſur le bord de la Meuſe à une lieuë au-deſſus de Liége; on l'appelle auſſi Pepin le Jeune, par rapport à ſon ayeul Pepin, autrefois Maire du Palais d'Auſtraſie, & quelquefois Pepin le Vieux, par rapport à ſon petit-fils Pepin qui fut enfin Roy de France.

Valladier en ſa Chronique de S. Arnould de Metz dit que Drogon étoit ſecond fils de Pepin le Gros & de Plectrude, & que Grimoald

moald qui ſucceda à Drogon au Duché de Champagne, comme nous le dirons, étoit l'aîné : mais pluſieurs autres Hiſtoriens conſidérables donnent ce droit d'aîneſſe à Drogon. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que Drogon étoit alors Duc de Champagne & de Bourgogne.

Il épouſa Baſtrude ou Adeltrude, fille de Waraton, Maire du Palais d'Auſtraſie, & d'Ausflede ſon épouſe, ſelon l'avis de quelques Hiſtoriens ; d'autres au contraire diſent qu'elle étoit fille de Berthier, autrefois Maire du Palais : ce qui paroît plus vray-ſemblable, ſuppoſé la vérité du Jugement rendu par le Roy, rapporté par Dom Félibien dans ſon Hiſtoire de l'Abbaïe de S. Denis.

Il dit qu'en l'an 697. le Roy Childebert Second tenant ſon Parlement à Compiegne décida en faveur de Magnoald, Abbé de Tuſſonval, un différend dont voicy le ſujet. 697.

Le Duc Drogon prétendit que la Terre de Noiſy étoit un héritage d'Adeltrude ſon épouſe, fille de Berthier, autrefois Maire du Palais, qui l'avoit échangée, à ce qu'il ſuppoſoit, avec l'Abbé Magnoald. Drogon avoit déja fait recueïllir les fruits de la Terre en conteſtation, l'Abbé s'en plaignit au Roy ; Hociobert Comte du Palais eut ordre de s'inſtruire de l'affaire à fonds, & ſur ſon rapport, le Roy de l'avis des Evêques & des

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] mariage fut conclu après

quelques difficultés en l'an 712.

Quelque autorité que Pepin son pere se fut acquise sur l'esprit des François, des usurpations aussi hardies que celles qu'on luy voyoit faire sur la famille Royale, déplurent beaucoup à plusieurs grands Seigneurs du Royaume, ce qui parut pendant une longue maladie qu'il eut en l'année 714. à Jupil, place située sur le bord de la Meuse près de son château d'Héristal, où il manda Grimoald son fils ; ceux qui ne l'aimoient pas, persuadés que Pepin mourroit de cette maladie, résolurent ensemble de faire périr Grimoald, afin que la mort du fils arrivant en même temps que celle du pere, l'usurpation finît, & que le gouvernement revint à son ancienne forme. Un nommé Rangaire fut chargé de l'exécution, ce qu'il fit comme nous l'allons dire. 714.

Grimoald alloit souvent dans l'Eglise de S. Lambert à Liége faire sa priere sur le tombeau de ce saint Evêque, s'étant mis en chemin pour aller trouver son pere, il voulut en passant faire des vœux sur ce tombeau pour la santé de son pere : mais à peine fut-il à genoux, qu'il y fut cruellement assassiné par ce Rangaire, qui luy porta un coup d'épée par derriere, dont il mourut au mois d'Avril 714. ou selon d'autres en 716. Il y a des Historiens qui disent que cet assassin fut poussé à cette détestable action par Ratbot,

Duc de Frise, offensé de ce que Grimoald, qui avoit épousé sa fille, sembloit le mépriser, à quoy il y a bien de la vray-semblance, & que Ratbot fut de la conspiration, parce que Rangaire étoit un de ses soldats. Grimoald ne laissa point d'enfans de cette Princesse; mais il eut entr'autres enfans un fils d'une concubine nommé Théodoald, dont nous allons parler.

Pepin étant revenu de cette maladie, fit arrêter ceux qu'il crut coupables de la mort de Grimoald son fils, & les fit tous mourir. Comme sa puissance n'avoit point de bornes, il fit élire Théodoald, bâtard de son fils, qui n'avoit que six ans, Maire du Palais de Neustrie & de Bourgogne par tous les Seigneurs dans le lieu même où Grimoald avoit été tué, & il y a apparence qu'il fut aussi Duc de Champagne. Il y a néanmoins des Historiens qui prétendent que Thibault fils de Dreux succeda à Grimoald son oncle à ce Duché.

Cette entreprise de Pepin fut hardie, car il faisoit ainsi héréditaire dans sa maison en la personne d'un enfant bâtard, une charge dont les plus habiles auroient eû peine à remplir les devoirs; & il exécuta une affaire de cette importance, qui dépendoit de tant de voix, en un mois de temps, dont il avoit employé la meilleure partie à rechercher & à punir les meurtriers de son fils. Après ce

coup d'autorité il retomba dans la même maladie, dont il n'avoit pas été entierement gueri, & mourut à Jupil le 16. Décembre 714. 714.

Pepin avoit épousé Plectrude, de laquelle il eut Drogon & Grimoald, qui succedérent l'un à l'autre au Duché de Champagne, comme nous l'avons dit. Il laissa encore un fils nommé Charles, connu depuis sous le nom de Charles-Martel, qu'eut Pepin d'Alpaïde sa concubine, ou sa femme selon le sentiment de quelques Historiens, qui disent que Pepin répudia Plectrude, fondés sur ce que le second continuateur de Frédégaire dit que ce Prince épousa Alpaïde. Mais cet Ecrivain composa son histoire par les ordres du frere & du neveu de Charles-Martel, & il n'avoit garde de parler des amours de Pepin & d'Alpaïde autrement que comme d'un mariage. Il ne dit pas que Plectrude ait été répudiée; il reste même plusieurs actes qui font voir que Plectrude n'a jamais été séparée d'avec Pepin; de sorte que ni selon les loix ecclésiastiques ni selon les loix civiles Alpaïde n'a pû être regardée comme la femme légitime de Pepin, & s'il l'a épousée, il a eû deux femmes à la fois.

Ce qui est de certain est que Plectrude se mit en état de gouverner toute la France, comme ayeule de Théodoald & d'Arnould,

& que dès que Pepin fut mort, elle envoya un grand nombre de troupes avec Théodoald pour prendre possession du Palais de Neustrie en qualité de Maire. Elle se saisit en même temps de Charles, qu'elle envoya prisonnier à Cologne, & commença à gouverner l'Austrasie au nom d'Arnould, l'un des fils de Drogon sixiéme Duc de Champagne. Il semble par ces circonstances qu'il y a lieu de croire qu'Arnould fut Duc de Champagne à la place de Théodoald, parce que cette Province dépendoit toûjours du Royaume d'Austrasie.

715. En l'année 715. Charles-Martel étant encore jeune & sans autre conseil que celuy qu'il pouvoit prendre de luy-même dans l'étroite prison où Plectrude le retenoit, trouva moyen de se mettre en liberté, & d'amasser assez de troupes pour se faire reconnoître d'une partie des peuples d'Austrasie pour leur Prince : mais Plectrude conserva l'autre partie pendant quelque temps, elle retint aussi tous les trésors de Pepin. Les choses étoient en cet état lorsque Dagobert II. mourut. Théodoald mourut en 716. si l'on en croit quelques Historiens; mais il y a plus d'apparence de croire que ce fut en 741. comme nous le dirons. Quoy qu'il en soit, il ne paroît pas que Charles-Martel ait possedé la Champagne en ce temps-là, puisque nous

lisons dans l'Histoire qu'en l'année 718.
Charles se présenta aux portes de Reims, 718.
sous prétexte de vouloir faire ses prieres dans l'Eglise de Notre-Dame, ayant avec luy Clotaire IV. qu'il avoit fait reconnoître pour Roy, nonobstant que Chilpéric II. fût sur le trône ; mais Rigobert, qui en étoit Evêque s'étant saisi des clefs de la Ville, leur en refusa l'entrée. Charles l'année suivante se rendit maître de Paris, fit proclamer Clotaire Roy de Neustrie & de Bourgogne, afin de se faire donner le titre de Maire du Palais de ces deux Royaumes, & de les gouverner comme il faisoit la partie du Royaume d'Austrasie, dont il s'étoit rendu maître, à quoy les Seigneurs consentirent ; il fit aussi-tôt exiler Rigobert, qui se sauva auprès de Chilpéric en Aquitaine, & on mit Milon à sa place qui n'étoit que tonsuré. Flodoard dit que S. Rigobert retourna quelque temps après dans son Diocese & qu'il demeura long-temps à Gernicourt, où il mourut le 4. Janvier 733. & y fut enterré dans l'Eglise de S. Pierre.

On ne sçait pas de qui Clotaire étoit fils, mais il est certain qu'il étoit de la race Royale : il mourut dix-sept mois après avoir commencé à porter le titre de Roy.

Charles qui voyoit tout soumis sous sa
puissance, remit en 719. Chilpéric sur le 719.
trône ; mais il mourut l'an 721. à Noyon,

où il fut inhumé. Charles fit aussi-tôt reconnoître pour Roy, Thierry fils de Dagobert Second, dit de Chelles, parce qu'il avoit été élevé dans ce château.

Plectrude, qui s'étoit retirée en Baviere, mit dans son parti les Bavarois contre Charles, sous prétexte qu'étant femme légitime de Pepin, ce bâtard l'avoit dépoüillée de tous ses biens : mais Charles ayant dissipé cet orage, pardonna généreusement à Plectrude, qui luy rendit Cologne, & se retira dans un Monastere, où elle passa le reste de ses jours fort saintement.

Arnould & Hugues, enfans de Drogon sixiéme Duc de Champagne, & petits-fils de Plectrude, prétendirent au gouvernement :
723. mais Charles les fit arrêter l'an 723. Arnould mourut en prison, & Hugues se délivra de sa captivité se faisant Ecclésiastique : il mourut en 730. Il étoit pourvû des Evêchés de Roüen, Paris, Bayeux, & des Abbaïes de Fontenelle & de Jumieges ; il possedoit d'ailleurs des biens considérables : mais loin d'augmenter son patrimoine du revenu de ces grands bénéfices, il en enrichit toutes les Eglises dont il avoit eû l'administration. L'Histoire remarque que toutes ces Eglises furent si bien servies, & les pauvres si abondamment assistés, qu'on vit bien qu'il ne s'en étoit fait pourvoir que pour

empêcher que d'autres n'en dissipassent les revenus.

En l'année 726. Charles gagna une fameuse bataille contre les Sarrasins, en laquelle trois cens soixante-quinze mille hommes furent tués avec leur Roy Abdérame après laquelle le Clergé octroya à la Noblesse Françoise, qui avoit eû beaucoup de part à cette victoire, certaine portion des fruits décimables, laquelle unie aux Fiefs fut appellée *Dixme inféodée*. Quelques-uns ont soutenu que Charles-Martel fit cette libéralité contre la volonté du Clergé : ce qui n'est pas fondé en raison ; car le Clergé toûjours très-attentif à ses interêts, n'eût pas manqué après la mort de Charles-Martel de répéter ses dixmes, particulierement lorsque Pepin son fils eut besoin de la faveur des Prélats pour se rendre maître de la Couronne comme il fit. 726.

L'Histoire remarque que non seulement les Prélats contribuérent à ce grand événement ; mais encore les Gouverneurs des Provinces. On ne voit pas néanmoins par qui la Champagne étoit gouvernée en ce temps-là ; il y a quelque apparence que Théodoald fils de Grimoald, septiéme Duc de Champagne, la gouvernoit alors en qualité de Duc ; & il paroît qu'après la mort de Charles-Martel, ce Duc, dont les grandes prétentions faisoient craindre qu'il n'eût beaucoup

de partiſans, remua, & qu'auſſi-tôt Carloman & Pepin trouvérent moyen de le faire arrêter & le faire mourir l'an 741. Nous
741. dirons en paſſant que ces deux Princes mirent ſur le trône Childéric l'an 743. qu'en l'an 747. Carloman ſe fit Moine au Mont-Caſſin, que Pepin ſe fit élire Roy l'an 752. & fit enfermer dans des cloîtres Childéric & la Reine ſon épouſe. Quelques Hiſtoriens prétendent que ſous cette ſeconde Race la Champagne fut diviſée en différens Comtés, qu'il y eut des Comtes de Reims, des Comtes de Troyes, des Comtes de Chaalons, ſans néanmoins que ces dignités fuſſent propres & patrimoniales; que leurs principales fonctions étoient de rendre la juſtice comme Juges délégués. Il y eut enſuite d'autres Juges appellés *Miſſi Dominici* ou *Miſſi Regales*, qui étoient envoyés dans ces Comtés pour y faire publier & exécuter leurs Ordonnances, & pour réformer les abus des Comtes.

On trouve peu de choſes à dire de la Champagne ſous le regne d'une partie des Rois de cette ſeconde Race, ainſi nous ſommes obligés, pour garder une ſuite de chronologie, de rapporter quelques événemens conſidérables, particulierement de ceux qui ſont arrivés dans cette Province.

754. L'an 754. Pepin reçut le Pape Etienne III. à Pontignon ou Pontion, alors maiſon

Royale près de Langres; d'autres prétendent que ce fut à Pontion bourg du Perthois, ou l'on prétend que les Rois d'Auſtraſie avoient une belle Maiſon de plaiſance; quoy qu'il en ſoit, cette reception ſe fit en Champagne, puiſque l'un & l'autre de ces lieux ſont de cette Province.

Après la mort de Pepin, Carloman l'un de ſes fils fut Roy du Royaume d'Auſtraſie, dans lequel la Champagne étoit compriſe. Carloman mourut à Salmoniac le 4. Décembre 770. Charlemagne ſon frere fit porter & inhumer ſon corps en l'Egliſe de ſaint Remy de Reims, que Carloman avoit enrichie de grands biens. 770.

La Reine Berthe, veuve de Carloman, ayant eû avis que Charlemagne vouloit ſe ſaiſir de ſes deux fils, les enleva & les conduiſit en Baviere, & auſſi-tôt les grands Seigneurs d'Auſtraſie vinrent reconnoître Charlemagne pour leur Roy: ainſi la Champagne luy appartint.

L'an 773. on mit entre les mains de Charlemagne Berthe ſa belle-ſœur & ſes deux neveux. On ne voit pas ce qu'ils ſont devenus, & il y a apparence que les Hiſtoriens de ce temps-là n'ont oſé en laiſſer de mémoires à la poſtérité par des conſidérations particulieres.

L'an 804. Charlemagne reçut le Pape

Léon en la ville de Reims, & en l'année 813. il fit aſſembler cinq Conciles, deux furent tenus en Champagne, l'un à Reims & l'autre à Chaalons.

Du temps de Charlemagne les Duchés & Comtés n'étoient pas héréditaires, ils étoient tout au plus & très-rarement à vie: car en ce temps-là les Seigneurs François ne ſe nommoient pas du nom de leurs Terres ou de leurs Comtés ou Duchés.

Après la mort de Charlemagne, Loüis le Debonnaire qui luy ſucceda, retrancha le luxe des Eccléſiaſtiques, & obligea les Prélats qui étoient à la Cour, de ſe retirer dans leurs Dioceſes, dont pluſieurs murmurérent & diſoient que ce Prince étoit plus propre à gouverner un Monaſtere qu'un Royaume, & inſpirérent depuis à ſes enfans de mettre le Roy leur pere dans un Monaſtere & de s'emparer de ſes Etats: ce qu'ils firent, comme
816. nous le dirons. Il reçut en l'année 816. le Pape Etienne en la ville de Reims. Tregan, qui vivoit dans ce temps-là, rapporte que le Roy alla au-devant du Pape à une demi-lieuë de la ville, & dans le moment qu'il apperçut le Pape, il deſcendit de cheval, & s'inclina par trois fois juſqu'à terre devant luy, en diſant *Beni ſoit celuy qui vient au nom du Seigneur*. Le Pape deſcendit auſſi de ſa mule, & répondit *Beni ſoit notre Dieu*,

qui nous a fait la grace de voir de nos yeux un ſecond Roy David; ils s'embraſſérent enſuite cordialement · le Roy conduiſit le Pape en le ſoutenant de ſa main, juſques dans le logement qui luy étoit préparé en l'Abbaïe de S. Remy, qui en ce temps-là n'étoit pas encore enfermée dans la Ville, & on y chanta le *Te Deum*.

On lit dans les Capitulaires de ce Monarque, qu'Ebon Archevêque de Reims fut employé environ l'an 820. en qualité de *Miſſus Dominicus* dans le Comté de Reims, pour faire exécuter ſes Ordonnances & réparer les abus des Comtes.

L'Hiſtoire remarque que Loüis le Debonnaire fut très-ſobre dans ſa maniere de vivre, modeſte en ſes habits, magnifique, libéral, charitable, juſte & dévot, humble, ſévere à luy-même, & indulgent aux autres, juſqu'au point que les Hiſtoriens le blâment de trop d'indulgence; car quoy-que les Souverains doivent être enclins à pardonner, ils doivent être néanmoins quelquefois ſéveres à punir & ſur tout les traîtres & les rebelles; & l'on peut dire que l'excès de ſon indulgence l'a détrôné deux fois; il pardonna non ſeulement à ſes enfans rebelles, mais encore à des Prélats infames & exécrables, c'eſt ainſi que Dupleix, Mezeray & autres en parlent dans la vie de ce Prince;

ils avoient à leur tête les Archevêques de Reims, de Lyon & de Narbonne, & les Evêques d'Amiens & d'Autun dans un Parlement tenu à Compiegne en l'année 833. ou 834. Ils ajoutérent à l'insolence les opprobres & les reproches les plus inoüis, ils poussérent l'indignité jusqu'à l'obliger à se mettre à genoux en leur présence à la vuë d'un peuple infini; là ce pauvre Prince prosterné devant l'autel sur une haire, reçut d'eux un papier où étoient écrits les pechés inventés ou ridicules dont on l'accusoit; on le contraignit de les lire & d'en demander pardon à Dieu & à l'assemblée. On luy ôta ensuite son baudrier & sa ceinture militaire, comme on feroit à un Officier qu'on degraderoit de noblesse; on le dépoüilla de ses habits séculiers; enfin pour comble d'outrage ces Prélats sacrileges le revêtirent d'un froc. Voilà jusqu'où ces Prelats portoient leur téméraire & orgueilleuse autorité; tout plioit sous le joug de leur puissance qui faisoit gemir les peuples qui n'osoient se plaindre: mais le Roy S. Loüis, tout saint qu'il étoit, reprima depuis leurs entreprises, & les renferma dans de justes limites, comme nous le dirons dans la suite.

Il faut néanmoins se taire sur ce sujet, car il est dangereux de parler des Prélats & de mal parler d'eux.

Mais graces au ciel, nous voyons en France des Prélats qui ne se laissent point ébloüir d'une gloire mondaine, & qui bien loin de s'ériger en maîtres dans les affaires temporelles, se servent uniquement de l'autorité spirituelle que Dieu leur à confiée seûlement pour ramener les brebis égarées dans le bercail par la douceur, la prudence, la charité, en un mot par un exemple véritablement apostolique.

Lothaire & Charles le Chauve, deux de ses enfans, convinrent que pour terminer leurs différens, ils s'assembleroient au Parlement qui se tiendroit à Attigny, alors maison Royale en Champagne, le 8. May suivant de l'an 841.

Lothaire ne s'y trouva pas, & au contraire il essaya d'empêcher Charles de s'y rendre, 841.
& envoya inutilement des troupes pour s'opposer à son passage : mais Charles se rendit à Troyes, où il célébra la fête de Pâques; de là il se rendit à Attigny, où après avoir inutilement attendu Lothaire durant quelques jours il marcha vers Chaalons, où il reçut l'Imperatrice Judith sa mere & les troupes qu'elle luy amenoit d'Aquitaine.

Il y eut une mémorable bataille entre Charles le Chauve & Loüis Roy de Baviere contre Lothaire & Pepin, en un lieu nommé Fontenay bourg de l'Auxerrois, le 25.

842. Juin 842. L'Histoire remarque que depuis ce jour-là il y eut une coutume établie en Champagne, que le ventre, c'est-à-dire la mere, anobliroit les enfans quoy-que nés d'un pere roturier, parce qu'il y périt en cette bataille tant de Noblesse de cette Province, qu'il n'en restoit presque plus. Ce fut pour y suppléer & rétablir le corps de la Noblesse Champenoise que ce privilége fut accordé aux femmes nobles : mais les Traitans n'ont que trop combattu cette tradition, quoy-que bien établie dans l'histoire.

843. En l'année 843. Pepin alla à Chaalons en Champagne, & de là à Troyes, où trouvant ce païs en partie déclaré contre luy, & le reste peu disposé à soutenir ses interêts contre Charles, il en partit & alla jusqu'à Lyon.

L'Histoire remarque qu'en ce temps-là les Evêques & les Abbés alloient à la guerre, & il y en eut un nombre considérable qui furent tués, entre lesquels furent l'Abbé Hugues, fils de Charlemagne & oncle du Roy, & l'Abbé Ratbot, fils d'une fille de Charlemagne.

846. En l'année 846. le Roy Charles le Chauve convoqua pour le mois de Juin de la même année une assemblée génerale de ses sujets en la ville d'Epernay sur Marne dans la Champagne, où se trouvérent grand nombre

bre d'Evêques & de Seigneurs. Depuis que les Evêques avoient déposé le Roy Loüis le Debonnaire leur Souverain, & rétabli ensuite sous prétexte de la prééminence de la puissance spirituelle au-dessus de la temporelle, ils étoient par là devenus redoutables: néanmoins les Seigneurs l'emportérent sur eux en cette occasion, & le Roy ordonna aux Evêques de sortir du lieu de l'assemblée, pour laisser opiner avec liberté les Seigneurs qui avoient demandé cette grace au Roy, qu'il jugea à propos de leur accorder, soit pour s'attacher la Noblesse, soit pour abaisser les Evêques, qui avoient porté trop loin leur autorité.

Mezeray dit que la haine qu'on portoit à Charles le Chauve, réjaillit sur Loüis II. dit le Begue, son fils, qu'il tâcha de la racheter à force de gratifications, en donnant aux uns des Abbaïes, aux autres des terres ou des charges; mais les Princes, c'est ainsi qu'on appelloit les Grands, s'offensérent qu'il eut donné de son mouvement seul ce qu'il ne pouvoit donner que par leur consentement & dans les assemblées générales. Il est certain qu'en ce temps-là nos Rois ne pouvoient aliéner leur domaine sans nécessité & qu'avec le consentement de leur Parlement; mais il s'accommoda avec ces Seigneurs ce qu'il ne put faire sans qu'il luy

D'autres disent à Compiegne en Décembre 877.

en coutât beaucoup. Il fut ensuite couronné à
Reims par l'Archevêque Hincmar, & depuis
encore sacré & couronné par le Pape Jean
VIII. le 7. Septembre 878. à Troyes en
Champagne où il avoit convoqué un Concile.

L'an 882. les Normans ayant été infor-
878. més qu'on avoit fait abattre une partie des
murailles de Reims d'un côté, pour aug-
menter l'Eglise Cathédrale, ils formérent
882. aussi-tôt le dessein d'en aller enlever les tré-
sors, & de revenir par Soissons & par Noyon
pour assiéger Laon. L'avis qu'on en donna à
Hincmar Archevêque de Reims, fit qu'il
sortit de la Ville, tout malade qu'il étoit,
avec le corps de S. Remy & tous les trésors
de son Eglise. On porta Hincmar dans une
chaise jusqu'à Epernay, les habitans se sau-
vérent comme ils purent en divers lieux au-
de-là de la riviere de Marne. Le Roy Car-
loman vint avec le peu de troupes qu'il avoit
pû ramasser, & chargea les Normans avec
tant de vigueur près d'Avaux, qu'il en tua
un grand nombre, & quelques-uns, qui vou-
lurent se sauver du côté de la riviere d'Aîne,
furent poussés de sorte qu'ils se jettérent dans
l'eau, où ils se noyérent; le reste de l'armée
des Normans se retira à Laon: ainsi Reims
fut délivré; ce qui donna beaucoup de joye
887. à Hincmar, qui mourut bien-tôt après.

L'an 887. les Normans assiégérent la

ville de Paris, les Religieux de l'Abbaïe de S. Denis, en laquelle eſt la ſépulture de nos Rois, ſe refugiérent à Reims avec le corps de leur ſaint Patron & pluſieurs autres Reliques : le corps de S. Denis demeura en dépôt trois ans dans l'Abbaïe de S. Denis de Reims.

Cette Abbaïe eſt de l'ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin de la Congrégation de France.

L'an 901. le Roy Charles le Simple étant à Reims avec Richard Duc de Bourgogne, qui étoit venu pour traiter avec le Roy, Hervée Archevêque de cette Ville crut devoir prendre le temps d'une ſi belle aſſemblée, pour faire reporter le corps de S. Remy dans l'Egliſe qui porte le nom de ce Saint, qui en avoit été enlevé par Hincmar, comme nous l'avons dit, & que Foulques avoit depuis fait reporter à Reims, où il étoit demeuré dans l'Egliſe Cathédrale : on choiſit le ſecond jour d'aprés les ſaints Innocens pour en faire la tranſlation. La marche ſe fit ſelon qu'elle avoit été projettée, & comme on étoit déja hors de la Ville, l'Egliſe de S. Remy n'étant pas alors dans ſon enceinte, un boiteux nommé Abraham fut miraculeuſement gueri ; & en mémoire de ce miracle on poſa auſſi-tôt une Croix, qui ſubſiſte encore aujourd'huy en la grande ruë de S. Denis au même endroit où ce boiteux reçut la gueriſon. 901.

On peut fixer au commencement du re-

gne de Charles le Simple l'origine de tous ces petits Etats, dont la Monarchie Françoise fut insensiblement depuis composée, & qu'on nomma dans la suite des Fiefs mouvans de la Couronne ; non pas qu'ils eussent eû dès-lors toute la forme de ce qu'on appelle Fief ; mais il y eut peu de différence à quelques formalités près, par lesquelles on regla avec le temps les droits du Souverain & les devoirs de ces demi-sujets.

Les grands Officiers & les Gouverneurs des Provinces & des Villes profitant de la foiblesse de cette seconde Race, se perpétuérent dans leurs Charges & dans la possession des Provinces qu'on leur avoit confiées, de sorte qu'ils les rendirent héréditaires dans leurs familles. Les Gentils-hommes qui relevoient d'eux imitérent un si dangereux exemple, & ils en usérent à leur égard comme les autres avoient fait à l'égard du Prince. De là vint l'origine ou du moins la confirmation des Fiefs, & une infinité de petits Seigneurs, dont les uns étoient arriere-vassaux, les autres suserains; quelques-uns même faisoient passer leurs franc-aleus, comme s'ils eussent été des souverainetés, & particulierement lorsque ces Terres se trouvoient en quelques lieux écartés ou sur les frontieres du Royaume.

Les Archevêques & les Evêques n'oublié-

rent pas de profiter des désordres du temps, & on lit que quelques-uns d'entr'eux se rendirent maîtres de leurs Villes Episcopales.

Hugues Capet ayant été reconnu Roy de France par le moyen des principaux Seigneurs de sa nation, fut obligé de dissimuler ces usurpations, la Couronne n'étant pas encore trop bien affermie sur sa tête, & craignant d'être renversé du trône par les mêmes mains qui l'y avoient placé. C'est ainsi que le Gouverneur de Champagne fut reconnu en qualité de Comte & Prince souverain sous le simple hommage qu'il devoit faire à la Couronne, à peu près comme les Princes de l'Empire prétent serment de fidélité à l'Empereur. Nous lisons dans l'Histoire que ces Comtes ne se reconnurent sujets qu'à condition de tels services, qu'ils jugérent à propos de rendre à ce Roy aussi nouveau en sa dignité, qu'eux-mêmes qui l'avoient élevé au préjudice de l'héritier apparent de la Couronne, pour avoir part au butin plutôt que par l'affection qu'ils luy portassent.

Hugues Capet & Robert son fils ne joüissoient d'aucune Ville considérable, excepté Paris, Orléans & Laon; les Ducs & les Comtes possedoient les autres: sçavoir, Richard la Normandie, Herbert une partie de la Champagne & de la Brie, Guillaume la

Guyenne & le Poitou, Thibault Chartres, Blois & Tours, Geoffroy l'Anjou, &c. Tellement qu'on vit en même temps en France plusieurs belles & magnifiques Cours.

Tous ces démembremens de Provinces entieres furent l'effet aussi-bien que la cause de cette grande révolution, où la Couronne fut mise sur la tête d'un Seigneur assez ambitieux pour la recevoir, d'un assez grand mérite pour la porter avec dignité, assez heureux pour se la conserver sans envie & pour la rendre héréditaire dans sa maison.

Il n'est pas nécessaire de faire icy un long détail des titres de Ducs & de Comtes.

L'Histoire nous apprend que les Empereurs, & entr'autres le grand Constantin, environ l'an 339. envoyérent des Ducs dans les Provinces & dans les principales Villes, & que ces Ducs avoient des Comtes sous eux; mais ces Ducs ne tenoient leurs gouvernemens qu'autant qu'il plaisoit au Prince de les leur laisser; ils choisissoient, selon l'opinion de quelques Historiens, la Ville de leur gouvernement qui leur plaisoit le plus pour y faire leur séjour.

Il y a des Historiens qui croyent que les Ducs gouvernoient les Provinces, & les Comtes les Villes seulement.

Ainsi nous voyons que les Comtes de Troyes dépendoient tantôt des Ducs de

Reims & tantôt des Ducs d'Auxerre.

Ce qui eſt de certain c'eſt que les Ducs & les Comtes en qualité de Gouverneurs & Lieutenans Généraux des Provinces, adminiſtroient tous les droits Royaux & ſouverains dans l'étenduë de leur Duché ou Comté, ils jugeoient ſouverainement les appellations des Juges ordinaires établis par le Roy, car peut-être il n'y avoit point d'autre Juſtice que la Royale dans toute l'étenduë de la domination Françoiſe ; & il ſeroit à ſouhaiter que cela fût toûjours demeuré ainſi, l'abus des Juſtices Seigneuriales étant trop univerſellement répandu. Ils faiſoient battre monnoye au nom du Roy, & donnoient toutes ſortes de Reglemens. C'étoit par leur ordre que les levées d'hommes, de deniers, de munitions & de pionniers étoient faites ; enfin tout ce qui concernoit le domaine Royal, les armes, la juſtice, la police & les finances étoit en leur diſpoſition, chacun reglant toutes choſes dans ſon gouvernement ſous le nom & l'autorité du Roy comme ſes Lieutenans & Officiers.

Le moine Aimoin ancien Hiſtorien, en parlant des Comtes, dit qu'ils étoient commis ou délégués, *Comites, quaſi committerentur* ; d'autres eſtiment que les Comtes étoient ainſi nommés, parce qu'ils ſuivoient de près la perſonne du Prince, *Comites*,

quia comitabantur. Suidas croit que ces noms de Duc & de Comte, veulent dire Préfet ou Gouverneur, & les Orientaux les prennent pour Capitaines en chef.

Mezeray remarque que l'Empereur Adrien fut le premier qui eut auprès de luy des personnes de distinction pour le conseiller dans ses affaires, & qui participoient à sa puissance. Il les nommoit *Comites*, ses compagnons. Ses successeurs se déchargérent sur eux de plusieurs affaires; ils pouvoient néanmoins les changer quand bon leur sembloit.

Il y avoit aussi eû des Ducs du temps des Romains, qui avoient le commandement des armées & le gouvernement des Provinces. Les François en établirent dans leurs nouvelles conquêtes sous les titres de Duchés & de Comtés. Il y avoit de trois sortes de Comtes sous la premiere Race de nos Rois; les uns ayant charge de la Justice, les autres des Armées, & les troisiémes portant ce nom par le droit de leur naissance, mais n'ayant aucunes charges pour cela. Ces charges étoient conférées par nos Rois, lesquels aimant leurs peuples, leur permettoient d'en choisir à leur gré, se réservant néanmoins le droit de les approuver ou de les rejetter; il y en avoit dans les Villes & dans les Provinces.

Il y a des historietes qui donnent une autre origine aux Comtes du Royaume, & qui prétendent que celle-là n'est pas suivant l'ordre suivi des temps & des Races de nos Rois.

Charlemagne & Loüis le Debonnaire son

fils & ſon ſucceſſeur, ordonnérent qu'en chaque Ville Epiſcopale il y auroit un Comte qui commanderoit les troupes & rendroit la juſtice, que l'Evêque auroit ſeulement la direction des choſes ſpirituelles & le ſoin de conſerver la pureté de la foy dans l'étenduë de ſon Dioceſe ; il ſemble qu'en effet l'autorité des Evêques ne doive pas aller au-delà. Je feray icy une petite digreſſion ſur ce ſujet, & j'obſerveray que le Pere Daniel dans ſon Hiſtoire de France ſous le regne de S. Loüis, remarque que les interdits étoient depuis un long-temps en uſage, que les Papes les jettoient ſur les Royaumes entiers, & les Evêques à leur exemple dès qu'ils croyoient avoir reçu quelque tort ou du Roy, ou de ſes Officiers, ou de leurs Dioceſains, faiſoient par tout ceſſer l'Office divin, & faiſoient fermer les Egliſes, ſi on leur refuſoit une prompte ſatisfaction. Cela fut regardé par la Reine Régente mere de ſaint Loüis comme un grand déſordre. Milon Evêque de Beauvais & Maurice Archevêque de Roüen en ayant uſé ainſi, leur temporel fut ſaiſi au nom du Roy, & ils furent obligés de lever l'interdit. Ce Prince tint toûjours pour maxime de ne ſe pas livrer à un aveugle reſpect pour les ordres des Miniſtres de l'Egliſe, qu'il ſçavoit être ſujets aux emportemens des paſſions comme les autres hom-

Remarque curieuſe du temps du Roy S. Loüis.

mes. Il balançoit toûjours dans les affaires de cette nature ce que la pieté & la religion d'un côté, & ce que la justice de l'autre demandoient de luy ; & il est vray de dire que c'est luy qui a commencé à donner en France de justes bornes à l'autorité des Ecclésiastiques qui n'en avoit point depuis plusieurs siécles, & qu'ils avoient osé pousser jusqu'à détrôner leurs Rois, & les rétablir quand ils le jugeoient à propos, comme nous l'avons remarqué en parlant de Loüis le Debonnaire. Aprés cette digression nous continuërons notre sujet ; & nous observerons que sous la premiere Race de nos Rois il n'y a eû aucun Comte héréditaire, mais des Ducs amovibles, dont nous avons parlé, & que sur la fin de la seconde Race seulement il y a eû des Ducs & des Comtes héréditaires.

Le Pere Daniel remarque encore que l'anéantissement de l'autorité Royale dans les derniers Rois des deux premieres Races ouvrit le chemin du trône à Pepin chef de la seconde, & à Hugues Capet chef de la troisiéme. Les Rois de la premiere avoient laissé envahir leur autorité par leurs Ministres, & ceux de la seconde par leurs vassaux. Sur la fin de la premiere les Maires du Palais disposoient absolument de tout dans l'Etat sous le nom d'un Roy qui ne fai-

ſoit & ne pouvoit rien. Sur la fin de la ſeconde les Grands du Royaume devenus auſſi puiſſans que leurs Souverains, n'avoient plus gueres que le nom de ſujets à ſon égard, & n'obéïſſoient à ſes ordres qu'autant qu'il leur plaiſoit. Tels furent les Comtes de Champagne, dont nous allons parler, qui ont été ſouverains, & qui ont gouverné cette Province, & dont les Etats de Champagne & de Brie ont été héréditaires en leurs perſonnes.

COMTES SOUVERAINS & héréditaires de la Province de Champagne & Brie.

CEs Princes ont été connus ſous les noms de Comtes de Troyes, de Meaux, & enfin de Champagne. Ils ont été ſi puiſſans, qu'ils ont ſoutenu des guerres contre les Empereurs, les Rois de France & de Bourgogne; & leur naiſſance étoit ſi relevée, que ces mêmes Princes ſont ſouvent entrés dans leurs alliances.

Le plus ordinaire ſéjour des Comtes de Champagne a été la ville de Troyes, dont ils portoient le nom avant qu'ils priſſent celuy de Comtes de Champagne, dont cette Ville ſemble avoir été alors la Capitale.

HERBERT *ou* HEBERT, *premier Comte de Champagne.*

Herbert, premier Comte de Champagne.

JE crois pouvoir avancer, ſans paſſer pour téméraire, qu'Herbert Second du nom Comte de Vermandois, a été auſſi le premier Comte de Champagne ; non ſeulement parce qu'il en poſſedoit une partie, mais encore parce qu'il a porté le titre de Comte de Troyes & de Meaux, & qu'il eſt qualifié tel par pluſieurs Hiſtoriens, & entr'autres par Paſquier dans ſes Recherches de la France, & que ce titre luy eſt donné par la Charte de Ledgarde fille de ce Comte, dattée de la 24^e^ année du regne de Lothaire, par laquelle cette Princeſſe fait don de Giſey à l'Egliſe de S. Pierre en vallée de la ville de Chartres.

Herbert, dont nous parlons, étoit fils d'Herbert premier du nom, Comte de Vermandois, qui tua Raoul Comte de Cambray, & peu après fut tué luy-même par Baudoüin Comte de Flandre & frere de Raoul.

Herbert épouſa Hildebrante, fille de Robert Duc de France & Comte de Paris. Il étoit d'une naiſſance fort illuſtre, puiſque Charlemagne étoit ſon quatriéme ayeul. Cet Empereur eut entr'autres enfans Pepin, qui fut Roy d'Italie, qui eut pour fils Ber-

nard, qui fut pere d'un autre Pepin Comte de Vermandois, par donation de Loüis le Debonnaire, lequel Pepin fut pere d'Herbert premier du nom, Comte de Vermandois, qui eut pour fils notre Comte Herbert.

Quelques Historiens ont cru qu'Herbert ne descendoit de Bernard que par un fils bâtard de ce Prince; & que ce fut la raison pour laquelle il ne prétendit pas dans la suite à la Couronne de France: mais peut-être aussi qu'il ne se sentit pas assez fort ni son parti assez puissant pour une telle entreprise.

La France étoit en ce temps-là fort agitée par la foiblesse du gouvernement du Roy Charles Troisiéme, dit le Simple; ce qui donna lieu à Robert Duc de France, beau-pere de notre Comte Herbert, de ménager les esprits des François que le Roy avoit aliénés. Il eut entr'autres dans son parti Hervé Archevêque de Reims, qui avoit beaucoup accru sa puissance, jusqu'à pouvoir entretenir des troupes assez nombreuses qu'il avoit à sa solde.

Hugues, fils de Robert, assembla des troupes en Champagne auprès de Fîmes sur la Vesle, il y fut joint par celles de l'Archevêque de Reims & par d'autres qui grossirent son armée. Le Roy vint faire le dégât dans le territoire de Reims & ruina les ter-

res de l'Archevêque : il s'empara ensuite de la ville d'Epernay qu'il abandonna au pillage.

922. Herbert, qui s'étoit toûjours fait honneur de soutenir le parti de Charles son légitime Maître, l'abandonna pour passer du côté de Robert, qui se fit élire Roy l'an 922. & se fit sacrer à Reims par les mains d'Hervé, qui fut trouvé mort trois jours après ; ce qui fut regardé par plusieurs comme une punition divine.

La France par ce moyen avoit trois Souverains, Henry au-de-là du Rhin, car ces Provinces s'appelloient encore de France ; Charles en Lorraine & en quelques endroits de la Champagne & de la Picardie ; & Robert en Neustrie & en Aquitaine.

Le Roy Charles assembla des troupes, & sçachant que Robert étoit campé au-deça de la riviere d'Aîne du côté de Paris, Charles échauffé par tous les outrages qu'il avoit reçus, fit une action si courageuse, qu'elle doit effacer la honte de ses autres foiblesses, puisqu'en cette occasion il exposa sa personne. Il traversa la riviere, surprit le quartier de Robert, & passa sur le ventre à tous ceux qu'il rencontra. Robert monta à cheval pour rallier les siens : le Roy Charles picqua droit contre luy sa lance baissée, & luy porta un coup de si grande roideur, qu'il luy passa le fer avec la langue derriere le col. Ce coup

ne pouvoit partir que d'une parfaite adresse & d'une bravoure extraordinaire.

Après la mort de Robert ceux de son parti n'en furent point déconcertés. Hugues surnommé le Grand se mit à la tête de l'armée, & secondé par le Comte Herbert, il défit l'armée de Charles, & demeura maître du champ de bataille ; Hugues auroit pû en cet état se rendre maître de la Couronne, mais il sçavoit que les Seigneurs le craignoient parce qu'il étoit trop habile, & ne le vouloient point voir dans cette dignité. Ainsi ne pouvant avoir cet honneur pour luy, il eut assez de crédit pour le faire donner à Raoul ou Rodolphe Duc de Bourgogne, qui avoit épousé sa sœur Emine, qui étoit universellement estimée tant pour sa vertu que pour son esprit sublime & sa rare beauté, & qui avoit un pouvoir absolu parmi les plus puissans ; Hugues luy proposa de choisir celuy des deux qu'elle voudroit être Roy, ou son mari ou luy ; elle répondit avec beaucoup d'esprit qu'elle aimoit mieux baiser les genoux, c'est-à-dire faire hommage, à son mari qu'à son frere. De sorte que Raoul fut reconnu pour Roy par la plupart des François & sacré à Reims l'an 923.

Le Comte Herbert entra dans les interêts de Raoul ; mais par une conduite lâche & indigne de son rang & de son sang. Le Roy

Charles qui ne ſçavoit de quel côté tourner, & qui s'étoit retiré au-de-là de la Meuſe, vit arriver Bernard Comte de Senlis accompagné de quelques Seigneurs, qui le ſaluérent de la part d'Herbert, l'aſſurant que ce Comte avoit de grands ſujets de mécontentement de la conduite de Raoul à ſon égard, & qu'il étoit réſolu de le ſervir au péril de ſa vie contre Raoul. Cette nouvelle ſurprit le Roy qui étoit parain d'Herbert, & il eut peine à y ajouter foy ; mais ils luy firent tous les ſermens qu'il exigea d'eux, pour l'aſſurer qu'ils ne le trompoient pas. Le ſentiment commun fut alors que ces envoyés avoient parlé de bonne foy, & que le ſeul Comte Herbert avoit agi en traître. Charles ſe laiſſant aller à ſa mauvaiſe fortune, ſouhaita de voir Herbert qui le devoit trahir. Il partit avec les envoyés, accompagné du peu de troupes qui luy reſtoient ; Herbet vint au-devant de luy avec de grandes marques de reſpect, & l'invita à entrer dans Saint-Quentin. Charles qui étoit toûjours dans la défiance, le remercia par le conſeil des plus ſages de ſa ſuite, & dit qu'il camperoit avec ſes troupes. A quelques jours de là le Comte vint avec ſon fils faire ſa cour au Roy, le Roy le baiſa en l'embraſſant, & le Comte ſe jetta à terre & luy embraſſa les genoux : mais ce Prince en embraſſant le fils d'Herbert

d'Herbert, fut extrêmement ſurpris de ce qu'il ne s'inclinoit pas en recevant l'honneur qu'il luy faiſoit. Herbert, qui s'apperçut de la ſurpriſe du Roy, parut indigné de la maniere d'agir orguëilleuſe de ſon fils, & pour en couvrir la faute, il luy donna de ſa main ſur le col pour luy faire baiſſer, en luy diſant ces mots: *Apprenez à ſaluer votre Prince avec le reſpect que vous luy devez.* Cette colere feinte du pere & qui ſembloit partir d'un cœur véritablement affectionné à ſon Roy, & les conſeils avantageux qu'il luy donna, ôtérent à ce Prince tous les ſoupçons qu'il n'avoit que trop juſtement conçus contre Herbert, & il fut ſi ſimple qu'il alla quelques jours aprés le trouver à S. Quentin.

Ce Comte reçut le Roy avec tout le reſpect qu'il luy devoit, & le logea & régala magnifiquement pendant deux jours: mais dès le troiſiéme ayant fait entendre à ceux qui accompagnoient le Roy, qu'il avoit à conférer avec luy d'affaires de la derniere importance & ſans témoins, il éloigna avec beaucoup d'adreſſe toutes les perſonnes de ſa ſuite. Ainſi le Comte s'étant aſſuré ſans peine de la perſonne du Roy, il le fit enlever pendant la nuit & conduire ſurement ſous bonne eſcorte à Château-Thierry l'une de ſes fortereſſes, où il le mit en priſon l'an
923. Il alla enſuite en Bourgogne rendre 923.

compte à Raoul du succès de sa trahison, Ogine seconde femme du Roy Charles, qui estoit fille d'Edoüard I. du nom Roy d'Angleterre, se sauva dans le Royaume de son pere avec le petit Prince Loüis son fils qui n'avoit que trois ans.

Herbert cependant n'eut pas toute la satisfaction qu'il attendoit du Roy Raoul, à l'élevation duquel il avoit le plus contribué, & pour se vanger de ce qu'il luy avoit refusé le Comté de Laon pour Eude son fils, il convoqua à Trosley sur la riviere d'Aisne entre Soissons & Compiegne, un Concile de l'Eglise Gallicane environ l'an 927. contre la volonté de Raoul, qui en fut si offensé, que partant de son Duché de Bourgogne aussi-tost qu'il en eut reçu la nouvelle, il vint ravager les terres du Comte.

[illegible] Concile fut terminé, Herbert [illegible] devant la ville de Laon [illegible] Raoul y ayant jetté [illegible] -même estant entré dans [illegible] défendre, l'entreprise [illegible] il n'en demeura pas là, [illegible] en usage pour mi- [illegible] à Chateau-Thierry où [illegible] prisonnier depuis qua- [illegible] l'heureuse nouvelle [illegible] d'oublier tout [illegible] de sa parfaite obeïs-

ſance pour l'avenir. Le Roy luy donna toutes les marques les plus ſenſibles de ſon amitié & toutes les aſſurances qu'il pouvoit ſouhaiter de luy pour l'avenir. Ils allérent de là à Saint-Quentin, où le Roy fut reçu avec les acclamations du peuple & des troupes.

Herbert, pour faire connoître ſon obéïſſance au Pape, luy fit ſçavoir qu'il avoit mis le Roy en liberté, ainſi qu'il luy avoit ordonné à peine d'encourir les cenſures eccléſiaſtiques.

Dans ce temps-là le Château de Laon fut abandonné par Emine épouſe de Raoul, Herbert s'en ſaiſit, & vint à Reims avec Charles l'an 928. & enſuite il ſe raccommoda avec Raoul, qui conſentit qu'il reſtât en poſſeſſion de la ville de Laon, & Herbert luy fit un nouveau ſerment de fidélité, & remit Charles en priſon. 928.

Quelque temps après Raoul étant venu à Reims, Herbert y fit amener Charles toûjours bien gardé : là ces Princes luy firent de grands préſens ; mais tout aboutit à faire un accord entr'eux & luy, par lequel Charles ne pouvant rien faire de mieux, conſentit à laiſſer Raoul Gouverneur du Royaume, & apparemment avec le titre de Roy, mais avec une autorité très-bornée par celle que Hugues & Herbert avoient dans le Royau-

me, & on accorda ſeulement à Charles pour ſon entretien les revenus du Château d'Attigny ſur la riviere d'Aîne, où il eſt certain qu'il demeura quelque temps. Mais il ne joüit pas long-temps de ce petit adouciſſement de ſa captivité, car il mourut quelque temps après à Péronne l'an 929.
929. où il avoit été alors remis en priſon toûjours ſous la puiſſance d'Herbert; il y fut inhumé dans l'Egliſe de S. Furcy.

Le Comte Herbert délivré par la mort de Charles, qu'il avoit ſi cruellement offenſé, de l'inquiétude continuelle où il étoit pendant ſa vie, devint plus fier que jamais. Il ſçavoit que c'étoit à luy que Raoul étoit le plus redevable de ſa Couronne, il voulut ſe meſurer avec luy; mais Raoul ne pouvant ſouffrir l'arrogance du Comte Herbert, les choſes allérent ſi avant, que le Comte appréhendant le courage & l'autorité de Raoul, il eut l'adreſſe d'engager dans ſon parti Arnould Comte de Flandre & Giſlebert Duc de Lorraine, & ſe retira enſuite auprès d'Henry Roy d'Allemagne, où il ſe déclara ſon vaſſal & luy fit hommage de ſes terres.

Cette retraite du Comte ayant été priſe par Raoul pour un attentat à l'autorité Royale & pour une rebellion manifeſte, il entra accompagné de Hugues Duc de France ſur les terres d'Herbert, & luy enleva

les villes d'Amiens, Laon, Saint-Quentin, Péronne, Ham, Eu, Château-Thierry, Reims & Arras.

Herbert ne dormoit cependant pas, il vint en son païs avec des forces considérables qu'il avoit tirées de Lorraine, accompagné d'Eude un de ses fils, & il reprit en peu de temps Saint-Quentin, Ham & Château-Thierry; mais Raoul étant accouru au bruit des exploits du Comte, il les reprit avec la même facilité, & désola toute la Province.

Le Comte outré de tant de pertes, eut recours à la médiation d'Henry Roy d'Allemagne & de Rodolphe II. du nom Roy de la Bourgogne Transjurane, par l'entremise desquels la paix fut concluë l'an 935. à ces conditions: Que Château-Thierry demeureroit à Raoul, & que Saint-Quentin & Péronne seroient rendus au Comte Herbert. 935.

Quelque temps après Raoul mourut rongé de vermine à Auxerre le 15. Janvier l'an 936. Après sa mort Hugues le Grand fit rappeller le Roy Loüis d'Outre-mer, fils de Charles le Simple; il alla le recevoir à Bologne, & le conduisit à Laon, & le fit couronner. Chacun se persuadoit que ce Prince ne manqueroit pas de tirer une juste vangeance du Comte Herbert, qui avoit si indignement traité son pere; mais la colere de Loüis ayant été appaisée par les bons offi- *Mort de Raoul.* 936.

ces de Hugues Duc de France. Ce bon Prince pardonna au Comte, & Hugues se réconcilia luy-même avec Herbert.

Hugues, qui avoit le plus contribué à rappeller Loüis & à le mettre sur le trône qui luy appartenoit, paroissoit être comme le Tuteur du Roy ; mais Flodoard dit que le Roy se tira

937. bien-tôt de cette tutelle, sans expliquer comment cela se fit. Le Roy alla ensuite recevoir la Reine sa mere à Laon. Hugues se ligua aussitôt avec Herbert, parce qu'il ne vouloit pas être seul contre tous les Seigneurs qui étoient du parti du Roy ; & l'envie qu'Herbert avoit de se remettre en possession de Reims & de Laon rendit son accommodement avec Hugues bien aisé.

Herbert marcha avec des troupes, & alla assiéger Château-Thierry, tandis que les Hongrois entroient en France du même côté : il le prit par la trahison de Valon, qui avoit repris son parti après l'avoir auparavant abandonné. L'utilité de cette seconde trahison fit moins d'impression sur l'esprit du Comte, que le souvenir de la premiere ; & il ne fut pas plutôt maître de la place, qui se rendit sans combat, qu'il fit mettre Valon en prison.

Le Roy, pour éteindre la guerre civile, se raccommoda avec Hugues, qui fut ensuite le médiateur pour remettre Herbert

dans les bonnes graces du Roy.

Le Roy voulut aller enſuite à Corbeny, qui avoit été donné aux Moines de S. Remy de Reims par le Roy ſon pere : il étoit occupé par les gens d'Herbert qui firent une grande réſiſtance ; mais enfin ils furent forcés, & le Roy eut tant d'égard pour Herbert, qu'il ne leur fit aucun mal, & les renvoya tous à leur maître. Cette priſe néanmoins fit recommencer la guerre. Les troupes d'Herbert ſe ſaiſirent d'un Château ſur la Marne qu'on appelloit Cauſoſtes, qui appartenoit à l'Egliſe de Reims.

938.

Herbert en uſoit ainſi, non pas tant par rapport à ce qui venoit d'arriver, que parce qu'il ne pouvoit oublier l'injure qu'il prétendoit que le feu Roy luy avoit faite en faiſant élire Artaud, Archevêque de Reims, au préjudice de l'élection de ſon fils qui fut faite auparavant, pour récompenſe d'une action vigoureuſe que fit Herbert. Nous allons rapporter cette action avant que de continuer à parler des ſuites de la priſe du Château de Cauſoſtes.

Herbert emporta en l'année 925. l'épée à la main la ville d'Eu ſur les Normans, & fit maſſacrer tous les hommes & les garçons. Il força encore une Iſle voiſine, où une partie des ſoldats Normans s'étoient retirés, dont les uns furent paſſés au fil de l'épée,

& les autres en voulant se sauver à la nage se noyérent. Cette action éclatante obtint au Comte l'Archevêché de Reims pour son second fils Hugues, qui fut élu en l'année 925. Flodoard dit que l'opinion commune en ce temps-là étoit que les serviteurs d'Herbert empoisonnérent l'Archevêque Seulphe, quoy-qu'il eût pris des mesures pour faire élire le fils d'Herbert pour son successeur. Ce Comte s'ennuyoit apparamment de le voir vivre trop long-temps.

Le Roy Raoul entra sur les terres d'Herbert l'an 931. & mit le siége devant Dourlens qu'il prit, & l'abandonna au pillage. Herbert prit Brienne sur la riviere de Vesle, qui appartenoit à Hugues qui étoit ligué avec Raoul, & il traita cette Ville comme Raoul avoit fait Dourlens. Ce Roy, pour se vanger d'Herbert, écrivit au Clergé & au peuple de Reims, d'élire un Archevêque, ils répondirent qu'ils en avoient un, dont l'élection avoit été approuvée du Pape Jean X. Sur ce refus Raoul fit piller tout le païs Rémois aussi-bien que le Laonnois, & mit ensuite le siége devant Reims, qu'il prit, & y entra avec dix-huit Evêques, & fit élire Artaud, moine de l'Abbaïe de S. Remy de Reims, qui fut mis en possession de cet Archevêché. Artaud avoit quitté quelque temps auparavant le parti d'Herbert, & s'étoit donné à Hugues,

Raoul partit enſuite de Reims, & alla aſſiéger Chaalons, dont Bono ou Bouo ſecond du nom étoit Evêque. Ce Prélat étoit d'une illuſtre naiſſance & beaufrere du Roy Charles ; il avoit quitté le parti de Raoul & s'étoit donné à Herbert en luy livrant ſa Ville. Il fut attaqué puiſſamment, la Ville fut priſe & brûlée. Bono fut arrêté & chaſſé de ſon Evêché, qui fut donné à un ſimple Clerc nommé Milon, qui pilla l'Evêché, & qui pour ſes dereglemens fut excommunié l'an 932, & Bono remis en ſon Evêché l'an 933.

Herbert étoit d'autant plus irrité de ce que ſon fils avoit été privé de cet Archevêché par Raoul ; que ce Prince avoit luy-même procuré ſon élection, après laquelle le Pape avoit donné à Abbo l'adminiſtration du ſpirituel, & Raoul l'économat du temporel de cet Archevêché à Herbert juſqu'à ce que ſon fils fût en âge.

Après la priſe du Château de Cauſoſtes par les troupes d'Herbert, ainſi que nous l'avons dit, Artaud fit incontinent revenir le Roy du côté de Laon, pour aſſiéger une citadelle qu'Herbert y avoit fait bâtir nouvellement : on en fit ſapper la muraille qui ne put être renverſée qu'après de grands efforts.

Eude ou Odon, fils aîné d'Herbet, paſſa

alors dans le parti du Roy, & apparemment de concert avec son pere, afin de conserver le Comté de Laon dans sa famille. Le Roy en effet le donna à Eude; mais se défiant de luy il luy ôta peu de temps après.

Hugues reprit le parti d'Herbert, Gislebert Duc de Lorraine se joignit à eux. Ils assiégérent ensemble Pierrepont dans le Laonnois, & le forcérent. Herbert engagea dans cette ligue le Duc de Normandie son gendre.

939. Plusieurs Evêques du parti du Roy déclarérent à Herbert en l'an 939. qu'ils l'excommunioient, parce qu'il retenoit injustement les terres de l'Abbaïe de S. Remy de Reims; ce Comte en apprehenda les suites, & il accorda une treve.

940. En l'année 940. Herbert & Hugues recommencérent leurs hostilités contre le Roy sur les terres de l'Archevêché de Reims. Le Roy, pour dédommager l'Archevêque & son Eglise, leur donna le Comté de Reims, & le droit de battre monnoye dans sa Ville Archiépiscopale. Aussi ce Prélat nommé Artaud, à la tête des troupes de son Comté alla assiéger une forteresse sur la Marne, nommée Causostes, dont Herbert s'étoit emparé, comme nous l'avons dit, il la prit en cinq jours, & la rasa.

Le Roy entreprit de séparer Hugues d'avec Herbert; mais il ne put y réüssir. Hu-

gues fit dire au Roy que comme le différend d'Artaud avec Herbert, dont le fils avoit été nommé à cet Archevêché depuis plusieurs années, étoit une des principales causes de la guerre, il falloit avant toutes choses regler cet article. Le Roy le voulut bien; mais on ne put rien conclure, le Roy ne pouvant se résoudre d'abandonner Artaud, ni Herbert les droits qu'il prétendoit que son fils avoit à cet Archevêché.

Peu de temps après Herbert, l'Archevêque Hugues, le Duc de Normandie, & quelques Evêques avec leurs troupes investirent Reims pour l'assiéger. La garnison gagnée par Herbert désertoit tous les jours pour passer dans son armée. L'Archevêque Artaud se voyant ainsi abandonné, fut obligé de se rendre le sixiéme jour du siége, & ayant été appellé à une assemblée de Seigneurs & d'Evêques dans l'Eglise de S. Remy, il fut contraint de se démettre de son Archevêché, & de se contenter de l'Abbaïe de S. Basle & de celle d'Avenay qu'on luy laissa pour son entretien, à condition de demeurer dans la premiere sans plus rien prétendre dans l'administration du spirituel & du temporel de l'Archevêché de Reims. Herbert laissa Hugues son fils à Reims avec une bonne garnison, & alla avec les autres confédérés mettre le siége devant Laon, qui se défendit &

& donna au Roy le loiſir de venir à ſon ſecours. Il prit ſa route par le païs de Reims accompagné d'Artaud Archevêque dépoſé; il paſſa la riviere d'Aine, & marcha droit à Laon. Les aſſiégeans n'oſérent l'attendre & ſe retirérent la nuit à la forteresſe de Pierre-pont auprès de Notre-Dame de Lieſſe. Le Roy vint l'aſſiéger: ceux qui la défendoient
941. refuſérent de ſe rendre, mais ils offrirent des ôtages pour l'aſſurer qu'ils ne feroient rien contre ſon ſervice. Le Roy reçut les ôtages & ſe retira.

Herbert & Hugues aſſemblérent un Concile à Soiſſons, où ſe trouvérent tous les Suffragans de l'Archevêché de Reims. Ils y déclarérent Artaud déchu de tout droit ſur cet Archevêché, & ſacrérent Archevêque Hugues fils d'Herbert, âgé lors de vingt & un an. Quelques Hiſtoriens prétendent qu'il fut ſacré dans l'Egliſe de S. Remy de Reims l'an 941. nonobſtant les oppoſitions d'Artaud.

Après ce ſacre Hugues & Herbert mirent de nouveau le ſiége devant Laon; le Roy vint promptement au ſecours: Hugues & Herbert le ſçachant proche de leur camp, en ſortirent promptement avec leur armée & vinrent fondre ſur la ſienne, & ils donnérent avec tant de furie, qu'après avoir renverſé les premiers rangs où ils tuérent beaucoup de monde, le reſte fut mis en dé-

route ; le Roy manqua d'y être pris, mais il échappa. Herbert & Hugues abandonnérent le siége de Laon, ils y retournérent néanmoins quelque temps après sur l'espérance d'une intelligence qu'ils avoient ménagée dans la place ; mais qui ne leur réüssit pas, parce que ceux qui avoient entrepris de livrer la Ville, furent découverts.

Le Roy se voyant tous les jours à la veille d'être détrôné comme le Roy Charles le 942.
Simple son pere, eut recours au Pape Etienne IX. du nom, qui envoya en France un Légat nommé Damase avec des lettres qu'il adressoit aux Seigneurs & aux peuples pour les exhorter à la paix & au rétablissement de l'autorité Royale & de la discipline de l'Eglise, avec menaces de les excommunier tous s'ils ne mettoient bas les armes & s'ils refusoient de rendre au Roy le respect & l'obéïssance qu'ils luy devoient.

Les Evêques suffragans du Diocese de Reims épouvantés des lettres du Pape, allérent trouver Herbert, luy marquérent leur inquiétude, & le priérent de se soumettre au Roy.

Herbert, qui avoit dépêché son Agent au Pape pour luy demander la confirmation de l'élection de Hugues son fils à l'Archevêché de Reims & le Pallium, & par conséquent qu'on déclarât nulle la nomination

d'Arnoul à cet Archevêché [illegible] plusieurs an-
nées après l'élection de Hugues, dans l'espe-
rance d'une [illegible] favorable, [illegible] les
Evêques [illegible] de Reims d'avoir un peu
de patience, [illegible] que le Pape
[illegible] la requête qu'il luy avoit
presentée.

En effet l'Agent [illegible] Herbert arriva peu de
temps après avec de nouveaux Legats, qui
apporterent à Herbert la confirmation de Hu-
gues [illegible] Archevêché avec le Pal-
lium, [illegible] faveur du Roy
une nouvelle [illegible] Seigneurs sous pei-
ne d'excommunication [illegible]
pour leur Souverain.

Aussi-tôt après l'Empereur Othon entreprit
l'accommodement du Roy avec Herbert &
Hugues [illegible] jour, le Roy
[illegible] deux
Seigneurs [illegible] dans leur
devoir [illegible] pour leur
Souverain. [illegible] les Evê-
ques [illegible] Diocese de Reims [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Herbert [illegible]
Rodolphe [illegible] pour être
déclarée [illegible]
[illegible]
[illegible] Hugues [illegible] Herbert.

Herbert, que ses révoltes continuelles, ses trahisons & ses perfidies ont rendu si fameux dans l'histoire, mourut cette année-là 943. On porta son corps de Péronne où il mourut, à Saint-Quentin, où ses enfans luy firent des funérailles magnifiques. Quelques Historiens le font vivre jusqu'en l'an 996. mais ils se sont trompés, ainsi que de Serre, Nangis, Nicole-Gilles & autres qui ont écrit contre la vérité, que ce Prince avoit été pendu sur une montagne par ordre du Roy, puisqu'il mourut dans son lit de mort véritablement naturelle, mais avec des douleurs extrêmes & dans une espece de désespoir de son salut, soit que la maladie violente dont il étoit travaillé ou que les remords de sa conscience en cette extrémité eussent troublé son esprit; lorsqu'on luy parloit de sa conscience ou des affaires de ses Etats & domestiques, il ne répondoit que ces mots : *Nous avons été douze qui avons conspiré par serment à la trahison faite à Charles*; ce qu'il répétoit continuellement. Terrible exemple de la vangeance divine contre les rebelles & les traîtres à leur Prince. Les Historiens anciens appellent ce Prince *iniquorum & infidelium nequissimus.* 943.

Il eut d'Hildebrante son épouse, sœur de Hugues le Grand, plusieurs enfans. Les Historiens sont partagés sur le nombre, com-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

fait que les Historiens l'appellent *Comes & Abbas* ; Il fut fort pieux, & prit d'abord le parti du Roy Loüis d'Outre-mer, & témoigna qu'il avoit honte du crime que son pere avoit commis en faisant emprisonner le Roy Charles son Souverain, & pour en donner des marques à la postérité il donna son Château de Saint-Quentin, dans lequel ce Roy avoit été prisonnier, & en fit un Monastere de l'ordre de S. Benoît, afin d'effacer autant qu'il le pouvoit la honte & l'infamie de son pere & d'en éteindre la mémoire; il fonda ensuite ce Monastere. Les Rois Lothaire & Loüis son fils l'avoient porté à cette bonne œuvre. Ce pieux Prince eut presque toûjours une paix profonde avec ses voisins. L'Histoire remarque néanmoins qu'il se ligua avec ses freres Robert & Herbert pour faire la guerre au Roy Loüis d'Outre-mer ; il laissa deux fils de Gerberge son épouse, Héribert qui luy succeda au Comté de Vermandois, & Othon ; il mourut le 8. Septembre l'an 986. & fut inhumé à Saint-Quentin. Ce Prince fit de grands biens à l'Eglise.

Le quatriéme fils d'Herbert fut Robert, qui luy succeda au Comté de Champagne sous le titre de Comte de Troyes ; Et le cinquiéme fut Hebert, qui succeda à son frere Robert au même Comté.

Quelques Historiens donnent encore un

fils à Herbert, nommé Lindulphe, qui fut douze ans Evêque de Noyon; il étoit homme de mérite & d'une piété exemplaire: il mourut environ l'an 990.

La premiere des filles d'Herbert fut Alix ou Adelle, qui épousa en 934. Arnould Comte de Flandre, pere de Baudoüin le Barbu; elle mourut au mois d'Octobre l'an 960. Il y a des Historiens qui la disent sœur d'Herbert, & non sa fille.

La seconde de ses filles fut Leudgarde ou Ledgarde; elle est ainsi nommée en l'ancienne Chronique de S. Pierre en vallée de la ville de Chartres où elle est inhumée. Elle épousa en premieres nôces Guillaume Duc de Normandie, fils du Duc Rodolphe, dont elle n'eut point d'enfans; & en secondes nôces Thibault, dit le Tricheur ou Trompeur, Comte de Tours & de Blois, dont nous parlerons dans la suite de ces Mémoires.

ROBERT, *second Comte de Champagne.*

Robert, second Comte de Champagne.

NOus avons dit qu'après la mort du Comte Herbert arrivée l'an 943. ses enfans différérent de partager les grandes Terres de leur pere jusqu'en l'an 946. Ainsi avant que d'entrer dans le détail de la vie du Comte Robert, l'un de ses fils, qui luy succeda au Comté de Champagne, on a crû qu'il étoit à propos de parler de plu-

ſieurs faits qui ſont arrivés pendant ces trois années qui ont rapport à l'Hiſtoire de Champagne.

Herbert ne fut pas plutôt mort, que le Roy Loüis ſe déclara ouvertement contre ſes enfans, & abandonna toutes les terres qu'ils poſſedoient, à Rodolphe Comte de Cambray, qui vint mettre le ſiége devant Saint-Quentin, & l'emporta d'aſſaut : tout y fut livré au pillage, & enſuite on y mit le feu ſans reſpecter même les Egliſes qui furent réduites en cendres. Le Monaſtere d'Homblieres fut auſſi brûlé avec toutes les Religieuſes, & entr'autres une de grande qualité, dont le frere d'Herbert qui l'avoit entretenuë comme ſa femme avant qu'elle eût pris le voile, avoit eû un fils nommé Berniere, qu'il avoit mis ſous la conduite de Rodolphe. Ce jeune homme ne put voir le déſaſtre de ſa mere ſans en faire des plaintes à Rodolphe, qui en fut irrité juſqu'à le frapper rudement. Berniere n'oſa luy rendre le coup, mais il alla en porter ſes plaintes à ſon pere, qui luy donna des troupes avec leſquelles il marcha contre Rodolphe qui étoit demeuré en campagne; ils ſe rencontrérent, & avant que de commencer le combat, Berniere qui étoit à la tête de ſes troupes appella Rodolphe pour luy dire qu'il ceſſoit d'être dans ſon parti; mais Ro-

mené
son cheval
premier coup

Archevêque
de se rétablir
le Roy
de Saint-
donnerent
-
Harmont, le
Monzon;
attendoient
Hugues, qui
avec le Roy
de Com-
ce qui se
Grand leur
S. Hu-
engagea de
des Abbaïes
d'être à l'ave-
Le Roy tomba
pendant ce temps
le chateau
qu'il prit & y
Harmont, mais
le siege,
avoir pris en
defendoit cette

Les troupes du Roy s'emparérent de Montigny, où les enfans d'Herbert tenoient une garnison, quoy-qu'ils eussent promis de rendre cette place au Roy. André qui y commandoit fut tué, après avoir luy-même tué de sa main celuy qui avoit introduit les troupes du Roy dans la place. 944.

Les enfans d'Herbert furent aussi chassés d'Amiens, le Comte Hugnes vint à leur secours quoy-qu'occupé à une guerre contre les Normans, & contre l'attente du Roy qui venoit de le faire Duc de France. Dès que le Roy entreprenoit quelque chose contr'eux, il prétendoit qu'il étoit en droit de prendre leur parti sous prétexte qu'il étoit leur oncle; mais la véritable raison étoit qu'il craignoit que le Roy ne devint assez puissant pour n'avoir plus besoin de luy.

Aux fetes de Pâques de l'an 945. Bernard Comte de Senlis, Herbert, & Thibault Comte de Chartres son beau-frere assiégérent le château de Montigny, qu'ils emportérent, le pillérent & y mirent le feu. 945.

Bernard Comte de Senlis prit ensuite le lieu où étoit la Vénerie du Roy, & se saisit de Compiegne où les Rois avoient coutume de faire leur demeure. Le Roy ayant appris cette nouvelle, sortit de Roüen & alla mettre le siége devant Reims, accompagné de l'Archevêque Artaud qu'il vouloit rétablir

dans l'Archevêché de Reims ; mais il donna trop de licence à son armée qui mit tout à feu & à sang dans les Villages, & n'épargna pas même les Eglises ; la Ville fut attaquée & défenduë avec beaucoup de vigueur : Hugues le Grand y accourut en diligence, & envoya demander au Roy une conférence, dans laquelle on convint que le Roy recevroit des ôtages de l'Archevêque Hugues, qu'il leveroit le siége, & qu'on tiendroit un Parlement où cet Archevêque viendroit luy-même répondre sur tous les sujets de plaintes que le Roy avoit contre luy. Le siége qui n'avoit duré que quinze jours, fut levé aussitôt, & il y eut ensuite vers la S. Jean une autre conférence entre le Roy & les envoyés de Hugues le Grand, en laquelle on convint seulement d'une treve jusqu'au quinziéme du mois d'Aoust.

946. Au commencement de l'année 946. les enfans d'Herbert eurent quelques démêlez au sujet des biens de leur pere, qu'ils avoient laissés en commun, ainsi que nous l'avons dit : mais Hugues le Grand leur oncle en fit le partage & les mit d'accord.

Robert, second Comte de Champagne.

Robert eut les terres de Champagne, & porta le nom de Comte de Troyes, & fut notre second Comte de Champagne, & le premier qui y établit sa demeure. Il épousa Alix, dite Verra, fille de Gislebert Duc de Bourgogne.

En l'année 946. le Roy mit le siége devant Reims, il fut poussé avec tant de vigueur, que l'Archevêque Hugues en fut effrayé & menacé d'avoir les yeux crevés; il en sortit le troisiéme jour du siége avec la plus grande partie de ses troupes. Le Roy y entra, & y rétablit l'Archevêque Artaud. 946.

Hugues le Grand assiégea Reims en l'année 947. mais inutilement, parce que les troupes du Roy & celles d'Artaud firent si bien leur devoir, qu'après huit jours de siége elles le contraignirent de se retirer avec l'Archevêque Hugues son neveu. 947.

Le Roy assiegea Mouzon qui appartenoit à l'Archevêque Hugues: mais il fut obligé de lever le siége.

On fit ensuite une treve qui devoit durer jusqu'après un Concile qu'on avoit convoqué à Verdun pour le mois de Novembre 947. auquel on devoit terminer entierement le différend entre les deux Archevêques de Reims, il fut reglé qu'en attendant le Concile Artaud demeureroit à Reims, & Hugues à Mouzon dont le domaine appartenoit à cet Archevêché.

Vers le milieu de Novembre le Concile s'assembla: mais Hugues n'y comparut pas, & Artaud par une espece de provision fut déclaré légitime Archevêque de Reims, & on indiqua un nouveau Concile sur la mê-

me affaire pour le mois de Janvier ſuivant.

Ce Concile s'aſſembla ; & l'Archevêque Hugues ne s'y étant pas rendu, on prononça qu'Artaud demeureroit en poſſeſſion de l'Archevêché de Reims, & que Hugues ſeroit ſéparé de la communion des autres Evêques & de toute juriſdiction ſur cet Archevêché pour n'avoir pas obéï aux ſommations de deux Conciles, & qu'il demeureroit dans cet état de ſuſpenſe jusqu'au Concile National qu'on indiqua pour le premier
948. jour d'Aouſt 948. où il ſeroit cité pour répondre ſur la contumace & ſur les chefs d'accuſation qu'on produiroit contre luy. Cette Sentence fut envoyée à l'Archevêque Hugues, qui la renvoya deux jours après à l'Archevêque de Treves, & luy fit déclarer qu'il ne le reconnoiſſoit pas pour Juge, & qu'il ne déféreroit point à la Sentence qu'il avoit renduë contre luy.

Artaud envoya les actes de ce Concile au Pape qui approuva la convocation d'un Concile National. Cependant les partiſans de Hugues & d'Artaud étoient toûjours aux mains.

Ce Concile ſe tint à Ingelheim près de Mayence dans l'Egliſe de S. Remy le premier Juin l'an 948. Il n'y eut aucun Prélat ni de Bourgogne, ni de Normandie, ni du Comté de Paris, ni du Duché de France.

Hugues le Grand empêcha tous ces Prélats d'y assister ; l'Evêque Marin en qualité de Légat du Pape y présida. L'Archevêque Hugues, qui n'y assista pas, y fut excommunié comme usurpateur de l'Archevêché de Reims, on y excommunia aussi Hugues le Grand son oncle, & on maintint Artaud en la possession de cet Archevêché. On assembla ensuite les milices qui vinrent assiéger Mouzon, où Hugues, qui se disoit toûjours Archevêque de Reims, s'étoit renfermé. Il fut obligé après une vigoureuse résistance de capituler & de se rendre ; on rasa les fortifications & les murailles de la Ville.

Le Roy avec ces mêmes Evêques vint mettre le siége devant la ville de Laon ; ces Evêques quittant le casque pour prendre la mitre s'assemblérent comme en Concile dans une Eglise voisine de la ville, dédiée à saint Vincent, où ils excommuniérent Thibault Comte de Chartres, dont nous parlerons dans la suite, parce qu'il étoit en possession de Laon.

Toutes ces excommunications ne servirent qu'à irriter davantage les esprits, & il 949.
se fit l'année suivante 949. une infinité de ravages de part & d'autre. Enfin après qu'on se fut long-temps battu, la paix fut concluë en pleine campagne sur la riviere de Marne
l'an 950. Les différens des deux Archevê- 950.

ques de Reims avoient été la cause de ces guerres.

951. En l'année 951. la Reine Ogine, mere du Roy Loüis IV. qui ne devoit pas alors être jeune, puisque, si on en croit Mezeray, elle passoit quatre-vingts ans : cette Reine étant devenuë amoureuse d'Herbert Comte de Meaux, frere de notre Comte Robert & de l'Archevêque Hugues, se fit enlever de la ville de Laon par les gens d'Herbert, & se maria avec luy en la ville de Saint-Quentin; il étoit fils de celuy qui avoit retenu si long-temps prisonnier le Roy Charles le Simple son premier mari, & qui mourut dans sa prison, comme nous l'avons dit.

Le Roy son fils, pour se vanger d'elle, luy ôta l'Abbaïe de Laon qu'il luy avoit donnée, & en gratifia la Reine Gerberge son épouse.

L'Histoire remarque qu'en ces temps-là les Rois de France étoient réduits à n'avoir presque aucun domaine où ils fussent les maîtres, excepté quelques Maisons Royales & les villes de Laon & de Reims. Grand nombre de leurs vassaux avoient plus de villes & de terres que les Rois; & ils étoient spectateurs & quelquefois arbitres de plusieurs petites guerres souvent fort sanglantes que tous ces Comtes & ces Seigneurs se faisoient continuellement les uns aux autres.

Le Roy étoit de temps en temps luy-même insulté de la même maniere, & se défendoit aussi de même ; il prenoit quelquefois le parti de l'un & quelquefois le parti de l'autre ; non seulement les Comtes & principaux Seigneurs en usoient ainsi, les Seigneurs d'un moindre rang & qui étoient vassaux de ceux-cy en usoient de même entre eux à proportion de leur puissance.

Le Roy Loüis en la même année 951. alla mettre le siége devant Brenne, que deux insignes voleurs avoient fortifiée, & qui s'en servoient pour ravager tout le païs d'alentour : il les contraignit par famine à se rendre & fit raser la place.

L'an 958. notre Comte Robert eut quelque différend avec Anségise Evêque de Troyes, qui selon le sentiment de quelques Historiens étoit Chancelier de France, parce que cet Evêque s'opposoit à ses ambitieux desseins : ce qui fut cause que Robert le chassa par force de la ville de Troyes, dont Mezeray dit qu'il étoit Comte à cause de sa femme ; il étoit aussi Comte de Chaalons. 958.

L'anné suivante 959. le Roy Lothaire assisté de l'Empereur Othon, de Brunon Duc ou Gouverneur de Lorraine & Archevêque de Cologne, fit mettre le siége devant Troyes pour tâcher d'y rétablir Anségise. Cet Evêque amena pour cet effet Helpont & au- 959.

tres Capitaines avec les troupes de ſes protecteurs : mais Rainaud le Vieil Comte de Sens & Archambault Archevêque de la même ville ayant joint leurs forces à celles de Robert, ils défirent l'armée ennemie ; les Saxons furent défaits : Helpont qui les commandoit fut tué, & ceux de Sens remportérent la victoire ſur le bord de la Vanne, aſſez près d'un village nommé Villiers, où les Allemans étoient venus chercher des fromages dont leur armée manquoit, à cauſe que la ſaiſon étoit trop avancée. Ainſi Brunon, qui avoit accompagné Helpont, le voyant mort, leva le ſiége de devant Troyes & retourna en ſon païs.

Le corps d'Helpont fut porté aux Ardennes à ſa mere Varna qui l'avoit ainſi commandé. Archambault & Rainaud le regretérent, parce qu'il étoit leur parent. Ainſi Anſégiſe ne put rentrer dans ſon Evêché que
960. par l'accommodement qui ſe fit l'an 960. entre le Comte Robert & luy par l'entremiſe de l'Archevêque Brunon, qui fut envoyé par l'Empereur Othon pour les accorder.

Le Comte Robert qui s'étoit rendu maître de la ville de Dijon, qu'il prétendoit luy appartenir du côté de la Comteſſe ſon épouſe, la perdit enfin, quoy-que le ſiége en eût été levé en même temps que celuy de Troyes, parce que le Roy Lothaire avec le ſecours

de l'Arche vêque Brunon, oncle ou frere de la Reine Gerberge, veuve du Roy Loüis d'Outre-mer, l'ayant assiégée pour la seconde fois, la reprit peu de temps après.

En l'année 962. l'Archevêque Artaud étant mort, il se tint un Concile ou assemblée de treize Evêques tant de l'Archevêché de Reims que de celuy de Sens, où présida l'Archevêque de Sens, en un village du Diocese de Meaux, q[illegible] l'histoire ne marque point. On y proposa de rendre l'Archevêché de Reims à Hugues frere de notre Comte Robert. Quelques Evêques furent de ce sentiment, d'autant plus qu'Artaud étoit décédé. 962.

C'étoit l'avis de Hugues Capet, qui espéroit par ce rétablissement de voir enfin finir une querelle qui duroit depuis une si longue suite d'années. Mais la Reine Gerberge poussée par les conseils de l'Archevêque Brunon fit que le plus grand nombre des Evêques s'y opposérent, & entr'autres Roricon Evêque de Laon & Gibuin premier du nom Evêque de Chaalons, qui soutinrent que l'Archevêque Hugues ayant été excommunié par un plus grand nombre d'Evêques que ceux qui composoient leur assemblée, il ne pouvoit être absous par un moindre nombre de Prélats, & ils firent renvoyer au Pape la décision de ce différend. On consulta donc le Pape Jean XII. lequel répondit aux Prélats

aſſemblés que Hugues étoit vrayement excommunié, & que l'on eût à proceder à une nouvelle & canonique élection, ce qui fut fait, dit Fauchet dans l'hiſtoire du Roy Loüis d'Outre-mer l'an 963. & Odalric, fils du
963. Comte Hugues, fut élu, & du conſentement du Roy Lothaire ordonné Archevêque de Reims par les Evêques Guy de Soiſſons, Roricon de Laon, Gibuin de Chaalons, & Vinfred de Verdun; quelques Hiſtoriens blâment la déciſion de cette affaire.

Notre Comte Robert réſolut de ſe venger des mauvais offices que l'Evêque Gibuin avoit rendus en cette occaſion à l'Archevêque Hugues ſon frere, & après avoir joint ſes forces avec celles d'Herbert Comte de Meaux ſon autre frere, ils aſſiégérent la ville de Chaalons, ayant pris occaſion de l'abſence de Gibuin ſon Evèque, & s'en étant rendus maîtres ils y mirent le feu, & brûlérent la ville.

Notre Comte Robert décéda au mois d'Aouſt l'an 963. d'autres diſent en 968. Il eut de ſon mariage avec Alix ou Berthe, fille de Giſlebert Duc de Bourgogne, un fils nommé Robert ou Héribert, qui mourut en bas âge avant ſon pere. D'autres comptent encore au nombre de ſes enfans Archambault Archevêque de Sens, & Adelaïde épouſe de Lambert, Comte de Chalon ſur Saone.

Quelques Hiſtoriens prétendent que ce Comte a été marié deux fois, la premiere avec cette Alix, & la ſeconde avec Verra. Mais d'autres ſoutiennent avec plus de vrayſemblable qu'Alix étoit ſurnommée Verra, & qu'elle a ſigné avec le Comte ſon époux l'an 959. une charte contenant un accord fait entre ce Prince & Gratian Abbé de Montierender.

HERBERT *ſecond du nom, troiſiéme Comte de Champagne.*

Herbert, qui étoit Comte de Meaux, ſucceda à ſon frere Robert au Comté de Troyes l'an 963, Marlot l'appelle *Regulus Trecenſis*, petit Roy de Troyes. L'hiſtoire remarque qu'en ce temps-là les Gouverneurs des Provinces & des Villes étoient appellés *Reguli*, *Reges*; non pas qu'ils fuſſent Rois, mais parce qu'ils étoient ou Proconſuls, ou Gouverneurs uſant de puiſſance abſoluë comme la Royale. Ce Prince occupa toutes les places que le Comte Robert ſon frere tenoit; il s'empara auſſi par fineſſe de la ville de Vertus & de quelques autres places en Champagne & en Brie.

Herbert, *troiſiéme Comte de Champagne.*

963.

Flodoard écrit que le Pape Martin fit citer à Rome ce Prince pour rendre compte de ſes vexations envers les Evêques, à l'occaſion du refus qu'ils avoient fait de recon-

noître ſon frere Hugues pour Archevêque de Reims, comme nous l'avons dit ; mais on ne voit pas ce qui arriva de cette citation. On lit ſeulement qu'en l'an 964. Her-
964. bert reſtitua à Oldaric Archevêque de Reims la ville d'Epernay & pluſieurs autres places qu'il occupoit & qu'il avoit uſurpées ſur cette Egliſe, quoy-qu'il eût tout ſujet de n'être pas content de la promotion d'Oldaric ; il ſe rendit enſuite maître de Vitry.

En l'an 966. cet Archevêque excommu-
966. nia Renauld Comte de Roucy, parce qu'il ne voulut pas luy reſtituer les terres qu'il avoit uſurpées ſur l'Egliſe de Reims ; mais Renauld au lieu d'obéïr, ſe ſaiſit encore de quelques autres places.

L'hiſtoire remarque qu'en l'année 978.
978. l'Empereur avec une armée de ſoixante mille hommes ruina tous les environs de Reims, & s'avança juſqu'à Paris dont il brûla un fauboug ; que le Roy Lothaire mourut à
986. Reims le 2. Mars 986. âgé de quarante-ſix ans le trente-deuxiéme de ſon regne. Quelques Hiſtoriens le font mourir de poiſon & en accuſent la Reine Emma ſa femme. Charles frere du Roy l'avoit accuſée de quelque mauvais commerce. Si elle fut coupable de cette mort, elle ſçut ſauver les apparences ; mais ce ſont-là des miſteres ſur leſquels on ne peut prononcer ſans témérité. Loüis V. leur

leur fils ayant été reconnu Roy à l'âge de dix-neuf ans, la mésintelligence se mit bientôt entre la mere & le fils. Aldalberon Archevêque de Reims étoit bien avant dans les intrigues de la Reine, le Roy vint pour le surprendre dans Reims ; il se donna des combats entre les troupes du Roy & celles de l'Archevêque: la Ville fut prise, mais le Prélat échappa ; il fut depuis envoyé prisonnier à Laon par Charles Duc de la basse Lorraine, & son corps après sa mort fut rapporté à Reims & enterré dans l'Eglise de Notre-Dame devant l'aigle du chœur. Il ordonna qu'on distribuât deux mille pains aux pauvres le jour de son anniversaire: Le Roy
Loüis mourut en 987. On crut que la Rei- 987.
ne Blanche son épouse, qui ne l'aimoit pas, l'avoit fait empoisonner : il ne laissa point d'enfans. Charles son oncle, Duc de la basse Lorraine, étoit son héritier : il fit tous ses efforts pour monter sur le trône après luy, mais Hugues Capet luy enleva la Couronne.

Notre Comte de Champagne Herbert II. mourut l'an 989. d'autres disent l'an 993. mais plus vray-semblablement l'an 997. ou
998. quoy qu'il en soit, tous conviennent 997.
qu'il mourut fort âgé : il fut enterré dans l'Eglise de l'Abbaïe de S. Furcy de Lagny, de l'ordre de Saint Benoît de la Congrégation de S. Maur, qu'il avoit fait rebâtir peu de temps

avant ſon décès, ayant été auparavant ruinée par les payens. Sa ſépulture eſt dans le ſanctuaire avec cette épitaphe :

Exemplar morum, procerum lux, norma bonorum,
Solamen miſeris, exitium ſceleris;
Gloria virtutis, laus famæ, norma ſalutis,
Quo nil dum viguit clarius orbe fuit. &c.

Herbert eſt qualifié par un titre qui eſt dans l'Abbaïe de Montierender en datte des calendes de Février 969. *Glorioſus Francorum Comes.* Marlot dit qu'il poſſeda les Abbaïes de S. Médard & de S. Quentin, du chef de ſa femme Ogine, fille d'Edoüard Roy d'Angleterre.

Herbert fut marié deux fois. L'hiſtoire ne nomme point celle de ſes femmes dont il eut un fils & une fille. Le fils fut Etienne I. du nom, qui luy ſucceda; & la fille Agnès-Anne-Alix ou Adélaïde, qui fut ſeconde femme de Charles Duc de la baſſe Lorraine, frere du Roy Lothaire, dont nous avons déja parlé, avec lequel & les deux fils qu'elle avoit eûs de luy elle mourut en priſon à Orléans, où ils étoient enfermés par l'ordre de Hugues Capet environ l'an 992. Mezeray prétend que pendant que Charles & Agnès étoient priſonniers à Orléans, ils eurent deux fils, Hugues & Loüis, qui ſe retirérent auprès de l'Empereur; que Loüis fut Land-

grave de Hesse & eut une belle génération: mais on doute fort des enfans de ce second lit.

L'autre femme d'Herbert, dont il n'eut point d'enfans, fut Ogine, veuve du Roy Charles le Simple. Quelques Historiens prétendent que ce Comte n'eut point d'autre femme qu'Ogine, dont il eut trois enfans, Etienne & Alix, dont nous venons de parler, & Emme qui épousa Guillaume dit Tête d'étoupes, Comte de Poitiers. Mais ce sentiment ne peut être suivi, puisqu'Ogine épousa le Roy Charles le Simple l'an 903. & notre Comte Herbert en l'année 951. comme nous l'avons dit dans la vie du Comte Robert; ainsi elle étoit fort âgée lorsqu'elle épousa le Comte Herbert & par conséquent hors d'état d'avoir des enfans.

ETIENNE *premier du nom, quatriéme Comte de Champagne & Brie.*

ETienne succeda à Herbert II. du nom son pere aux Comtés de Champagne & Brie, sous les titres de Comte de Troyes & de Meaux, l'an 997. Etienne, *quatriéme Comte de Champagne.*

Une chartre de l'Abbaïe de Lagny dit qu'il étoit parent du Roy Robert, *Regis Roberti consanguineus.* 997.

On ne trouve rien de considérable de la vie de ce Prince dans l'Histoire; on ne sçait pas s'il fut marié ni le lieu de sa sépulture;

on ignore même le temps de ſon décès. Il y en a qui prolongent ſes jours juſqu'en l'année 1030. à quoy il y a peu d'apparence ; d'autres marquent ſa mort en 1019. quoy qu'il en ſoit, Eude luy ſucceda.

EUDE *ou* ODON *premier du nom, cinquiéme Comte de Champagne & Brie.*

Eude, *cinquiéme Comte de Champagne.*

EUde qui étoit Comte de Blois & de Tours, après le décès d'Etienne, dont il étoit couſin iſſu de germain, s'empara de la Champagne & de la Brie ſous le nom de Comte de Troyes & de Meaux environ l'an 1019. Ainſi ces Comtés paſſérent dans la famille de Thibault le Tricheur. Il étoit fils d'Eon ou Eudon, autrement appellé Eude, ſurnommé le Champenois, Comte de Tours, Chartres & Blois.

1019.

Avant que d'entrer dans le détail de la vie d'Eude notre cinquiéme Comte de Champagne, nous avons cru qu'il étoit àpropos de dire quelque choſe de ce Thibault le Tricheur, ayeul de notre Comte Eude, dont les deſcendans ont été depuis Comtes de Champagne.

Thibault le Tricheur.

Ce Thibault étoit Comte de Tours, de Blois, & de Montaigu en Laonnois, par don de Hugues le Grand Duc de France ; comme auſſi de Vierzon & de Sancerre en Berry ; il fut auſſi Comte de Chartres, qui n'étoit d'abord qu'un ſimple office de Judi-

cature ſous l'autorité de l'Evêque qui étoit Prince de Chartres. Mais il ravit cette Principauté par ſa fourberie, & s'en rendit le maître abſolu ſous le titre de Comte, qui en ce temps-là ne ſignifioit autre choſe que Juge. Il fut ſurnommé le Tricheur & le Vieil, parce qu'il fut un grand fourbe & qu'il véquit long-temps. Glabert qui vivoit fort proche de ſon temps, le nomme *Tribaldus tricator & Tribaldus fallax :* noms dignes de ſes fourberies continuelles.

Il étoit fils de Gerlon Prince Normand, à qui le Roy Charles le Simple avoit donné le Comté de Blois, & il étoit couſin germain de Raoul Duc de Normandie, qui porta enſuite le nom de Robert après qu'il eut embraſſé la religion chrétienne, & ſa mere étoit fille du Marquis de Brandebourg.

Il avoit une ſœur qui fut mariée à Alain Barberotte premier Duc de Bretagne, qui mourut l'an 958. & laiſſa un fils unique nommé Drogan encore au berceau, qu'il déclara ſon héritier. Thibault eut la tutelle de ce petit Prince, & la garde de ſa perſonne fut confiée à ſa mere ; mais cette Princeſſe s'étant depuis mariée à Foulques Comte d'Anjou, Thibault fit mourir cet innocent en luy faiſant verſer de l'eau boüillante ſur la tête. Thibault après avoir tué par trahiſon Guillaume Duc de Normandie, mari de Leude

garde, épousa cette Princesse qui n'avoit point eû d'enfans de ce Duc: pour cet effet il attira ce Prince par finesse en un endroit, sous le prétexte de conférer avec luy en secret d'affaires importantes, ce Duc s'y étant rendu, il le poignarda, & alla ensuite auprès d'Herbert II. du nom, Comte de Champagne demander cette Princesse sa sœur en mariage: ce qui luy fut accordé.

Richard Duc de Normandie, fils naturel du Duc Guillaume que Thibault avoit tué, luy fit la guerre; il ravagea & brûla tout le païs Chartrain. Thibault voulut s'en venger, & pour cet effet il gagna plusieurs autres grands Seigneurs, qui tous ensemble conseillérent au Roy Lothaire de se saisir de la personne de Richard. Le Roy manda à ce Duc que son intention étoit d'arrêter Thibault; mais qu'ayant besoin pour cela de luy, il le prioit de se rendre auprès de sa personne au jour & au lieu qu'il luy marqua près de la riviere d'Epte, & qu'il feignît qu'il faisoit ce voyage dans le seul dessein de faire au Roy l'hommage qu'il luy devoit. Le Duc Richard se trouva bien accompagné au lieu du rendez-vous, & il avoit déja traversé la riviere lorsque les espions qu'il avoit envoyés pour tâcher de découvrir le dessein du Roy, luy vinrent rapporter que le Comte Thibault & tous ses ennemis étoient auprès

de luy, & que les troupes qui les accompagnoient étoient ſur le point de le venir charger. Richard ſur le champ repaſſa l'Epte, mit ſes troupes en bataille ſur le bord de la riviere pour leur en diſputer le paſſage.

Lothaire animé par Thibault, qui étoit l'un des plus hardis & des plus braves Princes de ſon temps, qui ne pouvoit ſe réſoudre à reculer, & qui étoit outré d'avoir manqué ſon coup, prit le parti de combattre le Duc Richard. Il paſſa la riviere, & attaqua les Normans dans les poſtes avantageux dont ils s'étoient ſaiſis. Les troupes du Roy étoient bien plus fortes que celles du Duc : mais nonobſtant l'inégalité du nombre les Normans ſe défendirent avec tant de valeur, que le Roy fut obligé de faire ſonner la retraite, laiſſant quantité des ſiens morts ſur le champ de bataille.

Thibault entra enſuite en Normandie, ſoutenu par les forces que le Roy luy envoya juſques près de Roüen, mais il y fut défait, & ſe ſauva à Evreux. Richard enflé de la victoire qu'il avoit remportée ſur Thibault, alla mettre le ſiége devant la ville de Chartres, qui étoit défenduë par Thibault fils aîné du Tricheur, qui l'an 962. fut tué à une ſortie que ce jeune Prince fit. La Ville fut priſe, pillée, ſaccagée & brûlée. Tel eſt le ſort des peuples qui ſont les victimes innocentes des

querelles de leurs Souverains. Ce Tricheur fit rebâtir dans le château de Saumur l'Abbaïe de S. Florent environ l'an 950. & luy donna le Prieuré de S. Loant l'an 953.

Thibault fit tant d'actions indignes d'un Prince, que les Historiens l'ont traité d'impie & de déloyal.

Il est difficile de marquer précisément le temps de la mort de ce Prince. Ce qui est de certain est qu'il mourut fort âgé & qu'il ne vivoit plus au mois de Février de l'an 978. ainsi qu'il paroît par une chartre dattée de l'an 24^e^ du regne du Roy Lothaire, qui est environ l'an 978. par laquelle Leudgarde sa veuve fait un don à l'Abbaïe de S. Pierre en vallée de la ville de Chartres par forme de fondation d'obit pour l'ame d'Herbert son pere notre premier Comte de Champagne, & du Comte Thibault son époux. Tous leurs enfans, excepté Thibault qui étoit déja mort fort jeune, sont nommés dans ce titre, sçavoir, Eude, dont nous allons parler ; Huë ou Hugues Archevêque de Bourges, mort le premier Janvier 985. & Emme qui épousa Guillaume Duc de Guyenne, dit Tête d'étoupes, & Comte de Poitou. Elle fonda l'Abbaïe de Bourguëil en vallée l'an 990. & vivoit encore en 1004. Eon, Odon ou Eude son fils & pere de notre cinquiéme Comte de Champagne avoit toutes les

mauvaises qualités de son pere : Oldaric Archevêque de Reims luy donna Coucy pour contenter son avarice.

Hardoüin cinquiéme Evêque de Chartres, qui étoit parent de ce Prince, luy fit don d'une partie de la Seigneurie temporelle de son Eglise, dont il étoit déja en possession ; & il usa envers luy de cette condescendance, afin de l'obliger à reconnoître qu'il tenoit de luy par bienfait ce qu'il auroit gardé par la force. Il confirma à Amalbert Abbé de S. Florent de Saumur les privileges accordés à son Monastere, par une chartre du mois de Février l'an 978.

Ce Prince mourut en 995. & fut enterré à Tours, ou selon Pithou à Marmoutier ou Mairemoutier sur Loire, dont il fut restaurateur, & y mit des Religieux de S. Benoît au lieu des Chanoines qui y étoient auparavant. Il épousa en premieres nôces Mahault troisiéme fille de Richard Duc de Normandie, dont il n'eut point d'enfans ; & en secondes nôces Berthe sœur aînée de Raoul III. du nom, dit le Faineant, Roy de Bourgogne, & fille de Conrad & de Mahauld sœur du Roy Lothaire, laquelle fut depuis remariée au Roy Robert, duquel elle fut séparée pour commerage de cette Berthe. Eon ou Eude eut Eude notre cinquiéme Comte de Champagne, dont nous allons

parler ; Roger Evêque de Beauvais, & Berthe qui épousa Alain de Bretagne.

Nous avons dit qu'Eude notre cinquiéme Comte s'empara de la Champagne & de la Brie après le décès du Comte Etienne son cousin issu de germain. Il fut fourbe & puissant comme son pere & son ayeul ; il se rendit maître des Comtés de Champagne & Brie, sous les titres de Troyes & de Meaux environ l'an 1019. ou selon d'autres & plus vray-semblablement l'an 1029. ou 1030. malgré le Roy Robert, qui prétendoit les réünir à la Couronne par droit de reversion, attendu que le Comte Etienne étoit mort sans enfans, & que Hugues Capet n'avoit consenti qu'Etienne possedât ces Comtés à perpétuité, qu'à la charge de ce droit de reversion. Eude se maintint néanmoins en cette possession malgré la prétention du Roy, qui fut obligé de dissimuler son ressentiment.

Eude, *cinquiéme Comte de Champagne.*

Le Roy néanmoins trouva le moyen de faire naître une grosse querelle entre Eude Comte de Champagne & Foulques d'Anjou, au sujet de ce que l'Angevin fortifioit le château de Montrichard au préjudice du Champenois : ce qui alluma entr'eux une forte guerre. Après quelques rencontres ils en vinrent à une bataille rangée, tous deux étant à la tête de leurs troupes ; la perte fut grande de part & d'autre : mais

1029. & 1030.

Eude perdit la bataille. La mort du Roy Robert étant ſurvenuë quelque temps après, il ne put tirer aucun avantage de cette défaite.

Le Roy Henry Premier ayant ſuccedé au Roy Robert, Eude luy fit la guerre à la perſuaſion de Conſtance mere de ce Roy, qui deſiroit mettre la Couronne ſur la tête de Robert ſon ſecond fils, qui luy étoit plus cher qu'Henry, & pour engager davantage Eude dans ſon parti, elle luy donna la moitié de la ville de Sens, qu'il luy demanda pour prix de ſa perfidie. Eude avec le ſecours du Comte de Flandre s'empara de pluſieurs places ; Henry de ſon côté avec celuy de ſes alliés reprit en peu de temps les villes de Senlis, Beauvais, Laon, Reims, Noyon, Péronne & Sens. Ces progrès d'Henry étonnérent les Princes ligués ; mais Robert, en conſidération de qui cette guerre étoit ſurvenuë, touché des miſeres qu'elle entraînoit néceſſairement, témoigna à la Reine ſa mere que puiſqu'il ne pouvoit vaincre que par la mort ou par la perte de l'honneur du Roy ſon frere, & la déſolation de tant de peuples, il ne vouloit plus en être l'inſtrument ; ce qui obligea la Reine Conſtance leur mere de propoſer elle-même la paix, dont elle voulut être la médiatrice. Le Duché de Bourgogne fut donné en partage à

Robert qui en fit hommage au Roy, & depuis les deux freres véquirent en parfaite intelligence.

Le Comte de Champagne, qui se vit par cet accord frustré de l'espérance qu'il avoit eûë de profiter de la division de ces Princes, se jetta dans la ville de Sens pour se la conserver. Il avoit tenté de mettre Ménard son parent sur le siége Archiépiscopal de cette Ville aprés la mort de l'Archevêque Loteric, quoy-que le Roy en eût déja fait choisir un autre ; ce qui l'obligea de faire la guerre au Comte, qu'il défit en trois rencontres ; aprés quoy il marcha à la tête de son armée victorieuse qui avoit été renforcée par le secours du Duc de Normandie, vers cette place dont les habitans luy ouvrirent les portes, & il acheva de défaire entierement les troupes d'Eude, qui fut contraint de s'enfuir à demi-nud & de se tenir caché.

A peine se fut-il remis de toutes ces pertes, qu'il arma contre l'Empereur Conrad, prétendant qu'il avoit droit sur la Bourgogne comme héritier de sa mere, fille de Conrad Roy de la Bourgogne Jurane, sœur de Raoul successeur de ce Roy, qui n'ayant point d'enfans donna par son testament son Royaume à son neveu Henry, fils de l'Empereur Conrad surnommé le Salique, & de Giselle sa seconde sœur. Eude qui étoit fils

de Berthe qui étoit l'aînée, fit remontrer à Raoul l'injuſtice de ce teſtament, & le prier que s'il ne vouloit pas luy conſerver cette ſucceſſion entiere, il luy en laiſſât au moins la moitié, ou quelque appanage comme ſi ſa mere eût été la cadette & non l'aînée. Les prieres envers ce Prince & les remontrances qu'il envoya faire depuis à l'Empereur Conrad qui s'étoit mis en poſſeſſion de ce Royaume après la mort de Raoul, ayant été également inutiles, il ſe réſolut d'en tirer raiſon par la voye des armes. Il prit le temps que l'Empereur étoit occupé en Hongrie, & avec ſes freres & ſes amis il ſe rendit aiſément maître des Villes de Bourgogne 1032.
qui étoient dépourvuës de garniſon. Ces ſuccès luy attirérent une députation de la part de la ville de Milan qui s'étoit révoltée contre l'Empereur, pour luy offrir la Couronne d'Italie, qu'il n'accepta pas.

L'Empereur vint vers Noël à Straſbourg, & ſi-tôt que la ſaiſon le luy permit, il entra en Bourgogne: Eude ne tint pas devant luy, tout plia ſous ſon autorité; il chaſſa les garniſons d'Eude de toutes les places qu'elles occupoient & y en établit d'autres, il reçut les hommages des Seigneurs du païs, & fut ſacré & reconnu Souverain de Bourgogne dans l'Egliſe de S. Maurice.

Après une conquête ſi grande & ſi prom-

pte l'Empereur n'auroit pas manqué de porter ses armes victorieuses en Champagne, si le Roy Henry, avec lequel Eude venoit de se reconcilier, ne luy eût pas fait témoigner que s'il y entroit, il se trouveroit obligé de secourir ce Comte comme son vassal : ce qui détermina l'Empereur de prendre le chemin d'Italie dont les Seigneurs s'étoient ligués contre luy.

Le Comte de Champagne ayant reconnu que la partie n'étoit pas égale, avoit offert à l'Empereur de luy ceder la souveraineté de Bourgogne, à condition qu'il luy en donneroit le gouvernement : ce que l'Empereur avoit refusé de faire ; il prit le temps qu'il étoit occupé à la guerre d'Italie, & entra
1036. avec une bonne armée en Lorraine qui étoit fief de l'Empire, où il fit de grands ravages & prit la ville de Commercy.

Gotelon Duc de la basse Lorraine avoit été aussi depuis peu fait Duc de la haute Lorraine par l'Empereur ; il empêcha Eude de pousser ses conquêtes plus avant : mais l'année suivante ce Comte mit le siége devant Bar & le prit.

Mort du Comte Eude.

Le Duc de Lorraine vint ensuite avec une armée camper auprés de la même Ville.
1035. Il combattit Eude, tailla son armée en pie-
ou ces, & le renversa mort sur la place, le
1037. 17. Décembre 1035. selon Glaber, ou

1037. ſelon Pithou, âgé d'environ 55. ans. Rodulphe dit que ce fut ſur luy que Dieu vengea *les fallaces & les iniquités de Thibault le Tricheur* ſon ayeul. Sa tête fut envoyée à l'Empereur, & ſon corps fut recuëilli & racheté par Roger I. du nom, quarante-troiſiéme Evêque de Chaalons ſur Marne ſon frere, & par l'Abbé Richard, & porté à la Comteſſe ſon épouſe qui le fit inhumer à Tours auprès de ſon pere; d'autres diſent en l'Abbaïe de Marmoutier: après que ſon corps eut été reconnu par une veruë qu'il avoit entre le fondement & les parties naturelles. 1037.

Ce Comte eſtima beaucoup la ville d'Epernay, & y fit bâtir un château qui ne ſubſiſte plus. Il fit rebâtir l'Abbaïe de cette même Ville à ſes dépens, qui avoit été brûlée, & il y mit des Chanoines ſéculiers l'an 1032. ainſi qu'il paroît par une chartre qui y eſt conſervée, qui porte:

Anno 5° Henrici Regis, Odo Comes Campaniæ, & Hermengardis uxor ejus, Monaſterium ſancti Martini de Sparnaco igne & bello dirutum reſtauravit, & in eo clericos aggregavit.

Ce Prince étoit hardi & entreprenant, ſouvent malheureux, mais il ſe faiſoit craindre même dans ſes mauvais ſuccès. Il épouſa en premieres nôces Mathilde fille de Ri-

chard Duc de Normandie, dont il n'eut point d'enfans; & en secondes nôces environ l'an 1015. Hermengarde, qu'on croit avoir été la troisiéme fille de Hugues le Grand; d'autres la disent sœur de Constance femme du Roy Robert, & fille de Robert I. du nom, Comte d'Auvergne, & d'Hermengarde de Provence: elle est ainsi nommée dans plusieurs titres des Eglises de Reims & de Marmoutier, & par celuy de la donation que fit cette Princesse à l'Abbaïe de S. Martin d'Epernay aussi-tôt après la mort de son époux, qui porte:

5° *idus Martii Hermengardis Comitissa prima Campaniæ, uxor Odonis Comitis nobis dedit Marmureium & Manusormam Virtutis Villæ pro anima mariti sui.*

Eude laissa trois fils d'Hermengarde, sçavoir Henry surnommé Etienne, Thibault, & Hugues ou Huë, auquel le Roy Robert donna le Monastere de Marmoutier, ainsi qu'il est rapporté dans l'histoire de ce Monastere. Quelques-uns prétendent qu'il eut aussi une fille nommée Berthe, femme d'Alain II. du nom, Comte de Bretagne, & en secondes nôces de Hugues II. du nom, Comte du Mans.

ETIENNE *second du nom, sixiéme Comte de Champagne & Brie.*

ETienne succeda à son pere Eude l'an 1037. Ce Prince portoit aussi le nom d'Henry. Il est nommé dans un titre de sainte Foy de Coulomniers en ces termes : *Staphanus Mildensem & Trecensem comitatus suscepit, qui dicuntur Briæ & Campaniæ comitatus.* Etienne II. sixiéme Comte de Champagne.

Eude de son vivant avoit partagé ses grandes terres entre Thibault & Etienne. Il ne paroît pas que Hugues son troisiéme fils y ait eû part. Aussi quelques Historiens & entr'autres le Pere Daniel ne luy donnent que ces deux fils, Thibault & Etienne. 1037.

Il donna à Thibault Blois, Chartres & Tours ; & à Etienne Troyes & Meaux, c'est-à-dire la Champagne & la Brie.

Ces deux Princes refusérent de faire hommage de leurs terres au Roy Henry, parce qu'il n'avoit pas voulu secourir le Comte Hugues leur pere contre l'Empereur Conrad ; ils abandonnérent néanmoins les prétentions qu'ils avoient sur la Bourgogne ; mais ce ne fut que pour broüiller dans le Royaume de France.

Eude frere du Roy étoit à la Cour mécontent de vivre sans autorité & sans domaine ; Etienne & Thibault luy offrirent

leurs services : ce Prince les accepta, & sûr de leur secours il fit sommer le Roy de luy faire part de la succession du Roy leur pere. Il se mit en campagne avec ces deux Comtes, & fit de grands ravages dans le Royaume.

Le Roy marcha contr'eux, & s'attacha à poursuivre Eude son frere, il le prit & l'envoya prisonnier à Orléans.

Il tourna ensuite contre Etienne Comte de Champagne, tandis que Foulques Comte d'Anjou attaqua le Comte Thibaut du côté de Tours.

Etienne II. *sixiéme Comte de Champagne.*

Le Comte de Champagne fut défait par le Roy, qui se saisit dans la défaite de Rodolphe Comte de Valois ; le même malheur arriva à Galeran Comte de Meulan, dont le Roy confisqua le Comté & le réünit à sa Couronne.

Ces avantages donnérent la hardiesse au Comte d'Anjou de mettre le siége devant Tours qui dura plus d'un an ; Thibault vint avec ses troupes pour secourir la place : le Comte d'Anjou alla au-devant de luy avec les siennes ; quelques Historiens prétendent qu'il fit porter à la tête de son armée la chape ou manteau de S. Martin en guise d'étendard, il rencontra Thibault sur le bord de la riviere de Cher, il l'attaqua, le défit, le prit prisonnier, & retourna ensuite presser le siége de Tours ; la Ville se rendit, & demeura depuis ce

temps sous la puissance des Comtes d'Anjou.

Quelque temps après Etienne Comte de Champagne étant mort, le Comte d'Anjou donna la liberté à Thibault, après qu'il luy eut abandonné le Comté de Tours. Thibault sous prétexte qu'il n'étoit pas content de son partage, se saisit de la succession de son frere Etienne, c'est-à-dire de la Champagne & de la Brie & de leurs dépendances, donnant pour cela son serment & celuy de ses Châtelains au nombre de cinquante & de pareil nombre de ses vassaux ou simples Gentils-hommes: ce qu'il fit au préjudice d'un fils que ce Comte avoit laissé nommé Eude, qui se retira en Normandie, où il y avoit alors de grandes broüilleries.

Le Duc de Normandie, reçut agréablement ce Prince, & le maria en premieres nôces à la Comtesse d'Aumale ou d'Aubermale.

Il épousa en secondes nôces Sibille, fille de Josbert Vicomte de la Ferté sur Aube & de Dijon: ce qui se justifie par plusieurs titres des Abbaïes de Clervaux, Auberives, Arcies, & autres.

Ce Comte est nommé dans un titre de l'Abbaïe d'Arcies, dont la datte se lit difficilement, on croit qu'elle est de l'année 1047. il y est nommé *Odo Campanensis*, Eude le Champenois ou de Champagne, & son épouse Sibille.

[illegible]

[illegible] Abbaye d'Aube- [illegible] Champenois [illegible] accord aux [illegible] Monsieur [illegible] de [illegible]

[illegible]

mes: *Je Eude le Champenois, par la grace de Dieu Comte de Champlite & Vicomte de Dijon, par ces présentes ſcellées de mon ſcel fais ſçavoir à tous qu'Humbert Seigneur d'Arc ſur Tille a donné de l'aveu de Hugues ſon fils à la maiſon d'Auberive, moy préſent & y conſentant, la part qu'il avoit au cens d'une Vigne qui releve de moy ; de quoy ont été témoins Eude Seigneur de Dampierre, &c.*

On croit qu'Eude eut une fille nommée Oda, Comteſſe de Champlite, qui épouſa Hugues Châtelain de Gand. On ne voit point que Hugues ni Loüis ayent eû d'enfans. Guillaume Seigneur de la Marche s'embarqua pour faire le voyage de la Terre ſainte. Il eut par le décès de ſes freres le Vicomté de Dijon & la Seigneurie de Pontarlier. Il eut d'Alix ou Eliſabeth ſon épouſe deux fils, Guillaume Comte de Dijon & Seigneur de Pontarlier, & Eude Seigneur de la Marche. Eude épouſa Perretté Dame de Chauzin ; il fit de grands biens aux Egliſes, aïnſi qu'il paroît par pluſieurs chartres de l'Abbaïe d'Auberive & autres qui ont conſervé ſa mémoire juſqu'à nos jours ; on croit qu'il mourut fort âgé.

Son frere Guillaume ſurnommé de Champlite, Seigneur de Pontarlier & de Talmer, & Vicomte de Dijon, a été le chef des deux branches & maiſons de Pontarlier & de Tal-

mer ou Talmey ſous les mêmes armes, ſçavoir, de gueules au lion d'or armé & lampassé d'azur. Un peu avant que de mourir, ce Seigneur ratifia toutes les donations que luy & ſes ancêtres avoient faites à l'Abbaie d'Auberive, a condition par les Religieux de prier Dieu pour luy & pour ſes deux epouses défuntes Avoye & Catherine; dont il eut deux fils, Guillaume & Guy; mais comme le reste de cette Généalogie nous meneroit trop loin, nous la finirons pour passer à notre ſeptiéme Comte de Champagne.

THIBAULT *premier du nom, ſeptiéme Comte de Champagne & Brie.*

Thibault, ſeptiéme Comte de Champagne

THibault Comte de Blois, de Chartres & de Tours, ſe rendit maître de la Champagne & de la Brie qui appartenoient à ſon frere Etienne, environ l'an 1038. au ſentiment de quelques Historiens, & plus vray-ſemblablement ſelon d'autres l'an 1042. au prejudice d'Eude fils de ſon frere, comme nous l'avons dit, il continua toûjours de porter le titre de Comte de Champagne, que ſes ſucceſſeurs ont depuis retenu.

Nous avons dit qu'il refuſa ainſi qu'a fait ſon frere Etienne, de rendre hommage au Roy, mais il fut contraint de s'y ſoumettre.

Nous avons aussi rapporté dans l'histoire du Comte Etienne son frere de quelle maniere Geoffroy Comte d'Anjou, qui étoit entré dans les interêts du Roy Henry I. du nom contre ce Prince, assiégea & prit la ville de Tours, comme il le combattit sur la riviere de Cher entre les bourgs de S. Quentin & de Bléré, & le fit prisonnier, & qu'il ne put être délivré, quelque instance que le Roy en fit, qu'en luy laissant entierement la Touraine & païs circonvoisins. Quelques Historiens prétendent que cette bataille fut donnée le 12. Aoust l'an 1044. Si cela est Thibault étoit alors Comte de Champagne. Quoy-qu'il en soit, ce Comte s'en plaignit depuis souvent au Roy, & le pressa de luy faire rendre ce Comté, mais il n'en put avoir raison. Il alla trouver l'Empereur à Mayence, qui le fit son Chevalier & luy promit sa protection. Un même Seigneur pouvoit bien être vassal de plusieurs Souverains à cause de diverses terres & de diverses charges : car ils faisoient hommage des charges comme des fiefs ; mais il ne faut pas conclure de là que Thibault ait voulu faire dépendre son Comté de Champagne de l'Empereur : tous les titres de ce temps-là prouvent le contraire.

On crut d'abord que l'Empereur & le Roy entreroient en guerre : néanmoins ces

deux Princes s'abouchérent, & après quelques plaintes que fit le Roy, ils se séparérent contens l'un de l'autre; & on ne voit pas que ce mécontentement ait eû de suites.

Thibault prit le titre de Comte Palatin de Champagne, non qu'il fût en cette qualité vassal de l'Empereur, comme quelques-uns l'ont cru : mais pour une autre raison apportée par du Cange sur Joinville. Il dit que les autres Comtes rendoient la justice dans les Villes, & que celuy de Champagne étoit qualifié *Palatin*, parce qu'il exerçoit la jurisdiction sur les Officiers du Palais du Roy.

La qualité de Palatin est un vieux titre qu'on donnoit autrefois en France à ceux qui avoient quelque charge ou dignité au Palais des anciens Rois de France, qui ne s'acqueroit que par de longs services ou par quelque action d'éclat par laquelle le Roy ou l'Etat avoient été préservés ou avoient remporté de grands avantages. On les considéroit alors comme l'on fit ensuite les Maires du Palais. Peu après les Palatins de France furent des Commissaires qui alloient administrer la justice dans les Provinces au nom & sous l'autorité du Roy. Comme c'étoit dans leurs hôtels ou maisons que se rendoit la justice, on les nomma *Palais*, comme l'on nomme encore indifféremment la demeure des Princes & les lieux où l'on

rend la justice aux peuples au nom du Roy. Il ne faut donc pas s'étonner si Thibault & ses successeurs Comtes de Champagne ont eû cette qualité. Ces Palatins ont toûjours été regardés comme Palatins de France, quoy-qu'en possession de tous les droits de souveraineté à l'hommage près. Ces Palatins ne sont plus connus en France comme ils le sont encore en Allemagne, Hongrie, Pologne, & en quelques autres endroits.

Thibault fonda à Provins le Prieuré de S. Ajoul l'an 1048. où il mit des Religieux qu'il tira de Montier-la-celle, & il le dota d'un revenu considérable : ce qui fut confirmé par une chartre du Roy Henry dattée du Palais de Sens en la même année.

Par une autre chartre du 25. Avril 1071. le Roy Philippe confirma la donation faite par Thibault à l'Abbaïe de S. Pierre de la Celle, qu'on dit à présent Montier-la-celle proche de Troyes, & à la paroisse de sainte Savine au faubourg de Troyes. Ce Comte fit bâtir le Prieuré de Coincy & y mit des Religieux de Clugny avant l'an 1077.

En l'année 1075. Thibault signa & approuva une chartre de la donation faite par Hugues II. du nom, cinquante-troisiéme Evêque de Troyes, à l'Eglise de Fleury sur Loire, où repose le corps de S. Benoît. Cette chartre est aussi signée du Comte Etienne son fils.

Thibault possèda l'Abbaïe de S. Nicaise de Reims en commende sous le Roy Philippe I. il mourut fort âgé l'an 1090. & fut enterré à l'Abbaïe de S. Martin de la ville d'Epernay, que le Comte Eude son pere avoit fondée l'an 1032. L'année du decès de Thibault n'est point marquée sur son tombeau ; mais celle d'Eude son pere. Le Pere Daniel prétend que Thibault vivoit encore l'an 1082. David Blondel marque sa mort sous l'an 1085. d'autres en 1087. Tous ces sentimens sont fort incertains : le Pere Mabillon prétend avoir trouvé à Rome dans la bibliotheque des Peres de l'Oratoire une ancienne chronique, qui marque que ce Comte Thibault, à qui on donna la qualité de saint, fut enterré à Troyes l'an 1066. & que son corps fut transféré en l'Eglise de l'Abbaïe de S. Furcy de Lagny en l'an 1076. néanmoins voicy son épitaphe qui est dans l'Eglise de S. Martin de la ville d'Epernay, qui, comme on croit, a été mise ou réparée beaucoup de temps après son decès. *Cy gist inhumé le Comte Thibault, fils d'Eude fondateur de cette Eglise en l'an* 1032. *&* *décédé l'an* 1037. Mais à présent on y a mis l'épitaphe qui suit : *Cy gist le corps de haut & puissant Seigneur Thibault, fils aîné d'Eude II. Comte de Champagne & Brie, fondateur de cette Abbaïe en l'an* 1032. *mort en* 1037.

& mourut ledit Thibault environ l'an 1080.

D'autres croyent que ſon corps eſt dans une chaſſe de bois, que l'on voit dans l'Egliſe de ſainte Colombe à Sens.

Thibault fut marié deux fois, la premiere à Gertrude fille d'Herbert ſurnommé Eveilchien, Comte du Mans, qu'il répudia pour épouſer Alix ou Adele de Crépy & de Valois, Comteſſe de Bar ſur Aube, fille de Raoul I. du nom, dit le Grand, Comte de Crépy & de Valois, dont il eut quatre fils, dont le premier fut Henry ſurnommé Etienne, Comte de Chartres, de Blois & de Meaux, appellé par les Barons d'outre-mer le pere du Conſeil. En effet il gouvernoit du vivant de ſon pere tous ſes Etats, & on l'appelloit ordinairement le Comte Etienne de Champagne, ce qui a donné occaſion à pluſieurs Hiſtoriens de le dire Comte de Champagne ; & même Alix ou Adele ſon épouſe, dont nous allons parler, luy a donné cette qualité depuis ſon décès.

Ce Prince fut recommandable par ſon courage & par ſa prudence. Il accompagna Godefroy de Boüillon en la Terre ſainte, où il fut tué dans une bataille contre les Sarraſins près de Ramme le 22. Juillet 1101. ou 1102. Il avoit épouſé Alix ou Adele fille de Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, dit le Conquérant.

Cette Princeſſe fut inſtruite aux belles lettres, ſuivant le témoignage de Hugues de Sainte-Marie, qui luy adreſſa ſon hiſtoire. Après la mort de ſon époux elle attendit que ſes enfans fuſſent en âge, & alors elle ſe fit Religieuſe au Monaſtere de Marſigny de l'ordre de Clugny, où elle mourut deux ans après le Roy d'Angleterre ſon frere. Avant que de ſe faire Religieuſe & en l'an 1114. cette Princeſſe ſe rendit en l'Egliſe de S. Julien de la ville de Sezanne, au temps qu'on célébroit la dédicace de cette Egliſe, à laquelle elle fit une donation conſidérable pour le repos de l'ame de ſon époux & de la ſienne. Cette Princeſſe prend dans la chartre de cette donation le titre de Comteſſe de Champagne. Huon Evêque de Chartres nomme ce Comte, Etienne Palatin, & Guibert dit de luy qu'il avoit autant de châteaux qu'il y a de jours en l'année. Etienne laiſſa de la Comteſſe Alix ſon épouſe quatre fils & une fille, ſçavoir ;

Guillaume, qui fut privé de ſon droit d'aîneſſe par les intrigues de ſa mere, à cauſe de l'imbécillité de ſon eſprit. On prétend que les Seigneurs de Sully & de Voullon ſont deſcendus de luy.

Thibault ſurnommé le Grand, qui dans la ſuite fut notre neuviéme Comte de Champagne, comme nous le dirons.

Henry, Moine de Clugny, Abbé de Glaſtonberey, qui mérita par ſa piété d'être élu Archevêque de Winton ou Wincheſter. Etant devenu aveugle, il ſe retira à Clugny environ l'an 1156. & y mourut l'an 1172.

Alix, épouſe de Guillaume, frere de Godefroy, & pere de Thierry Duc de Lorraine.

Etienne, Comte de Mortaing par don d'Henry Roy d'Angleterre ſon oncle, & de Bologne, à cauſe de Mahauld ou Cohalde ſa femme, fille d'Euſtache II. Ce Comte Etienne fut couronné Roy d'Angleterre le jour de S. Etienne l'an 1135. il mourut l'an 1154. après avoir regné dix-huit ans & dix mois; il laiſſa trois enfans.

Euſtache, que quelques Hiſtoriens ont qualifié de Duc de Normandie, qui mourut avant ſon pere, étant fiancé à Conſtance ſœur du Roy Loüis.

Guillaume Comte de Mortaing mourut ſans enfans en Angleterre, en Octobre l'an 1160.

Marie, Abbeſſe d'Eveſſan, ayant quitté le cloître épouſa Mathieu, fils du Comte de Flandre, & en eut deux filles. Cette Abbeſſe ſe retira depuis dans ſon cloître qu'elle avoit quitté, & Mathieu ſe remaria enſuite avec la veuve de Guillaume Comte de Nevers.

Les autres enfans du Comte Thibault furent Hugues ou Huon, qui luy ſucceda au

Comté de Champagne ; Philippe Evêque de Chaalons sur Marne, élu l'an 1093. mais il ne fut sacré que quelques années après, parce qu'il étoit trop jeune : il mourut l'an 1100.

L'histoire ne dit rien d'Eon ou Odon, l'un de ses fils, qui selon la généalogie de S. Arnould de Metz & le cartulaire de Montieramey est nommé Eudes. Il mourut sans postérité.

HUGUES, HUON *ou* HUE, *huitiéme Comte de Champagne.*

Hugues, *huitiéme Comte de Champagne.*

HUgues succeda à son pere Thibault au Comté de Champagne environ l'an 1090. C'est ainsi qu'il est qualifié dans la chartre de Saumaise, qui fait aussi mention de sa mere Alix, & de son frere Philippe Evêque de Chaalons, & dans le cartulaire de Montieramey il est porté que le sept de Mars de l'an 1100. Hugues à la priere d'Othon Abbé de Montieramey, pour le repos de l'ame de Thibault son pere, de sa mere Alix, & de ses freres Etienne & Odon, & pour le salut de la sienne, fait don à ce Monastere de la Justice du faubourg de S. Martin de Troyes : ce qui fut fait publiquement en la salle du Palais de Hugues, sous le regne du Roy Philippe. Il y a une autre chartre dans cette Abbaïe qui commence par ces mots : *Hugo Comes Tricassi-*

nus, Theobaldi nobilissimi Comitis filius, & uxor ejus Constantia, Philippi Francorum Regis filia, pro salute animarum suarum & Comitis Theobaldi & uxoris suæ Alaidis nomine, filiorumque suorum Odonis & Philippi, &c.

L'an 1103. Hugues fit une donation à l'Abbaïe de S. Loup de Troyes, comme nous le dirons lorsque nous parlerons de cette Abbaïe. Et par une chartre de l'an 1104. le quatre des nones d'Avril ce Comte en reconnoissance de la santé qu'il avoit recouvrée, accorda de beaux privileges à l'Eglise de S. Pierre & Saint Sauveur de Troyes; Il fit encore d'autres donations à plusieurs Eglises & Abbaïes, qui sont rapportées par Monsieur Camusat.

Ce Prince fonda l'Abbaïe de Clervaux l'an 1115. & fit de grands biens à l'Eglise Cathédrale de Troyes, dont l'obituaire dit de luy : *Quarto idus Junii obiit piissimus Comes Trecarum, anno* 1126.

Ce Comte allant en la Terre sainte pour la seconde fois, étant en la ville d'Autun, le jour de S. Simon & S. Jude, promit qu'aussi-tôt qu'il seroit de retour de son voyage il remettroit aux Religieux de Montieramey, & à l'Eglise de S. Jean du Châtel qui est à Troyes, qu'on appelle S. Blaise, un septier de froment, un septier de vin, &

un jambon, & autres redevances que les Religieux de S. Jean du Châtel étoient obligés de donner à la porte de la Cité qui est du côté de Montieramey. Ce Comte étant de retour accomplit sa promesse par un titre du 9. Octobre de l'an 1112. sous le Pape Calixte II. & Loüis VI. Roy de France, dit le Gros.

L'an 1114. dans le temps de la tenuë d'un Concile à Troyes, ce Comte donna de grands priviléges aux Chanoines de S. Pierre, qu'il nomme S. Sauveür, & à leurs domestiques. La chartre est signée de tous les Evêques qui assistérent à ce Concile. On appelloit en ce temps-là cette Cathédrale S. Sauveur, à cause d'une très-ancienne Chapelle qui y est en laquelle est l'image du Sauveur. On tient par tradition que cette Chapelle est le pteinier lieu où les Chrétiens de ce Diocese se sont assemblés.

En la même année 1114. Hugues fit encore une donation considérable à l'Abbaïe de Montier-la-Celle.

Ce Comte épousa en premieres nôces Constance, fille du Roy Philippe I. de laquelle n'ayant point eû d'enfans, il fut séparé à cause de leur proximité; le Roy son pere la maria dans la ville de Chartres Boamont Prince Normand, de la race de ceux qui occupérent la Poüille & la Calabre;

bre ; & le Comte Hugues épouſa Iſabelle ou Eliſabeth, qu'on croit avoir été fille d'Etienne Comte de Bourgogne ou plutôt de Mâcon, qu'il quitta enſuite pour quelque ſoupçon qu'il eut de la conduite de cette Princeſſe, qui alors étoit enceinte d'un fils dont nous parlerons. Il vendit ou donna ſon Comté de Champagne à Thibault ſon neveu. Il ſe fit Chevalier du Temple & retourna à Jeruſalem pour la troiſiéme fois, où il décéda le 14. Juin de l'an 1126. S. Bernard dans une lettre qu'il écrit à ce Prince, & Yves de Chartres le qualifient Chevalier du Temple & Comte de Champagne. *Ad Hugonem Comitem Campaniæ, militem Templi factum.*

Mort de Hugues huitiéme Comte de Champagne.

1126.

Iſabelle ſon épouſe accoucha d'un fils nommé Eude ou Eudon. Ce jeune Prince étant trop foible demanda la protection du Roy Loüis VII. contre Thibault, qui outre la Champagne & la Brie, tenoit encore les Comtés de Chartres & de Blois. Le Roy, qui vouloit tâcher de luy conſerver au moins le Perthois, luy donna le château de Vitry, qu'il prit l'an 1143. ainſi que nous le dirons dans la ſuite.

Eude ne put pas ſe maintenir dans ce que le Roy luy avoit donné : il fut obligé de ſe contenter de quelques Seigneuries que le Comte Thibault luy aſſigna ſur les fron-

tieres de Champagne, & du Comté de Champlite, qui luy fut conservé de la succession de sa mere, dont il retint le nom. Il posséda encore quelques autres Terres près de Dole, pour raison desquelles il eut quelque différend avec l'Eglise Métropolitaine de Besançon, qui fut terminé à l'amiable l'an 1155. par l'entremise de Guillaume Comte de Mâcon son oncle, aprés quoy il ne semble pas qu'il ait vécu long-temps. Quelques Historiens prétendent que ce Prince Eude de Champlite fut marié & eut deux enfans, sçavoir, Eude & Guillaume, qui allérent à la conquête de Constantinople, où ils se signalérent & laissérent posterité.

THIBAULT *second du nom, neuviéme Comte de Champagne.*

Thibault II. *neuviéme Comte de Champagne.*

THibault fut surnommé le Grand, le Vieil, & à la belle lignée. Il étoit fils d'Etienne, Comte de Chartres, de Blois & de Meaux, & d'Alix; & petit-fils de Thibault I. du nom, Comte de Champagne. Il succeda à son oncle Hugues ou Huon, en conséquence de la donation ou de la vente qu'il luy en avoit faite, ainsi que nous l'avons dit.

On ne sçait pas précisément en quelle année Thibault succeda à Hugues; quelques-

uns croyent que ce fut entre les années 1123.
& 1126. parce qu'il paroît par une chartre
de l'an 1123. que le Comte Hugues fait
une donation à la maladerie des Lépreux
de Troyes, dans laquelle il prend la qualité 1123.
de Comte de Champagne, & qu'en l'an &
1126. il étoit décédé. Et en effet on doit 1126.
présumer qu'il mourut en cette année-là,
comme le marque l'obituaire de Troyes. Il
y a néanmoins lieu de croire que ce Prince
avoit vendu ou donné ce Comté à Thibault
plusieurs années auparavant, & qu'il s'étoit
réservé d'en prendre la qualité, qu'il paroît
avoir toûjours prise jusqu'à sa mort.

Thibault étoit encore jeune lorsqu'il succeda à son pere Eude aux Comtés de Chartres, de Blois & de Meaux. Il fut mis sous la garde-noble de sa mere Alix ou Adele & de Hugues son Vicomte, Seigneur de Puiset, qui d'ailleurs tenoit rang de grand Seigneur, étant de la maison des Comtes de Gâtinois & de Rochefort ; mais ce Vicomte bien loin de garder la fidélité à son pupille, fit beaucoup d'entreprises sur ses Etats, dont sa mere Alix ayant porté ses plaintes au Roy Loüis le Gros, il convoqua son Parlement à Melun, où il fut résolu d'envoyer une armée contre ce Vicomte, ce qui fut exécuté. Ce Vicomte fut pris prisonnier dans son château de Puiset & de là mené à Château-

Landon : ce qui donna lieu au Comte Thibault & à ſa mere Alix pour ſe fortifier contre ce Vicomte, s'il venoit à ſortir de
1114. priſon, de bâtir l'an 1114. un fort château ſur les limites des terres du Vicomte. Le Roy en ayant été averti, manda au Comte Thibault de le faire démolir, parce qu'il étoit ſur ſes terres, ce qu'il refuſa de faire ; ce refus produiſit une grande guerre.

Thibault fit appeller le Roy en combat ſingulier, & il fut convenu qu'André de Bourdereuſe combattroit pour le Comte ſon maître, & qu'Anſelme de Garlande Grand Maître de France combattroit pour le Roy : mais les Seigneurs François s'y oppoſérent, prétendans que du vaſſal au Roy il n'y avoit point de proportion : ainſi ce duel n'eut point d'effet.

Le Roy pour venger le mépris fait à ſon autorité, envoya une armée ſur les terres du Comte, qui avec le Vicomte de Puiſet, qui étoit ſorti de priſon & rentré dans ſes bonnes graces, ſe mit en défenſe contre le Roy, qui les attaqua près de Puiſet en Beauce. Le Roy perdit la bataille, & indigné de cet événement, il réſolut de ruiner Thibault ; ce qu'il prévint par le pardon qu'il obtint du Roy : mais le Vicomte fut banni du Royaume.

Thibault au lieu de ſe retirer à Tours &

d'y demeurer tranquille, comme il l'avoit promis au Roy, alla demander du ſecours au Roy d'Angleterre, ſon oncle maternel, qui étoit alors en Normandie. Le Roy en ayant eû avis, vint avec ſon armée aſſiéger la ville de Chartres, & la prit. Thibault, qui avoit des amis en cour, eut l'adreſſe de perſuader au Roy que la viſite qu'il avoit renduë au Roy d'Angleterre, n'avoit point eû d'autre objet que celuy d'une viſite d'honneur & de civilité: le Roy luy rendit la ville de Chartres; mais peu aprés le Roy ayant appris que l'armée Angloiſe étoit en marche, il retourna à Chartres réſolu de la ruiner entierement & de la réduire en cendres; il marcha pour cet effet avec une puiſſante armée, le Clergé & les habitans de la Ville ſortirent en proceſſion au-devant du Roy, & le priérent en faveur de l'Egliſe de Chartres, dont il étoit le principal Protecteur de ne pas venger ſur eux le tort que le Comte luy avoit fait. Suger Abbé de S. Denis & Miniſtre d'Etat, qui y étoit préſent, dit qu'on porta la chaſſe en laquelle étoit conſervée la chemiſe de la ſainte Vierge, qui avoit été donnée à l'Egliſe de Chartres par Charles le Chauve, & qu'alors le Roy au lieu de pourſuivre ſa vengeance à laquelle il étoit réſolu ſe mit à genoux & leur accorda leur demande, de peur, dit cet Abbé, que l'Egliſe

de la ſainte Vierge ne fût brûlée avec le reſte de la ville, & il fit retirer ſon armée ſans luy permettre aucun acte d'hoſtilité, la conduiſit en Normandie où il livra bataille à l'armée d'Angleterre & du Comte Thibault, qui fut taillée en pieces; & après une infinité de ravages, le Pape Calixte fit enfin la paix entre ces Princes.

1135. Henry Roy d'Angleterre étant mort en 1135. le Comte Thibault & Etienne Comte de Blois ſon frere, qui étoient par leur mere neveux d'Henry & petits-fils de Guillaume II. Roy d'Angleterre, frere & prédéceſſeur d'Henry, réſolurent de faire valoir leurs droits ſur la Couronne d'Angleterre, quoy-qu'Henry eût pris la précaution de prendre le ſerment d'Etienne, qu'il reconnoîtroit l'Imperatrice Mathilde pour héritiere des Etats d'Angleterre. Etienne néanmoins prévint Thibault, & paſſa bruſquement en Angleterre malgré la rigueur de l'hiver, & ſe fit reconnoître, ſacrer & couronner Roy d'Angleterre par l'Archevêque de Cantorbery, nonobſtant le ſerment qu'il avoit fait en faveur de Mathilde. Le Comte Thibault qui apprit ces nouvelles lorſque pluſieurs Seigneurs Normans étoient ſur le point de le proclamer Duc de Normandie, ne voulut point qu'on paſſât outre, & ſoit qu'il ne ſe ſentit pas en état de ſoutenir ſon en-

treprise, soit qu'il se contentât de voir la Couronne d'Angleterre dans sa famille, il ceda de bonne grace ses droits à son frere.

Guillaume Duc de Guyenne fit par son testament Eléonor sa fille aînée héritiere de tous ses Etats, à condition qu'elle épouseroit Loüis fils aîné du Roy Loüis VI. lequel avoit été associé au Royaume par son pere & couronné Roy de France. Ces offres ayant été acceptées, & Guillaume étant mort, le Roy ordonna qu'on préparât les équipages du jeune Roy son fils, & il le fit partir aussitôt accompagné de cinq cens Gentils-hommes choisis, à la tête desquels étoit Thibault, à qui les Historiens donnent en ce temps-là la qualité de Comte de Champagne; il étoit alors réconcilié avec le Roy. On peut voir dans l'Histoire de France les cérémonies du mariage & du couronnement de la Reine. 1136.

Loüis VII. ayant succedé à la Couronne de France, Thibault prit ouvertement les interêts contraires à ceux du Roy, qui n'avoit alors que vingt-quatre ans; ce Prince étoit parfaitement bien fait de sa personne, doux, civil, insinuant, pieux, tendre & sensible aux moindres maux de ses sujets; mais il étoit extrêmement jaloux de son autorité, & il ne put souffrir de la voir méprisée par Thibault sans en témoigner son indignation. 1136.

de la sainte Vi leur différend.
de la ville, Châtre fut élu à l'Archevê-
luy permettr sans attendre le consente-
duisit en N qui en fut offensé : soit que
l'armée d'A luy fût agréable, soit qu'il
qui fut ta l'élection eût tombé sur ce-
nité de r étoit ; ce qui étoit néanmoins
paix ent liberté des élections qui ne
Hen être contraintes ; le Roy dé-
1135. 1135. reconnoître pour Archevêque.
te de Châtre, homme aussi pieux que
mere nonça à son élection, quoy-qu'il
laur oniquement élu. Il alla à Rome,
cess compte au Pape Innocent II. de
le étoit passé à l'occasion de son élec-
q e Pape avoit au Roy les dernieres
ons, car ce Prince luy avoit accordé
tection contre la puissante faction de
-Pape Anaclet, & le faisoit reconnoî-
ar toute la France ; ce Pape néanmoins
Pierre de la Châtre, disant d'une ma-
e choquante pour le Roy, que c'étoit
jeune Prince qu'il falloit instruire, & ne
accoutumer à se mêler ainsi des affaires
cléfiastiques. Il renvoya Pierre de la Châ-
e en France, & luy enjoignit de se mettre
n possession de ce Siége & d'en remplir les
fonctions : mais suivant les ordres du Roy on
luy refusa l'entrée de Bourges, & il se retira
sur les terres du Comte de Champagne qui

le reçut avec honneur ; & il mit dans l'in-
...t le domaine du Roy qui étoit dans
...nduë de cet Archevêché. Les choses
...ent si avant, que le Pape excommunia
Roy & mit enfin le Royaume en interdit.

Un autre incident aigrit encore les affai-
res. Raoul Comte de Vermandois, grand
Sénéchal de France, premier Ministre & pro- 1141.
che parent du Roy Loüis VII. & qui étoit
en effet Prince du Sang Royal, répudia sa
femme Gerberte, sous prétexte de parenté,
(elle étoit fille, ou, selon d'autres, cousine
germaine de Thibault Comte de Champa-
gne,) pour épouser Alix Pernelle, sœur ca-
dette de la Reine Eléonor ; Thibault s'op-
posa à ce divorce & en écrivit fortement au
Pape qui se déclara pour luy ; il excommu-
nia Raoul, & interdit les Evêques qui
avoient prononcé la Sentence de séparation.

Le Comte de Champagne, tout broüillon
qu'il étoit, avoit de la piété, étoit fort au-
monier, grand protecteur des Eglises & des
Monasteres. Son zele pour l'Eglise luy avoit
entierement gagné S. Bernard & tous les
Moines, & ses ennemis disoient souvent
par raillerie que les Moines & les Convents
étoient les soldats & l'artillerie du Comte
de Champagne. S. Bernard prit en main sa
cause, il en fit de grands éloges au Pape,
& entreprit même de le défendre auprès du

Roy ; mais ce Prince irrité de ce qu'il avoit reçu l'Archevêque de Bourges dans ses Etats, & de ce qu'il avoit fait excommunier Raoul Comte de Vermandois par Yves Légat du Pape, luy fit la guerre & ravagea tout son païs. Le Comte demanda quartier ; la paix ne luy fut accordée qu'à condition qu'il agiroit pour faire lever l'excommunication prononcée contre Raoul & contre sa nouvelle épouse, & l'interdit que l'on avoit mis sur les terres de l'obéïssance du Roy. Le Comte en vint à bout ; mais le Légat étant mort, le Pape trouva fort mauvais qu'il eût levé l'excommunication & l'interdit, & aussi-tôt que les troupes du Roy furent retirées, il la fulmina une seconde fois ; ce qui fit croire au Roy que tout ce qui avoit été fait jusqu'alors, n'étoit qu'un jeu du Comte de Champagne pour l'amuser ; il crut même que ce Comte tâchoit de luy débaucher Raoul sous main, pour l'engager dans son parti. On l'assura que pour s'appuyer du Comte de Flandre & du Comte de Soissons, il négocioit sous main deux alliances avec ces deux Seigneurs ; & qu'il traitoit avec le Comte de Flandre pour faire épouser son fils à la fille de ce Comte, & qu'il offroit sa fille au fils du Comte de Soissons.

Le Roy se tint extrêmement offensé de ce

procédé, & changeant sa douceur naturelle en un desir passionné de se venger, porta ses armes en Champagne que ses troupes désolérent, & ayant pris la ville & le château de Vitry en Perthois l'an 1144. le Roy se laissa emporter en une colere si outrée, qu'il y mit tout à feu & à sang, & fit brûler misérablement dans la principale Eglise de cette Ville treize cens personnes qui s'y étoient refugiées comme dans un lieu d'asile, qui périrent tous sous les ruines & par le feu. Quelques Historiens font monter le nombre de ces malheureuses & innocentes victimes de la fureur du Roy jusqu'à plus de trois mille cinq cens. Une action si cruelle donna de l'horreur à tout le monde. Lorsque ce Prince fut revenu de cet étrange emportement & qu'il eut fait de sérieuses réflexions sur une si grande faute, il s'abandonna tellement à la douleur, qu'il en parut comme désespéré. Sa conscience luy reprochoit à tout moment son crime, & il s'attendoit de voir les foudres du ciel tomber sur sa tête. Dans cette fâcheuse extrémité il négligea le soin des affaires de son Royaume & de sa personne. Ce fut alors que S. Bernard Abbé de Clervaux, dont la réputation étoit fort grande dans toute l'Europe, s'employa de toutes ses forces pour retirer ce Prince de cette mélancolie profon-

1144.

de, qui ne pouvoit être que funeste à ses sujets ; il luy remontra qu'encore que son crime fût épouvantable, il ne laisseroit pas que de trouver misericorde auprès de Dieu par le moyen d'une véritable pénitence. Les remontrances d'un si saint homme, dont l'autorité n'étoit pas moindre à la cour que dans l'Eglise, rétablirent le calme dans l'ame du Roy, mais quoy-que ce saint Abbé eût le talent de terminer heureusement les différens qui survenoient entre les Princes ; il ne trouva pas néanmoins alors assez de disposition dans l'esprit du Roy & dans celuy du Comte de Champagne, pour appaiser une si dangereuse querelle. Le Comte ne pouvoit oublier la cruelle désolation de la ville de Vitry, & quoy-qu'il eût une déférence extraordinaire pour S. Bernard, qu'il considéroit comme son bon ami, il ne pouvoit d'abord écouter qu'avec peine les sollicitations pressantes qu'il luy faisoit d'entendre à une bonne paix. Ce saint homme en vint néanmoins enfin à bout, & entr'autres conditions, Pierre de la Châtre fut mis en possession de son Archevêché de Bourges, & Raoul Comte de Vermandois fut obligé par ordre du Roy de reprendre Gerberte sa premiere femme.

Mais si ce Prince se réconcilia de cette maniere avec les hommes, il ne crut pas pour

cela qu'il fallût négliger de faire pénitence de son crime ; il jugea que pour l'expier il étoit nécessaire qu'il entreprît le voyage de la Terre sainte. Il convoqua à cet effet aux fêtes de Noël de l'année 1144. en la ville de Bruges une grande assemblée de Princes, Seigneurs & Evêques de son Royaume, où S. Bernard se rendit à sa priere. Cette année étoit la même en laquelle le Roy avoit fait saccager Vitry, & il conclud la paix avec Thibault par l'entremise de ce saint Abbé. 1144.

Le Roy proposa la croisade à cette assemblée : mais S. Bernard, que quelques Historiens disent avoir été l'auteur de cette entreprise, s'y opposa d'abord avec beaucoup de fermeté, & remontra qu'on ne devoit pas passer outre sans avoir consulté le Pape. Son sentiment fut approuvé & suivi, le Pape y consentit & écrivit des lettres très-pressantes pour exhorter le Roy, les Princes & les grands Seigneurs de France à entreprendre ce voyage. Il écrivit aussi à S. Bernard, auquel il commanda de prêcher la croisade. Voilà le motif qui obligea saint Bernard à presser une si grande affaire ; car avant ce temps-là il ne voulut jamais parler ni donner conseil sur une entreprise de cette importance.

Le Roy fit assembler aux fêtes de Pâques

de l'année 1145. les Grands du Royaume à
1145. Veselay, petite ville de Bourgogne entre Auxerre & Autun, où le Roy, le Comte Robert son frere, Thibault Comte de Champagne & autres grands Seigneurs du Royaume se rendirent, & prirent la Croix des mains de S. Bernard. A leur exemple le reste du peuple se croisa en si grand nombre, qu'à peine resta-t'il un homme contre six femmes. L'Empereur & les Princes d'Allemagne & d'Italie suivirent leur exemple. Tout le monde courut à cette expédition comme à une victoire assurée par les promesses de S. Bernard ; mais souvent les plus saints ne sont pas prophetes : & en effet cette entreprise ne réüssit pas, & ces Princes re-
1149. vinrent en Europe avec ce qui leur restoit de troupes, l'an 1149. Thibault Comte de Champagne ne prit point la Croix, mais ce fut Henry son fils.

Le Comte Thibault mourut à Lagny le 10. Janvier de l'an 1151, ou selon le nou-
1152. veau stile 1152. d'autres disent en 1155. & suivant l'Histoire de France, il fut enterré à Livry ; suivant l'Histoire de Verdun, à Pontigny ; & selon Pithou à Lagny sur Marne, sous un tombeau de porphyre qu'on y voit encore aujourd'huy, mais sans aucune inscription ; ce dernier sentiment doit être suivi, & qu'il fut inhumé à Lagny l'an

152. comme il paroît par une chartre du Comte Henry le Libéral son fils & son successeur, qui le dit positivement.

Thibault fut surnommé le Grand, non seulement pour ses grandes vertus; mais encore parce qu'il étoit grand en biens, grand en forces, grand en lignée.

Tous ses fils furent grands Seigneurs, & ses filles hautes & illustres Dames. Il fut magnanime & libéral, brave de sa personne, & fort renommé pour ses grandes actions. L'Histoire remarque qu'il étoit en France *Secundus à Rege*, & qu'il étoit le plus grand Prince de son temps; il fut le dernier qui posseda ensemble les Comtés de Champagne & Brie, de Blois, de Chartres, &c.

L'Auteur du second livre de la Vie de S. Bernard, chapitre XV. fait un éloge admirable de ce Comte, qu'il dit avoir été celuy de tous les Princes qui s'attacha le plus étroitement à ce saint Abbé, qui assista Clervaux & de ses biens & de sa personne, qui mit son ame & sa conduite entre les mains de ce Saint, & qui se dépoüillant de sa grandeur de Prince, se montra plutôt serviteur que maître parmi les serviteurs de Dieu. Cet Historien parle ensuite des fondations que fit ce Comte de plusieurs Abbaïes, de ses grandes & abondantes aumônes, de sa

patience, & de sa parfaite résignation aux volontés de Dieu dans ses adversités.

L'Auteur du troisiéme livre de la même Histoire, chapitre XIII. dit que Thibault étoit entierement occupé aux œuvres de miséricorde, affectionné aux exercices de piété, & très-ardent ami de tous les serviteurs de Jesus-Christ.

Ce Comte épousa Mathilde ou Mahauld, fille de Baudoüin dit le Bon, Comte de Flandre, selon quelques Historiens ; & selon d'autres, fille d'Angelbert Duc de Carinthie, qui est enterrée dans le chœur de S. Quiriace de Provins auprès du grand autel : de laquelle il eut dix ou onze enfans, cinq fils & six filles ; il porta le titre de Palatin.

L'aîné fut Henry surnommé le Libéral, né l'an 1127. qui fut d'abord Comte de Blois, puis Comte de Champagne, dont nous parlerons.

Le second nommé Thibault, surnommé le Bon, Comte de Chartres, fut grand Sénéchal de France, qu'on nomme à présent Grand Maître, en 1152. après la mort de Raoul Comte de Vermandois, Prince du Sang. Il est nommé en plusieurs chartres *Procurator regni Francorum* ; ce qui signifioit alors Régent en France. Ces deux freres furent gendres du Roy Loüis le Jeune, ayant épousé

épousé ses deux filles Marie & Alix, qu'il avoit eûës de la Reine Eléonor. Ils étoient encore ses beaux-freres, à cause que le Roy Loüis avoit épousé Alix ou Adele leur jeune sœur, mere de Philippe Auguste.

Thibault, dit le Bon, parce qu'il étoit grand aumonier, & d'un naturel benin & gracieux, mourut au voyage qu'il fit en la Terre sainte au siége d'Acre, de Ptolémaïs, ou d'Ascalon, environ l'an 1201. d'une playe glorieuse, ou selon d'autres d'un flux de sang. Il eut d'Alix son épouse quatre fils & trois filles, sçavoir Thibault & Henry, qui moururent en bas âge; Philippe, qui mourut sans enfans; & Loüis Comte de Blois & de Chartres, auquel le Roy donna le château de Levroux en Auvergne, & Baudoüin Empereur de Constantinople luy donna le Duché de Nike. Loüis prit la Croix l'an 1199. il fut tué au siége d'Andrinople l'an 1205. Il eut de Catherine, fille aînée de Raoul Comte de Clermont son épouse, Thibault qui luy succeda aux Comtés de Chartres & de Blois; il fut aussi Comte de Clermont comme héritier de sa mere; il fut infecté de la lepre & mourut sans postérité.

Les trois filles de Thibault le Bon furent Marguerite, mariée en premieres nôces à Hues d'Oisy, & en secondes nôces à Eude Comte de Bourgogne, & en troisiémes à

Gauthier, Sire d'Avêne, duquel elle eut Marie Comtesse de Blois, femme de Huë de Châtillon & mere de Jean ; ainsi la maison de Blois est entrée par ce mariage dans la maison de Châtillon. La seconde fille fut Isabelle ou Elisabeth, Comtesse de Chartres, laquelle épousa en premieres nôces le Seigneur d'Amboise, & en secondes nôces Jean Seigneur de Montmirail & d'Oisy. La troisiéme fille fut Alix, dont il est parlé dans un titre de l'an 1189.

Le troisiéme des fils de Thibault le Grand, fut Etienne Comte de Sancerre, qui épousa Isabeau de Rosny, fille de Godefroy de Douzy, autrement de Gien. Ce Prince étant veuf se fit Chartreux, & laissa un fils nommé Guillaume, pere d'Etienne, qu'on prétend avoir été chef de la maison de Sancerre.

Le quatriéme fils de Thibault le Grand, fut Guillaume surnommé aux blanches mains, premierement Chanoine de S. Qui-
1164. riace de Provins, élu ensuite Evêque de Chartres en 1164. puis Archevêque de Sens en 1168. & enfin Archevêque de Reims en 1177. Il fut aussi Régent du Royaume de France avec la Reine pendant l'absence du Roy Philippe. Le Pape Clément III. le fit Cardinal sous le titre de sainte Sabine, & il fut Légat du saint Siége en France & en Allemagne, & mourut de mort subite à

Laon en 1202. on l'appelloit ordinairement le Cardinal de Champagne. Il ſacra le Roy Philippe Auguſte dans le temps qu'il étoit Archevêque de Sens. Il confirma par une chartre de l'an 1173. le droit que l'Abbé de S. Denis en France avoit de préſenter à certaines Cures de ce Dioceſe.

Le cinquiéme fils de Thibault le Grand, fut Hugues Abbé de Cîteaux.

L'aînée des filles fut Agnès, qui épouſa Regnauld de Mouzon, que quelques-uns qualifient Comte de Bar, frere de Thierry Evêque de Metz.

La ſeconde fut Marie, épouſe d'Eude, Duc de Bourgogne.

La troiſiéme Eliſabeth, épouſe de Roger de Sicile, Duc de la Poüille.

La quatriéme Marguerite, Religieuſe de Fontaine, ordre de Fontevrault; quelques Hiſtoriens ne comptent point ces deux Princeſſes dans le nombre des enfans de Thibault: mais ce ſentiment n'eſt pas le plus ſuivi.

La cinquiéme fille fut Mahauld, femme de Geoffroy de Rotrou, Comte du Perche, frere de Guillaume de Rotrou, cinquante-ſeptiéme Evêque de Chaalons, & d'Etienne auſſi Comte du Perche, auquel ſon fils ſucceda, & qui par ſa mort laiſſa ſa ſucceſſion à l'Evêque de Chaalons ſon oncle.

La ſixiéme fille de Thibault le Grand,

fut Alix ou Adele, troisiéme femme de Loüis VII. dit le Jeune, Roy de France, qu'il épousa par l'avis de son conseil, qui crut que ce Prince ne pouvoit faire choix d'un parti plus sortable à son humeur, ni plus avantageux au bien de son Royaume. Cette Princesse joignoit à sa beauté un esprit pénétrant & éclairé; elle étoit libérale & magnifique, & elle passoit pour être la Princesse la plus accomplie de son siécle. Elle avoit eû une éducation digne de sa naissance dans la Cour du Prince son pere, quoyque cette Cour fût la plus galante & la plus magnifique de son temps, & qu'elle fût toute remplie des personnes les plus considérables de l'Europe qui y accouroient de toutes parts, Alix en faisoit le principal ornement, elle aimoit les beaux arts & sur tout la poésie & la musique, & donnoit des pensions aux personnes distinguées par leur doctrine. Elle fut couronnée dans l'Eglise de Reims l'an 1153. elle engagea le Roy son époux à faire construire à Barbeaux, autrement dit Saint-Port sur Seine, une Eglise en l'honneur de la sainte Vierge. Elle fonda l'Abbaïe du Jard, ordre des Chanoines Réguliers de sainte Geneviéve, près de Melun. Elle fut mere du Roy Philippe Auguste, & mourut le 4. Juin l'an 1205. ou 1206. & fut enterrée en l'Abbaïe de Pontigny, ordre

de Cîteaux, fondée par Thibault le Grand ſon pere : elle fonda auſſi un obit annuel en l'Abbaïe de S. Denis.

HENRY *premier du nom, dixiéme Comte Palatin de Champagne & Brie.*

HEnry, ſurnommé le Large, le Libéral, & le Riche, né l'an 1127. ſucceda à Thibault le Grand ſon pere au Comté de Champagne & de Brie l'an 1152.

Henry I. dixiéme Comte de Champagne.

Ce Comte fut auſſi libéral & auſſi magnifique que ſon pere. Pluſieurs Hiſtoriens l'ont appellé *Virum magnificum*, l'homme magnifique, parce qu'il employoit tous ſes revenus en libéralités, perſuadé qu'un Prince n'eſt jamais plus riche que quand ſes ſujets le ſont, ni plus maître de leurs biens que quand ils les tiennent de ſa bonté. 1152.

Il partagea avec ſes freres les terres de Thibault le Grand ſon pere, & ſe réſerva ſur eux le droit de vaſſelage & rachat de fief pour luy & ſes ſucceſſeurs au Comté de Champagne. Il prit plaiſir de faire couper la riviere de Seine en pluſieurs canaux aux environs de Troyes pour la commodité & l'embelliſſement de cette ville, en laquelle il faiſoit ſa réſidence ordinaire.

Il épouſa Marie de France, fille du Roy Loüis VII. dit le Jeune, & d'Eléonor ſa premiere femme, dont il s'étoit ſéparé pendant

quelque temps ; mais qu'il reprit en l'année 1164. & dans ce temps le Roy luy donna la dignité de grand Sénéchal de France.

L'histoire remarque qu'un pauvre Gentilhomme accompagné de deux de ses filles extrêmement belles & en âge d'être mariées, vint un jour trouver ce Prince à l'Eglise, & le supplia de luy donner de quoy les marier.

L'Intendant de ses affaires ou plutôt son Ministre nommé Artaud, citoyen de Troyes, & qui s'étoit mis fort avant dans les bonnes graces du Prince, (c'est celuy-là-même qui fit bâtir Nogent surnommé l'Artaud, des grandes richesses qu'il avoit amassées dans le maniement des finances de ce Prince,) Artaud, dis-je, repoussa rudement ce Gentil-homme, en luy disant que les libéralités continuelles de son maître avoient tellement épuisé ses coffres, qu'il n'avoit plus rien à donner. Ce reproche mit le Prince en colere, & comme il n'est rien qui paroisse plus éloigné de la condition des grands que l'indigence, il n'est rien aussi qu'ils supportent avec plus de peine que le reproche qu'on leur fait d'y être tombés par la dissipation. Ce Prince fut si surpris de cette conduite d'Artaud, qu'il ne put s'empêcher de luy dire qu'il en avoit menti, & qu'il avoit encore de quoy donner, & se tournant vers luy avec un regard d'indignation, il luy dit:

Je ne t'ay pas encore donné, vilain, tues à moy : prenez-le, mon bon homme, & je vous le garantiray. Le Gentil-homme ſans balancer ſe ſaiſit d'Artaud, le mena en priſon, & il ne l'en mit point dehors qu'il ne luy eût payé cinq cens livres, ſomme conſidérable en ce temps-là, qui fut ſuffiſante pour la dot de ſes deux filles.

Ce Comte alla à la Paleſtine pendant la vie de Thibault le Grand ſon pere, & il y retourna une ſeconde fois: il s'y diſtingua dans toutes les occaſions qui ſe préſentérent de ſignaler ſa valeur, & particulierement au fameux paſſage du Méandre. Ce fleuve eſt large & profond, mais il n'eſt pas extrêmement rapide, à cauſe que l'impétuoſité de ſon cours eſt arrêtée par ſes fréquens contours. Le paſſage étoit défendu par une puiſſante armée rangée en bataille de l'autre côté; l'abord du rivage étoit difficile, celuy des ennemis étant beaucoup plus haut & plus eſcarpé que celuy où étoit l'armée des Croiſés, c'étoit au mois de Janvier l'an 1148. temps auquel les rivieres ſont ordinairement fort groſſes; mais quoy-que cette entrepriſe parût difficile, le Roy de France Loüis VII. qui ne voulut pas reculer, ordonna à la Cavalerie de l'avant-garde de paſſer. Le Comte de Champagne ſe jetta des premiers dans l'eau à la tête des eſcadrons,

qui suivoient avec autant de joye que d'intrepidité, & malgré la grêle des fleches des ennemis ils ne laisserent pas de gagner le bord que les ennemis defendoient, & ils en soutinrent les efforts jusqu'à ce que ceux qui les suivoient de près eussent eû le loisir de se mettre en ordre de bataille.

Le Comte après avoir visité les saints lieux, assista à cette celebre assemblée qui se tint à Ptolemaïs en l'année 1148.

On lit dans les ouvrages de S. Bernard une lettre qu'il écrivit à ce Comte, qui étoit fils de Thibault le Grand son bon ami, qui est la 279e. de ses Epîtres, qui porte : *Le Prince des Rois de la terre vous a établi Prince sur la terre, afin que sous lui & pour lui vous favorisiez les bons, vous chatiez les mechans, & vous defendiez les pauvres, & vous rendiez justice à ceux qui sont opprimez. Si vous agissez de cette sorte, vous agissez en Prince, & l'on peut esperer que Dieu etendra & affermira votre domination ; que si vous ne le faites pas, vous devez craindre que [illegible] les yeux que [illegible] honneur & la puissance [illegible] vous [illegible].*

Ce Prince a fondé l'Eglise & le Chapitre de S. Etienne de Troyes [illegible] auquel il donna de grands biens par une charte de [illegible] sur le

Comte de la même Ville, & il y a eû peu d'années où ce Comte n'ait fait des fondations considérables. C'est luy qui a fondé le Chapitre de S. Nicolas de Sezanne, celuy de S. Quiriace de Provins, celuy de Pougy, & celuy de S. Maclou à Bar sur Aube.

Parmi les fondations qu'il a faites, on compte treize Eglises Collégiales, treize Hôpitaux, & plusieurs autres fondations, dont nous parlerons plus particulierement dans la suite de ces Mémoires; & tout cela de ses revenus ordinaires, sans rien lever au-de-là sur ses peuples. Ainsi il ne faut pas s'étonner si Etienne, Abbé de Clugny, luy a donné de grands éloges, & dit de luy qu'il étoit *pius & gloriosus Princeps, vir nobilis, Ecclesiæ Dei specialiter devotus.*

Ce Prince mourut le 17. Mars l'an 1180.
en la ville de Troyes, à son retour de son 1810.
second voyage de la Palestine. Il fut regretté universellement de tous ses sujets qu'il gouvernoit avec bonté & justice.

Il fut inhumé en l'Eglise de S. Etienne de Troyes, qu'il avoit fait bâtir, au milieu du chœur proche de l'aigle, sous un superbe tombeau de bronze doré élevé de trois pieds, au-dessus duquel est une table d'atgent sur laquelle il est répréſenté avec le Comte Thibault, l'un de ses fils. Ce tombeau étoit couvert de lames d'or & d'argent, qui fu-

rent derobées pendant la nuit en l'année 1183. & depuis les Chanoines de cette Eglise l'ont fait réparer comme il est aujourd'huy. Tous les ans le 17. Mars, jour de son decès, le Chapitre fait un Service des plus solemnels pour ce Prince, tous les Chanoines étant revetus d'aubes & de chasubles comme s'ils alloient dire la Messe. On ne peut assez loüer ce Chapitre de donner ces marques de reconnoissance à son bienfaiteur. On fait tous les ans le 17. Mars l'anniversaire de ce Prince dans la plupart des Eglises de Provins, & on ne cesse de sonner tout le jour dans celles dont il est fondateur.

Ce Comte eut de Marie de France son épouse deux fils & deux filles.

L'aîné des fils fut Henry, qui succeda à son pere.

Le second fut Thibault, qui succeda à son frere.

L'aînée des filles fut Scholastique, qui épousa Guillaume, Comte de Vienne & de Mâcon, & qui choisit sa sepulture en l'Abbaïe du Miroir près de Tournus, l'an 1218. il eut deux fils, Gerard & Henry.

La seconde fut Marie, épouse de Baudoüin, Comte de Flandre & de Hainaut, dont elle eut deux filles, Jeanne & Marguerite.

Il est rapporté dans l'histoire de l'Abbaïe de S. Denis, que Marie de France à la persuasion de Guillaume Archevêque de Reims & de Simon Evêque de Meaux, déclara que les Villages donnés par le Comte Henry son époux pour l'établissement de la Commune de Meaux payeroient comme auparavant aux Abbés de saint Denis & de sainte Geneviéve les droits qui leur étoient dûs en qualité de Seigneurs.

HENRY *second du nom, dit le Jeune, onziéme Comte de Champagne & de Brie.*

HEnry fut Comte de Champagne après le Comte Henry son pere, auquel il succeda l'an 1180. comme on le lit dans une chartre de l'Abbaïe de S. Remy de Reims de l'an 1187. Il imita l'exemple de son pere & de son ayeul, & il fit aussi-bien qu'eux de grands biens aux Eglises : mais sur tout à celles de Troyes après l'incendie qui y arriva l'an 1188. qui consuma presque toute la Ville.

Henry II. *onziéme Comte de Champagne.*

1180.

Ce Comte eut la garde-noble du fils de Barthelemy, Seigneur de Broye, comme il paroît dans une chartre de l'an 1181. donnée en faveur des Moines de la Charité sur Loire.

Ce Prince fut accordé avec Yolande, fille de Baudoüin de Hainaut, qu'il n'épousa

pas ; mais il fut marié à Hermanſette, fille & héritiere d'Henry de Namur, laquelle étant morte ſans enfans, ce Comte partit de Champagne pour ſe rendre en Paleſtine, où il accompagna les Rois Philippe Auguſte de France & Richard d'Angleterre. Il fut choiſi Lieutenant Général des armées chrétiennes. Richard ménagea ſon mariage avec la Princeſſe Iſabelle, veuve de Conrad Marquis de Montferrat, qui avoit été aſſaſſiné. La promeſſe que le Roy d'Angleterre & le Comte de Champagne luy firent de la faire Reine de Jéruſalem, à l'excluſion de Guy de Luſignan, comme elle le ſouhaitoit ardemment, ne contribua pas peu à porter cette Princeſſe à conclure ce mariage. Il ne fut pas difficile au Comte de tenir ſa parole à la Princeſſe, parce qu'il étoit aimé des Grands du païs, & qu'au contraire Guy de Luſignan en étoit haï. Et pour ne rendre perſonne mécontent, il promit à ce Prince, au lieu d'un Royaume preſque perdu, de luy donner celuy de Chypre, pourvû qu'il payât aux Templiers la ſomme pour laquelle il le leur avoit engagé ; ce qui ayant été accordé, le Comte de Champagne épouſa
1192. la Princeſſe Iſabelle l'an 1192. qui prit dès lors le titre de Reine de Jéruſalem, quoyque le Comte Henry ſon époux par modeſtie ſe contenta de celuy de Prince. Quel-

ques Historiens ont douté de la validité de ce mariage, parce que Rinfroy de Toron premier mari de cette Princesse, auquel Conrad l'avoit ravie pour l'épouser, comme il fit, étoit encore vivant.

Nous avons cru devoir rapporter icy un événement qui est si extraordinaire, qu'il sembleroit plutôt un Roman qu'une véritable Histoire, si on n'étoit pas convaincu que l'amour porte quelquefois les personnes d'un génie supérieur à de grandes extrémités.

Avanture du Châtelain de Coucy & de M. du Fayel.

Le Châtelain de Coucy, vassal du Comte de Champagne, qui étoit un Seigneur gay, agréable, & brave de sa personne, aimoit avec tout l'attachement possible la Dame épouse du Seigneur du Fayel, dont il étoit reciproquement aimé. Cette Dame ne fut point insensible à la douleur, lorsque son amant luy fit connoître qu'il avoit résolu d'accompagner le Roy & le Comte de Champagne dans cette guerre : mais elle ne voulut pas s'y opposer, parce qu'elle crut que cette absence dissiperoit la jalousie de son époux.

Le temps du départ étant arrivé, ces deux amans se séparérent avec des marques de la plus grande tendresse. Le Seigneur de Coucy, qui aimoit la poésie, avoit composé des vers qu'il laissa en partant à sa maitresse,

par lesquels il tâcha de luy faire connoître combien il se faisoit violence de la quitter. Nous en rapportons icy quelque fragment.

Par Dieu amours grief m'est à consuivrier
Le grant soulas & la grant compagnie,
Et le déduit qui me souloit montrer
Celle qui m'ert & ma dame & ma mie.

Il est difficile d'entendre à présent ce langage : mais voicy à peu près ce qu'il signifie.

Amour, j'ay peine à supporter
Qu'il me faille aujourd'huy quitter
Les charmes de la compagnie,
Et les plaisirs que me donnoit
Celle autrefois qui me servoit
De maitresse & de bonne amie.

Enfin il finit par ces trois vers :

Se mes corps va servir notre Seigneur,
Mes cuers remaint du tout en sa baillie,
Por li m'en vois soupirant en Surie.

Ce qu'on peut expliquer en disant :

Si mon corps va servir notre Seigneur,
A la maison reste toûjours mon cœur,
Pour luy je vais soupirer en Syrie.

La Dame du Fayel en quittant son amant, luy fit présent de quelques bagues, de quelques diamans, & d'un cordon qu'elle avoit

parfaitement bien travaillé & qui étoit fait de ſes cheveux & de ſoye avec de gros boutons de perles aux extrémités, pour luy ſervir ſuivant l'uſage de ce temps-là, à lier un bourrelet magnifique qui ſe mettoit pardeſſus le héaume : ce qu'il accepta, & partit auſſi-tôt.

Pendant ce voyage le Châtelain de Coucy reçut au ſiége d'Acre l'an 1191. une glorieuſe bleſſure, qui fut d'abord jugée mortelle. Ceux qui rapportent cet événement ſous le regne du Roy S. Loüis, qui n'eſt pas l'opinion la plus ſuivie, diſent que Robert Comte d'Artois, frere du Roy s'étant aſſez inconſidérément engagé à paſſer au travers de la ville de Maſſoure, il y fut tué avec pluſieurs Seigneurs & autres perſonnes de marque qui le ſuivoient, entre leſquels étoit le Seigneur de Coucy, l'un des plus braves hommes de ſon temps, qui y fut bleſſé à mort. Il employa le peu de momens qu'il avoit encore à vivre, à écrire à Madame du Fayel dans les termes qu'il eſt aiſé de s'imaginer dans ces funeſtes conjonctures, & il ordonna à ſon Ecuyer d'embaumer ſon cœur après ſa mort & de le porter à ſa maitreſſe, avec le cordon de ſes cheveux, les bagues & les diamans qu'elle luy avoit donnés en partant, & qu'il avoit toûjours portés depuis ce temps-là. Cet Ecuyer ayant fait ouvrir le

corps de ſon maître ſelon ſon ordre, il en fit tirer & embaumer le cœur pour s'acquitter de la promeſſe qu'il luy avoit faite d'exécuter ſes dernieres volontés, & revint en France : mais lorſqu'il fut auprès du château de la Dame du Fayel, dans un bois où il s'étoit caché pour obſerver le moment de pouvoir ſatisfaire aux ordres de feu ſon maître, il eut le malheur d'être rencontré par le mari de cette Dame qui le connoiſſoit, & qui ſe douta bien qu'il venoit trouver ſa femme de la part de ſon maître ; il le menaça de le tuer, s'il ne luy diſoit le ſujet qui l'avoit amené en ce lieu. L'Ecuyer luy fit réponſe que ſon maître étoit mort : mais du Fayel ne voulant pas le croire, ſe mit en état de le tuer. Cet homme effrayé du péril où il ſe trouvoit, luy conta tout & luy mit entre les mains le cœur & la lettre de ſon maître. Du Fayel fit hacher ce cœur par ſon cuiſinier & apprêter avec quelques autres viandes dont il fit compoſer un ragoût qu'il ſçavoit être du goût de ſa femme, & le fit ſervir devant elle ; cette Dame mangea avidement de ce mets : mais après dîné du Fayel demanda à ſa femme ſi elle avoit trouvé ce mets de ſon goût, elle luy répondit qu'elle l'avoit trouvé excellent ; c'eſt, repliqua-t'il, par cette raiſon que je vous l'ay fait ſervir ; car c'eſt une viande que vous avez

beaucoup

beaucoup aimée : Vous avez, luy dit-il, Madame, mangé le cœur du Châtelain de Coucy; mais elle ne le crut que lorſqu'il luy eut fait voir la lettre de ſon amant avec le cordon de ſes cheveux & les diamans qu'elle luy avoit donnés. Elle luy dit : *Il eſt vray, Monſieur, que j'ay beaucoup aimé ce cœur qui méritoit de l'être, puiſqu'il n'y en eut jamais de plus généreux ; & puiſque j'ay mangé d'une viande ſi noble & que mon eſtomac eſt le tombeau d'une choſe ſi precieuſe, je me garderay bien d'en mêler d'autres avec celle-là.* La douleur & la colere luy coupérent la parole, elle ſe retira dans ſa chambre avec beaucoup de larmes, où elle s'enferma, & n'ayant rien voulu manger pendant quatre jours qu'elle y demeura, elle finit ainſi ſa vie parmi les ſanglots & les ſoupirs.

Il y eut enſuite de grandes querelles entre le Seigneur du Fayel & les parens & amis de ſon epouſe, qui vouloient venger ſa mort. Mais cette querelle fut terminée par l'autorité du Roy, qui employa pour cet effet les grands Seigneurs du païs.

Bocace qui mourut l'an 1376. écrit preſque la même hiſtoire, qu'il attribuë à la femme du Comte de Rouſſillon ; mais il y a apparence qu'il voulut déguiſer ſous d'autres noms l'hiſtoire que nous venons de rapporter, par des conſidérations particu-

lieres. On lit aussi une histoire à peu près semblable, ecrite par Nostradamus Medecin & fameux Astrologue, qu'il attribuë à Christine Carbonnelie, femme de Raimond de Sillans, amie de Guillaume de Cabestan, poete Provençal, qui l'avoit empruntée de Boccace. Quoy-qu'il en soit, il n'est pas impossible qu'il se soit rencontré des personnes à qui les mêmes evenemens soient arrivés ; on peut dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, & personne n'ignore que l'amour porte les plus grandes ames jusqu'à l'extravagance.

Cette histoire est rapportée par le President Fauchet, la Croix du Maine, & autres, & par l'Auteur d'une ancienne chronique ecrite plus de deux cens ans avant luy. On dira peut-être qu'il n'est point parlé de cet evenement dans l'histoire des Seigneurs de Coucy, où la mort de ce Chastelain est rapportée : mais cet argument negatif ne prouve rien. Il ne convient qu'aux Novateurs, qui font gloire aujourd'huy de nier par ces sortes d'argumens [illegible] tout ce qui n'est pas de leur goût. [illegible] quelque antiquité [illegible] que la raison veut [illegible] relation qu'il n'est [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Le Comte Henry décéda en l'année 1197. lans le château d'Acre, ville de la Palesti-ie, par un accident funeste, étant tombé l'une fenêtre de ce château, dont l'appuy ondit tout d'un coup sous luy dans le temps ju'il regardoit passer ses troupes & donnoit es ordres à ceux qui les conduisoient. Il fut nhumé dans l'Eglise de sainte Croix d'Acre. a nouvelle de cette mort imprévuë ayant té portée à la Comtesse sa mere, elle en nourut de douleur dans le moment qu'elle 'apprit.

L'an 1198. Thibault frere d'Henry, & Garnier soixante-uniéme Evêque de Troyes, 'étant pas encore informés de la mort d'Hen-y résolurent d'aller en la Terre sainte pour e voir & conférer avec luy : mais comme ls étoient en chemin, ils apprirent cette nort funeste & ne passérent pas outre.

Henry laissa deux filles de sa femme Isa-elle : Alix, qui fut mariée à Amaulry Roy e Chypre, dont elle eut une fille nommée llix comme elle, Reine de Chypre. Cette Reine fit la guerre à Thibault IV. du nom, Comte de Champagne avec l'assistance de plu-eurs grands Seigneurs du Royaume, préten-ant que ce Comté luy appartenoit du côté de a mere; parce qu'alors toutes les Souveraine-és, si vous en exceptez le Royaume de France, omboient en quenoüille. Elle s'accorda

néanmoins avec ce Prince l'an 1234. ainſi que nous le dirons dans la ſuite.

La ſeconde fille du Comte Henry fut Philippote, qui malgré la défenſe que luy en avoit faite Loüis, fils aîné de Philippe Auguſte, fut mariée l'an 1214. à Errard de Brienne ou de Rameru, fils d'André, qui perdit ſa cauſe par Arreſt du Parlement tenu à Melun l'an 1216.

THIBAULT *troiſiéme du nom, douziéme Comte de Champagne.*

Thibault III. *douziéme Comte de Champagne.*

THibault, fils du Comte Henry I. dit le Large, ſucceda au Cômte Henry II. ſon frere l'an 1197.

Il y a diverſes opinions parmi les Hiſtoriens touchant la maniere dont cette ſucceſſion luy arriva.

1197. Quelques-uns prétendent qu'il uſurpa le Comté de Champagne pendant l'abſence de ſon frere Henry ; d'autres, qu'il en traita par lettres : mais l'opinion la plus vray-ſemblable eſt que le Comte Henry l'inſtitua ſon heritier.

1198. L'an 1198. le Pape Innocent III. adreſſa un Bref à l'Evêque de Soiſſons & à l'Abbé de S. Germain des prés, & les commit pour informer des uſurpations que faiſoient Thibault Comte de Champagne & pluſieurs autres tant eccléſiaſtiques que laïques qui y ſont

dénommés, ſur les dîmes & ſur les terres de l'Abbaïe de S. Denis, avec pouvoir de juger diffinitivement, & d'employer pour l'exécution, s'il étoit beſoin, les cenſures eccléſiaſtiques; mais l'hiſtoire ne marque point quelle ſuite eut cette délégation.

Thibault épouſa en l'année 1199. Blanche, fille de Dom Sanche, ſurnommé le Sage, Roy de Navarre, & ſœur de Dom Sanche le Fort. Il ſe croiſa la même année, & comme ce Prince étoit jeune & magnifique, cette action ſe fit avec beaucoup de pompe & d'éclat en une célebre aſſemblée de grand nombre de Seigneurs & de Gentils-hommes, qui s'étoient rendus au château d'Ecry ſur la riviere d'Aîne, où ſelon la mode de ce temps il avoit fait publier un Tournois. 1199.

Parmi les exercices de Chevalerie il prit ſolemnellement la Croix avec le Comte de Blois ſon couſin. Ils furent auſſi-tôt ſuivis d'un grand nombre de Seigneurs, Barons & Gentils-hommes qui prirent la Croix à leur exemple.

Mort de Thibault III. du douziéme Comte de Champagne.

Le Comte de Champagne fut choiſi pour chef de la croiſade; mais il n'eut pas la ſatisfaction de pouvoir accomplir ſon vœu: car étant tombé malade à Troyes, il y mourut âgé de vingt-cinq ou vingt-ſix ans le 25. May l'an 1201. après avoir nommé Renauld, Comte 1201.

de Dampierre pour faire en ſon nom ce voyage, & luy avoir donné la conduite de ſes troupes particulieres, avec leſquelles il ſe rendit à Veniſe pour joindre les Princes croiſés.

Sépulture & tombeau magnifique du Comte Thibault III.

Ce Comte fut inhumé dans le chœur de l'Egliſe de S. Etienne de Troyes auprès du Comte ſon pere, ſous un tombeau d'argent qu'on y voit encore aujourd'huy, où il eſt répréſenté en habit de pelerin. Il eut de Blanche ſon épouſe une fille, qui fut miſe en la garde du Roy, mais elle mourut peu de jours après & avant la naiſſance de Thibault, dont Blanche étoit enceinte au temps de la mort du Comte ſon époux, après la mort duquel Blanche conſerva toûjours le titre de Comteſſe de Champagne, & en l'année 1212. elle réforma en cette qualité les abus qui s'étoient introduits dans l'élection des Adminiſtrateurs des Religieux & Religieuſes de l'Hôtel-Dieu (dit le Comte) de la ville de Troyes, & elle y établit un bon ordre pour la reddition des comptes, par la
1212. chartre qu'elle en donna dattée de Troyes au mois de Mars l'an 1212.

En l'année 1214. ſur la fin du mois de Juillet ſe donna la fameuſe bataille de Bou-
1124. vines, que Philippe Auguſte gagna, dans laquelle les troupes de Champagne ſe diſtinguérent par leur bravoure & contribuérent

beaucoup à la grande victoire que ce Prince remporta, dont la présence suppléa au désavantage du nombre, & aux inconvéniens d'une surprise & d'une attaque à laquelle on ne s'attendoit pas.

En l'année 1225. la Comtesse Blanche obtint que l'Abbé de S. Denis en France remît aux habitans de Nogent les dédommagemens ausquels ils avoient été condamnés.

THIBAULT *quatriéme du nom, treiziéme Comte de Champagne & Brie.*

THibault, dit le Posthume, fut non seulement Comte de Champagne & Brie, mais encore Seigneur féodal des Comtés de Chartres, Blois & Sancerre, & de la Vicomté de Châteaudun, & depuis Roy de Navarre.

Thibault, IV. treiziéme Comte de Champagne.

Il fut surnommé le Faiseur de chansons, parce qu'il en composa plusieurs à la loüange de la Reine Blanche, épouse du Roy Loüis VIII. & mere de S. Loüis, qu'il fit transcrire & donner au public sous le titre de *Chansons du Roy de Navarre.* Il succeda en naissant à Thibault III. du nom son pere l'an 1201. Il étoit le Prince de la chrétienté qui avoit les plus illustres alliances. Sa mere étoit fille & héritiere présomptive du Roy de Navarre; son ayeule fille d'un Roy d'Angleterre, & sa trisayeule de la Maison Impériale de Sué-

1201.

L'Imprimerie n'étoit pas encore en usage & n'a commencé qu'en 1444.

ve. Il étoit de grande taille, & bien proportionné, vaillant & adroit dans l'exercice des armes, mais particulierement de la lance, qui étoit alors le plus en usage parmi les Chevaliers. Toutes ses inclinations étoient nobles; il étoit libéral & magnifique, qualités qui étoient comme inséparablement attachées aux Princes de la Maison de Champagne qui les possedoient éminemment, & qui les distinguoient de tous les autres Princes de leur temps: mais sur toutes choses il étoit inviolablement attaché à la Religion Catholique, & il eut toûjours grand soin d'en conserver la pureté dans ses Etats.

Il paroît par une chartre du mois de Décembre de l'an 1224. que ce Prince usant des droits de sa majorité, étant informé que la Comtesse Blanche sa mere à cause des besoins de son Etat n'avoit pas payé aux Religieux de Grammont qui étoient au bois d'Evry & depuis à Isles à deux lieuës de Troyes, ce que le Comte Henry leur avoit donné, il répara ce defaut & leur donna quarante livres de rente à prendre annuellement sur les revenus de la ville de Troyes.

Somme considérable en ce temps-là

Ce Prince avoit l'humeur douce & agréable, l'esprit vif & poli, qu'il avoit soigneusement cultivé par l'étude des belles lettres; mais parmi toutes ces bonnes qualités il eut tant d'ambition & d'amour (passions les plus

ordinaires à ceux de ſon rang) qu'il étoit bien difficile de reconnoître laquelle des deux le poſſédoit davantage. Malgré le reſpect qu'il devoit avoir pour le Roy Loüis VIII. dont il étoit proche parent, il ne laiſſa pas de faire ouvertement l'amour à la Reine Blanche ſon épouſe, quoy-que la vertu ſévere dont cette Princeſſe faiſoit profeſſion ne luy permît pas même d'eſpérer d'en être favorablement traité. Mais à quelles extrémités cette paſſion ne porte-t'elle point un grand Prince, qui ſe croit tout permis, & qui s'imagine qu'il n'y a point de vertu à l'épreuve de ſes ſoins empreſſés.

Il compoſa des chanſons amoureuſes à la loüange de cette Princeſſe remplie d'un beau feu, mais qui ſont bien éloignées de la politeſſe & de la délicateſſe du temps où nous vivons. Ce Comte étoit regardé comme un excellent maître en poéſie, ainſi que le rapporte Dante dans ſon livre *de vulgari Eloquentia.*

Ce Comte ne ſe contenta pas de compoſer luy-même des chanſons; il attira auprès de luy Meſſire Gaces Brulez, qui en ce temps-là paſſoit pour excellent poéte, & qui pour cette raiſon devint ſon favori. Il compoſa des chanſons par l'ordre & dans la penſée de ce Comte. Nous avons cru faire plaiſir aux lecteurs de ces Mémoires de rapporter

icy non ſeulement quelques fragmens des chanſons du Comte, mais encore de celles de ſon favori; & parce qu'il ſeroit difficile d'en concevoir le ſens, la langue Françoiſe ayant beaucoup changé depuis ce temps-là, j'ay cru qu'après avoir tranſcrit les propres termes de ces chanſons, je devois mettre enſuite des vers ſelon la maniere moderne de parler, capables d'en expliquer le ſens; voicy le 3ᵉ couplet de ſa ſeconde chanſon.

Je ſçay de voir que ma dame aime cent,
Et plus aſſez c'eſt pour moy empirier.

Traduction.

Je ſçay que ma maitreſſe en aime plus de cent,
C'en eſt trop pour me faire un chagrin très-preſſant.

Il parle ainſi dans le dernier couplet:

Je ne di pas que nus aim' follement:
(Que li plus fox en fet miex à priſier)
Mes grand ëur y a meſtier ſouvent,
Plus que net ſens, ne raiſon ne plaidier.
De bien amer ne puet nus enſeignier,
Fors que li cuers qui donne le talent.
Qui bien ame de fin cuer loyaument,
Cil en ſçait plus & moins s'en peut aidier.

Traduction.

Je ne diſconviens pas qu'on aime follement,
En ce fait le plus fol paſſe pour le plus ſage;

Mais il est en amour plus de bonheur souvent,
Que de sens, de raison, & d'éloquent langage:
Personne ne sçauroit enseigner l'art d'aimer,
Que les cœurs que l'amour a pris soin de former.
Qui sçait aimer d'un cœur droit & sincere,
Plus il en sçait & moins il en peut faire.

Dans la quatriéme chanson il dit qu'il l'aime & qu'il la hait. Car

Moult me sceut bien esprendre & allumer,
En biau parler & accointement rire.
Nus ne l'orroit si doucement parler,
Qui ne cuidast de s'amour estre Sire.
Par dieu amour ce vous ose bien dire,
On vous doit bien servir & honorer,
Mais on si peut bien d'ung pou trop fier.

Traduction.

Elle sçut bien m'embraser & me prendre
Par ses discours, ses ris pleins de douceur,
Et l'on croiroit seulement à l'entendre
Etre déja le maître de son cœur.
O Dieu d'amour, on vous dit d'un air tendre
Qu'on vous doit bien servir & révérer,
Mais on pourroit un peu trop s'y fier.

Dans la cinquiéme chanson il dit:

Kar nulle rien ne fait tant cuer felon,
Com' grant pooir qui en veult mal user.
Que tant de gens li vont tuit environ,
Je sçay devoir que c'est pour moy grever.

Adez dient dame on vous veut guiller :
Mais ils mentent li traitor felon.
Ja faucement n'amera nus preud'hom.
Car qui plus a, doit miex amours garder.
& encores, K'assez y a d'autres que je ne sui,
Qui la prient de fin cuer bandement.
* Hardiesse. *Ebandisse * fait gaaigner souvent.*
mais il ne s'en peut aider, quand il est devant elle.

Traduction.

Car rien ne rend une ame plus traitresse
Qu'un grand pouvoir qui veut en mal user.
Si tant de gens luy parlent de tendresse,
C'est du chagrin qu'ils veulent me causer.
Voyez, Madame, on cherche à vous surprendre:
Mais il ne dit pas vray cet infidele amant.
Jamais homme d'honneur n'aimera faussement,
Car qui plus a, plus à l'amour doit rendre;
Assez d'autres bien mieux que moy
La pressent hardiment d'écouter leur tendresse:
On obtient ce qu'on veut souvent par hardiesse.

Dans la septiéme chanson le Comte Thibault se fait connoitre lorsqu'il dit:

Nus ne doit amour trahir
Fors que garçon & ribault.
Ce ce n'est pour son plaisir,
Je ne voy ne bas ne hault.
Ains veüil qu'el me truit bault
Sans guiller & sans faillir.

Et si je pui consuivir
Le Cerf qui si sçait fuir,
Nus n'est joyans come Thiebault.

Traduction.

Nul en amour ne doit jamais se rendre,
Sinon ceux qui n'ont point d'honneur;
Si ce n'est le plaisir qui leur touche le cœur.
Pour moy je n'y puis rien connoître:
Je veux que ma belle humeur
Brille aux yeux de ma maitresse;
Quand Thibault peut attrapper
Le Cerf qui peut s'échapper,
Nul ne sent tant d'allégresse.

Dans la huitiéme chanson Thibault se plaint de ce qu'en dormant il croit tenir la Reine, & qu'à son réveil il la perd; & dit.

Mieux vousist en dormant la tenir toute sa vie.
Pour ce bien le deut bestourner amour cel devant derriere.
&, Li dormirs fut en oubly
Et j'eusse en veillant ly:
Lors seroit la joye entiere.

Traduction.

L'amour met le devant derriere,
Si je l'oubliois en dormant,
Et que je la visse en veillant,
Ma joye alors seroit entiere.

Dans la neuviéme chanſon il s'explique en ces termes :

Bonne adventure avienne à fol eſpoir,
Qui les amans fet vivre & réjoüir :
Déſeſperance fet languir & douloir,
Et mes fox cuer penſe a dez a guerir.
S'il fut ſage, il me feſiſt mourir :
Porce fet bon de la folie avoir.
Qu'en trop grant ſens peut-il bien meſcheoir.

Traduction.

Un fol eſpoir trouve bonne aventure :
C'eſt luy qui fait des amans le plaiſir.
Le déſeſpoir les met à la torture,
Et mon cœur fol travaille à s'en guerir.
Pendant qu'il étoit ſage il me faiſoit mourir.
Il eſt donc bon de n'être pas ſi ſage ;
Trop bon ſens quelquefois eſt un déſavantage.

Sur la fin de la derniere chanſon il prend congé de l'amour, puiſqu'il plaît à la Reine de luy donner: ce qu'elle fit pour les raiſons que nous dirons cy-aprés.

Amour le veult, & ma dame m'en prie,
Que je m'en part : & je moult l'en merci,
Quand par le gré ma dame m'en chaſti ;
Meilleur raiſon ny voy à ma partie.

Traduction.

L'amour le veut & ma maitreſſe auſſi

Que je m'en aille : & je l'en remercie.
Quand à mon gré ma dame me châtie,
J'aurois grand tort d'en avoir du souci.

Les chansons suivantes ont été faites par Gaces Brulez, favori du Comte & par son ordre.

Onc n'ama en sa vie :
Si fait trop nice folie,
Qui s'entremet du mestier
Dont il ne se sçait aidier.

Traduction.

Quiconque veut me blâmer
De ce que je sçay aimer,
N'aima jamais en sa vie ;
Celuy-là fait une folie,
Qui veut d'un métier se mêler,
Dont il ne sçait pas travailler.

Il dit dans une autre où il se plaint.

D'amors me plain & dis pourquoy,
Car ceux qui la trahissent voy
Souvent à leur joye venir.
Et gi faille par ma bonne foy :
Qu'amors por esaucier sa loy
Veut ses ennemis retenir.
De sens li vient si com je croy,
Qu'as siens ne puet elle faillir.

Traduction.

Je me plains de l'amour, & le sujet pourquoy,
C'est que ceux qui le trahissent,
Dans leurs desseins réüssissent :
Et moy je ne le puis par ma trop bonne foy ;
Pour mieux affermir sa puissance,
Il ménage ses ennemis :
Et la raison comme je pense,
C'est que les siens luy sont acquis.

Dans une autre chanson il est plus gay, & il se contente d'aimer.

J'ay oublié poine & travaux,
S'ay de fine joye chanté.
Desor ne sui-je mes de caux,
Ki por n'oyant ayent aimé.

Traduction.

Dans l'eternel oubli j'ay mis peine & travaux.
Et j'en ay chanté d'allégresse.
Je ne suis plus de ceux qui souffrent tant de maux
Pour mériter de la tendresse.

Enfin dans une autre chanson il se plaint en ces termes :

Si Diex plut que je feusse
De ma dame le plus haus :
Certes bon gré l'en sceusse,

Mes

Mes trop pareſt communaux.
Moult ja de caux
Qui deſtient aulmoniere :
S'en font l'or aniaux,
Et g'en ſui bouté arriere.

Traduction.

Si Dieu permettoit par bonheur
Que ſeul je pluſſe à ma maitreſſe,
Je le remercierois d'une telle faveur ;
Mais pour trop de galans elle a de la tendreſſe.
Combien eſt-il de ſes amans
Qui trouvent auprès d'elle un accès trop facile,
Y paſſent de très-doux momens,
Tandis que je me donne une peine inutile.

Le Comte de Champagne eut aſſez d'adreſſe pour faire paſſer ces chanſons juſques dans les mains de la Reine. On les mit en muſique, on les ajuſta à toutes ſortes d'inſtrumens de ce temps-là ; & pour les remettre dans l'idée après qu'elles auroient perdu la grace de la nouveauté, ou pour en conſerver la mémoire après la mort de l'Auteur & de la Princeſſe qui luy ſervoit de ſujet, il les fit graver ſur le bronze & expoſer aux yeux de tout le monde dans les galeries de ſes Palais de Troyes & de Provins, comme s'il eût eû peur que les ſiécles à venir ne

fussent pas assez instruits de sa passion. Je n'ay pas rapporté toutes ses chansons, qui auroient trop grossi cet ouvrage, & peut-être ennuye les lecteurs, & qui n'auroient servi qu'à faire connoître jusqu'à quel excès ce Comte osa porter ses extravagances.

Varillas prétend que Thibault composa toutes ces chansons avant la mort du Roy Loüis VIII. mais Fauchet & Mezeray les renvoyent au temps qui suivit l'abandonnement que le Comte fit en l'année 1235. de Montereau-faut-Yonne & de Bray sur Seine. Ce qui est de certain c'est que le Roy n'ignoroit pas la passion du Comte pour la Reine Blanche son epouse : mais il n'etoit pas alors en etat de faire eclater son ressentiment, & il affecta de faire croire qu'il n'en sçavoit rien, & c'etoit sans doute le seul parti qu'il devoit prendre, pour ne pas exposer sa reputation.

La guerre qu'il avoit alors contre les Anglois l'obligeoit à menager ce rival, ayant besoin des forces de tous ses Feudataires, pour les employer contre ces anciens ennemis du nom François. Le Comte qui etoit tres-brave de sa personne & qui etoit accompagné de très-belles troupes composées de l'elite de ses vassaux, dont il avoit grossi l'armée Françoise, combattit à leur tête en amant passionné, qui cherche à mourir glo-

tieusement, ou à se rendre digne des faveurs de sa Dame. Les Anglois qui prétendoient attaquer les François, furent contraints de se tenir sur la défensive, & on s'empara de plusieurs de leurs places.

Le Roy qui crut qu'il luy étoit avantageux d'hiverner dans les Provinces voisines du Languedoc, proposa son dessein aux Princes qui l'avoient suivi; tous y consentirent à l'exception du Comte de Champagne; & ce qui le porta à s'opposer en cette rencontre à la volonté du Roy, c'est que la Reine étant demeurée à Paris, il ne pouvoit seulement penser, sans entrer dans une espece de désespoir, qu'il seroit par là privé pendant une année de la satisfaction de voir sa maitresse, retardement que cet amant impatient ne pouvoit souffrir. Aussi répondit-il en pleine assemblée qu'il étoit libre aux autres Feudataires d'avoir cette complaisance pour le Roy de le suivre par tout où il les voudroit mener, mais qu'à son égard il prétendoit joüir de son privilége dans toute son étenduë, & emmener ses troupes en Brie.

Cette maniere de parler à son Roy fut trouvée bien hardie, & ce Prince en connut assez la véritable cause, aussi le mit-elle d'autant plus en colere, qu'outre l'amour du Comte pour la Reine, qui luy causoit un chagrin mortel, il craignoit qu'un si

dangereux exemple ne fût imité par les autres Princes, & qu'ainsi il ne fût entierement abandonné. Il s'emporta contre le Comte jusqu'à le menacer que s'il songeoit à quitter son armée, il iroit porter le fer & le feu jusques dans ses Etats.

La haine que le Comte portoit au Roy n'étoit pas moins grande que l'amour qu'il avoit pour la Reine. Il prétendoit qu'on en devoit user à son égard avec plus de circonspéction, & qu'étant héritier de la Couronne de Navarre, on ne devoit pas le traiter comme un vassal. Cependant il craignoit que cette menace du Roy n'eut son effet, connoissant parfaitement son humeur & que ses menaces n'étoient jamais vaines. Ses Etats, qui depuis un siécle n'avoient point ressenti les malheurs qui sont les suites inévitables de la guerre, étoient abondamment pourvus de toutes les choses nécessaires à la vie, & il n'étoit pas possible de détourner l'orage qui les menaçoit, à moins que de le prevenir.

Il ne pouvoit attenter à forces ouvertes à la vie du Roy, qui etoit dans une bonne place environnée de toute son armée; il n'eût pas été moins difficile de le faire assassiner: il ne restoit plus que la voye secrette du poison, il s'y détermina, comme l'avancent quelques Historiens, qui disent que

celuy qu'il fit donner au Roy fut lent, de crainte que s'il eût été violent, on en eût bien-tôt découvert l'auteur. Quoy qu'il en soit, le Roy tomba malade & ne s'en plaignit point d'abord, & bien-que la fiévre le tourmentât beaucoup, il sembla moins souffrir de la douleur qu'elle luy causoit, que des embarras dans lesquels elle le mettoit. Le Comte eut le plaisir secret de voir avant son départ le Roy en l'état où il le desiroit, & d'en augmenter considérablement le chagrin par sa retraite.

A son retour à Paris il fut assez hardi d'aller trouver la Reine, s'imaginant qu'elle ignoroit les bruits qui couroient de la cause de la maladie du Roy son époux, ou supposé qu'elle l'eût appris, qu'elle seroit obligée de n'en rien faire paroître, parce qu'elle avoit besoin de son crédit pour être déclarée Régente pendant la minorité de son fils. En effet le Roy qui sentoit de jour en jour diminuer ses forces, déclara par son testament la Reine tutrice de Loüis son fils aîné & Régente du Royaume, & il mourut à à Montpensier le 7. Novembre l'an 1226. 1226.

Il y a des Historiens qui prétendent que le Roy ne mourut point de poison, mais d'une fiévre maligne & contagieuse, dont son armée étoit infectée, & que le Comte de Champagne étoit trop généreux pour

commettre une action si détestable ; que d'ailleurs il n'y pouvoit rien gagner, puisque la Reine n'étoit point d'accord avec luy, & qu'elle étoit alors âgée de quarante ans, & que par conséquent ses beaux jours étoient passés. Ceux qui sont du sentiment contraire, disent que l'amour du Comte pour cette Princesse avoit commencé beaucoup auparavant, & qu'elle conserva sa beauté jusques dans un âge fort avancé, que d'ailleurs ceux qui sont atteints de fiévre maligne sont emportés en peu de jours, & que le Roy fut long-temps malade avant que de mourir. Quoy qu'il en soit, ce Comte fut extrêmement de surpris voir que la Reine devenuë Régente ne luy communiquoit aucune des affaires du Royaume & qu'elle n'étoit pas moins insensible pour luy depuis qu'elle étoit veuve qu'auparavant.

Il ne faut pas être surpris de cette sage conduite de la Reine, dont la prudence, la présence d'esprit, l'activité, l'adresse & la fermeté furent toûjours le salut de l'Etat durant la minorité du Roy son fils. Cette maniere d'agir de la Reine toute prudente qu'elle étoit, causa du trouble dans l'esprit du Comte de Champagne. Il embrassa le parti des Princes qui la vouloient dépoüiller de la Régence, & on n'eut aucune peine à l'y engager, parce qu'on vou-

lut luy persuader que l'indifférence de la Reine pour luy, venoit de la passion qu'elle avoit conçuë pour le Cardinal de Saint Ange, Légat du Pape qui étoit depuis quelque temps en France. Varillas remarque que ce Cardinal étoit très-bien fait, que personne ne l'égaloit en bonne mine, qu'il avoit de la délicatesse dans l'esprit qui passoit pour merveilleux, & qu'on n'avoit pas encore vû dans l'Europe un si parfait courtisan; il ajoute que la Reine Blanche le considéroit très-particulierement, qu'elle le consultoit dans les affaires importantes, qu'elle préféroit quelquefois son avis à celuy des autres, & qu'elle ne luy refusa aucune des petites graces qu'il demandoit pour ses amis. Il n'en fallut pas davantage pour donner de la jalousie à Thibault, & pour fournir aux médisans des prétextes de semer de mauvais écrits contre l'honneur de la Régente, à quoy ils ne manquérent pas; & ce qu'il y eut de plus fâcheux, fut que des gens d'étude donnérent le plus de vogue à ces satyres : mais tous ces faux bruits n'étoient, suivant la remarque d'un Auteur Anglois, qu'un effet de l'animosité des Grands contre la Régente & contre la fermeté de cette Princesse, dont le caractere parut toûjours être une vertu exacte, & une piété constante. Et notre ancienne Histoire rend par tout ce témoignage à

la vérité, ſelon les Mémoires de ce temps-là.

La Ligue fut donc concluë contre la Reine, & les mécontens élurent Thibault pour leur Général : mais cette Princeſſe qui connoiſſoit combien il étoit important de détacher de la Ligue ce Prince puiſſant & amoureux, réſolut d'avoir pour luy de ces ſortes de complaiſances qui n'engagent à rien, jugeant bien que par cette conduite elle le rameneroit facilement à elle.

Elle luy manda qu'elle ne ſeroit pas fâchée de le voir ; ce qui redoubla tellement le feu de ſa paſſion, qu'impatient de la faire connoître à la Reine dans toute ſon étenduë, il réſolut de quitter le parti de la révolte & de découvrir à cette Princeſſe la conſpiration que luy & ſes alliés avoient faite de ſe ſaiſir de la perſonne du Roy ; & bien-que ce Princc dût être aſſez judicieux pour connoître que cette maniere d'agir de la Reine à ſon égard ne pouvoit luy donner aucune eſpérance d'en être jamais aimé, il ſe flatta néanmoins qu'un ſervice ſi ſignalé & ceux qu'il eſpéroit de luy rendre dans la ſuite pourroient enfin toucher ſon cœur. Dans cette penſée il quitta le camp de la Ligue ſous prétexte d'enlever une partie de l'armée du Roy, & il y joignit ſes troupes au même endroit par où il avoit feint de la vouloir attaquer. Cette retraite du Comte déconcerta les projets des

chefs de la Ligue, il fut même averti ponctuellement par ses espions de tout ce qui se passoit dans leur armée, & il découvrit assez à temps à la Reine les mesures prises pour enlever le Roy son fils qui étoit déja parti pour aller à Vendôme; il étoit dans le bourg de Châtres, lorsque la Reine luy en fit donner l'avis, elle luy écrivit de se retirer dans le château de Montlery, d'où elle le fit ensuite ramener à Paris par la bourgeoisie de cette Ville, soutenuë par trois cens Gentils-hommes que le Comte avoit amenés avec luy. Cette bourgeoisie se trouva assez nombreuse pour occuper tout l'espace depuis Montlery jusqu'à Paris, au travers de laquelle le Roy passa ayant toûjours ces trois cens Gentils-hommes auprès de sa personne résolus de le bien défendre. Quoyque ceux de la Ligue eussent contre le Comte de Champagne tout le ressentiment qu'on peut s'imaginer à cause de sa désertion, & des avis qu'il avoit donnés à la Reine, ils crurent néanmoins qu'il étoit de leur interêt de le ménager, & ils se persuadérent que le Comte étant naturellement inconstant, il ne seroit pas difficile de le ramener à leur parti en luy proposant des avantages considérables, ou au moins qu'ils le rendroient suspect au Roy. Ils se servirent pour cet effet du Duc de Brétagne, qui étoit de-

meuré chef de la Ligue après que Thibault l'eut abandonnée ; ce Duc luy fit dire qu'il consentiroit qu'il épousât Isabelle sa fille, (Princesse belle & bien faite,) ou qu'il la donnât en mariage à un Prince de sa Maison, pourvu qu'il rentrât dans les interêts de la Ligue.

Thibault écouta volontiers la proposition. L'affaire fut concluë, & le jour pris pour la cérémonie du mariage, qui devoit se faire au Monastere du Val-secret proche Château-Thierry. Le Roy n'en fut averti que par les préparatifs qui se firent pour l'exécution; il dépêcha aussi-tôt avec la Régente au Comte Thibault le Seigneur de la Chapelle, grand Pannetier de France, avec une lettre par laquelle il luy défendoit ce mariage. Le Comte qui étoit déja en chemin, changea de résolution, retourna à Château-Thierry, & refusa des offres si avantageuses, dans la pensée que cette complaisance pour la Reine, jointe à ses autres services, produiroit enfin l'effet qu'il attendoit de son amour depuis si long-temps.

Les Ligués se trouvérent plus offensés de ce refus du Comte, que de sa désertion, ils entrérent dans une telle colere contre luy, qu'ils résolurent d'employer toutes leurs forces pour s'en venger, & de laisser pour cela le Roy & la Régente en repos.

Tandis que les Princes ligués se préparoient à l'exécution de leurs desseins, le Comte de Champagne étoit agréablement trompé des vaines espérances qu'il avoit de réüssir enfin auprès de la Reine, dont la vuë le charmoit tous les jours de plus en plus. Cette habile Princesse, qui connoissoit de quelle importance il luy étoit de conserver dans son parti un homme si puissant, l'engageoit tous les jours davantage, tantôt par une parole obligeante, tantôt par un regard favorable, ce qu'elle sçavoit admirablement faire valoir. Cependant la Cour ne remarquant que trop les soins empressés du Comte pour la Reine, quelques Seigneurs, pour l'en bannir, résolurent de luy faire joüer un tour par Robert Comte d'Artois, l'un des freres du Roy. Ce Prince, qui sortoit à peine de l'enfance, commanda à un de ses Officiers de jetter un fromage moû au visage du Comte, lorsqu'il entreroit dans le Palais du Roy : ce qu'il fit lorsque Thibault entra dans une salle où étoit la Reine. Le Comte fut si choqué de cet affront, qu'il se retira sur le champ de la Cour, & il connut que si les ris, les plaisirs & les vaines espérances se trouvent à la naissance de l'amour indiscret, les regrets & les repentirs assistent à ses funérailles.

Cependant les Ligués ne s'endormoient

pas, ils conclurent entr'eux un traité particulier qui ſerroit étroitement les nœuds de leur alliance ; & afin de réüſſir immanquablement dans le deſſein qu'ils avoient formé de perdre le Comte de Champagne, ils eſtimérent qu'outre la force ouverte il étoit bon d'employer encore l'artifice ; ils ſçavoient que la Reine Blanche avoit trop d'obligation au Comte pour l'abandonner entierement, & qu'elle ſe ménageroit avec luy : mais ils crurent luy donner le coup mortel en faiſant venir Alix Reine de Chypre. Voicy de quelle maniere s'explique le Pere Daniel ſur ce ſujet : Alix étoit fille d'Henry, Comte de Champagne, qui avoit ſuivi Philippe Auguſte au voyage d'outremer. Il y demeura avec Richard Roy d'Angleterre après le départ de Philippe, & y épouſa l'héritiere du Royaume de Jéruſalem, qui luy apporta cette Couronne en mariage : de ce mariage étoit venuë Alix dont il s'agit, & elle fut depuis mariée au Roy de Chypre. Henry de Champagne, Roy ou Prince de Jéruſalem étant mort, Thibault ſon frere cadet qui étoit demeuré en France, ſe mit en poſſeſſion du Comté de Champagne. Philippe Auguſte reçut ſon hommage, & il paſſa depuis pour l'unique & légitime héritier de ce Comté : il étoit le pere du Comte Thibault, contre lequel s'étoit for-

mée la Ligue dont on parle. La question étoit si Thibault frere d'Henry avoit eû droit de se saisir du Comté de Champagne, & d'en frustrer Alix fille d'Henry.

Dès le temps de Philippe Auguste, Errard de Brienne, mari de Philippote sœur d'Alix, avoit formé cette difficulté. Le droit de ces Princesses auroit été, ce semble, incontestable, s'il n'eût pas été certain qu'Henry avant son départ pour son voyage d'outre-mer avoit fait cession à Thibault son frere de son Comté de Champagne, en cas qu'il ne revînt pas de la Terre sainte, comme en effet il n'en revint pas ; & si le mariage d'Henry avec la Reine de Jérusalem pere & mere de ces mêmes Princesses eût été constamment légitime : mais ce second point étoit au moins fort douteux. Les Papes n'avoient jamais voulu reconnoître ce mariage comme tel, & avoient fait défenses à Alix pour cette raison de prendre le titre de Comtesse de Champagne avant qu'elle eût prouvé qu'elle étoit née d'un légitime mariage.

Sur ces entrefaites elle étoit venuë en France, & c'étoit ces droits prétendus que les Ligués faisoient valoir contre Thibault son cousin, qui servoient de prétexte à cette guerre, en laquelle il ne s'agissoit pas moins que de la ruine totale du Comté de Champagne.

Les Seigneurs Ligués & une infinité d'autres qui se joignirent à eux, assemblérent leurs troupes auprès de Tonnerre, & entré-
1228. rent en Champagne quinze jours après la S. Jean, où ils mirent tout à feu & à sang, & vintent se réünir auprès de Troyes à dessein d'en faire le siége, & ils disoient par tout qu'ils vouloient exterminer celuy qui avoit empoisonné le Roy Loüis VIII. car c'étoit encore un prétexte de leur révolte.

Le Comte de Champagne n'ayant pas de quoy résister à tant d'ennemis, (parce que la plupart de ses vassaux étoient entrés dans la confédération), eut recours au Roy comme à son Seigneur, & luy répresenta qu'il ne s'étoit attiré la haine de ses ennemis, que pour luy avoir été fidele : cependant il fit raser ou brûler quelques-unes de ses Villes les moins fortes, comme Epernay, Vertus & Sezanne, pour empêcher ses ennemis de s'y loger.

Les Ligués attaquérent Troyes dans les formes, & ils eussent pris infailliblement cette Ville, si le Seigneur Simon de Joinville, pere de l'Auteur de l'Histoire de S. Loüis, ne se fût jetté dans la place pendant la nuit avec beaucoup de noblesse & de bonnes troupes pour la défendre; ce qui rassura les habitans qui pensoient déja à se rendre.

Le Roy sur cet avis envoya comman-

aux Confédérés de mettre les armes bas, & de ſortir des terres de Champagne. Ils refuſérent d'obéïr: mais ſe voyant prévenus par le Seigneur de Joinville, ils s'éloignérent un peu des murailles de Troyes & allérent ſe camper dans une prairie voiſine, ayant à leur tête le jeune Duc de Bourgogne & le Duc de Bretagne.

Le Roy vint à la tête d'une armée qu'il avoit aſſemblée pour ſecourir le Comte de Champagne, & fut joint en chemin par Mathieu II. du nom, Duc de Lorraine.

L'approche du Roy étonna les rebelles; ils envoyérent au-devant de luy pour le prier de les laiſſer vuider leur querelle avec le Comte de Champagne & avec le Duc de Lorraine; ils luy remontrérent qu'ils n'en vouloient point à ſon Etat, moins encore à ſa perſonne, pour laquelle ils avoient toûjours tout l'attachement qu'ils luy devoient & un reſpect très-profond, & que s'ils avoient les armes à la main, ce n'étoit que pour défendre le bon droit d'une Princeſſe qui étoit connu de tout le monde. Le Roy leur répondit qu'en attaquant ſon allié & ſon vaſſal, ils l'attaquoient luy-même, & qu'il le défendroit aux dépens de ſa propre vie.

Sur cette réponſe les rebelles luy députérent de nouveau, pour luy dire qu'ils ne vouloient point tirer l'épée contre leur Souve-

rain, & qu'ils alloient engager la Reine de Chypre à entrer en negociation avec le Comte Thibault. Le Roy repliqua qu'il n'étoit point queſtion de negociation, & qu'il vouloit avant toutes choſes qu'ils ſortiſſent des terres de Champagne, que juſqu'à ce qu'ils fuſſent dehors il n'écouteroit rien, & ne permettroit au Comte d'écouter aucune propoſition.

La fermeté du Roy âgé ſeulement de quinze ans, qui parla ainſi en maître à ſes ſujets rebelles, leur fit prendre la réſolution de décamper le jour même d'auprès de Troyes, & d'aller ſe camper à Jully; le Roy les ſuivit & ſe poſta dans l'endroit qu'ils venoient d'abandoner, ils quittérent Jully, & le Roy marcha toûjours à leurs trouſſes, & ne ceſſa point de les pourſuivre juſqu'à ce qu'ils fuſſent arrivés ſous Langres, qui n'étoit plus des terres du Comte de Champagne & qui appartenoit au Comte de Nevers.

On ſollicita en même temps le Comte de Bologne de rentrer dans ſon devoir. Il étoit le chef le plus qualifié des Ligueurs & oncle du Roy; Ce Comte d'ailleurs appréhendant de voir ſes terres déſolées par le Comte de Flandre, ſollicité par la Reine Blanche, il écrivit au Roy avec beaucoup de ſoumiſſion, & ſur l'aſſurance du pardon qu'on luy promit, il ſe rendit auprès de ſa perſonne.

Le

Le Roy pour appaiser entierement ces troubles, & donner des marques de sa justice, ordonna au Comte de Champagne de payer à la Reine de Chypre pour les droits qu'elle prétendoit avoir sur la Champagne, deux mille livres de rente & quarante mille livres d'argent comptant, pour le remboursement des frais qu'elle avoit faits en cette poursuite (ces sommes étoient considérables en ce temps-là.) La Reine Blanche toûjours toute-puissante sur l'esprit de ce Comte, l'engagea non seulement à acquiescer à ce jugement, mais encore de vendre au Roy son fils les Comtés de Blois, de Chartres, de Châteaudun & de Sancerre, afin qu'il pût payer comptant cette somme à la Reine de Chypre: ce qu'il fit.

Les Princes ligués se voyant par cet accord frustrés de l'espérance qu'ils avoient eûë de ruiner le Comte, & ne pouvant oublier l'outrage qu'ils croyoient en avoir reçu, l'accusérent d'avoir fait empoisonner le Roy Loüis VIII. & ils se soumirent aux peines portées par les loix contre les calomniateurs, en cas qu'ils ne l'en convainquissent pas dans les formes.

Le Conseil du Roy fut assez long-temps irrésolu sur le parti qu'il avoit à prendre dans une conjoncture si délicate: mais son dessein principal étant de désarmer les Prin-

ces liguės, sans néanmoins perdre le Comte, qui promit qu'il prendroit la Croix & partiroit incessamment pour aller en la Terre sainte faire la guerre aux Infideles, accompagné de cent Chevaliers entretenus à ses dépens, à condition que les Liguės désarmeroient & se remettroient sous l'obéïssance de leur Souverain; cet expédient fut également agréable aux deux partis. Le Comte, dont le crime paroissoit certain à tout le Royaume, depuis cette action intentée contre luy, y trouvoit ses avantages, puisque non seulement cette punition étoit fort legere; mais il en mettoit par là sa réputation à couvert en se faisant compagnon de tant de [illegible] qui s'engageoient tous les jours à faire ce voyage, par le seul desir de se signaler contre les ennemis du nom Chrétien. Les Liguės y trouvoient aussi leur compte, en éloignant pour long-temps celui qu'ils regardoient comme leur ennemi, et l'engageant dans une entreprise presque [illegible] aux braves Chevaliers de [illegible]

[illegible] Septembre de l'année [illegible] [illegible] la Reine Blanche [illegible] [illegible] Royaume en- [illegible] Cham- [illegible] avec le Comte de

Bologne. Le Duc de Lorraine & le Comte de Bar furent accommodés par la Reine & par le Comte de Champagne. Tous promirent au Roy de luy être fideles, après que le Roy & la Reine ſa mere leur eurent accordé la confirmation de leurs droits & de leurs priviléges ſelon les loix & les coutumes de l'Etat.

Peu après cet accord, Sanche le Fort Roy de Navarre mourut ſans enfans en l'année 1234. 1234. Ce Prince étoit le dernier de la race maſculine de Dom Garcie Ximenès, laquelle avoit regné plus de cinq cens ans dans la Navarre, & comme ſelon la coutume de ce Royaume, la Couronne à faute d'enfans mâles, paſſe aux filles, elle appartenoit de droit au Comte de Champagne, comme fils de Blanche de Navarre ſœur de ce Roy & ſon héritiere préſomptive.

Ce Prince, qui n'aimoit pas le Comte de Champagne, n'avoit rien négligé pour le fruſtrer, s'il eût été poſſible, de cette ſucceſſion; juſques-là qu'il fit propoſer à Jacques Roy d'Arragon de s'adopter l'un l'autre, à condition que le ſurvivant hériteroit de la Couronne de l'autre. Cette adoption étoit auſſi peu praticable, qu'elle étoit mal fondée; Jacques Roy d'Arragon n'avoit que vingt-deux ans & avoit des enfans, & Sanche Roy de Navarre, qui n'en avoit point, avoit plus de ſoixante & dix ans; mais il n'étoit porté

à cette injustice que pour favoriser les Arragonnois, & contenter l'ancienne passion qu'ils avoient toûjours eüë de s'emparer de la Navarre, qui pour être voisine de l'Arragon étoit fort à leur bienséance.

Aprés le décés de Sanche, les Navarrois envoyérent une magnifique ambassade au Comte de Champagne, pour l'inviter à venir prendre possession d'une Couronne qui luy appartenoit par droit de succession. Il se rendit peu de temps aprés à Pampelune, ville Capitale de ce Royaume, & il y fut solemnellement proclamé & couronné Roy en la même année 1234.

1234. En cette même année Gaston de Montcade, Seigneur de Bearn par l'élection des Bearnois, renouvella l'alliance que son pere Guillaume avoit contractée avec Thibault, & voulut que Fortaner de Lescun, l'un de ses Barons & premiers vassaux, qui avoit sa Baronnie située sur le haut des monts Pyrénées proche les limites de Navarre & d'Arragon, s'obligeât particulierement au service & vasselage du nouveau Roy de Navarre, recevant de luy en fief perpétuel pour soy & ses héritiers la ville & château de Saloda, dont Fortaner luy fit hommage au mois de Juillet 1234. Quassende Comtesse de Bearn & Gaston son fils signérent cet acte, & cautionnérent la

fidélité de Fortaner de Leſcun ; Gaſton ſuivit depuis Thibault en ſon voyage de la Terre ſainte.

Thibault ſe voyant paiſible dans ſon Royaume de Navarre, y établit pluſieurs belles loix, & ayant remarqué qu'il étoit peu cultivé en pluſieurs endroits faute d'habitans, il fit venir des colonies de Champagne & Brie, qui le rendirent bien-tôt auſſi peuplé & auſſi fertile qu'aucune autre contrée de l'Eſpagne ; & après s'être mis en ſureté autant qu'il le put contre les entrepriſes du Roy d'Arragon, au cas qu'il voulût remuer contre luy pour faire valoir ſes prétentions quoy-que mal fondées, il déclara qu'il vouloit accomplir le vœu que le Comte Thibault ſon pere avoit fait d'aller en la Terre ſainte. Il eſt cependant à préſumer que ce fut plutôt en exécution du traité dont nous avons parlé cy-devant, que pour accomplir ce vœu.

Thibault avoit trouvé dans l'épargne de Dom Sanche, Roy de Navarre ſon prédéceſſeur, dix-ſept cens mille livres, ce qui feroit aujourd'huy environ quinze millions. En cet état de puiſſance il ſe crut moins obligé que jamais à ménager le Roy.

Il prétendit que la ceſſion qu'il avoit faite des Comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre, & autres fiefs dont il avoit traité avec

le Roy pour ſon accommodement avec la Reine de Chypre, n'étoit point une vente, mais ſeulement un engagement de ces fiefs, avec pouvoir de les retirer en rendant la ſomme d'argent que le Roy avoit donnée pour luy. Il entreprit donc de l'obliger de les luy rendre, il leva une armée, & pour engager le Comte de Bretagne dans ſes interêts, il maria Blanche ſa fille unique, qu'il avoit eûë d'Agnès de Beaujeu ſa premiere femme, à Jean fils du Comte & héritier de Bretagne.

Le Roy aſſembla ſon armée dans le bois de Vincennes dans la réſolution de fondre dans la Champagne & dans la Brie. Le Comte de Champagne eut recours à la ſoumiſſion; le Roy la reçut à ces conditions: La premiere, qu'il renonceroit à ſes prétentions ſur les Comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre, & ſur les autres fiefs qu'il avoit cedés par un traité ſolemnel. La ſeconde, que pour aſſurance de ſa fidélité il luy mettroit inceſſamment entre les mains quelques places de ſes frontieres de Champagne & Brie. La troiſiéme, qu'il accompliroit au plutôt ſon vœu d'aller en la Terre ſainte. Et la quatriéme, que de ſept ans il ne mettroit le pied en France.

Le Comte de Champagne conſentit à tout. Il vint à la Cour où il fit encore ſes

remontrances. La Reine, qui ce jour-là étoit richement parée, luy dit qu'il devoit se souvenir que le Roy son fils l'étoit allé secourir jusques dans son païs, & luy reprocha son ingratitude en des termes si forts, que ne pouvant rien refuser à cette Princesse qui tenoit toûjours son cœur enchaîné, il luy répondit avec un profond soupir : *Madame, mon cœur, mon corps & toutes mes terres sont à votre commandement, & il n'y a rien qui vous put plaire que je ne fisse volontiers ; jamais, si Dieu plaît, contre vous & les vôtres je n'iray* ; & il ceda encore au Roy pour sureté de sa parole les villes de Bray, Nogent sur Seine & Montereau-faut-Yonne.

Peu de temps après ce Comte eut ordre de la Reine de se retirer de la Cour, choquée apparemment de la liberté qu'il prenoit de luy témoigner sa tendresse. Quelque sérieuse que fût cette affaire, le Comte la mit en chanson (chose pour laquelle il avoit un grand talent) & rien n'étoit plus en vogue que les chansons du Roy de Navarre ; qui en cette occasion dit :

Amour le veult, & ma dame m'en prie.
Que je m'en part : & je moult l'en merci,
Quand par le gré ma dame m'en chasti ;
Meilleur raison ny voy à ma partie.

Traduction.

L'amour le veut & ma maitresse aussi
Que je m'en aide : & je l'en remercie.
Quand a mon gre ma dame me châtie,
J'aurois grand tort d'en avoir du souci.

Robert frere du Roy haïssoit toûjours le Comte de Champagne : les domestiques de Robert ayant sçu que ce Comte devoit aller au Palais pour prendre congé du Roy, l'attendirent sur le chemin, ils l'insulterent jusqu'a couper la queuë de son cheval, & à le charger luy-même d'ordures.

Quelques-uns ayant été saisis par ordre du Roy furent condamnés à la mort ; mais Robert pour leur sauver la vie, avoüa qu'il étoit le principal coupable, & que tout s'étoit fait par son ordre ; ce qui ne causa pas peu d'embarras. On fit a Thibault toutes les satisfactions qu'on put s'imaginer : le Roy le combla d'amitié & d'honneur, & luy promit de prendre la Champagne sous sa protection & de la défendre comme son propre bien pendant le voyage qu'il alloit faire dans la Palestine. Thibault retourna en Navarre, & enfin il partit pour la Terre sainte l'an 1238.
1238. après avoir engagé par son exemple les Ducs de Bourgogne & de Bretagne & quantité d'autres Princes & Seigneurs à cette entreprise. Tous le reconnurent d'abord pour

leur Général, mais il n'en eut que le titre, chacun de ces Princes voulut commander ſes propres troupes indépendamment d'aucun chef. Ils furent obligés à cauſe des guerres entre les Princes d'Italie, de prendre leur route par l'Allemagne, la Hongrie & la Thrace, d'où ils paſſérent en Aſie: & après avoir avec des travaux & des fatigues incroyables paſſé le détroit du mont Taurus & ſurmonté les obſtacles que leur apporta le Sultan de Cogny, ils arrivérent enfin à Jaffé.

La déſobéïſſance, le peu de diſcipline, & le déreglement des mœurs mirent le déſordre dans toute cette armée commandée par tant de chefs, dont les eſprits étoient ſi différens.

Une nuit les Comtes de Montfort & de Bar furent ſurpris à l'écart & battus par les Infideles, le Comte de Bar ſe perdit ſans que depuis on n'en ait pu avoir aucunes nouvelles, & pour comble de malheur les chefs de cette armée, comme s'ils euſſent appréhendé que leur défaite ne vînt pas aſſez tôt, prirent les uns avec les Templiers le parti du Soudan de Damas contre celuy d'Egypte, & les autres avec les Hoſpitaliers de S. Jean celuy du Soudan d'Egypte contre celuy de Damas: de maniere que ces deux Ordres militaires, bien-qu'établis pour défendre la cauſe commune des Chrétiens contre les Infideles,

(toûjours jaloux l'un de l'autre à cauſe de leurs différens interêts) achevérent de ruiner tous les vaſtes deſſeins des Princes croiſés, qui furent obligés de ramener en France les débris de leurs troupes.

1241. L'an 1241. Thibault, qui étoit revenu depuis quelque temps de la Terre ſainte, fut préſent avec quelques Seigneurs conſidérables lorſque le Roy S. Loüis déclara Alphonſe ſon frere Comte de Poitiers & d'Auvergne : ce qui ſe fit avec beaucoup d'éclat. Après la cérémonie il y eut un grand repas à deux tables : le Roy étoit à la premiere avec les Princes ſes freres, & Thibault Comte de Champagne Roy de Navarre avec pluſieurs Seigneurs conſidérables étoit à la ſeconde.

1244. En l'année 1244. Nicolas de Motis, Sénéchal de Gaſcogne pour le Roy d'Angleterre gagna une bataille contre Thibault. On ignore le ſujet de cette guerre : on croit néanmoins que Thibault vouloit uſurper le païs de Mixe & d'Oſtanaret ſur Arnauld Ramon, Vicomte de Tartas, parce qu'en conſéquence de ce combat il ceda ſes droits ſur ce païs, & donna encore deux places à Gaſton Seigneur de Bearn par traité de l'an
1247. 1247.

Thibault eut dans ſes derniers jours de grands démêlés avec les Eccléſiaſtiques. Il

avoit même attiré un interdit de trois ans ſur la Navarre, pour avoir chaſſé l'Evêque de Pampelune.

Ce Prince fut aiſément ſoupçonné des plus grands crimes, & entr'autres d'avoir empoiſonné Philippe Comte de Bologne, oncle de S. Loüis.

On luy donna le nom de Grand, & il fut le premier de ſa race Roy de Navarre.

Les Hiſtoriens ne ſont pas d'accord ſur le temps de ſa mort. Les François diſent qu'il mourut à Troyes le 10. ou 13. Juillet de l'an 1254. qui eſt l'opinion la plus ſui- 1254.
vie; quoy-que ceux de Navarre prétendent qu'il mourut à Pampelune le mardy 8. Juillet de l'an 1253. & qu'il y fut inhumé en l'Egliſe Cathédrale. Son cœur fut apporté dans l'Egliſe des Dames Cordelieres de Provins qu'il avoit fondée.

Il épouſa trois femmes, dont la premiere fut Gertrude, fille d'Aubert Comte de Metz & d'Auſbourg, veuve de Thibault Duc de Lorraine, qu'il épouſa étant encore en la garde de ſa mere, étant alors âgé de dix-huit ans, de laquelle il fut ſéparé par Sentence eccléſiaſtique à cauſe de leur proximité.

La ſeconde fut Agnès de Beaujeu, fille de Guichard de Beaujeu & de Sicile, inhumée dans la grande Egliſe de Pampelune, de laquelle il eut Blanche, qui fut accordée à

Othe, fils d'Othe de Miranie, Comte de Bourgogne, dès l'année 1225. & depuis mariée en 1235. contre la volonté du Roy à Jean de Bretagne, dit le Roux, fils de Pierre de Dreux, dit Mauclerc.

La troisiéme femme de Thibault fut Marguerite, fille du grand Archambault de Bourbon, qui luy apporta en mariage trois cens soixante mille livres, somme très-considérable en ce temps-là : ce qui paroît par leur contrat de mariage du mois de Mars de l'an 1232. Cette Princesse mourut depuis son époux en la ville de Provins le mardy 11. Avril de l'an 1258. & fut inhumée en l'Abbaïe de Clervaux devant le grand autel du côté de l'Evangile. On lit cette inscription sur son tombeau : *Hîc jacet illustrissima Domina Marguareta Navarra Regina, Campania Comitissa & Bria Palatina : obiit anno Domini* 1258.

Thibault eut de cette Princesse trois fils & trois filles, sçavoir ;

Thibault, dit le Jeune, V. du nom, qui luy succeda aux Comtés de Champagne & Brie & au Royaume de Navarre.

Henry, surnommé le Gros, Comte de Rosnay, qui succeda à tous les Etats de Thibault son frere.

Pierre ou Perron, qui fut appellé Sieur de Maracaval, qui est un lieu près de Me-

rigordia au Royaume de Navarre. Il mourut jeune, & fut enterré aux Cordelieres de Provins. Il est qualifié sur son tombeau, frere germain du Roy Henry.

Les filles furent, Aliénor, dont l'Histoire dit seulement la naissance.

Marguerite, mariée à Ferry, second fils de Mathieu Duc de Lorraine, par contrat de l'an 1249. ratifié l'an 1255. elle eut douze mille livres tournois en mariage.

Béatrix, seconde femme de Huë IV. du nom, Duc de Bourgogne, par contrat du mois de Novembre de l'an 1258. Elle eut en mariage vingt-trois mille livres tournois avec l'Isle sous Montréal & ses appartenances, excepté Noyers.

THIBAULT *cinquiéme du nom, quatorziéme Comte de Champagne & Brie & Roy de Navarre.*

THibault V. succeda à Thibault IV. son pere l'an 1253. ou 1254. n'étant alors âgé que de quinze ans. Marguerite de Bourbon sa mere eut la Régence de ses Etats jusqu'à sa majorité: il prit le titre de Roy de Navarre, Comte Palatin de Champagne & Brie. Thibau[lt] V. *quat[or]ziéme Comte d[e] Champa[gne]*

Le Roy S. Loüis étant à Soissons en l'année 1254. le Sieur de Joinville vint l'y trouver, & luy demanda sa fille Isabelle en mariage

pour Thibault. Le Roy répondit qu'il l'accepteroit volontiers, mais qu'il falloit auparavant que Thibault terminât avec le Comte Jean de Bretagne les différens qu'ils avoient entr'eux touchant la succession du défunt Roy de Navarre son pere.

Ces différens consistoient en ce que le Comte de Bretagne avoit épousé Blanche de Champagne, fille aînée de Thibault son pere, qu'il avoit eûë d'Agnès de Beaujeu, dont il étoit veuf quand il épousa Marguerite de Bourbon mere du jeune Thibault; de sorte que Blanche avoit des droits au moins sur une partie de la Champagne.

Cette contestation se décida en présence du Roy en sa Cour des Pairs, & l'affaire fut accommodée par l'achat que fit Thibault des droits de la Comtesse de Bretagne, moyennant trois mille livres de rente, qu'il s'obligea de luy payer tous les ans, qui selon le prix de la monnoye de ce temps-là auroient monté aujourd'huy à près de trente mille livres de rente,

Cette affaire étant terminée le mariage de Thibault avec Isabelle fut conclu, & il se fit à Melun en l'année 1258. avec grande magnificence. La dot de la Princesse fut de dix mille livres.

Quelque temps après Henry III. du nom, Roy d'Angleterre, étant venu en France

par curiosité; il y fut reçu avec toute la magnificence possible; le Roy d'Angleterre choisit le Temple pour sa demeure pendant son séjour à Paris. Le Roy S. Loüis le traita magnifiquement le soir de son arrivée. Le Roy d'Angleterre pria le Roy de trouver bon qu'il luy donnât à dîner le lendemain au même lieu; on s'y rendit. Le Roy voulut faire les honneurs & pressa le Roy d'Angleterre de prendre sa place entre luy & Thibault Roy de Navarre, Comte de Champagne, mais il n'en voulut rien faire, & dit au Roy: *Vous êtes mon Seigneur & vous le serez toûjours, prenez la place qui vous est duë.* Le Roy ceda & s'assit, ayant à sa droite le Roy d'Angleterre & à sa gauche le Comte de Champagne Roy de Navarre.

Eléonor, veuve de Simon Comte de Montfort, & son fils Simon de Montfort, ayant transporté en l'année 1265. par donation à Thibault tout le droit qu'ils avoient sur le Comté de Bigorre, ce Prince offrit aussi-tôt d'en rendre hommage à l'Eglise du Puy, & de présenter sur le grand autel la valeur de soixante sous morlas de redevance annuelle.

L'Evêque Guy & son Chapitre firent réponse qu'ils le recevroient à faire cet hommage, pourvu qu'il fût énoncé dans l'acte qui en seroit dressé, que cette Terre rele-

voit & étoit tenuë en fief de leur Eglise, parce que dès l'année 1060. Bernard Comte de Bigorre en avoit soumis le Comté à Notre-Dame du Puy avec cette redevance de soixante sous morlas; mais cela ne se fit que par pure donation de la part de ce Monarque & sans aucune sujetion de vassélage, ne pouvant frustrer son Seigneur de fief du devoir auquel il étoit obligé envers luy. Ce droit d'hommage fut néanmoins adjugé à cette Eglise par Arrest du Parlement de Paris, fondé sur ce principe qu'en tête des signatures d'Eléonor & de son fils il y a une croix, & que la coutume étoit d'en user ainsi, non seulement pour témoigner la profession que les Fideles faisoient du Christianisme, mais encore pour autoriser par cettte marque les actes dont ils vouloient que le contenu fût exécuté.

En la même année 1265. il y eut des
1265. articles arrêtés entre le Comte Thibault & Gaston pour le Comté de Bigorre, par lesquels ils promirent d'exécuter de bonne foy tout ce qui seroit ordonné par les six arbitres dont ils convinrent, & Gaston promit qu'aussi-tôt que le jugement seroit rendu par ces arbitres il donneroit sa fille Constance en mariage à Henry frere de Thibault, & luy constitua en dot plusieurs Terres. Henry souscrivit aussi ce traité, qui fut signé le sept des

ides

ides de Décembre l'an 1265. mais ce traité ne fut point exécuté, & en l'année 1267. Constance fut accordée à Henry, fils aîné de Richard Roy d'Angleterre.

Le Roy S. Loüis en l'année 1266. accommoda le Roy d'Angleterre avec Thibault sur quelques différens qu'ils avoient entr'eux pour la ville Bayonne, & il leur fit conclure une treve de quatre ans. Cette treve fut encore prolongée pour cinq ans en 1269. par son entremise. 1266. 1269.

S. Loüis ayant pris la Croix fit équiper une puissante flotte pour aller combattre les Infideles. Les Princes ses fils & ses freres, & notre Comte Thibault son gendre s'embarquérent en même temps. La Reine & les Princesses épouses de ces Princes furent aussi du voyage. L'armée étoit nombreuse & belle, & il y avoit lieu de croire que cette entreprise auroit un heureux succès : mais le ciel en avoit autrement ordonné. 1270.

Avant cet embarquement le Roy ayant donné le rendez-vous général à Aiguemorte, ville sur la côte du bas Languedoc, en passant par Melun le Comte Thibault reconnut tenir en fief de l'Abbaïe de S. Denis en France Nogent sur Seine & toute la Châtelenie.

Le voyage de cette Croisade étant plus de l'histoire de France que de celle des

Comtes de Champagne en particulier, nous nous contenterons d'observer seulement que le Roy gagna deux grandes batailles & prit Carthage, & que le Comte Thibault s'y distingua extrêmement.

Mort du Roy Saint Loüis.

Après les avantages que S. Loüis remporta au commencement de cette seconde Croisade, la peste se mit dans son armée, qu'elle désola, & emporta même ce grand & saint Roy, qui mourut à Tunis le 25. Aoust l'an 1270.

Le Comte de Champagne & tous les autres Seigneurs firent aussi-tôt hommage au Roy Philippe le Hardi, fils de S. Loüis & son successeur, des fiefs qu'ils possedoient dans son Royaume.

Le nouveau Roy résolut de ramener en France les troupes qui luy restoient : il quitta pour cet effet les côtes d'Afrique vers le 20. Novembre l'an 1270. pour passer en Sicile, mais il essuya une rude tempête au port de Trapany qui dura trois jours : il y perit dix-huit des plus grands vaisseaux sans compter les moindres, & près de quatre mille personnes ; de ceux qui échapérent il en mourut encore mille à terre de la fatigue qu'ils avoient soufferte pendant la tempête : ce qui n'empêcha pas que le Roy de France, le Comte de Champagne Roy de Navarre & le Roy de Sicile ne s'engageassent sur le champ par serment à une nou-

velle Croiſade pour dans trois ans.

Notre Comte de Champagne, qui étoit indiſpoſé lorſqu'il partit de Tunis, tomba tout-à-fait malade à Trapany ou Trapes; le Roy de France ſon beau-frere, qui l'aimoit beaucoup, ne voulut point le quitter qu'après qu'il fut expiré: car il mourut de cette maladie le vendredy cinquiéme jour de Décembre de la même année 1270. & fut fort regretté pour ſes bonnes qualités.

Mort de Thibault V.

1270.

Il ne laiſſa point d'enfans d'Iſabelle de France ſon épouſe. Son corps fut porté au Convent des Cordelieres de Provins, & non pas aux Cordeliers comme l'écrivent Nangis, du Chêne, & de Sainte-Marthe. Le cœur de ſon pere & celuy d'Henry ſon frere & les corps de Pierre ou Perron & de Guillaume leur frere y ſont auſſi ſous une tombe de marbre noir, qui a été enſevelie ſous les ruines de l'ancienne Egliſe lorſqu'elle fut brûlée, ſans qu'on ait eû ſoin de la chercher, quoy-que ce fût un des plus beaux monumens de cette maiſon. Le cœur de ce Prince fut porté en l'Egliſe des Dominicains de la même ville qu'il avoit fait bâtir.

Quelques-uns qui ont écrit l'Hiſtoire de Navarre, donnent à ce Prince une fille naturelle qu'ils nomment Marquéſa, & qu'ils diſent avoir été mariée à Dom Fernander, Seigneur d'Yar, fils du Roy d'Arragon, que

d'autres disent avoir été fille de Thibault IV. du nom.

Mort d'Isabelle veuve du Comte Thibault V.

La Reine Isabelle, veuve de Thibault, accablée de douleur par la perte qu'elle fit dans le même temps de son pere, de son frere & de son époux, ne put survivre à tant de malheurs : car elle mourut en rentrant en France à Hieres en Provence près de Marseille, le lundy 27. Avril de l'an
1271. 1271. Son corps fut inhumé d'abord au Monastere de Barra en France, & son cœur en l'Abbaie de Clervaux au milieu du chœur dans un tombeau élevé & doré avec cette inscription :

Sub hoc tumulo in area plumbea jacet cor Dominæ Isabellæ, quondam inclyti Ludovici noni Francorum Regis filiæ, & Theobaldi uxoris, quæ obiit anno 1271. *Regina Navarræ, Campaniæ Comitissa & Briæ Palatina. Requiescat in pace.* Et depuis son corps fut transféré avec celuy de son époux en l'Eglise des Cordelieres de Provins.

Le Pere Daniel remarque qu'un des premiers soins du Roy Philippe le Hardy étant arrivé à Paris, fut de faire rendre les derniers devoirs à tant d'illustres morts : il leur fit faire des obseques magnifiques.

Les corps du Roy & de plusieurs de ces Princes furent mis d'abord en dépôt dans l'Eglise de Notre-Dame, d'où on les trans-

porta en proceſſion à S. Denis. Le Roy Philippe marchant à pied aida à porter le cercuëil du Roy ſon pere depuis Paris juſqu'à cette Abbaïe. On voit encore aujourdhuy au faubourg S. Laurent & ſur le chemin de S. Denis ſept pyramides ou Croix de pierre, qui furent élevées par ordre de ce Roy, aux endroits où il s'étoit arrêté pour ſe repoſer en portant le corps du Roy ſon pere ; la tradition eſt que les ſtatuës des trois Rois placés ſous la Croix qui fait la pointe de ces pyramides, ſont celles de ce Roy Philippe, de S. Loüis ſon pere, & de Loüis VIII. ſon ayeul.

HENRY *troiſiéme du nom, ſurnommé le Gros, quinziéme Comte de Champagne & Brie, & Roy de Navarre.*

HEnry, Comte de Roſnay, ſucceda à ſon frere Thibault V. du nom, aux Comtés de Champagne & Brie & au Royaume de Navarre en l'an 1270. Henry III. *quinziéme Comte de Champagne.*

Le Comte Thibault ſon frere l'avoit établi de ſon vivant Viceroy de Navarre. Il avoit épouſé en l'année 1269. Blanche, fille de Robert I. Comte d'Artois, niece du Roy S. Loüis, avec diſpenſe du Pape & la permiſſion de ſon frere Thibault. Cette Princeſſe luy apporta vingt-quatre mille livres tournois en mariage, à condition de luy en employer vingt mille en propres. 1270.

che d'Artois ſon épouſe, fille de Robert Comte d'Artois, niece de S. Loüis, & couſine germaine du Roy Philippe le Hardi. Il défendit par ce teſtament de marier la Princeſſe ſa fille dans les maiſons des Rois de Caſtille & d'Arragon : mais il ordonna de la marier en France.

Tout cela déplut aux Seigneurs Navarrois, qui ſans avoir égard aux dernieres volontés de leur Roy, élurent pour Lieutenant Général du Royaume Dom Pedre Sanche de Montagu grand Sénéchal de Navarre, juſqu'à ce que Jeanne fût en âge d'être mariée.

Cette méſintelligence entre la Reine mere & les Grands donna lieu à Jacques Roy d'Arragon & à Alphonſe Roy de Caſtille de faire valoir d'anciennes prétentions qu'ils avoient ſur le Royaume de Navarre. Le Roy d'Arragon ſoutenoit que Sanche le Fort Roy de Navarre n'ayant point d'enfans, l'avoit inſtitué ſon héritier plus de quarante ans auparavant ; & en effet en l'an 1234. il diſputa par cette raiſon la Couronne de Navarre à Thibault IV. du nom, Comte de Champagne, qui l'emporta ſur luy.

Le Roy de Caſtille tiroit ſon droit de plus loin, ſçavoir de Sanche III. Roy de Navarre, qui le fut auſſi de Caſtille, & qui mourut l'an 1234. Les enfans de ce Prince partagérent ſes Etats, les uns firent la bran-

che des Rois de Navarre, & les autres celle des Rois de Caſtille. C'étoit donc en qualité de ſucceſſeur de Sanche III. qu'il prétendoit à la Navarre.

Les deux Rois envoyérent aux Etats de Navarre aſſemblés à Puenté-la-Reina pour y réprésenter leurs droits, & faire exclure la jeune Princeſſe de la ſucceſſion : ce qui cauſa un grand trouble parmi la Nobleſſe, qui fut diviſée en trois factions.

Dom Pedre de Montagu Sénéchal de Navarre, & Dom Arningol, Evêque de Pampelune, qui avoient été maltraités par le feu Roy de Navarre, s'étoient déclarés pour le Roy d'Arragon. Garcias Almoravid & ſes adhérens prirent le parti du Roy de Caſtille, qui fit avancer ſon fils Ferdinand avec une bonne armée ſur les frontieres de Navarre : ce parti vouloit qu'on mît entre les mains du Roy de Caſtille la jeune Princeſſe, & qu'on luy deſtinât pour mari celuy que ce Prince jugeroit à propos.

La Reine mere & ceux de ſon parti étoient d'avis que la Princeſſe fût confiée au Roy de France, ſelon les dernieres volontés du Roy ſon pere: mais ce parti étoit le plus foible.

Ferdinand ou Dom Fernand, fils du Roy de Caſtille, aſſiégea Viane, d'où il fut repouſſé: mais il ſe ſaiſit de quelques places moins fortes ſans trouver de réſiſtance, parce

qu'il étoit maître de la campagne, & qu'il n'y avoit point d'armée ſur pied pour s'oppoſer à la ſienne : ce qui obligea les Etats de Navarre qui étoient alors aſſemblés, d'accorder à Pierre, Infant d'Arragon, de marier la jeune Princeſſe Jeanne, quand elle ſeroit en âge, avec ſon fils Alphonſe, & en cas qu'ils ne puſſent exécuter leur promeſſe, ils s'obligérent de luy payer cent quarante mille marcs d'argent pour les frais qu'il feroit pour la défenſe du Royaume contre les Caſtillans. Ce traité fut conclu le premier Novembre de l'an 1274. contre l'avis d'Almoravid & de ſes confédérés qui tenoient le parti du Roy
1274. de Caſtille, & qui voyant que le parti du Roy d'Arragon prévaloit, conſeillérent à la Reine de ſe retirer ſecrettement en France avec la jeune Princeſſe Jeanne ſa fille : ce qu'elle fit. Le Roy les reçut très-honorablement, & on propoſa auſſi-tôt le mariage de cette jeune Reine avec Philippe fils du Roy, mais il y avoit un obſtacle à lever, parce que la jeune Reine & le fils du Roy étoient parens au troiſiéme degré. Le Pape pouvoit refuſer la diſpenſe, & ruiner par là tous les deſſeins du Roy qui fit répréſenter à Grégoire, qui étoit alors Pape, que la jeune Princeſſe étoit non ſeulement Reine de Navarre, mais encore Comteſſe de la Champagne & de la Brie, païs ſitués au cen-

tre de la France, que ce ſeroit une ſemence continuelle de guerre, ſi cette ſucceſſion paſſoit entre les mains d'un Roy étranger. Ce Pape, qui aimoit le Roy, accorda, nonobſtant les ſollicitations du Roy d'Arragon, la diſpenſe, non pas pour Loüis qui étoit l'aîné comme le Roy le ſouhaitoit, mais pour Philippe qui étoit le ſecond, qui n'étant pas héritier de la Couronne de France, ne ſeroit que Comte de Champagne & Brie & Roy de Navarre. Le contrat de ce mariage fut ſigné à Orléans au mois de May de l'an 1275. il ne s'accomplit néanmoins qu'en l'année 1284. comme nous le dirons 1275.
dans la ſuite.

Si-tôt que la diſpenſe fut venuë, le Roy Philippe le Hardi ſe déclara protecteur de la jeune Reine & de ſes Etats, & elle fut miſe ſous la tutelle de ce Monarque pour les Comtés de Champagne & Brie. Il fit partir en même temps Euſtache de Beaumarchais, Chevalier de grande réputation pour ſa vertu & pour les grands ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat; il ſe rendit avec des troupes dans la Navarre, il la trouva toute partagée en factions, & il profita de ces diviſions.

La Reine nonobſtant ſon abſcence avoit encore beaucoup de partiſans, ils livrérent au Commandant François un grand nombre de places où il mit garniſon.

[illegible]

[illegible] qui est la [illegible]

[illegible]

[illegible] le gouvernement du [illegible] les [illegible] Castille. Ils [illegible] où il s'étoit [illegible] d'un [illegible] la Navarrerie, [illegible]

Le Roy assembla une puissante armée, qui [illegible] personne, & se rendit à [illegible], où il donna le rendez-vous general à son armée.

Beaumarchais, qui étoit dans le château, étoit alors extrêmement pressé par les factieux, qui avoient dessein de luy faire un fort mauvais parti. Le Roy avoit donné ordre quelque temps auparavant à Robert Comte d'Artois & à Imbert Connétable de France de le secourir, Robert appella à son secours, suivant les ordres qu'il en avoit reçus du Roy, Gaston de Bearn & le Comte de Foix : ils assemblérent un corps d'armée de vingt mille hommes, & mirent le siége devant Pampelune le 8. Septembre 1276. Ils pressérent le siége si vivement, que Garcias Morani, chef des rebelles, craignant la juste punition que méritoit sa révolte, abandonna la ville & ses gens, & s'enfuit de nuit au camp du Roy de Castille, qui étoit à sept lieuës de Pampelune.

Les habitans demeurés sans Gouverneur demandérent à capituler avec toutes sortes de soumissions : mais tandis qu'on parlementoit, & que l'un & l'autre parti cherchoit ses assurances, les François impatiens d'un si long delay, donnérent à l'insçu du Comte d'Artois l'escalade à la ville, & surprenant les Navarrois qui ne s'y attendoient pas, les passérent tous au fil de l'épée sans distinction ni d'âge ni de sexe, violérent les femmes & les filles, pillérent les Eglises, & foüillérent jusques dans les tombeaux des

Rois. Ils n'[illegible] pas même le [illegible]-
[illegible] du [illegible] Roy Henry, dont la [illegible]-
[illegible] [illegible]
[illegible].

Le Comte d'[illegible] [illegible] aux Chanoines [illegible] avoir [illegible] [illegible] l'Eglise [illegible], & confirma leurs privileges.

La [illegible] d'un malheur pareil à celuy qui étoit arrivé à Pampelune, détermina la plupart des autres Villes du Royaume à se soumettre. Tout se rendit en peu de jours, excepté [illegible] forteresses dont les rebelles étoient les maîtres : mais il ne parut plus d'ennemis en campagne. Les auteurs de la rebellion furent punis de divers supplices, & le Roy de Castille, qui s'étoit avancé jusqu'à [illegible] lieuës de Pampelune, fut contraint de se retirer en son Royaume.

1284. Le 16. Aoust de l'année 1284. le Prince Philippe, fils de Philippe le Hardi, âgé seulement de quinze ans, épousa la Reine Jeanne de Navarre qui n'en avoit que treize, par dispense du Pape, comme nous l'avons dit, & par ce mariage ce Prince devint Roy de Navarre & Comte Palatin de Champagne & Brie, & après la mort du Roy Philippe son pere, il luy succeda au Royaume de France, & réünit à cette Couronne les Comtés de Champagne & Brie.

Blanche d'Artois, mere de notre Reine
eanne, se remaria à Edmond, Comte de
ancastre, surnommé le Bossu, fils d'Henry
II. Roy d'Angleterre. Ce Prince Edmond
rit quelquefois la qualité de Comte de
Champagne, parce qu'il étoit tuteur de
eanne Reine de Navarre dans son bas âge:
e qui paroît par une chartre du Chapitre
e Vitry de l'an 1276. & par une autre du
Cartulaire de la ville de Provins, & il en
oüit jusqu'en Juin 1288. Ce Prince & son
pouse demeurérent long-temps à Provins,
usqu'à la mort de Blanche qui arriva en
292. après laquelle ce Prince retourna en
ngleterre. Il mourut à Bayonne en l'année
295. Son corps fut porté au Roy Edoüard
on frere, qui le fit enterrer honorable-
nent dans l'Eglise de Westminster.

Le Roy Philippe le Bel & la Reine Jean-
e son épouse furent sacrés & couronnés à
Reims en l'année 1286. Ce Prince se fit
ussi couronner Roy de Navarre à Pampe-
une en l'année 1288. Cette Princesse fit 1288.
lon au Roy Philippe son époux de tous ses
onquêts de Navarre & de Champagne.

Ces deux époux véquirent toûjours en
ne parfaite intelligence. Le Roy étoit si
persuadé du mérite de la Reine, qu'il luy
aissa toûjours l'administration de son Royau-
me de Navarre & de ses Comtés de Cham-

pagne & Brie. Elle entendoit parfaitement l'art de gouverner, le Roy son époux en étoit si persuadé, qu'étant tombé dangereusement malade, il ordonna que s'il venoit à mourir, elle seroit Régente du Royaume; mais elle mourut au château de Vincennes avant luy, âgée de trente-trois ans, après vingt ans de mariage, le 2. Avril de l'an 1304. Son corps fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers de Paris, où elle avoit choisi sa sépulture, suivant du Tillet.

Mort de la Reine.

1304.

On voit néanmoins son épitaphe & son tombeau à S. Denis sur lequel est sa statuë.

Cette Princesse étoit belle, éloquente & libérale; elle aimoit les gens de Lettres, & leur faisoit beaucoup de bien. Elle fit de grandes & riches fondations, & entr'autres elle fonda le Collége Royal de Champagne, dit vulgairement le Collége de Navarre, en la ville de Paris, qui porte encore aujourd'huy ce nom, & au portail duquel on voit sa statuë & celle du Roy son époux.

Elle fit bâtir & meubler les infirmeries des Cordeliers, des Jacobins de Paris, celle des Chartreux.

Ainsi finit après environ quatre siécles en la personne de cette grande Reine, suivant la vicissitude ordinaire de toutes les choses humaines, la Race illustre des Comtes de Champagne, alliés avec les Empereurs, les Rois de France, d'Angleterre, de Navarre, de Jérusalem, & de Chypre, les Ducs de Lorraine, de Normandie, de Bourgogne, les Comtes de Flandre, d'Artois, de Namur, d'Auvergne, & en un mot à tout ce qu'il y

avoit

avoit de plus grand dans l'Europe.

Le Roy Philippe le Bel établit de grands jours à Troyes, qui étoit une Juriſdiction conſidérable pour juger en dernier reſſort les appels des Juriſdictions ſubalternes du Comté de Champagne.

Loüis X. ſurnommé Hutin, ſucceda à la Couronne de France après la mort de Philippe le Bel ſon pere. Il joignit à la Couronne de France celle de Navarre & les Comtés de Champagne & Brie, qui luy appartenoient par ſa mere Jeanne de Navarre, dont ſon pere l'avoit déja mis en poſſeſſion de ſon vivant. Loüis n'ayant regné qu'un an huit mois & ſix jours mourut à Vincennes le 13. Juin 1316. Il eut de 1316.
Marguerite de Bourgogne, ſa premiere femme, une fille nommée Jeanne ; & il laiſſa Clémence de Hongrie, ſa ſeconde femme, enceinte. On donna à Jeanne pour tuteur Eude, Duc de Bourgogne.

La Reine Clémence mit au monde un Prince, à qui on donna le nom de Jean, & qui ne véquit que huit jours, & ſelon d'autres, vingt jours ; c'eſt par cette raiſon que les Hiſtoriens ne le comptent point au nombre des Rois de France. Il eſt pourtant vray de dire qu'il acquit ce titre en naiſſant.

Dès qu'il fut expiré Philippe le Long quitta la qualité de Régent, & prit celle

de Roy. Il n'y eut rien de changé à la Régence de Navarre, que le Roy garda jusqu'à la majorité de Jeanne de France sa niece, sans qu'il paroisse que le Duc de Bourgogne s'y soit opposé.

On lit seulement que le Duc de Bourgogne, en qualité de tuteur de Jeanne, par un traité conclu en la ville de Laon le 27. Mars de l'année 1317. accorda que si le Roy décédoit sans enfans mâles, les Com-
1317. tés de Champagne & Brie reviendroient à Jeanne sa niece, comme étant son propre héritage, & que si cette Princesse décédoit sans enfans, ces Comtés retourneroient à la Couronne.

Charles le Bel fut pareillement Régent du Royaume de Navarre, & prit le titre de Roy de Navarre, ainsi que Philippe le Long avoit fait : ce qui se fit sans conséquence ; car c'étoit alors une coutume que les Princes & les grands Seigneurs ayant une tutelle, prissent le titre des terres de leurs pupiles.

L'Histoire remarque qu'il y eut plusieurs contestations à l'occasion de la Navarre, de la Champagne & de la Brie. Nous avons dit que le Roy Loüis Hutin succeda à Jeanne sa mere, épouse du Roy Philippe le Bel, à la Navarre, à la Champagne, & à la Brie. Il laissa en mourant Jeanne de France sa fille unique, à qui la Couronne de Navarre,

comme tombant en quenoüille, appartenoit de droit, aussi-bien que la Champagne & la Brie. Ce droit étoit incontestable, vû que Jeanne étoit fille du fils aîné de Philippe le Bel; elle avoit épousé Philippe, Comte d'Evreux, fils de Loüis, Comte d'Evreux, frere de Philippe le Bel, néanmoins la fille de Philippe le Long, & les deux filles de Charles le Bel soutinrent que cette succession leur appartenoit, parce que ces deux Rois leurs peres étoient morts saisis l'un & l'autre de ces Etats. Le Roy d'Angleterre y prétendit aussi par la raison que sa mere Isabelle étoit fille de Philippe & de Jeanne de Navarre. Malgré toutes ces oppositions Jeanne, Comtesse d'Evreux, l'emporta, étant fille du fils aîné de l'héritiere de Navarre & de Champagne & Brie, à condition d'assigner cent mille livres de rente aux deux filles de Charles le Bel.

Quelques années après le 14. de Mars 1335.
de l'an 1335. fut fait un autre traité entre le Roy Philippe de Valois d'une part, & Philippe Comte d'Evreux, comme époux & au nom de Jeanne de France sa femme, par lequel le Roy rendit au Comte d'Evreux & à Jeanne de France son épouse le Royaume de Navarre; & ils quittérent au Roy de France tout le droit qu'ils pouvoient avoir aux Comtés de Champagne & Brie,

[illegible]

[illegible] Paire [illegible] se trouvent les [illegible] de Champagne [illegible] à la Couronne [illegible] ils en [illegible] pour quelque occasion [illegible].

[illegible] de Champagne en qualité de [illegible] la Banniere au [illegible]

[illegible] de faire [illegible] dans leur [illegible] Comtes, qui etoient [illegible] Comtes & Pairs de Champagne [illegible] les Comtes de Joigny, [illegible], [illegible], Brienne, Grandpré, Bar [illegible], & Bar sur Seine.

[illegible] de *Pair* mérite d'être expliqué; [illegible] cru ne pouvoir mieux faire que [illegible] ce que dit le Pere Daniel dans [illegible] de France : il est non seulement [illegible] dans la chronologie, mais encore fidele dans les faits qu'il rapporte. Il dit

que l'institution des Pairs de France, qu'on attribuë à Hugues Capet, n'est appuyée sur aucun monument, & qu'on ne trouve cette institution en aucun endroit de l'Histoire.

Il y en a, dit cet Historien, qui ont cru que cette institution a été faite par le Roy Robert. Ils se fondent sur une lettre d'Eude Comte de Champagne à ce Prince au sujet d'un différend qu'il avoit avec Richard Duc de Normandie; il y fait mention d'une assemblée de Pairs : mais le mot de *Pairs* signifioit alors tous les Seigneurs qui par leur qualité de Ducs & de Comtes se regardoient entr'eux comme égaux, & c'est en effet ce que signifie le mot Latin *Pares*. L'expression même est équivoque en cette lettre, & on ne sçait si le Duc de Normandie, dont le Comte de Champagne rapporte les termes, parloit de ses Pairs, c'est-à-dire, des Seigneurs de son Duché, ou s'il entendoit, par ce terme, les Comtes & les Ducs vassaux immédiats de la Couronne de France. En un mot on ne peut conclure de là que le nombre des Pairs fût fixé à douze, & qu'ils composoient ce corps illustre dont il est parlé dans les regnes beaucoup postérieurs à celuy de Robert, & qui depuis eurent leurs fonctions particulieres au Sacre & au Couronnement des Rois de France.

Il paroît qu'au Sacre du Roy Philippe I,

fait du vivant du Roy Henry son pere, il n'y est fait nulle mention des douze Pairs, comme d'un nombre déterminé de Seigneurs qui eussent chacun leur fonction attachée à leur dignité, qu'on n'y voit ni l'Evêque de Beauvais, ni le Duc de Normandie, ni le Comte de Champagne. Il paroît donc certain que ces douze Pairs n'étoient pas encore instituës.

En l'an 1201. le Roy d'Angleterre en répondant au Roy de France se servit de ces termes: *Leurs pairs, & mes pairs*; par *leurs pairs* il entendoit les Seigneurs de ses Etats qui avoient la qualité de Pairs ; & par *mes pairs*, il entendoit non pas les Pairs d'Angleterre, mais ceux qui portoient ce nom en France, du nombre desquels il étoit en qualité de Duc de Normandie.

Le nom de Pair est exprimé en Latin par celuy de *Par*, qui signifie en François égal, & *mei pares* veut dire en François mes égaux, non pas qu'ils fussent tous égaux en dignité, mais parce qu'ils étoient avec une égale autorité entr'eux à certains jugemens où le Souverain présidoit, & parce qu'ils n'en avoient aucune les uns sur les autres en particulier, & qu'ils étoient également jugés les uns par les autres quand ils étoient cités au tribunal du Prince, dont ils étoient comme les Assesseurs en ces sortes de jugemens,

Ces jugemens où il s'agissoit de juger un Pair, paroissent être les seuls ausquels ils assistoient en cette qualité de Pairs, par un privilége particulier accordé à tous les plus considérables vassaux de la Couronne, de n'être jugés que par les Pairs, c'est-à-dire, par leurs égaux. Pour ce qui est de leur réduction au nombre de douze, on ne peut en fixer précisément le temps : mais elle n'est pas éloignée de l'an 1201. car il est fait mention expresse des douze Pairs sous le regne de S. Loüis, petit-fils de Philippe Auguste.

On lit dans quelques Historiens que les Pairs assistérent au Sacre du Roy Philippe Auguste en 1179. par ordre du Roy Loüis VII. son pere. Le Roy d'Angleterre y vint exprès, parce qu'il étoit Pair comme Duc de Normandie. Le Duc de Bourgogne portoit la Couronne du Roy; le Duc de Normandie la premiere Banniere quarrée, le Duc de Guyenne la seconde; le Comte de Toulouse portoit les éperons, le Comte de Flandre l'épée Royale, & celuy de Champagne la Banniere ou enseigne de guerre. Philippe de Champagne Archevêque Duc de Reims sacra le Roy, assisté des Archevêques de Bourges, de Tours & de Sens. L'Evêque Duc de Laon portoit la sainte Ampoule; l'Evêque Comte de Beauvais tenoit le man-

Le Roy Loüis VII. dit le Jeune le fit couronner peu avant sa mort l'an 1180.

teau Royal, l'Evêque Comte de Noyon la ceinture ou baudrier, & l'Evêque Comte de Chaalons l'anneau; mais l'Evêque Duc de Langres n'y étoit pas & n'y fut pas répréſenté: ainſi on peut préſumer que le nombre de douze n'étoit pas encore fixé, comme il paroît l'avoir été ſous S. Loüis dans l'ordre qui ſuit.

Six Eccléſiaſtiques & ſix Laïques: les premiers furent l'Archevêque de Reims, les Evêques de Langres & de Laon, Ducs & Pairs; & les Evêques de Beauvais, de Chaalons & de Noyon, qui ſont Comtes & Pairs. Les Laïques furent les Ducs de Bourgogne, de Normandie & de Guyenne; & les Comtes de Flandre, de Toulouſe & de Champagne. Depuis ce temps-là nos Rois ont ſouvent érigé des Duchés Pairies, qui ſont aujourd'huy en grand nombre.

Roüillard dans ſon Hiſtoire de Chartres, intitulée Parthénie, dit que le Comté de Reims ne fut donné à l'Archevêque Artaud qu'en l'an 929. ſelon Flodoard. Eude Comte de Champagne ne donna le Comté de Chaalons à l'Evêque Roger I. du nom qu'en 1015. ſelon Sigebert. Hugues III. Duc de Bourgogne ne donna le Comté de Langres à Gauthier ſon oncle qu'en 1179. & ſi on en croit ce même Hiſtorien, les autres Pairs de France n'ont commencé d'avoir la Seigneurie

temporelle de leurs Villes que par l'uſurpation qu'en avoient fait ces Comtes ſur l'Egliſe de Chartres; dont l'Evêque étoit Prince ſouverain : mais ce que dit cet Hiſtorien du Comté de Chaalons, donné à l'Evêque Roger, en l'an 1015. eſt contraire à ce que nous liſons qu'en l'année 1181. il y avoit un Comte de Chaalons, neveu d'Henry, Comte de Champagne, qui certainement n'étoit pas Evêque, & que ce Comte de Chaalons fit alliance avec Albert Pichot, alors Seigneur de Sainte-Manehould, qui ravagérent & pillérent les terres des Evêques de Chaalons & de Verdun.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

De l'état présent de la Champagne.

CETTE Province considérée dans toute son étenduë, en y comprenant la Brie, & tout ce qui compose son Gouvernement, a été diversement divisée par les Géographes. Quelques-uns l'ont divisée, comme nous l'avons déja dit, selon le cours des principales Rivieres qui l'arrosent, qui sont la Meuse, la Seine, la Marne, l'Aube, & l'Aine. D'autres l'ont partagée en neuf contrées. D'autres en ont fait deux parties, la haute & la basse Champagne: dont la haute commence à la ville de Vitry le François, & embrasse toute la partie de cette Province qui est du côté de l'Orient & du Nord; & la basse, tout ce qui en reste au Midy & à l'Occident. Mais quoy-que cette division ait été la plus suivie, nous estimons néanmoins

que la diviſion la plus naturelle eſt de partager la Champagne en huit parties preſque égales.

La premiere, qui eſt la Champagne proprement dite, comprend les villes de Troyes, Chaalons, Sainte-Manehould, Epernay, & Vertus.

La ſeconde, le Rémois, où ſont les villes de Reims, Rocroy, Fiſmes, Châteauportien.

La troiſiéme, le Rethelois, où ſont les villes de Rethel dite à préſent Mazarini, Mézieres, Charleville, & Donchery.

La quatriéme, le Perthois, où ſont les villes de Vitry le François, & Saint-Dizier.

La cinquiéme, le Vallage, où ſont ſcituées les villes de Joinville, Bar ſur Aube, Arcies ſur Aube, & Waſſy.

La ſixiéme, le Baſſigny, qui contient les villes de Langres, Chaumont, Montigny-le-Roy, Andelot, & Grand.

La ſeptiéme, le Sénonois, où ſont les villes de Sens, Joigny, Tonnerre, & Chably.

La huitiéme, la Brie Champenoiſe, où ſont les villes de Meaux, Provins, Châteauthierry, Sezanne, Coulommiers, Montereau-faut-Yonne, & Bray ſur Seine, &c.

DESCRIPTION DES VILLES DE CHAMPAGNE.

IL ſemble qu'il n'eſt pas aiſé de déterminer laquelle des Villes de Champagne en eſt la Capitale.

Il eſt certain que Troyes ſous les Comtes de Champagne y tenoit inconteſtablement le premier rang; puiſque ces Princes y faiſoient leur ſéjour le plus ordinaire, & qu'ils y tenoient leurs grands jours avec les ſept Comtes Pairs de Champagne, pour y rendre la juſtice à leurs ſujets; de ſorte qu'en ce temps-là aucune autre Ville de la Province ne luy pouvoit diſputer d'en être la Capitale. Il eſt vray de dire que les Comtes de Champagne n'ont été que rarement poſſeſſeurs des villes de Reims & de Chaalons, & jamais en droit de ſouveraineté; & s'ils en avoient été les Maîtres, il y a bien de l'apparence que la ville de Reims auroit été la Capitale de leur Souveraineté: il eſt certain que dans les temps qui ont précédé les Comtes de Champagne, la ville de Reims l'emportoit de beaucoup ſur celle de Troyes, puiſque dans le tems que les Gaules étoient une Province de l'Empire Romain, Reims étoit la Capitale de la Gaule Belgique.

Cependant la ville de Chaalons étant aujourd'huy le Siége de la Généralité de la

Province, & preſqu'au centre de toute la Champagne, & la place dans laquelle eſt le Magaſin genéral des armes & des munitions de guerre, il ſemble que les deux autres Villes doivent luy ceder maintenant le premier rang, & il ne faut pas s'étonner ſi elle le leur a diſputé aux Aſſemblées des Etats Géneraux du Royaume.

Chaalons eſt à la vérité inférieur aux villes de Troyes & de Reims par rapport à leur grandeur, au nombre de leurs habitans, & à leurs richeſſes ; mais comme ces avantages ne donnent pas pour cela plus de dignité aux Villes, & que les principales marques d'honneur réſident à préſent dans la ville de Chaalons, ſéjour ordinaire de Meſſieurs les Intendans, qu'il n'y a plus de Comtes de Champagne, plus de grands jours, & de Pairs de Champagne, plus de peuple Romain, & de Gaule Belgique, & que tous les habitans de la Province ſont confondus ſous un même gouvernement, il eſt vray de dire que la Ville Capitale de la Province doit être celle de Chaalons, qui eſt préſentement revétuë de toutes les marques qui en doivent faire la diſtinction d'avec les autres. En peut-on donner un témoignage plus autentique que la Lettre du Roy Henry III. du 26. Mars 1589. dattée de Tours, dans laquelle en reconnoiſſant les ſervices & la

fidélité des Chaalonnois, il la reconnoît pour être la Principale Ville de la Champagne : dont voicy la teneur.

DE PAR LE ROY.

CHers & bien amés, Nous avons connu par votre lettre & ce que Nous a dit le porteur de votre part, le besoin qu'avez d'être secourus. Nous desirons votre conservation autant comme de nous-même, & le bien & repos de notre pais de Champagne, & principalement de notre ville de Chaalons, laquelle est la principale *dudit pais ; & voulant pourvoir promptement à ce qui est necessaire pour le bien dudit pais, attendant que Nous y puissions aller avec notre armée, comme Nous esperons faire bien-tôt ; Nous écrivons à notre Cousin le Duc de Nevers, Gouverneur dudit pais, qu'il s'achemine incontinent en notre ville de Chaalons & autres lieux dudit pais où sa présence sera requise, pour résister à nos ennemis ; & que pour cet effet il assemble toutes les forces qu'il pourra, & afin qu'il ait le moyen de les entretenir avec la moindre foule de notre peuple que faire se pourra, Nous luy mandons qu'il s'aide des deniers de nos recettes tant des Tailles que de ceux du Sel & des Décimes, excepté la partie de douze mille écus, laquelle avons ordonné être prise sur notre Recette générale*

pour les Suisses. La fidélité avec laquelle vous vous êtes comportés, & les services que Nous avez faits, Nous donnent assurance qu'en cette occasion vous vous employerez de tout ce qui dépendra de vous pour assister nostredit Cousin en ce qui se présentera pour notre service; aussi vous pouvez croire que Nous en aurons souvenance pour vous gratifier en ce qui s'offrira pour votre soulagement & accroissement de notredite Ville. Donné à Tours le 27. jour de Mars 1589. Signé, HENRY. Et plus bas, POTTIER. Et au bas est écrit, *Apportée par Jacques de Berlise le* 5. *Avril* 1589. Et au dos est écrit, *A nos chers & bien amés les Echevins & Habitans de notre Ville de Chaalons.*

L'original de cette Lettre est dans les Archives de cette Ville.

VILLES DE LA CONTRÉE de Champagne proprement dite, qui est la premiere des huit parties selon notre division.

TROYES, *Trecæ.*

LA ville de Troyes est scituée sur la riviere de Seine, & environnée de belles & grandes prairies qui sont entrecoupées de grand nombre de canaux, que le Comte

Henry I. du nom fit tirer de la riviere, ainsi que nous l'avons remarqué dans sa vie. Ces canaux, outre l'utilité qu'en reçoivent les ouvriers de differens Métiers & Manufactures qui sont en cette Ville, ne contribuënt pas peu à en rendre la scituation tout-à-fait agréable. C'étoit autrefois l'une des principales & des plus riches Villes du Royaume, à cause du grand commerce qu'elle avoit avec les païs étrangers, & particulierement en Allemagne.

Le Roy y est seul Seigneur, comme étoient autrefois les Comtes de Champagne.

Le nom de Troyes est en Latin *Tricassium*, ou *Treces*, comme qui diroit *Tres arces*, trois châteaux ; & en effet on y voit aujourd'huy les restes de ces trois Châteaux, dont le plus considérable subsiste encore en partie, & il ne reste presque que les ruines des deux autres.

Le premier étoit le lieu le plus ordinaire de la résidence des Comtes, & qui sert aujourd'huy de Palais où l'on rend la Justice. L'Eglise de S. Etienne, qui joint ce Palais, en étoit la sainte Chapelle, ainsi qu'il est énoncé dans la Bulle du Pape Alexandre III. qui révoque les Priviléges de cette Eglise.

Il y a derriere un Hôpital, appellé l'Hôtel-Dieu le Comte, qui faisoit partie de ce Château, où l'on voit encore une motte de terre assez élevée, d'où les Comtes pou-

voient voir au dessus de tous les bâtimens de la Ville moins élevés que cette motte ; ne voulant point souffrir que les habitans en construisissent de plus hauts, à moins que de payer des sommes considerables : ce qui a fait dire assez plaisamment de ces Princes, qu'ils vendoient l'air.

Le second de ces Châteaux est presqu'entierement abbatu, & l'on n'y voit plus que les restes d'une tour, & quelques murailles qui font un cercle derriere le Convent des Cordeliers, & la prison, qui faisoit autrefois partie de ce Château ; sur quoy on peut faire cette remarque que s'il y avoit de belles prisons, celle-cy tiendroit sans doute un rang considérable parmi elles. On voyoit encore dans l'une de ses chambres une très-ancienne cheminée, qui a été détruite depuis peu d'années, sur laquelle il y avoit pour armes dans un écusson à l'antique, trois crapauds ; sur quoy les curieux & les critiques feront telles observations qu'il leur plaira. *Environ l'an 1712.*

L'Eglise de S. Blaise, que l'on nommoit autrefois S. Jean le Châtel, servoit à ce Château de Chapelle, qui étoit desservie par des Religieux Bénédictins.

Le troisiéme Château étoit entre l'Eglise de S. Nicolas au marché & la porte de Belfroy, qui est aujourd'huy la place de la Vicomté. Ce fut dans ce Château que vers l'an 878.

Loüis le Begue Roy de France régala le Pape Jean VIII. après avoir reçu de sa main la Couronne Impériale dans un Synode tenu dans l'Eglise de Troyes, où se trouvérent la plus grande partie des Evêques de France. L'Eglise de S. Nicolas s'appelloit en ce temps-là *Sanctus Nicolaus in castro*, parce qu'elle servoit de Chapelle à ce troisiéme Château. Il fut ruiné par un incendie arrivé en 1524. Les Jardins des Comtes de Champagne étoient grands & bien ornés.

Les murailles de la ville de Troyes sont assez bonnes & de grande étenduë, mais mal entretenuës.

Elle n'est environnée d'aucune montagne;& comme ses prairies au contraire, ainsi que nous l'avons remarqué, sont belles & agréables, l'air y est fort bon. Son terroir produit toutes sortes de grains, des vins & des fruits en abondance, & toutes les choses nécessaires à la vie, mais elle manque de bonne eau pour boire.

Les habitans qui boivent de l'eau de cette Ville sont sujets aux écroüelles: & ceux d'entr'eux qui sont accommodes, font apporter pour leur usage de l'eau de la riviere de Seine, mais comme tous les habitans ne peuvent pas faire cette dépense, il seroit à propos de construire des fontaines publiques, & de tirer pour cela de l'eau d'une source d'eau vive, qui forme un ruisseau nommé la

Vienne, qui n'eſt qu'à une demi-lieuë de la Ville du côté du Soleil couchant.

Attila, Roy des Huns, ayant aſſiégé cette Ville dans le deſſein de la ſaccager, comme il avoit fait tous les autres lieux où il avoit paſſé, il en fut détourné par la priere que luy en fit S. Loup alors Evêque de Troyes, qui eut aſſez d'adreſſe pour fléchir ce Roy barbare, auquel néanmoins il donna le plaiſir de voir la Ville & de le mener dans tous les endroits qui méritoient ſa curioſité, ſans qu'il fut connu d'aucun des habitans, qui n'approuvérent pas néanmoins l'action de leur Evêque lorſqu'ils en furent informés.

Les ſept Pairs de Champagne avoient leurs hôtels à Troyes, où ils logeoient lorſque les Comtes tenoient leurs Etats, ou qu'ils venoient luy faire leur cour.

Cette Ville a donné la naiſſance au Pape Urbain IV. qui fut batiſé dans l'Egliſe de Notre-Dame aux Nonains. Il étoit fils d'un Cordonnier nommé Jacques Pantaléon, qui fut inhumé dans la même Egliſe, & ſa mere dans l'Egliſe de Notre-Dame des prés, ordre de Cîteaux ; & luy-même a reconnu la baſſeſſe de ſon extraction dans une lettre qu'il écrivit à ſon avénement au ſouverain Pontificat à l'Abbeſſe de Notre-Dame de Troyes ; où il dit que la providence de Dieu l'a tiré de la pouſſiere pour l'élever au plus haut degré d'hon-

neur où un homme puiſſe monter. On voyoit cy-devant ſur le tapis de la chaire du Prédicateur en l'Egliſe de S. Urbain qu'il a fait bâtir, les marques de ſa naiſſance; ce tapis répréſentoit un Cordonnier travaillant de ſon métier; mais on l'a ſupprimé, croyant apparemment qu'il étoit honteux à la mémoire de ce Pontife qu'on ſe ſouvînt qu'il étoit d'une condition ſi baſſe: en quoy l'on n'a pas fait attention que le mérite ſeul avoit élevé ce grand homme à cette ſouveraine dignité, & qu'il eſt bien plus glorieux d'avoir un mérite diſtingué que d'être né ſur le trône; auſſi l'Evangile n'a point fait de difficulté de dire que Joſeph époux de la ſainte Vierge mere de Jeſus-Chriſt, étoit Charpentier.

On ne ſouffre à Troyes aucun Hérétique. L'un de ſes Evêques nommé Antoine Carracioli, de la maiſon des Princes de Melphe en Italie, y ayant prêché la doctrine de Luther, les habitans le chaſſérent de la Ville, & aucun Hérétique ne s'y eſt depuis préſenté pour y faire ſa demeure.

Après que le Roy Loüis XIV. eut interdit l'exercice de la Religion Proteſtante dans ſon Royaume, cette Ville luy fit ériger une Statuë qu'on voit au-deſſus de la porte de l'Hôtel-deVille. La Victoire y paroît avec pluſieurs couronnes de laurier qu'elle met

ſur la tête du Héros ; on remarque aux pieds de la Statuë une hydre terraſſée, qui eſt le ſymbole de l'héréſie, & on lit ces quatre vers gravés ſur un marbre.

Ille eſt quem totis ambit Victoria pennis,
Hic pelago, hic terris, hic ſibi jura dedit.
Per quem Relligio tot ab hoſtibus una triumphat.
Urbs dicat antiquæ Relligionis amans.

Il y a dans cette Ville une ſingularité aſſez remarquable, & qui paroîtra fabuleuſe à ceux qui n'ont point été à Troyes ou qui y ayant été n'y ont point fait attention, qui eſt néanmoins très-certaine: qui eſt qu'il n'entre point de moûches dans la boucherie, quoy-qu'elle ſoit fort grande, & qu'aux environs de ce lieu il y en ait dans la ſaiſon une très-grande quantité. Quelques-uns attribuënt cette merveille à un taliſman, d'autres aux prieres de l'Evêque ſaint Loup.

Ce fut à Troyes que ſe fit le mariage de Catherine de France avec Henry V. Roy d'Angleterre.

Nous ne parlerons point icy des Egliſes, Abbaïes, Convents & autres Communautés de la ville de Troyes, réſervant de le faire dans le Chapitre du Gouvernement Eccléſiaſtique ; & nous en uſerons de même à l'égard des autres Villes.

CHAALONS, *Catalaunum.*

LA ville de Chaalons, dont l'Evêque est Comte & Pair de France, & le Siége de la Généralité de Champagne, à cause, ainsi que nous l'avons dit cy-devant, qu'elle est comme au centre de toute la Province, entre les villes de Troyes & de Reims, au milieu des deux plus longues prairies qui se voyent sur la riviere de Marne, près de laquelle elle est scituée & qui baigne ses murailles d'un côté. Il passe au travers de la Ville deux autres petites rivieres ou ruisseaux non navigables comme l'est la Marne, nommées *Mau* & *Nau*, lesquelles après avoir passé dans la Ville en deux endroits différens, portent leurs eaux dans la Marne à quelque distance de là.

La forme de cette Ville est presque ronde; elle n'a pour toutes fortifications qu'une simple courtine & trois boulevards revêtus de pierre de taille attachés au corps de la place. Elle est par tout entourée de fossés en assez bon état en quelques endroits, dans lesquels entre l'eau de la Marne sans aucune fortification. Ses rampatts, qui sont assez larges, sont presque par tout plantés de grands arbres qui en rendent la promenade agréable.

Chaalons est l'une des plus anciennes Villes du Royaume: elle y étoit considéra-

ble par rapport aux autres Villes, long-temps avant l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe : du temps de Julien l'apoſtat elle étoit conſidérée comme une des Villes principales de la Gaule Belgique ; & elle a eû des Evêques dès la naiſſance de l'Egliſe.

Son Hôtel-de-Ville, quoy-que petit, eſt cependant d'une architecture fort bien entenduë, il fut commencé ſous le regne de François I. & achevé ſous celuy d'Henry IV.

Il y a deux Hôpitaux, l'un pour les pauvres malades, & l'autre pour nourrir ceux qui ſans ce ſecours ſeroient obligés de mendier : mais ce dernier eſt aſſez mal fondé, il ne ſubſiſte en partie que par les aumônes que les habitans fourniſſent tous les ans.

Cette Ville a eû des Comtes qui ont cedé leurs droits aux Evêques, qui ſont Evêques & Comtes. Cette ceſſion eſt poſtérieure au regne du Roy Loüis VII. dit le Jeune.

Il y a à Chaalons une très-belle Promenade, nommée *le Jard*, qui eſt ſans contredit l'une des plus grandes, des mieux entenduës & des plus agréables du Royaume, tant par l'avantage de ſa ſcituation, étant preſque par tout entourée de la riviere de Marne & la riviere de Nau, que par le grand nombre de ſes allées d'ormes & de tilleuls plantés & tirés au cordeau dans une grande prairie que l'on appelle *le petit Jard*, où

partie de ces allées forment plusieurs quinconces; on en sort par un large pont pour entrer dans trois autres grandes allées à côté l'une de l'autre de plus d'un quart de lieuë de long, qu'on appelle *le grand Jard*; à côté desquelles il y a plusieurs Jardins qui appartiennent à des particuliers. Ces allées sont plantées d'arbres de la même espece que les precedentes, & aboutissent à trois autres allées beaucoup plus larges qui sont au-de-là d'un petit pont, qui fait la séparation de ces premieres allées, qui appartiennent, ainsi que le petit Jard aux habitans de Chaalons. Ces trois allées plus larges conduisent durant plus d'une demi-lieuë au Chateau de Sarry, maison de plaisance de l'Evêque. Ces trois dernieres allées sont l'ouvrage de M. le Cardinal de Noailles dans le temps qu'il étoit Evêque de Chaalons, & font partie du domaine de l'Evêché.

Parmi le grand nombre d'allées qui forment le lieu qu'on appelle le petit Jard, & dès la sortie de la grande porte à main gauche & de la petite porte à main droite, sur la levée des terres qui paroissent avoir été enlevées pour creuser le fossé de la Ville; il y a huit allées plantées au-dessus l'une de l'autre, formant une espece d'amphithéâtre, & encore huit autres qui sont à l'extremité de ce petit Jard à main droite de la riviere,

qui ſe joignent & forment enſemble une eſpece de petit bois, qui n'eſt pas le moindre ornement de cette délicieuſe Promenade.

Il y avoit dans la ſeconde prairie de ce petit Jard une haute chaire à prêcher, conſtruite de pierres de taille, aſſez proche de l'allée du milieu. La tradition eſt qu'elle avoit été bâtie lorſque le Pape Eugene III. conſacra l'Egliſe Cathédrale de Chaalons, & que dans le temps de cette cérémonie S. Bernard y avoit prêché en préſence du Souverain Pontife. Elle a ſubſiſté en ſon entier juſqu'en 1681. temps auquel M. Huë de Miroménil, alors Intendant en Champagne, la fit abattre un jour de grand matin avant que le Conſeil de Ville en pût être averti; car il n'auroit pas manqué de s'oppoſer à ſon deſſein, comme il avoit déja fait une fois, cette chaire étant un monument conſidérable qui méritoit d'être conſervé.

Il ne ſera peut-être pas hors de propos de dire icy un mot du Château de *Sarry*, maiſon de plaiſance de l'Evêque. Ce lieu eſt moins conſidérable par ſes bâtimens, qui ſont anciens quoy-que beaux & commodes, que par la beauté & la grandeur de ſes Jardins, ornés de parterres bien entendus, d'un bon goût, & d'un grand nombre de boſquets & d'allées de charmilles & autres arbres, d'un canal, de foſſez larges & profonds

remplis de poissons, d'une orangerie, & de belles statuës qui ne contribuënt pas peu à rendre cette promenade tout-à-fait charmante.

Ces Jardins, tels qu'on les voit aujourd'huy, sont l'ouvrage de feu M. Vialart, l'un des plus grands Prélats qui ayent jamais rempli le Siége de Chaalons, décédé en l'année 1680. âgé de soixante-sept ans. Cet ouvrage luy a couté des sommes très-considérables, qu'il ne dépensa que dans la seule vûë de faire subsister en travaillant un grand nombre de pauvres, dans un temps difficile & lorsque le pain étoit excessivement cher.

La mémoire de ce grand Evêque est encore si précieuse à ses diocésains, que j'ay cru pour leur consolation ne devoir pas oublier de remarquer qu'étant entré dans l'Episcopat avec un riche patrimoine, il n'a laissé aucuns biens à sa mort, les ayant tous distribués aux pauvres pendant sa vie, ou employés à bâtir & fonder plusieurs Communautés, & construire d'autres ouvrages, sans aucune autre vûë que de faire tout le bien dont il étoit capable à son Diocese, & il s'étoit tellement épuisé de tout, qu'il ne luy restoit à sa mort presque aucuns meubles, & point du tout de vaisselle d'argent, ayant caché le prix de toutes ces choses, qu'il avoit eûës autrefois en abondance, dans

le ſein des pauvres, dont il avoit mérité le nom de pere.

Ce ſage Prélat ne ſe contentoit pas de faire des aumônes ſecrettes, & d'aſſiſter largement un grand nombre de familles qui étoient tombées dans l'indigence, & qui ſouffroient autant de la honte que de la pauvreté : mais encore, perſuadé qu'il étoit qu'il ne ſuffiſoit pas d'exhorter l'heureux troupeau que la divine Providence avoit commis à ſes ſoins, de ſatisfaire à cette obligation indiſpenſable, & qu'il leur devoit auſſi l'exemple, il faiſoit des aumônes publiques très-abondantes qui n'étoient ignorées de perſonne ; & toutes les fois que la néceſſité publique obligeoit de faire des rôlles des plus accommodés pour aſſiſter les pauvres, il s'y faiſoit comprendre à la tête pour des ſommes conſidérables qu'il fourniſſoit d'avance.

Dans le temps qu'on imprimoit ces Mémoires, un ſi terrible orage s'eſt fait ſentir à Chaalons & dans un grand nombre de Villages d'alentour, que de mémoire d'hommes on n'y a jamais rien vu de pareil. La perte qu'il a cauſée dans la ville de Chaalons ſeule, eſt eſtimée monter à plus de deux millions. Je puis bien informer la poſtérité de cet accident, puiſque j'en parle comme témoin oculaire. Je n'étois pas encore au lit

quand il commença la nuit du 30. au 31. de
1720. Juillet 1720. après quelques coups de tonnerre, qui furent suivis à minuit & un quart d'une nuée de grêle si effroyable, que les grêlons pour la plupart étoient aussi gros que des balles à joüer à la paume, & les plus petits plus gros que les plus grosses noix. Quoy-que cette grêle n'ait gueres duré plus d'un demi-quart d'heure, elle a fracassé presque tous les toits & une grande partie des vitres des Eglises, des Hôpitaux, Collége, Séminaires, Abbaïes, Convents, Communautés Régulieres, de l'Hôtel-de-Ville & des maisons des particuliers, dont les grains, une grande partie des meubles, livres & papiers ont été considérablement endommagés, & les jardins entierement ruinés. Quelques-uns estiment que la perte soufferte par les habitans de Chaalons en cette occasion, n'est gueres moins grande que celle causée par l'incendie arrivé l'an passé le 7. Aoust 1719. à Sainte-Manehould, dont nous parlerons dans l'article de cette Ville. Mais l'idée qu'on a de ses propres maux étant bien plus sensible que celle qu'on a de ceux d'autruy, il ne faut pas s'étonner qu'elle frappe davantage. Quoy qu'il en soit, nous devons avoüer en nous soumettant à ce fléau dont le Seigneur nous a affligés, qu'il vérifie ce qu'a dit son Prophete, que

le feu, la grêle & les tempêtes qui obéïssent à sa voix, nous obligent aussi à la reconnoître; *Ignis, grando, spiritus procellarum, quæ faciunt verbum ejus.* Psal. 147. v. 8.

Sous le regne de Charles VII. en l'année 1429. la ville de Chaalons fut attaquée par les Anglois, qui occupoient alors presque toute la France. Ils en escaladérent les murailles du côté du Convent des Cordeliers, & ils s'avancérent jusqu'au pont qui en est proche: mais ils furent si vigoureusement reçus par les habitans sous la conduite du Seigneur de Conflans, qu'ils furent contraints de se retirer bien vîte, après avoir laissé grand nombre de leurs morts sur la place. En mémoire de cette action il se fait tous les ans le Dimanche le plus prochain de la fête de sainte Claire, qui arrive le 12. Aoust, auquel jour la Ville repoussa avec tant de courage les ennemis du Roy & de l'Etat; il se fait, dis-je, une Procession générale de tout le Clergé Séculier & Régulier, où se trouvent toutes les Compagnies de la Ville, à la tête desquelles est le Présidial: cette Procession se fait de l'Eglise Cathédrale en celle des Cordeliers, où l'on célébre solemnellement la Messe pour rendre graces à Dieu de cette délivrance. 1429.

L'année suivante 1430. les Anglois avec quelques troupes du Duc de Bourgogne, 1430.

faiſant tous enſemble huit mille hommes, vinrent auprès de Chaalons pour tâcher de ſurprendre la Ville : mais les habitans en ayant été avertis réſolurent de les prévenir & de les combattre en pleine campagne. Ils mandérent à cet effet toutes les garniſons voiſines pour ſe joindre à eux, & l'ordre leur en fut donné. Toutes ces troupes étant aſſemblées à Chaalons, elles en ſortirent au nombre de quatre mille hommes ſous la conduite d'Euſtache de Conflans Capitaine de la Ville, & d'un brave Gentilhomme nommé Verſeilles, & ils attaquérent avec tant de courage les ennemis qui étoient au village de la Croiſette à une lieuë de Chaalons, à préſent détruit, & où il ne reſte plus qu'une Croix nommée Croiſette, qu'ils les défirent entierement & ramenérent grand nombre de priſonniers, n'ayant perdu que quatre-vintgts hommes à cette expédition.

Le Roy Charles VII. avoit tant de confiance en la bravoure & en la fidélité des habitans de Chaalons, qu'étant ſur le point d'aller à Reims pour s'y faire ſacrer, il choiſit cette Ville pour lieu d'aſile, juſqu'à ce que les habitans de Reims, qui par les intrigues des Anglois pratiquées par les Seigneurs de Châtillon & de Saveuſe, faiſoient encore difficulté de le recevoir, luy envoyaſſent enfin juſques là les clefs de leur Ville,

où il se rendit aussi-tôt, & y fut sacré le Dimanche 27. Juillet 1429. Il y a des Ordonnances de ce Prince dattées de Chaalons. 1429.

L'Empereur Charles-Quint fit mine d'assiéger cette place en l'année 1543. mais ayant appris que les habitans étoient résolus de se bien défendre, il n'osa les attaquer, & il prit le chemin de Châteauthierry. Ce fut à ce passage que l'on démolit l'Eglise de S. Memie premier Evêque de Chaalons, qui étoit alors grande & bien bâtie dans un Village qui tient presqu'à la Ville, & l'Abbaïe de Toussaints qui étoit de l'autre côté dans les dehors, afin d'ôter à ce Prince le moyen de s'y loger & de s'y fortifier: ce qui ne contribua pas peu à luy faire quitter la résolution qu'il avoit prise d'assiéger la Ville.

En l'année 1589. Saint Pol, Gouverneur de la citadelle de Vitry-le-François, qui tenoit alors le parti de la Ligue, s'étant rendu maître du château de Pringy, scitué sur une hauteur à une lieuë & demie de Vitry en tirant du côté de Chaalons, afin d'être plus à portée d'enlever les habitans qui sortiroient de la Ville, & de mettre les Villages voisins sous contribution, Thomassin Capitaine commandant à Chaalons pour le Roy, alla à la tête des habitans à Pringy pour l'en chasser, & il l'attaqua avec tant de vigueur, qu'après avoir taillé en pieces la plus grande 1589.

partie de ses troupes, il le contraignit de se retirer au plus vite à Vitry.

Les habitans de Chaalons sont naturellement fort honnêtes, civils, & empressés à rendre service: mais ils souffrent avec peine les airs de hauteur & d'être traités durement. Ils reçoivent les étrangers le plus agréablement & le mieux qu'ils peuvent ; & ils ont cet avantage, que dans tous les temps, même les plus difficiles, ils ont toûjours été fideles à leurs Rois, malgré toutes les factions qui se sont élevées de temps en temps dans le Royaume : & ils se sont toûjours opposés avec beaucoup de fermeté à tout ce qui a paru contraire à l'autorité Royale.

En la même année 1589. le 26. Avril le Roy Henry III. fit assez connoître combien il avoit de confiance aux habitans de Chaalons, lorsqu'il y transféra une Chambre de son Parlement de Paris, qui étoit demeurée sous son obeïssance. Cette Compagnie tenoit ses andiences dans une grande & belle Sale du Convent des Peres Prêcheurs, qui avoit autrefois servi de Réfectoire du vivant de S. Dominique, auquel temps il y avoit cent Religieux dans cette maison. Les bancs qui ont servi au Parlement pour y prononcer ses Arrests, servent encore aujourd'huy aux Officiers du Présidial pour y rendre la justice & tenir leurs audiences.

Pen-

Pendant que le Parlement étoit à Chaalons & après la mort du Roy Henry III. il arriva une chose qui fit beaucoup d'éclat. Le Sieur François, Doyen & Chanoine de l'Eglise Cathédrale, en sortant au matin de sa maison trouva sous la porte un pacquet de papiers cacheté, qu'il porta au Conseil de la Ville. Il y fut résolu d'en donner avis par députés aux Gens du Roy du Parlement, qui en firent l'ouverture en présence de ces députés.

Ils trouvérent dans ce pacquet une Bulle du Pape Grégoire XIV. nommé Nicolas Sfondrat Milanois, portant excommunication contre le Roy, publiée par son Nonce Marcellin. Les Gens du Roy l'ayant portée au Parlement, il rendit un Arrest le 6. Juin 1591. par lequel il fut ordonné que cette Bulle seroit brûlée publiquement par la main du bourreau, comme scandaleuse & abusive: ce qui fut exécuté. Mais les Officiers du Parlement qui étoient restés à Paris, & qui tenoient le parti de la Ligue contre le Roy, rendirent un autre Arrest le 25. Juillet suivant, qui cassoit & annulloit l'Arrest rendu par le Parlement de Chaalons. Ce Pape mourut le 15. Octobre suivant, n'ayant été Pape que dix mois & dix jours.

Le Parlement de Chaalons rendit encore un autre Arrest le 18. Novembre 1592. con-

[illegible] la Bulle du Pape Clement VIII. publiée en France par le Cardinal de Plaisance, son Légat. Cet Arrêt portoit défenses de la recevoir [illegible], convoquées par cette Bulle pour élire un autre Roy. Outrage de la Ligue, qui [illegible] au Roy son légitime Souverain la Couronne qu'elle vouloit mettre sur la tête d'un étranger.

Le Roy Henry IV. par reconnoissance de la fidélité des habitans de Châlons, qui dès le commencement de la mort d'Henry III. s'étoient [illegible] dans le temps même que la [illegible] de Paris & plusieurs autres villes du Royaume tenoient encore le parti de la Ligue, ordonna à Pierre [illegible], Lieutenant de la Monnoye de Champagne, dont l'Hôtel est [illegible] à Châlons, de faire frapper des Médailles en bronze, en argent & en or, dont il en reste encore aujourd'hui quelques-unes : sur lesquels on voit d'un côté le portrait de ce Monarque, & autour ces mots. HENRICUS IIII. DEI GRATIA FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX. Et de l'autre les fourneaux, les instrumens & les outils qui servent à faire la monnoye avec ces lettres & chiffres Æ. A. A. F. F. 1591. C'est-à-dire *Ære, Auro, Argento Fabre Factum.* Et autour est écrit CATHALAUNENSIS FIDEI MONUMENTUM. Et en effet l'Hôtel de la Monnoye

Numisma fabrefactum ære, argento, auro.


HENRICVS·IIII·D·G·FRANCIÆ·ET NAVARRÆ·REX


CATHALAVNENSIS FIDEI MONVMENTUM
Æ·A·A·F·F·
1591

éclatans de l'attachement que la ville de Chaalons a toûjours eû au service de son Roy, on ne sçauroit assez s'étonner que M. de Perefixe, Evêque de Rhodez, Précepteur du Roy Loüis XIV. depuis Archevêque de Paris, qui avoit vieilli à la Cour, ait pu avancer dans l'Histoire qu'il a composée de la vie d'Henry IV. que la ville de Chaalons étoit du nombre de celles qui avoient embrassé le parti de la Ligue; il est vray que sur les preuves incontestables qu'on donna à ce Prélat du contraire, par un grand nombre d'actes, de conclusions & de lettres, même des Rois Henry III. & Henry IV. qui sont conservées dans les archives de cette Ville, il avoit promis de se retracter; mais la mort qui le prévint, l'empêcha de rendre en cette rencontre la justice qu'il devoit aux habitans de Chaalons.

Ce fut dans les grandes plaines de Chaalons en Champagne, *in campis Catalaunicis*, en l'année 450. ou 451. que se donna cette mémorable bataille entre l'armée des Romains & celle d'Attila Roy des Huns, Scythe de nation, & payen de Religion, qui se nommoit luy-même *le fléau de Dieu*, & qui, après avoir porté le fer & le feu par tout où il avoit passé, vint enfin échoüer dans ces champs si renommés.

Attila ayant passé le Rhin, chassa Mé-

royée de Cologne & fit brûler la Ville, de là il passa à Tongres, pilla Treves la veille de Pâques, & mit le feu à Metz, dont tout le peuple fut égorgé & les Prêtres massacrés jusqu'aux pieds des autels. Reims eut un pareil traitement nonobstant la composition que ses habitans avoient faite avec luy, & ce fut en cette occasion que S. Nicaise son Evêque eut la tête tranchée avec sa sœur Eutrope. Il ravagea Cambray, Besançon, Langres & Auxerre ; Troyes & Chaalons attendoient la même disgrace : mais il en fut détourné par S. Loup Evêque de Troyes & par S. Alpin Evêque de Chaalons, qui par leur éloquence conservérent leurs Villes de cette ruine. Attila marcha ensuite droit à Orléans qu'il assiégea dans les formes. Il y fit donner des assauts si continuels, qu'après une résistance incroyable que l'espérance d'être secourus avoit fait faire aux assiégés, ils perdirent enfin courage, & envoyérent saint Aignan leur Evêque à Attila demander miséricorde, mais il n'en faisoit point; néanmoins pour n'être pas obligé à donner un dernier assaut & être plutôt en état d'aller au-devant d'Aëtius qui commandoit l'armée Romaine, & qui venoit à luy pour le combattre, il accorda que les habitans d'Orléans le suivroient avec leurs femmes & leurs enfans, il avoit même envoyé dans Orléans

plusieurs des principaux de son armée pour y faire le partage des captifs, & l'on chargeoit les chariots de toutes les dépoüilles de la Ville, lorsque les Romains & les Wisigots, qui étoient plus proche qu'Attila ne croyoit, surprirent les troupes qu'il avoit au-de-là de la Loire, ils les mirent en désordre, & les poussérent jusques dans la riviere, où un grand nombre de soldats tombant les uns sur les autres furent noyés, il en périt aussi un grand nombre par le fer, & tous ceux qui étoient entrés dans la Ville pour en enlever les dépoüilles furent massacrés, à la réserve de quelques-uns à qui le saint Evêque Aignan sauva la vie.

Attila se retira vers la partie des Gaules qu'il avoit déja conquise, & vint camper dans les plaines de Chaalons, dans le dessein d'y attirer les Romains & les Wisigots, dont les forces étoient encore au-dessous des siennes; mais Aëtius, à qui le succès qu'il avoit eû ne fit pas perdre le jugement, crut qu'il devoit attendre que les François nouveaux conquérans d'une partie des Gaules, qui étoient commandés par leur Roy Mérovée, & les autres troupes auxiliaires fussent assemblées. Quelques Historiens croyent que Childéric suivit le Roy Mérovée son pere en cette occasion. Ce qui est certain, c'est que quand Aëtius arriva dans les plaines de Chaalons,

où Attila l'attendoit pour luy donner bataille, il avoit dans ſon armée Mérovée Roy des François, Théodoric Roy des Wiſigots, Singiban Roy des Alains, les Riparots, les Bretons, les Liticiens, les Bourguignons conduits par Gondioche & Chilpéric leurs Rois, les Saxons, les Briones & quelques peuples de Sarmatie. Attila avoit dans la ſienne Valamer Roy des Oſtrogots, Ardaric Roy des Gépides, & toutes les autres nations qu'il avoit ſubjuguées. Quand Attila ſçut qu'Aëtius approchoit, il alla au-devant de luy, & dans la nuit ſuivante un gros de Gépides détachés de ſon armée pour battre la campagne, rencontra une troupe de François qui marchoient devant l'armée d'Aëtius pour le même deſſein. Il y eut entr'eux un combat dont le ſuccès eſt à peine concevable. Ces deux partis ſe trouvérent par hazard tellement égaux en nombre auſſi-bien qu'en valeur, qu'aucun ne pouvant vaincre ni ſe réſoudre à reculer, on ne ceſſa de tuer de part & d'autre que quand il n'y eut plus perſonne en état de frapper.

Le lendemain les deux armées arrivérent de grand matin à un endroit où il y avoit une hauteur qu'elles regardoient comme un poſte très-avantageux. Attila envoya incontinent des troupes pour s'en ſaiſir : mais Aëtius avoit déja gagné le ſommet avec tant de di-

ligence, que quand Attila voulut aborder, Aëtius fondit ſur ſes troupes & les repouſſa avec une grande perte juſqu'au pied de la colline; & il ne jugea pas à propos de les pourſuivre plus loin, afin de donner le temps à ſes troupes de ſe ranger en bataille.

Attila ayant fait de ſon côté la même choſe, parla à ſes ſoldats comme s'il eût été aſſuré de la victoire; il conſulta ſes devins, qui luy dirent que leurs obſervations ne luy promettoient rien d'avantageux, mais que le chef des ennemis ſeroit tué dans la bataille; ce qui fit croire à Attila que la mort d'Aëtius étoit certaine, & que par ſa mort la conquête de l'Empire luy ſeroit aiſée. Tous les ordres qu'Attila donna avant que d'en venir au combat, font connoître qu'il ne ſongeoit qu'à conſerver ſa perſonne: il fit faire une clôture des chariots de ſon armée, où ſe retirérent les femmes, & il avoit pris la réſolution de s'y retrancher luy-même au beſoin; on voit encore aujourd'huy des reſtes des terraſſes & d'autres travaux entre les villages de Cuperly & la Cheppe, auſquels il paroît par des titres qu'on a de temps immémorial donné le nom de *Camp d'Attila*, qu'il porte encore aujourd'huy: ce qui ſemble juſtifier que ce fut en cet endroit qu'Attila fit faire ce retranchement. Il obſerva auſſi de n'en venir aux mains que lorſque

le soleil seroit près de son couchant, afin que si les premieres troupes qu'il feroit combattre étoient défaites, la nuit survenant pût cacher la retraite qu'il méditoit.

Voicy comme Attila rangea son armée en bataille. Il mit les Ostrogots à l'aîle gauche commandée par Valamer leur Roy, les Gépides à la droite conduits par Ardaric, & le corps d'armée où Attila étoit avec les Huns, demeura dans le milieu.

Aëtius donna de son côté une disposition toute semblable à son armée; il étoit au milieu avec les Romains, parmi lesquels il avoit mêlé les troupes de quelques nations. Les François commandés par leur Roy Mérovée sur une des aîles étoient opposés aux Ostrogots, & les Wisigots commandés par leur Roy Théodoric étoient opposés aux Gépides.

Attila fit commencer le combat sur la fin de la journée malgré le désavantage du lieu, & dès l'abord les Gépides se mêlérent tellement avec les Wisigots, que leur Roy Théodoric étant tombé de son cheval, fut écrasé sous les pieds des chevaux, sans que le Prince Thorismond son fils qui l'accompagnoit, ni aucun de ses Officiers ou soldats s'en apperçût. Ainsi la prédiction des devins d'Attila fut accomplie, car un chef de l'armée qui luy étoit ennemie fut tué: mais

ce ne fut pas Aëtius comme Attila l'avoit cru.

Les Wisigots qui ne sçavoient pas la mort de leur Roy Théodoric, continuérent de combattre & enfoncérent l'aile gauche de l'armée d'Attila ; on ne sçait ce qui arriva de la droite où les Ostrogots combattoient contre les François, mais il est certain que les Huns qui composoient le corps d'armée où Attila étoit en personne, étoient déja aux mains avec les troupes dont Aëtius s'étoit réservé le commandement, lorsque les Wisigots achevérent de vaincre les Gépides.

Le Prince Thorismond fils du Roy Théodoric qui avoit été tué, comme nous l'avons dit, sans perdre de temps fit marcher ses troupes contre les Huns, à qui la présence d'Attila faisoit faire des efforts incroyables. La mêlée fut terrible & telle qu'un petit ruisseau voisin de la colline s'éleva de plusieurs pieds au-dessus de ses bords par le sang qui y fut répandu, & la nuit qui survint mit une épouvantable confusion par tout. Attila se retira dans son retranchement, où il s'enferma & fit sonner la retraite ; Aëtius demeura long-temps perdu, & Thorismond qui vouloit retourner dans son camp, donna sans y penser dans l'endroit où Attila s'étoit retranché. Il y combattit vaillamment, &

auroit forcé le retranchement, s'il n'eût été mis hors de combat par un coup qu'il reçut à la tête : ceux des ſiens qui étoient proche de luy, le tirérent promptement de la mêlée ; ce qui fit entierement ceſſer le combat.

Attila crut ſes affaires déſeſpérées, & jugeant qu'on forceroit aiſément ſon retranment, il ne ſongea plus qu'à mourir, pour ôter aux Romains l'avantage de triompher de luy, & pour empêcher que ſon corps ne tombât entre leurs mains ; il ordonna qu'on tînt un bucher tout prêt pour s'y jetter dans le moment que les ennemis viendroient l'attaquer.

La nuit ſe paſſa ſans qu'Aëtius connût l'avantage qu'il avoit remporté, ni qu'on ſçût la mort du Roy Théodoric: mais lorſque Thoriſmond ſon fils revenu de l'étourdiſſement que le coup qu'il avoit reçu luy avoit cauſé, apprit que le corps du Roy ſon pere avoit été trouvé ſous un monceau d'autres corps, il pria Aëtius de donner ſes ordres pour forcer Attila ; rien n'étoit plus aiſé. Le jour ſurvenu faiſoit voir qu'Attila avoit perdu plus de cent quatre-vingt mille hommes de ſes meilleures troupes, & quelques ſignes qu'il donnât par un grand bruit de trompettes & de clairons de vouloir ſortir pour combattre une ſeconde fois, il ne s'atten-

doit qu'à voir bien-tôt attaquer son retranment, & à faire allumer son bucher ; mais Aëtius considérant que si on perdoit cet ennemi, les François & les Wisigots qui avoient le plus contribué à la victoire, deviendroient trop puissans & pourroient ensuite partager les Gaules, usa de remises, & donna le temps à Attila de s'échaper : ce qui porta l'Empereur Valentinian, qui ne conçut pas l'adresse d'Aëtius, de le tuer de sa propre main dans le moment qu'il se présenta devant luy.

C'est ainsi que les Princes ingrats par caprice ou poussés par de mauvais esprits, en usent quelquefois avec ceux qui les ont bien & fidellement servis.

L'action indigne de cet Empereur ne demeura pas sans punition, puisqu'il fut tué luy-même l'an 454.

Les troupes d'Attila après une si sanglante défaite se trouvérent encore assez nombreuses : il les conduisit auprès de Toulouse, où quelques Historiens avancent qu'il y perdit encore une bataille. Quoy qu'il en soit, il passa en Italie l'an 452. il entra dans le Frioul, ruina Aquilée & plusieurs autres Villes, & comme il vouloit aller à Rome, S. Léon Pape alla au-devant de luy, & il le détourna par son éloquence de ce dessein, qui en auroit causé la ruine. Après

cette expédition Attila reprit le chemin de son païs, où l'Histoire marque qu'il mourut quelque temps après, la premiere nuit de ses secondes nôces avec une des plus belles Princesses du monde, âgé de cent vingt-quatre ans; au rapport de Bonfinius dans son Histoire de Hongrie. Cette mort arriva par une perte de sang, peut-être causée par l'excès du vin auquel il étoit sujet.

La belle & magnifique Eglise de Notre-Dame de l'Epine, Village à deux lieuës de Chaalons, merite de tenir sa place dans ces Mémoires.

Le village de l'Epine n'étoit autrefois qu'un petit hameau, appellé le *Territoire de Sainte Marie*, composé d'une grosse ferme & d'une maison seigneuriale, appartenante aux Religieux de Saint Jean de Laon. Cette Terre avec celle de Melette fut achetée environ l'année 1550. par des Gentilshommes de ce nom *de l'Epine*; il y avoit une petite Chapelle proche de cette ferme, dédiée à la Sainte Vierge & à S. Jean-Baptiste, scituée à l'endroit-même où est à présent la Chapelle de ce Saint dans l'Eglise de l'Epine. Elle étoit un secours dépendant de la paroisse de Melette, qui en ce temps-là étoit un bon village sur le chemin de Chaalons à Sainte-Manehould; & ce petit hameau faisoit le septiéme canton du village de Courtisols.

L'Eglise de Notre-Dame de l'Epine fut bâtie par une aventure assez extraordinaire.

On prétend qu'en l'année 1400. la veille de la fête de l'Annonciation un Berger de la ferme conduisant sur le soir son troupeau vers la Chapelle, apperçut au milieu d'un gros buisson d'épines, qui en étoit proche, une lumiere extraordinaire, de laquelle les moutons s'étant effrayés prirent la fuite du côté de la plaine, il n'y eut que les agneaux qui s'approchant de ce buisson furent cause que ce Berger s'en approcha aussi pour examiner d'où pouvoit venir cette lumiere.

Il reconnut qu'il y avoit dans ce buisson une petite image de la Vierge tenant son Fils entre ses bras : mais la lumiere l'éblouït tellement qu'il en tomba par terre. Cette lumiere s'étant augmentée lorsque la nuit survint, on y accourut de tous les endroits d'où elle pouvoit être vuë & particulierement des villages de Courtisols & de Melette: elle dura pendant toute la nuit & tout le jour suivant ; ce lieu étant fort haut, elle fut apperçuë de plus de dix lieuës à la ronde. Enfin cette clarté ne paroissant plus, les Curés des Villages circonvoisins avec celuy de Melette prirent la résolution de visiter ce buisson qu'ils trouvérent aussi verd qu'en plein été, & en ayant retiré l'image, que l'on garde encore à présent dans l'Eglise de

l'Epine, ils la portérent dans la Chapelle. Ce prodige y attira une infinité de personnes, qui accoururent de toute la Champagne à cette Chapelle, où ils firent des offrandes considérables qui furent recueillies par les Marguillers de Melette & de Courtisols.

L'Official de Chaalons averti des grandes sommes qu'avoient produites ces offrandes, voulut prendre connoissance de l'employ qu'on en vouloit faire : mais il en fut debouté par Lettres Patentes du Roy de la même année 1400. avec pouvoir aux Marguillers d'en disposer pour la construction d'une Eglise qu'ils avoient dessein de bâtir.

Les Anglois tenoient alors presque toute la France, Troyes & Reims leur obéissoient, Chaalons seul refusoit de les reconnoître. Cela paroît par une Sentence renduë en l'Officialité de ce lieu, dont y ayant eû appel à Reims ville Metropolitaine, les Marguillers de l'Epine refusérent d'y aller plaider, disant que c'étoit une Ville rebelle.

Un nommé Patrice, habile Architecte, ayant appris qu'on vouloit bâtir une Eglise proche Chaalons, en donna un dessein qui fut approuvé & suivi. On luy en remit la conduite, & par un traité il s'obligea de bâtir le portail & deux grosses tours, moyennant six cens livres qu'on luy promit pour

ſes ſoins ſeulement, & pour caution il donna deux bourgeois de Chaalons. On employa pluſieurs années à applanir le terrain & à y porter les bois, les pierres & les autres choſes néceſſaires pour la conſtruction de ce ſuperbe édifice, & malgré les guerres continuelles qui déſoloient alors le Royaume, on ne laiſſa pas d'y travailler ſans relâche ; tous les habitans de Melette & de Courtiſols quittoient leurs charruës pour aller chercher des pierres juſques dans le fond de la Lorraine. A meſure que l'on voituroit les matériaux, Patrice les mettoit en œuvre, de ſorte que le portail tel qu'il eſt à préſent & le clocher du côté des Minimes furent achevés en 1429.

En la même année Charles VII. vint en Champagne dans le deſſein d'aſſiéger Troyes, mais les Anglois ne l'y attendirent pas. Le Roy vint enſuite à Chaalons pour aller ſe faire ſacrer à Reims, comme nous l'avons dit. Patrice, qui étoit Anglois, ayant pris la fuite dans le temps de ces troubles, & emporté l'argent qu'on luy avoit avancé, on fit aſſigner pardevant le Roy les deux Bourgeois qui luy avoient ſervi de caution, & ils furent déchargés, à cauſe, diſent les Lettres du Roy, de la force majeure.

Le Roy fit préſent à l'Egliſe de l'Epine d'une ſomme conſidérable, qui fut employée

à

à conſtruire le ſecond clocher qui fut élevé plus haut que le premier, & que l'on couronna d'une couronne Royale, comme une marque de la protection du Prince. On continua enſuite l'ouvrage de l'Egliſe que l'on pouſſa juſqu'à la Chapelle de S. Jean à l'endroit où l'on dit qu'étoit arrivé le miracle. Et Pierre Robert, Religieux de l'Abbaïe de Touſſaints de Chaalons, Curé de Melette, Bénéfice qui dépendoit de cette Abbaïe, ayant demandé la tranſlation de ſon Egliſe en celle de l'Epine nouvellement bâtie en partie, & où il y avoit des fonds & des ornemens, le village de Melette étant deſert, & ſes habitans étant venus s'établir à l'Epine, cette tranſlation ſe fit par le Pape Pie II. en l'année 1459. Ainſi l'Egliſe de l'Epine, qui auparavant n'étoit qu'un petit ſecours, devint l'Egliſe principale, à condition d'aller à Pâques chanter Vêpres à Melette & y célébrer la Meſſe le jour de S. Leger qui en eſt le Patron.

On venoit de tous côtés viſiter cette nouvelle Egliſe: Chaalons & Verdun luy donnérent des Reliques, & le Duc de Lorraine des cloches. Le Roy Loüis XI. y fit un vœu pendant ſa détention à Péronne par le Duc de Bourgogne ; il l'accomplit en l'année 1472. qu'il vint à pied de Chaalons à l'Epine ; il y fit préſent de douze cens écus d'or,

dont le Roy voulut que le fonds servît pour l'entretien du Curé, & il donna pour cela ses Lettres Patentes. Un nommé Antoine Guichard, qui se qualifie Maçon, acheva cette Eglise en l'année 1529.

Les bourgeois de Chaalons y donnérent des vitres admirables : mais les Seigneurs de Châtillon qui étoient freres, s'en allant en Allemagne pendant les guerres de la Religion, entreprirent de détruire cette Eglise qui avoit de la réputation ; à cause qu'on y accouroit de toutes parts en dévotion. Ils l'assiégérent avec une bonne armée, le Seigneur la défendit avec beaucoup de bravoure, ayant avec luy tous les habitans de Courtisols qui s'y étoient refugiés ; mais les assiégeans ne pouvant la forcer firent une décharge sur les vitres, dont ils cassérent la plus grande partie ; néanmoins celle où l'histoire du miracle est dépeinte se trouve encore entiere.

Cette vitre est dans la nef du côté des Minimes.

En considération de la vigoureuse résistance que fit en cette occasion le Seigneur de l'Epine, l'Eglise fait présent tous les ans à ses successeurs de deux épées que le Curé doit luy mettre en main après les avoir benites, & qu'ils donnent ensuite aux jeunes gens des Villages circonvoisins qui les ont gagnées à la course, l'on distribuë aussi des gands qui servent de prix à ceux qui

ſautent un plus grand eſpace de terrain.

On tient qu'il s'eſt fait en cette Egliſe pluſieurs miracles : ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle eſt toûjours extrêmement viſitée, & un des plus fameux pelerinage de France.

SAINTE-MANEHOULD,
Fanum ſanctæ Manechildis.

CEtte Ville qui porte le titre de Comté, n'eſt pas la moindre de la Champagne. Son aſſiette, ſon ancienneté, ſon château qui eſt ſur un rocher fort élevé, & le grand nombre de fiefs & d'arriere-fiefs au nombre de plus de deux cens cinquante qui relevent du Roy à cauſe de ce château, la rendent conſidérable.

Elle eſt ſcituée entre Chaalons & Verdun ; elle eſt bâtie dans un marais entre deux rochers, ſur le plus haut deſquels eſt le château, qu'on prétend être l'ouvrage de Drogon ou Dreux, ſixiéme Duc de Champagne, dont nous avons parlé en l'année 693. Il étoit auſſi Maire du Palais d'Auſtraſie ſous le regne de Childebert. Il fut appellé en ce temps Château-neuf ou Château ſur Aîne, riviere qui traverſe la Ville & paſſe au pied du château, & qui prend ſa ſource à un Village de ce nom à trois lieuës de Sainte-Manehould ; cette riviere eſt petite, mais

profonde, & qui n'eſt guéable qu'en deux endroits ſeulement.

C'eſt dans ce château que fut empriſonné Griffon, qui après la mort de Charles-Martel ſon pere, s'étoit ſoulevé contre Pepin le Bref & Carloman ſes freres.

En l'année 1174. Henry I. du nom, Comte de Champagne, qui avoit dévotion à *Sainte Manehould*, fit porter quelques Reliques de cette Sainte dans l'Egliſe de ce château, qui étoit alors dédiée à Notre-Dame, & il luy donna le nom de Sainte-Manehould, que le lieu a depuis retenu. D'autres prétendent que ce nom luy fut donné par la fille du Comte qui étoit Seigneur de l'ancienne ville de Perthes, qui vivoit en l'an 450. Quoy qu'il en ſoit, cette Ville, dont le nom doit être prononcé *Sainte-Menou*, a eû des Seigneurs particuliers & des Gouverneurs du château dès l'an 1100. comme fut Raoul pere d'Albert I. qui eut quatre fils & une fille. Rodolphe de Clermont, fils d'Albert, fut Seigneur de cette Ville en 1183. Antoine, bâtard de Bourgogne, tenoit ce château en 1485. En l'année 1537. Honorat de Savoye, Comte de Tende, en étoit Seigneur domanial par don du Roy, & François d'Anglure commandoit dans le Château.

Ce Comté de Sainte-Ménou eſt entré de-

puis dans la maison de Nevers, de laquelle il est passé au Roy Loüis XIII. par l'acquisition qu'il en fit.

Le Marquis du Vigean en fut depuis Engagiste, & il a été ensuite réüni au Domaine du Roy.

Cette Ville a soutenu plusieurs siéges; le premier, dont on a quelque connoissance, fut celuy que Goselon, Duc de la basse Lorraine, y mit en 1038. & qu'il leva. Le second en 1089. par Théodoric, Evêque de Verdun, qui prit la place. Le troisiéme en 1179. ou 1180. ou 1181. par Arnould, aussi Evêque de Verdun. L'Histoire remarque que le Comte de Chartres, neveu d'Henry I. Comte de Champagne, qui étoit alors en la Terre sainte, se joignit à Albert Picot son parent, lors Seigneur de Sainte-Ménou par la donation que le Comte Thibault le Grand son pere, neuviéme Comte de Champagne, pere d'Henry, en avoit faite à Albert I. pere de cet Albert Picot, pour faire lever le siége de Sainte-Ménou que cet Evêque avoit mis devant la place, ce qu'ils exécutérent; & l'Evêque y ayant été tué d'un coup de fleche qu'il reçut à la tête, ses troupes furent obligées de se retirer. Le corps de l'Evêque fut porté à Verdun, où il fut enterré dans l'Eglise de Notre-Dame.

Les Anglois s'étant emparés de Sainte-

Ménou en 1436. ils en furent chassés par le Comte de Richemont Connétable de France, après le traité d'Arras entre le Roy Charles & Philippe Duc de Bourgogne ; Artus, fils du Duc de Bretagne, en étant alors Seigneur.

François I. en 1544. fit fortifier le château de Saint-Ménou, lorsque Charles-Quint entra en France, dont cette place étoit frontiere.

En 1561. ou 1562. d'autres disent en 1565. le 25. Aoust le Prince de Portien, de la maison de Croy, Général de l'armée des Religionnaires, se présenta devant Sainte-Ménou avec huit cens chevaux & quelque infanterie, il fit dresser pendant la nuit des échelles du côté de la porte des Bois ; cinq cens hommes qui avoient des chemises blanches par-dessus leurs habits pour se reconnoître, montérent par là à l'assaut, qui fut vigoureusement soutenu par un des Capitaines de Bussy d'Amboise, Lieutenant de Roy de la Province, sous le Duc de Nevers qui en étoit Gouverneur, qu'il avoit fait entrer pour commander dans la place. Cette attaque ayant duré jusqu'à huit heures du matin, les assiégeans furent enfin contraints d'abandonner cette entreprise, après avoir laissé plusieurs morts & leurs échelles dans les fossés.

Au mois d'Octobre de l'an 1578. deux cens cinquante maiſons périrent par le feu échapé par un homme yvre pendant la nuit, l'Hôpital & l'Egliſe de S. Pierre au Châtelet furent réduites en cendres & les cloches fonduës.

En 1588. La Mothe s'étant jetté dans cette Ville par ordre de Mondeville qui en étoit abſent & qui tenoit le parti de la Ligue, afin de luy conſerver ce poſte, Godet de Reineville ſecondé des habitans en bon nombre trouva moyen d'entrer dans le château, & forçant la Mothe d'en ſortir, il aſſura par ce moyen la place au Roy, qui luy en donna le gouvernement.

Sainte-Ménou ſoutint encore en Octobre 1590. un ſiége contre Charles II. Duc de Lorraine, qui vouloit contraindre ſes habitanr d'embraſſer le parti de la Ligue ; mais après l'avoir vainement battuë pendant trois ſemaine il leva le ſiége le 25. Octobre.

En l'année 1614. cette Ville ſervit de retraite à Henry II. du nom, Prince de Condé, aux Ducs de Boüillon & de Nevers & autres Seigneurs, qui s'étoient retirés mécontens de la Cour peu après la mort du Roy Henry IV. ſous prétexte de pluſieurs déſordres qu'ils diſoient s'être gliſſés dans le gouvernement du Royaume, auſquels ils prétendoient qu'il étoit difficile de remédier.

Ils y conclurent leur paix avec la Reine Marie de Médicis, Régente du Royaume, le traité en fut signé en cette Ville le 16. May 1624.

En l'année 1616. le 27. de Décembre le Marquis de Prâlin la prit.

En l'année 1652. l'armée Espagnole ayant attaqué cette place, elle en soutint le siége avec beaucoup de courage, & ce ne fut qu'après une longue résistance & après avoir soutenu quatre assauts qu'elle fut enfin obligée de se rendre par capitulation honorable; mais qui ne fut point observée.

Le feu Roy Loüis le Grand en personne la reprit le 27. Novembre 1653. après une résistance d'un mois. Le Roy voulut y entrer par la breche, avec cette circonstance remarquable qu'il ne portoit qu'un échalas à la main, & refusa le dais que le Clergé & la Ville luy présentérent, sous lequel Sa Majesté ordonna que l'on mît la Croix.

Cette Ville a été donnée en doüaire à plusieurs Reines de France, sçavoir en 1449. à Marie d'Anjou ou de Provence, veuve de Charles VII. En 1570. à Marie Stuard, Reine d'Ecosse, veuve de François II. En 1644. à la Reine Anne d'Autriche, veuve de Loüis XIII. Enfin elle fut réünie au domaine du Roy par Arrest du Conseil d'Etat du 10. Février 1667.

Il y avoit autrefois à Sainte-Ménou une Chambre de Monnoye, qui avoit la lettre T pour sa marque ; elle a été transférée à Nantes depuis la réünion de la Bretagne à la Couronne.

Il y a dans cette Ville plusieurs Jurisdictions Royales : Bailliage, Prevôté, Eaux & Forêts, Maréchaussée, Election, Grenier à Sel, & Traites-Foraines.

Toutes les fortifications de la Ville & du Château ont été démolies : mais il ne seroit pas difficile de les rétablir & d'en faire une bonne place ; la riviere d'Auve qui passe dans une gorge jusques dans cette Ville, seroit pour cet effet d'un grand secours.

Si les breches eussent été rétablies en l'années 1712. le Général Growestein, dans la course qu'il fit alors, n'eût pas trouvé tant de facilité à se faire donner des ôtages par cette Ville, dont les habitans, qui semblent tous nés soldats, n'ont jamais manqué de courage.

Cette Ville a été presque entierement détruite par un incendie extraordinaire arrivé sur les dix à onze heures du soir la nuit du 7. Aoust 1719. non par le feu du ciel, ainsi qu'on s'est efforcé de le persuader, mais par un feu échapé dans une maison particuliere, qui en très-peu de temps se com-

muniqua à un grand nombre de maisons, & ensuite dans tous les quartiers de la Ville; & il n'est resté que les Convents des Capucins & des Religieuses, avec quelques maisons qui sont depuis ces Convents jusqu'à la porte des Bois. Ce feu ne put être secouru, parce qu'il n'y avoit dans la Ville ni seaux, ni pompes, ni crocs, ni haches, ni échelles, & que d'ailleurs les maisons n'étoient la plupart construites que de bois. Le Roy a fait lever le plan de cette Ville, pour la rebâtir plus grande, plus réguliere & mieux fortifiée qu'elle n'étoit.

EPERNAY, *Sparnacum*.

CEtte Ville est petite, mais sa situation, qui est sur la riviere de Marne, en est tout-à-fait agréable. Elle est à sept lieuës de Chaalons en tirant du côté de Paris. C'étoit autrefois une assez bonne place, qui avoit de bons fossés pleins d'eau, de bons ramparts & de bonnes murailles flanquées de tours de distance en distance; mais ces fossés sont à présent la plupart comblés & secs, & ces tours presque entierement ruinées.

Epernay n'étoit autrefois qu'un château ou maison de plaisance, qui du temps de Clovis, premier Roy Chrétien, appartenoit à Enlage, Gentil-homme François, qui étant coupable d'un crime de leze-Majesté,

que l'Hiſtoire ne marque point, obtint ſa grace du Roy par l'entremiſe de S. Remy, auquel ce Prince ne pouvoit rien refuſer.

Ce Gentil-homme, pour expier en quelque maniere une ſi grande faute, ſe priva de cette maiſon qu'il aimoit beaucoup, & tant par un eſprit de pénitence que par reconnoiſſance envers S. Remy, il en fit une donation à ce ſaint Prélat : mais il ne voulut pas la recevoir ſans récompenſe ; il luy fit préſent à ſon tour de cinq mille livres, qui étoit alors une très-grande ſomme qu'il tira du tréſor de l'Egliſe de Reims.

Epernay ſervit ainſi à augmenter le domaine de cette Egliſe, & de lieu de plaiſance à S. Remy & à ſes ſucceſſeurs, qui alloient y prendre l'air en certains temps de l'année.

Tel étoit alors l'état du château d'Epernay. Quelques Tanneurs y ayant été attirés par la commodité du petit ruiſſeau nommé Cabry, qui en eſt proche, & qui ſépare la Champagne de la Brie, ils y firent quelques habitations qui s'augmentérent dans la ſuite, & devinrent une petite Ville, dont les Comtes de Champagne s'emparérent depuis, comme nous l'allons dire, à cauſe de la ſcituation & de la commodité de ſon paſſage ſur la riviere de Marne.

Pendant les courſes que les Normans fai-

ſoient autrefois ſi fréquemment en France, un parti de leurs troupes entra dans le païs Rémois & le ravagea entierement, Hincmar Archevêque de Reims ſe refugia à Epernay & y fit porter le corps de S. Remy.

Foulques, un de ſes ſucceſſeurs, y fit conſtruire une citadelle, qui fut démolie par le commandement de Charles le Chauve.

Gervais, qui ſucceda à Foulques, la rétablit ; mais elle fut encore détruite en 923.

La ville d'Epernay paſſa enſuite dans la maiſon d'Herbert II. du nom, Comte de Vermandois & premier Comte de Champagne, & de Robert ſon fils, ſecond Comte de Champagne, qui après s'être rendu maître de la ville de Troyes, comme nous l'avons dit, entra dans le dioceſe de Reims, où il prit pluſieurs places, enſuite de quoy l'Archevêque fut obligé de luy ceder Epernoy, Fimes & Vertus, pour ſauver les autres lieux du domaine de Reims, à condition d'en faire foy & hommage aux Archevêques de Reims. Ce traité fut confirmé par les Bulles des Papes Alexandre III. Clément III. & Innocent III.

Eudes II. du nom, Comte de Champagne, fit bâtir un château à Epernay, dont il reſte très-peu de choſe.

Cette Terre fut réünie à la Couronne en

1284. Philippe le Bel avant qu'il fut parvenu à la Couronne, en fit hommage à l'Archevêque de Reims : car on ſçait aſſez que la majeſté de nos Rois, qui releve de Dieu ſeul, ne reconnoît aucun Seigneur féodal ni pour leur Couronne ni pour aucun membre qui la compoſe.

Cette Terre paſſa enſuite à la Maiſon d'Orléans,&elle ne fut réünie à la Couronne qu'en l'année 1531. par le décès de Loüiſe de Savoye, mere du Roy François I. Le domaine en fut néanmoins donné dès la même année par uſufruit au Duc de Guiſe, après luy au Maréchal Strorff, & enſuite à Marie Stuard, Reine de France & d'Ecoſſe, veuve du Roy François II. Après la mort de laquelle ayant encore été réünie à la Couronne, elle fut auſſi-tôt aliénée par le Roy Henry III. Il y a eû encore pluſieurs reventes, dont la derniere fut ſous le regne du Roy Henry IV. en 1601. Enfin en l'année 1641. cette Terre fut donnée avec les Duchés de Châteauthierry & d'Albret, le Comté d'Evreux & autres Terres conſidérables à Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, Duc de Boüillon, en échange des Principautés ſouveraines de Sedan & Raucourt : & quoy-que par le contrat qui en a été fait on ait accordé à ce Prince & à ſes ſucceſſeurs la faculté d'établir des Officiers

pour rendre la Justice en son nom, après la mort de ceux qui exerçoient alors ces Offices au nom du Roy, cela n'a point encore été exécuté, & la Justice se rend toûjours au nom du Roy dans le Bailliage & la Prevôté d'Epernay.

Epernay est une Châtellenie, qui fait partie du Duché de Châteauthierry, érigé en faveur de François Duc d'Alençon, quatriéme fils du Roy Henry II. par Lettres Patentes du 7. Février 1560. vérifiées en Parlement le 2. Mars suivant.

La ville d'Epernay ayant été occupée par les Espagnols du temps de la Ligue, Henry IV. crut qu'il étoit du bien de ses affaires de s'en saisir, à cause de l'importance de son passage, il vint à Chaalons, d'où il alla par eau se rendre à Epernay qu'il assiégea & qu'il prit après une vigoureuse résistance en l'année 1592. Le Maréchal de Biron y fut tué, en voulant reconnoître la place, le Roy ayant dans ce moment la main sur son épaule ; ce coup luy fut tiré du haut du clocher ou d'une tour appellée maintenant la Tour du Collége.

VERTUS, *Virtusium.*

CEtte Ville est fort petite, elle est à six lieuës de Chaalons, presque sur le chemin de Paris, scituée dans une plaine au

pied d'une montagne, où il y croit d'assez bons vins; elle a le titre de Comté & Pairie qui luy fut donné par le Roy Jean en 1361. en faveur d'Isabelle, sa troisiéme fille, qui épousa Galéas, Vicomte, Duc de Milan; & à laquelle il donna pour dot cette Terre.

L'Histoire nous marque que le pere de ce Prince se trouva si honoré de cette alliance, qu'il dépensa cinq cens mille florins, somme prodigieuse pour ce temps-là, pour en célébrer les nôces avec le plus de pompe & de magnificence qu'il seroit possible.

Plusieurs années auparavant en 1337. Charles, premier Dauphin, fils du Roy Jean, ayant été insulté par les Parisiens, se retira à Vertus, & y assembla les Etats du Païs; ce qui fait croire qu'elle étoit alors plus considérable qu'elle n'est aujourd'huy.

En 1387. Valentine de Milan apporta en mariage le Comté de Vertus à Loüis, Duc d'Orléans, frere du Roy Charles VI. lequel par ses Lettres Patentes du 21. Janvier 1493. ordonna que son frere & son épouse tiendroient de luy ce Comté noblement, nuëment & en Pairie, avec permission à eux & à leur fils, de pouvoir faire tenir par leurs Conseillers les grands Jours pour ce Comté, en telle Ville qu'il luy plairoit de ses terres de Champagne & Brie, comme il faisoit en son Duché d'Orléans & Comté de Valois.

La Princesse Marguerite, leur fille, aprés le décés de Philippe, son frere, en 1419. porta par son mariage ce Comté en la Maison de Bretagne.

François II. fils de Richard, Duc de Bretagne & de cette Princesse, le donna en 1491. à François, Baron d'Avangour, son fils naturel, chef de la Maison de ce nom; ses descendans possedent encore aujourd'huy cette Terre.

Il y a quatre-vingt Villages qui dépendent du Bailliage de Vertus, qui sont régis par la Coûtume de Vitry; le tout est néanmoins du Ressort de Chaalons.

L'on trouve à demi-lieuë de Vertus le Mont-Aimé ou Mont-Amy, fort élevé, & sur lequel étoit autrefois une ville de forme presque ovale, dont il ne reste plus sur pied que le pan d'une tour qui se voit de fort loin, & quelques murailles avec des caves & chemins sous terre: la scituation avantageuse de cette place fait croire qu'elle a été autrefois forte. Il en est parlé dans la vie de Saint Alpin de Béthune, Evêque de Chaalons, qui vivoit vers le milieu du cinquiéme siécle. En l'année 1407. cette ville de Mont-Aimé fut assiégée par Courcelle, Bailly de Vitry, & il la pressa si vivement que Clugnet de Brabant qui défendoit la place pour Loüis, Duc d'Orléans, fut contraint d'en sortir avec

trois cens chevaux, pour aller chercher du secours; mais n'ayant pû retourner assez à temps, Jean de Brabant, frere de Clugnet, qu'il avoit laissé en sa place, se voyant trop pressé, résolut de se faire jour au travers des assiégeans, & il les chargea avec beaucoup de cœur: mais ayant été pris, il fut conduit à Vitry, où il fut décapité, & la place abandonnée après avoir été toute ruinée. Le Comte de Salisbery qui commandoit alors les troupes des Anglois, étoit à ce siége avec Cémolles.

Cette place fut entierement démolie par les habitans de Reims, de Chaalons & de Troyes; à cause qu'elle servoit de retraite à une infinité de voleurs qui infestoient toute la Province: cette démolition fut faite en 1443. par le Capitaine de Châtillon. Elle avoit appartenu, comme celle de Vertus à la Maison d'Orléans, de laquelle elle passa aussi à celle de Bretagne. La place où étoit cette Ville est à présent convertie en garenne, qui appartient au Comte de Vertus.

En 1239. le 13. de May qui étoit un vendredy, on fit une exécution célébre des Bul- *Histoire rapportée dans l'Histoire Ecclésiastique de M. Fleury, tom. 17. pag. 217. & le Moine Albéric, Auteur de ce temps-là.*

T

Frere Etienne de Bourbon ou de Belleville, dit avoir assisté au jugement de ces Hérétiques.

Les Evêques de Chaalons & de Beauvais, qui furent présens à cette exécution, étoient seulement élus alors, & n'étoient pas encore sacrés.

gares ou Manichéens à Mont-Aimé, en présence du Roy de Navarre & des Barons du païs, de l'Archevêque de Reims & de dix-sept Evêques, & entr'autres de Geoffroy II. du nom, Evêque de Chaalons; de plusieurs Abbés, Prieurs & autres Ecclésiastiques: le peuple qui vint à ce spectacle étoit estimé à cent mille ames; on y brula 183. Hérétiques. Ils avoient entr'eux une vieille de grande réputation, nommée Gisle, native de Provins, dont l'exécution fut differée, parce qu'elle promit d'en découvrir encore une grande quantité: mais l'Histoire ne dit rien de l'effet de ses promesses ni de son sort.

PONT SUR SEINE,
Pons ad Sequanam.

CEtte Ville est petite, scituée à sept lieuës au dessous de Troyes sur la Seine. Le château que Monsieur de Chavigny, Sectetaire d'Etat y a fait bâtir, mérite l'attention des curieux. L'entrée du château, les bâtimens, les jardins ornez de balustrades & de statuës sont magnifiques.

VILLES DU PAYS REMOIS, *qui est la seconde des huit parties de notre division.*

REIMS, *Remi.*

CEtte Ville que César dans ses commentaires & les anciens ont nommé *Durocortum*, est l'une des plus belles & des plus grandes Villes du Royaume, & le siége d'un Archevêque qui porte le titre de premier Duc & Pair de France, Legat-né du saint Siége Apostolique.

Elle est scituée dans une plaine environnée de petites montagnes à deux & trois lieuës de distance, sur le penchant desquelles il croît les plus excellens vins du Royaume; mais elles portent peu, & sur le sommet il y a quelques bois & boccages.

Les murailles qui ont une grande lieuë de circuit, sont arrosées en partie par la petite riviere de Vesle, qui se décharge dans la riviere d'Aine, & qui prend sa source à quatre lieuës de Chaalons, au village de Sommevesle, peu éloigné de Notre-Dame de l'Epine, dont nous avons parlé cy-devant.

La ville de Reims, qui ne portoit autrefois que le titre de Comté, étoit possedée par des Seigneurs particuliers; elle fut depuis rëünie

à la Couronne, d'où elle fut ensuite démembrée pour être donnée à un Archevêque de Reims; & enfin honorée du titre de Duché par le Roy Philippe Auguste en faveur de Guillaume de Champagne, surnommé aux blanches mains, son oncle, qui en étoit Archevêque; & elle est aujourd'huy le premier Duché & Pairie Ecclésiastique du Royaume.

Le Sacre de ce Roy passe pour avoir été le plus célébre de tous ceux qui l'ont précédé & qui l'ont suivi, auquel assistérent en personne tous les Pairs de France: ce qui est sans exemple.

Cette Ville est remplie d'un grand nombre de très-belles Eglises, entre lesquelles l'Eglise Métropolitaine, qui est dédiée à la Sainte Vierge, tient le premier rang.

Le portail, quoy-que gothique, est très-estimé; le corps de l'édifice a quatre cens cinquante pieds de longueur sur quatre-vingt-treize de largeur en dedans œuvre: son élevation est de plus de cent dix pieds, & la croisée est de cent cinquante pieds aussi dans œuvre. Elle a été bâtie par ses premiers Evêques & avant l'an 406. S. Nicaise l'un d'entr'eux y a souffert le martyre à l'endroit de la nef où l'on a mis un ouvrage d'architecture de marbre & de bronze doré, pour en marquer la place avec plus de dignité. Dans le milieu de la nef on voit un pavé de marbre

Cet endroit étoit en ce temps là l'entrée de l'Eglise.

noir & de pierre blanche, qui répréſente un fort beau labyrinthe. Cette Egliſe tant pour ſa grandeur que pour la beauté & la délicateſſe de ſon architecture, ne le cede à aucune autre du Royaume. Elle eſt toute couverte de plomb. On y remarque proche de l'orgue, qui eſt une des meilleures & des plus complettes de France, une horloge muſicale qui eſt des plus curieuſes. Il y a un double chœur ſéparé par le grand autel, & au bout du ſecond chœur un autel, derriere lequel on voit un grand tombeau de marbre noir où ſont enterrés les corps du Cardinal de Lorraine, du Cardinal de Guiſe ſon neveu, & de François de Lorraine.

La charpente mérite d'être vuë.

Il y a dans cette Egliſe un tréſor des plus riches & des plus curieux, & un très-grand nombre de précieuſes Reliques. Les tapiſſeries ſont des plus belles, & les ornemens qui y ſont en grand nombre ſont très-riches, & méritent la curioſité des voyageurs. On y en voit qui ſont faits dès le temps de la naiſſance de l'Egliſe.

Quelques Ecrivains ont dit que cette Egliſe & l'Archevêché avoient été brûlés dans le douziéme ſiécle : ſi ce fait eſt véritable, il ne peut s'entendre que des couvertures, puiſqu'on ſçait que les pierres ne brûlent pas ; nous avons vu de nos jours l'Egliſe Cathédrale de Chaalons brû-

lée par un coup de tonnerre le 19. Janvier 1668. ſans que les pierres qui compoſoient cet édifice en ayent été endommagées.

L'Abbaïe Royale de S. Remy de Reims.

Cette Abbaïe tire ſon nom & ſon origine de S. Remy Archevêque de Reims, que l'on pourroit à bon droit appeller l'Apôtre des François ; puiſque Clovis leur Roy, les principaux Seigneurs de ſa Cour, & preſque toute ſon armée embraſſérent la Religion Chrétienne par les exhortations de ce grand Prélat.

Le lieu où cette Abbaïe eſt conſtruite, n'étoit autrefois qu'un grand cimetiere hors de la Ville, dans l'enclos duquel il y avoit une petite Egliſe ſous l'invocation de ſaint Chriſtophle martyr : & comme le corps de ce grand Archevêque y fut inhumé en l'année 545. & qu'il ſe fit à ſon tombeau un grand nombre de miracles, ce lieu perdit inſenſiblement le nom de ſaint Chriſtophle pour prendre celuy de S. Remy.

Le grand nombre de perſonnes que ces miracles attiroient inceſſamment au tombeau de S. Remy, obligea d'aggrandir cette Egliſe ; on employa à cet effet une partie du fonds que S. Remy avoit reçu de Clovis après ſon bâtême, & qu'il avoit laiſſé par ſon teſtament pour le lieu de ſa ſépulture. La Reine Clotilde, épouſe de Clovis, qui

avoit beaucoup contribué à sa conversion, donna aussi des sommes considérables pour cette entreprise, ce qui donna occasion dans la suite de reconnoître ce premier de nos Rois Chrétiens, la Reine sainte Clotilde son épouse, & S. Remy, pour premiers fondateurs de cette Royale Abbaïe.

Les fonds laissés par ces premiers fondateurs & les offrandes des Chrétiens qui venoient de toutes parts au tombeau de saint Remy, donnérent occasion d'y établir premierement des Clercs & ensuite des Chanoines qui s'y assemblérent sous la conduite de Gibéhard & d'Epiphane, qui en prirent successivement la qualité d'Abbés. Ce lieu devint après ces deux Abbés le lieu favori des Archevêques de Reims; chacun d'eux à l'envi l'un de l'autre en prit un soin très-particulier & le comblérent de leurs bienfaits; & la plupart de ces Prélats le choisirent pour leur sépulture, jusquà Oldaric, trente-septiéme Archevêque qui fut enterré en l'Eglise Cathédrale en 969.

Ceux d'entre ces Archevêques qui firent les plus grands biens à ce lieu, furent Romulphe, Sonnace, Landon, S. Nivard, S. Rieul, & S. Rigobert, qui étoit Archevêque l'an 723. Il obtint du Roy Dagobert, de son fils & du Roy Thierry la confirmation de la donation faite par S. Remy des

biens provenans de la libéralité du Roy Clovis, dont cette Abbaïe étoit en possession.

Le corps de S. Remy fut transporté en l'an 600. de son tombeau, derriere l'autel de la premiere Eglise qui fut consacrée au nom de ce grand Prélat du temps de Sonnace, Archevêque de Reims, qui avoit beaucoup contribué à la dépense de ce bâtiment.

L'Archevêque Tilpin ou Turpin entreprit en l'année 786. de rendre cette Eglise & plus vaste & plus belle, & il y mit des Moines de l'ordre de S. Benoît en la place des Chanoines ; ce fut luy qui joignit le premier le titre d'Abbé de S. Remy à celuy d'Archevêque de Reims. Cette union dura jusqu'en l'année 945. auquel temps Hugues, Archevêque de cette Ville, laissa aux Religieux de S. Remy la liberté de se choisir un Abbé Régulier : ce qui a été continué jusqu'en l'année 1523. que les Abbés Commandataires furent mis en leur place.

Cette Eglise fut enfin achevée sur ce premier dessein sous le pontificat d'Hincmar, qui en fit la dédicace l'an 880. Cet Archevêque avoit sacré le Roy Loüis le Begue l'an 878. dans son Eglise Cathédrale.

En l'an 1018. Airard sixiéme Abbé Régulier jetta les fondemens d'une nouvelle

Eglise : mais Thierry son successeur, qui crut ne pouvoir pas achever une si grande entreprise, forma un autre dessein, & fit construire l'Eglise qui subsiste encore à présent, à laquelle l'Abbé Hincmar mit la derniere main. Elle fut consacrée par le Pape saint Léon, IX. du nom, qu'on prétend être venu exprès en France pour en faire la dédicace, lequel après la bénédiction du grand autel, ordonna que sept Prêtres qu'on appelle Cardinaux, auroient seuls la faculté d'y célébrer la Messe, avec défenses sous peine d'excommunication à tous autres Prêtres d'y dire la sainte Messe, à l'exception néanmoins des Chanoines de l'Eglise de Reims qui pourroient y célébrer deux fois l'année seulement. Ce saint Pontife fut assisté dans la cérémonie de cette consécration par les Archevêques de Reims, de Treves, de Lyon, de Besançon, & de plusieurs autres Prélats, qui composérent ensuite le Concile qui fut tenu par ce Pape dans le chœur de cette Eglise en l'année 1049. où assistérent vingt Evêques & cinquante Abbés. Il y a au milieu du chœur de cette Eglise une couronne d'une prodigieuse grandeur qui est suspenduë, au-dessous de laquelle se tint ce Concile; les quatre-vingt-seize cierges qu'elle porte, représentent les quatre-vingt-seize années de la vie de S. Remy.

En l'an 1162. Pierre de Celles, quinziéme Abbé Régulier & depuis Evêque de Chartres, fit bâtir pendant qu'il étoit Abbé de S. Remy le rond-point de l'Eglise, le portail & les tours.

En l'an 1481. Robert de Lénoncourt, Archevêque de Reims, fit construire l'autre portail de l'Eglise qui est du côté du midy. Il unit à la mense Abbatiale le Prieuré de Corbeny, auquel il donna une ferme nommée la Cense du Hâtois; & il fit présent à l'Eglise de S. Remy d'une tapisserie où est représentée la vie de ce saint Prélat.

La façade du grand autel est d'or pur, enrichie de pierreries : la pyramide qui luy sert de retable est à trois étages, dans le plus bas desquels est le corps de S. Gibrien dans une chasse d'argent doré. Dans l'étage du milieu est la chasse de sainte Cilinie, mere de S. Remy, couverte de lames d'or. Et dans le dernier étage est le bras de S. Philippe Apôtre, qu'on dit être en chair & en os dans un grand reliquaire : ce bras fut apporté en 1268.

Entre le sanctuaire & le chœur on voit un candelabre à sept branches d'un cuivre distingué, d'une hauteur prodigieuse, & d'un travail encore plus admirable, qui mérite l'attention des curieux.

Derriere le grand autel est le magnifique



RE ET SOMPTUEUX TOMBEAU DE S. REMY,

tombeau de S. Remy, que le Cardinal de Lénoncourt fit ériger à la gloire de ce grand Saint, dont le corps eſt encore tout entier & ſans corruption dans une très-riche chaſſe d'argent de ſept pieds & demi de longueur, de la même forme & figure que le tombeau où elle eſt enfermée. Ce ſuperbe tombeau fut élevé en l'année 1533. il eſt de marbre blanc, enrichi de tous les ornemens que l'art peut ajouter à la matiere, & paſſe pour être le plus beau qui ſoit en France. Il a vingt pieds de longueur & autant de hauteur : deux colomnes de porphyre d'ordre compoſite, qui ſont auſſi finies que la matiere en eſt précieuſe, forment les deux côtés de la porte ou ouverture du tombeau, où brillent grand nombre de perles, d'émeraudes, de rubis, de turquoiſes, & autres pierres précieuſes qui ont été données par les Rois & par d'autres Princes. La ſainte Ampoule, qui contient l'huile de laquelle on ſacre nos Rois, eſt gardée à l'entrée de ce tombeau, elle eſt enchaſſée dans un reliquaire d'or ou d'argent doré & ornée de pierres précieuſes. Dans le même endroit eſt auſſi enfermé le bâton revêtu d'or, que le Pape Hormiſdas envoya à S. Remy, lorſqu'il le créa Légat Apoſtolique. On voit autour de ce tombeau les ſtatuës de marbre des douze Pairs de France, revêtus des habits de cérémonie qu'ils ont ac-

coutumé de porter au Sacre des Rois. L'Archevêque de Reims, dont la fonction eſt de les ſacrer, y tient le premier rang, l'Evêque Duc de Laon porte la ſainte Ampoule, l'Evêque Duc de Langres le ſceptre Royal, l'Evêque Comte de Beauvais la cotte d'armes du Roy, l'Evêque Comte de Chaalons préſente l'anneau, & l'Evêque Comte de Noyon tient le baudrier; le Duc de Bourgogne porte la couronne, le Duc de Guyenne l'oriflamme, le Duc de Normandie un autre étendard, le Comte de Champagne la banniere Royale, le Comte de Flandre l'épée, & le Comte de Toulouſe les éperons. Ces douze ſtatuës ſont de hauteur d'homme, dans des niches ſéparées les unes des autres par des colomnes de jaſpe, & au-deſſus ſont des bas-reliefs d'argent doré, qui répréſentent la vie de S. Remy.

La ſtatuë de ce Saint eſt plus élevée que celle des autres, elle eſt dans une niche à l'un des bouts du tombeau, il y eſt répréſenté aſſis, & Clovis à genoux ſur un prie-Dieu, & Thierry, Aumonier de ce Prélat, tenant la Croix.

Carloman, fils de Pepin le Bref & frere de Charlemagne, choiſit ſa ſépulture au côté droit du tombeau de S. Remy. Aux deux côtés du grand Autel proche les pilliers du chœur à droite & à gauche on voit les tombeaux du Roy Loüis IV. dit d'Outre-

mer & du Roy Lothaire ſon fils, qui ſont de pierre travaillés à l'antique; ils y ſont répréſentés au naturel, aſſis ſur une eſpece de trône, & revétus des ornemens Royaux.

Gerberge, épouſe de Loüis IV. eſt inhumée au milieu du chœur.

La Reine Frédérune, l'une des femmes de Charles le Simple qu'il épouſa le 18. Avril l'an 907. ſœur de Bono ou Bouo, Evêque de Chaalons, fut inhumée dans le chœur au bas du candelabre.

Rogénolde Comte de Rouſſy & Albrade ſon épouſe, fille de Loüis IV. & de Gerberge, ſont enterrés près du corps de cette Reine; comme auſſi Boſon, frere du Roy Rodolphe.

Buchard, Comte Anglois, fut enterré dans le chœur du côté droit; & le cœur de Robert de Lénoncourt, Archevêque de Reims, eſt au bas du grand autel.

Il y a auſſi dans le chœur, dans les collatéraux, dans les chapelles & dans le cloître pluſieurs autres ſépultures de perſonnes de diſtinction.

Le pavé du chœur de l'Egliſe de S. Remy eſt une choſe ſi belle, qu'elle mérite bien qu'on en faſſe la deſcription; Widon Tréſorier le fit faire l'an 1090. Ce pavé remplit d'un bout à l'autre le chœur, qui n'eſt pas moins long ni large que celuy de No-

tre-Dame de Paris ; il eſt aſſemblé de petites pieces de marbre, les unes en leur couleur naturelle, & les autres teintes & émaillées à la mosaïque, ſi bien rangées & maſtiquées enſemble qu'elles répréſentent une infinité de figures faites comme au pinceau. Dès l'entrée du chœur paroît la figure de David joüant de la harpe, avec ces mots près de ſa tête, REX DAVID. Entre cette figure & l'aigle, ſe voit un grand cadre au milieu duquel eſt l'image & le nom de S. Jérôme, & autour de luy les figures & les noms de tous les Prophetes, Apôtres & Evangéliſtes, qui ſont autour des livres de l'ancien & du nouveau Teſtament ; chacun ayant ſon livre figuré près de ſoy & dénommé par ſon nom, les uns répréſentés en forme de livres clos, les autres en volumes roulés à l'antique, dont les Auteurs du nouveau Teſtament tiennent le milieu, & ceux de l'ancien les extrémités.

Au côté droit du chœur ſont quatre carrés, ſéparés l'un de l'autre par de petites diſtances ; au premier deſquels ſont les quatre fleuves du Paradis terreſtre, répréſentés par des hommes verſant de l'eau de certaines cruches qu'ils tiennent ſous leurs bras, & déſignés par ces quatre noms, *Tigris*, *Euphrates*, *Jeon*, *Fiſon*. Ces quatre figures occupent les quatre coins du carré, au milieu duquel paroît une femme nuë qui tient

vanne, & eſt aſſiſe ſur un dauphin, ces mots, *Terra, mare.*
: ſecond carré eſt rempli d'un ſimple au avec un feüillage.
: troiſiéme répréſente les quatre Saiſons ınnée, avec leurs noms, *Ver, Æſtas, ımnus, Hyems*; & au milieu un hom- ſſis ſur un fleuve, avec ces mots, *Orbis*
.
ıns le quatriéme ſont répréſentés les Arts libéraux, dont les figures ſont pour ıpart cachées & couvertes des chaires Religieux : on y voit néanmoins à dé- ert ces deux mots, *Septem Artes.*
ı côté droit eſt un grand quadruple, la longueur eſt le double de la largeur, ntient deux bandes larges arrondies en :, égales l'une à l'autre & qui ſe tou- l'une l'autre. Dans la premiere bande figurés les douze mois de l'année, & la ſeconde les douze Signes du Zodia- Au milieu & comme au centre de la iere bande on voit la figure de Moïſe ſur une chaire, ſoutenant un Ange ſur le ſes genoux, avec ces mots à l'entour: *Moyſique figuras monſtrant hi proceres.* ſte ne ſe peut lire, étant caché ſous les es des Religieux ; comme auſſi ſont ertes ſous les mêmes chaires les figures Juſtice, de la Force & de la Tempé-

tance, & celles de l'Orient, de l'Occident & du Septentrion : ce que l'on juge par la figure qui répréſente une femme tenant un ſerpent, & déſignée par ce mot, *Prudentia*, & par celle d'un homme répréſentant le Midy, avec ce mot, *Meridies*.

Au milieu de la bande ronde des douze Signes ſont répréſentées les deux Ourſes marquées de leurs étoiles, l'une ayant la queuë du côté que l'autre a la tête, en la même façon qu'on les voit dépeintes ſur les globes céleſtes. Toutes ces figures & grand nombre d'autres ſont faites de pierres peintes à la moſaïque, dans un champ jaune de même ouvrage, dont les plus gros pavés n'excedent point la largeur de l'ongle, excepté quelques tombes noires & blanches, & quelques pieces rondes de jaſpe, les unes couleur de pourpre, les autres ondées de diverſes autres couleurs, qui ſont appliquées dans certains compartimens faits de pieces de marbre comme ſi c'étoit des pierres précieuſes enchaſſées en un anneau. De là montant deux pas en tirant vers le grand autel, ſe voit une autre ſorte de pavé de petites pierres de marbre, diviſées en beaux compartimens de marqueterie : & ſur les degrés de l'autel eſt le ſacrifice d'Abraham, l'échelle de Jacob, & autres hiſtoires de l'ancien Teſtament faites de même genre d'ou-

vrage,

vrage, qui veulent déſigner le S. Sacrement de l'Autel.

Cette Egliſe eſt belle & grande, mais obſcure, bâtie à l'antique; elle a néanmoins un air de grandeur; elle eſt bien ornée, & ſon tréſor mérite d'être vû.

L'on conſerve auſſi dans cette Egliſe, du ſang qui coula du côté de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt étant à la Croix: cette précieuſe relique eſt renfermée dans un reliquaire d'argent doré, qui fut tiré du tréſor de l'Empereur de Conſtantinople, comme il eſt porté par l'acte de donation qu'en fit un Prince d'Achaïe à Arnould Cotty ſon parent, Religieux de ce Monaſtere en 1224.

Cet acte eſt dans les Archives de cette Abbaïe.

Trois petites parties du bois de la vraye Croix, en trois Croix différentes, & du vétement de Notre Seigneur.

Des cheveux de la Sainte Vierge, & de ſon tombeau.

Les corps de S. Oricle & de ſes compagnons, Patrons de Senuc, ſont dans une belle châſſe.

Les corps de pluſieurs ſaints Innocens, en cinq châſſes différentes.

Le ſuaire de S. Remy, dont Grégoire de Tours fait mention; on le porte en proceſſion dans les calamités publiques.

Le corps de S. Maur martyr, tiré des catacombes de Rome par le Cardinal Antoine

Barberin, Archevêque de Reims. Il y a aussi des ossemens de plusieurs Apôtres, & quantité d'autres Reliques, qu'il seroit trop long de rapporter.

Nous parlerons encore de cette Abbaïe dans le chapitre du Gouvernement Ecclésiastique.

L'Abbaie de S. Nicaise de Reims.

L'Eglise de cette Abbaïe étoit autrefois dédiée aux saints martyrs Vital & Agricole, & fut bâtie, à ce qu'on croit, par Jovinus, natif de Reims, dont la vertu fut si estimée des Romains, qu'il fut fait Consul en l'année 367. & Général de la Cavalerie & de l'Infanterie Romaine sous le regne des fils du Grand Constantin. Ce Jovinus choisit en cette Eglise le lieu de sa sépulture, & il y fut en effet inhumé en l'année 370. Son tombeau passe pour un des plus beaux ouvrages de l'antiquité, qui soit dans toute l'Europe. Il est d'une seule pierre de marbre blanc de huit pieds & demi de longueur, de quatre & demi de largeur, & de trois & demi de hauteur. Une chasse taillée en relief y est représentée par deux grands Seigneurs à cheval, dont celuy qui paroît le plus jeune perce d'un javelot un lion furieux, lorsqu'il alloit mettre en pieces un chasseur qu'il avoit renversé par terre. On y voit aussi huit ou neuf figures à pied qui

Jovin.

La description de ce tombeau est rapportée par Tristan dans le 1. vol. de ses commentaires historiques sur les Médailles, à la suite de celles de l'Empereur Adrien.

ſont de la chaſſe ; & on y remarque auprès d'un chêne un grand ſanglier, la tête & le col d'un cerf, & un daim qui paroît être aux abois.

Cette Egliſe ayant été rebâtie en 1230. fut dédiée à S. Nicaiſe. Elle paſſe aujourd'huy pour un chef-d'œuvre d'architecture. Nous parlerons dans la ſuite plus en détail de cette Abbaïe.

L'Hôtel de Ville conſtruit en 1630. eſt fort beau ; mais il en reſte encore près de la moitié à bâtir.

Il y a à Reims une Univerſité célébre, compoſée des quatre Facultés, fondée par Charles de Lorraine, Cardinal, Archevêque de Reims, érigée en vertu des Bulles du Pape Paul III. & des Lettres Patentes du Roy Henry II. en 1547. vérifiées au Parlement de Paris. On voit au-deſſus des toitures des bâtimens un Croiſſant, qui étoit la deviſe favorite de ce Roy.

L'ame de cette deviſe favorite du Roy Henry II. étoit Donec totum impleat orbem.

Les Jeſuites y ont un beau Collége, où l'on enſeigne les Humanités, la Philoſophie & la Théologie.

On voit à Reims trois Hôpitaux grands & magnifiques ; le premier eſt pour les pauvres malades, le ſecond ſert à enfermer les pauvres mendians, & le troiſiéme eſt deſtiné pour les pauvres incurables, Il y en a un quatriéme de moindre conſidération

l'on met les pauvres orphelins ; & une maison appellée Magneux, où l'on fait travailler de pauvres filles qui y sont instruites à toutes sortes d'ouvrages.

On bat monnoye à Reims dans un Hôtel destiné à cet effet : la marque est l'S.

L'antiquité de la ville de Reims est très-certaine : ce qui paroît par les monumens qui en restent. Cette Ville étoit la Capitale d'un peuple appellé *Rémois* du temps de Jules-César & trois de ses portes retiennent encore les noms des divinités du Paganisme, qui sont les portes di Lumiere ou des Lumieres, c'est-à-dire du Soleil, de Mars, & de Cére ou Cérès.

Mars, faux dieu de la guerre.

Cérès, déesse des bleds & des biens de la terre.

Sous l'empire des Romains il y avoit à Reims un magasin d'armes & une manufacture où l'on doroit les armes Impériales : cette Ville leur étoit d'une si grande considération, qu'ils firent faire plusieurs grands & beaux chemins publics qui conduisoient de Reims dans plusieurs autres Villes de l'Empire. Il en reste encore des vestiges considérables près de Reims, & en quelques autres endroits de la Province, qui font connoître la grandeur & la magnificence de ces Maîtres du monde.

Quelques-uns croyent que cette Ville fut enfermée de murailles par les ordres de Jules César, & ils regardent cet Arc de triomphe, qui se voit encore dans la Ville près

de la porte de Mars, comme un trophée érigé à la gloire de ce Prince, lorſque ſous l'empire de ſon ſucceſſeur Auguſte on fit les grands chemins des Gaules. D'autres eſtiment que l'architecture de cet Arc de triomphe n'eſt pas ſi ancienne, & qu'il n'a été conſtruit que long-temps après, en l'honneur de l'Empereur Julien, ſurnommé l'Apoſtat, lorſqu'au retour de ſa conquête d'Allemagne il paſſa par Reims pour aller à Paris. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il a été érigé pour honorer un Empereur Romain à l'occaſion de quelque grande victoire, répréſentée par pluſieurs figures de femmes qui portent des aîles & les autres marques que l'on attribuoit à la Victoire.

On avoit couvert de terre cet Arc de triomphe : mais il a été déterré depuis juſqu'au milieu de ſa hauteur, ſçavoir l'une de ſes arcades en 1595. & les deux autres en 1667. Cet Arc de triomphe eſt d'ordre Corinthien avec des colomnes cannelées & des bas-reliefs dans les voûtes.

Sous la Lieutenance de Ville d'Henry Bachelier qui étoit le troiſiéme Lieutenant de Ville de pere en fils, & ſon fils l'a pareillement été en 1710.

L'arcade du milieu, qui eſt plus haute & plus large que les autres, a trente-cinq pieds de hauteur & quinze de largeur : on y voit une femme aſſiſe, qui tient entre ſes bras deux cornes d'abondance : ce qui ſemble marquer l'abondance du païs ; quatre enfans qui ſont auprès d'elle, marquent les

quatre ſaiſons ; & les douze mois de l'année y ſont répréſentés par douze figures.

Les deux autres arcades ont chacune trente pieds de hauteur & huit de largeur : celle qui eſt à droite répréſente Rémus & Romulus tettant une louve, aux côtés de laquelle ſont le berger Fauſtulus & la bergere Æca Laurentia. Ceux qui croyent que cet édifice a été érigé pour Jules Céſar, veulent que cet emblême n'ait ſervi que pour honorer ſon origine.

D'autres prétendent que cette emblême a été miſe pour marquer l'alliance qu'il y avoit entre la ville de Reims & celle de Rome ; & enfin il y en a qui l'attribuënt à l'alluſion de *Remy* & de *Rémus*.

La troiſiéme arcade répréſente Léda qui embraſſe Jupiter transformé en cygne, avec un Amour qui les éclaire de ſon flambeau.

Cet Arc de triomphe a ſervi de porte à la Ville juſqu'en 1545. qu'on a bâti une autre porte à côté qui a conſervé le nom de porte de Mars.

Près de cet Arc de triomphe il y a encore quelques veſtiges d'un ancien château appellé *Forum* ou *Caſtrum Cæſaris* ; & à deux cens pas de la Ville on voit les reſtes d'un Amphithéatre, nommé *les Arcives* ou *Mont Arceus*, qui ſervoit à y répréſenter des ſpectacles qu'on donnoit au peuple.

Dans une des ruës de la Ville près de l'U-

niverſité on voit auſſi quelques reſtes d'un autre Arc de triomphe qui étoit composé de trois arcades, où commençoit l'un des grands chemins des Gaules. L'arcade qui reſte a vingt-cinq pieds de haut & huit d'épaiſſeur, & eſt ornée de grandes feüilles d'acanthes : deux groſſes piles accompagnées de colomnes cannelées en ſoutiennent la voûte, au-deſſus de laquelle eſt un plat-fond quarré avec des bordures de roſes gravées à l'antique : on y voit une Vénus toute nuë aſſiſe qui embraſſe un Triton, & auprès d'eux un Cupidon avec ſes aîles étenduës. Cet Arc de triomphe ſervoit autrefois de porte, ſous le nom de porte Baſée avant l'an 1346. temps auquel la Ville fut aggrandie.

Après la funeſte journée de Poitiers, où le Roy Jean fut pris en 1356. Edoüard III. Roy d'Angleterre, qui avoit joint à ce titre celuy de Roy de France, s'étant préſenté avec ſes quatre fils à la tête d'une puiſſante armée devant la ville de Reims pour s'y faire ſacrer, les habitans luy en refuſérent les portes, & ils ſe défendirent avec tant de courage ſous la conduite de Gaucher de Châtillon leur Gouverneur, qu'ils le contraignirent de lever le ſiége le 11. Janvier 1360.

On fit en l'année 1686. une découverte aſſez curieuſe. Un valet de païſan labourant une terre à la campagne derriere l'Egliſe de

S. Nicaiſe, près du chemin qui étoit autrefois vis-à-vis d'une des portes de la Ville, qui conduiſoit au grand chemin des Romains qui eſt de ce côté-là, trouva dans la terre une pierre longue de quatre à cinq pieds, portant cette inſcription: *Julius Silvius conjugi juſſit poni.* Cette pierre couvroit une urne, ſur le couvercle de laquelle étoient écrits des caracteres Grecs, conformément à la coutume des Romains, qui poſoient leurs tombeaux ſur les grands chemins : & ayant foüillé plus bas, on y trouva une maniere de terre griſe & épaiſſe, qui pouvoit ſe conſerver long-temps en cet état, elle entouroit des os & de grands cloux avec une urne, dans laquelle étoit de la pouſſiere, qui étoit apparemment les cendres d'un corps brûlé. On trouva auſſi aux environs de cette place pluſieurs oſſemens des corps qui y avoient été inhumés dans des terres compoſées comme la premiere.

Le Pere Daniel remarque qu'en 1461. il s'émut une groſſe ſédition à Reims, dès le commencement du regne de Loüis XI. Le Roy avoit donné de belles paroles aux bourgeois de cette Ville lorſqu'il y alla ſe faire ſacrer, & leur avoit promis la diminution des impôts. Quand ils virent qu'au renouvellement des baux des Fermes des Gabelles les choſes demeuroient ſur le même

pied, ils se révoltérent contre les Collecteurs, en tuérent quelques-uns, se saisirent de leurs Registres, & les brûlérent au milieu des ruës.

Aussi-tôt que le Roy en fut averti, il envoya ordre à Collart, Seigneur de Moüy, d'assembler des troupes pour châtier les coupables: ce qu'il exécuta. Il fit pour cet effet entrer plusieurs soldats déguisés, les uns en païsans & les autres en marchands; se saisit des principaux postes de la Ville, & y introduisit ensuite l'armée composée de soldats qu'il avoit fait venir de divers quartiers. On arrêta quatre-vingt bourgeois des plus coupables, à qui le Roy, pour contenir les autres Villes, ordonna qu'on tranchât la tête: ce qui fut exécuté, & nulle autre Ville n'osa plus résister.

En 1120. Gerbert, moine d'Aurillac, Précepteur du Roy Robert, fut un des premiers qui ouvrit les Ecoles publiques à Reims, après qu'il en eut été fait Archevêque; il fut ensuite Pape sous le nom de Silvestre II.

ROCROY, *Rupes Regia.*

ROcroy est une petite Ville bien fortifiée & importante, à l'extrémité de la Champagne, dans une plaine environnée de forêts de toutes parts, & que l'on ne sçauroit

aborder que par des défilés. Elle eſt dans la contrée des Ardennes la plus proche du Hainaut ; elle eſt éloignée de la Meuſe d'environ deux lieuës & demie ; elle avoit autrefois des Seigneurs particuliers. Son territoire eſt tout-à-fait ſtérile.

Ce fut dans la plaine de Rocroy que Loüis de Bourbon, alors Duc d'Enguien & depuis Prince de Condé, fameux par ſes victoires, gagna une célébre bataille contre
1643. les Eſpagnols le 19. May de l'an 1643. ſix jours après la mort du Roy Loüis XIII. que l'on a depuis nommée *la Bataille de Rocroy*.

Dom Franciſco de Mélo, Gouverneur des Païs-Bas, voulant profiter de la conſternation où la mort du Roy avoit jetté toute la France, alla mettre le ſiége devant Rocroy ; le Duc d'Enguien, qui en voyoit l'importance, crut qu'il devoit tout hazarder pour le faire lever, & ayant pris toutes les précautions comme auroit pû faire un vieux Capitaine, il attaqua l'armée ennemie avec tant de conduite & de valeur, qu'il la défit entierement ; toute la vieille Infanterie Eſpagnole fut taillée en pieces, l'artillerie, le bagage, & plus de ſoixante drapeaux furent pris. Il y reſta plus de ſept mille des ennemis ſur la place & preſque autant de priſonniers, & le Général ne ſe ſauva qu'avec peine. Le Comte de Fuente, un des Géné-

raux Espagnols, y fut tué en donnant ses ordres pour le combat. Le fruit de cette victoire fut, outre la levée du siége de Rocroy, la prise des villes de Maubeuge, de Barlemont, d'Aimeric & de Binch que M. le Duc enleva. Thionville se rendit le 10. Aoust 1643.
après un siége de vingt-deux jours. On parlera dans le Chapitre du Gouvernement Militaire, des fortifications de Rocroy & de plusieurs autres Villes de la Généralité & Gouvernement de Champagne.

LINCHAMP prés Rocroy.

ON dira icy un mot de ce lieu, plus pour contenter la curiosité de ceux qui en ont oüy parler, que pour aucune autre utilité que puisse apporter sa description.

C'étoit autrefois un château seul & sans aucun autre habitant, plus fort par la difficulté de son abord hors de tout passage de communication, que par la bonté de ses fortifications.

L'air est si épais en cet endroit qu'on n'y voit presque jamais le soleil, & il y a du broüillard toute l'année ; il n'y croît rien du tout pour la vie, & l'on ne pourroit y demeurer long-temps en santé ; les hommes y vivoient sans commercer, & de ce qu'ils alloient chercher ou qu'on leur apportoit d'ailleurs, comme c'est l'extrémité de

la France de ce côté-là, il semble aussi que ce soit le bout du monde. Il y a eû cependant long-temps des Gouverneurs de ce château: mais il en falloit changer souvent, parce qu'ils y mouroient en peu de temps, il est à présent démoli & un lieu abandonné.

FISMES, *Fisma.*

EST une petite Ville à six lieuës de Reims sur la riviere de Vesle. Nous n'y remarquons rien de considérable, sinon qu'on y a assemblé deux Conciles dans l'Eglise de sainte Macre Martyre; le premier est du 2. Avril l'an 881. auquel Hincmar, Archevêque de Reims, présida; le second est de l'an 935. On dit qu'il y a près de Fîmes une pierre qui sert de limites au diocese de Reims, dont elle dépend, & à ceux de Laon & de Soissons. Dans le temps que la Monarchie Françoise étoit divisée en quatre Royaumes, Fîmes servoit de limites à celuy de Soissons.

CHATEAU-PORTIEN, *Castrum Portianum.*

CHâteau-Portien est une petite Ville & Château, qui porte titre de Principauté, scituée dans une contrée du Rethelois nommée Portien, sur la rivier[illegible] d'Aîne, à trois lieuës & au-dessous [illegible] un des [illegible]. Elle

étoit autrefois du domaine des Comtes de Champagne. La Ville est bâtie au pied du château qui est sur un rocher, & elle n'en est séparée que par la riviere. Cette Ville n'étoit autrefois qu'une simple Seigneurie, mouvante du Comté de Sainte-Manehould.

Par traité d'échange de l'an 1268. entre Thibault Roy de Navarre, Comte de Champagne, & Roul du Châtel en Portien, Roul transporta à ce Comte de Champagne tout le droit qu'il avoit à ce château & aux environs, & le Comte s'obligea de luy assigner des revenus à Fîmes ; ce qu'il exécuta l'année suivante.

Dit Château-Portien.

Jeanne Reine de Navarre porta au Roy Philippe le Bel, son époux, ce château, qui faisoit partie de son Comté de Champagne. Ce Roy l'érigea en Comté en faveur de Gauthier de Châtillon, Connétable de France, auquel il le donna en l'an 1303. en échange de la terre que Gauthier avoit à Châtillon sur Marne. Le Comté de Portien est demeuré à la Maison de Châtillon jusqu'en l'année 1395. que Jean de Châtillon, l'un de ses successeurs, le vendit à Loüis de France, Duc d'Orléans, qui le laissa par testament à Charles Duc d'Orléans, son fils aîné, qui ayant été pris à la bataille d'Azincourt, le revendit en 1439. à Antoine de Croüy, Sieur de Renty, pour avoir de quoy payer

ſa rançon. Philippe de Croüy ſucceda à Antoine, & mourut en 1511. Henry ſon fils & ſucceſſeur mourut en 1514. Philippe fils d'Henry mourut en 1549. Charles de Croüy, Comte de Seniguen, troiſiéme fils d'Henry, luy ſucceda; il eut un fils nommé Antoine, qui épouſa Catherine de Cleves, fille de François de Cleves, Duc de Nevers.

Le 4. Juin 1561. le Roy Charles IX. érigea Château-Portien en Principauté en faveur de ce Charles de Croüy, Comte de Seniguen, & y unit pluſieurs Terres.

Cette Principauté paſſa de cette Maiſon à celle de Gonzague en l'année 1608. & enfin en l'année 1668. elle paſſa au Duc de Mazarin.

Château-Portien a ſoutenu quatre ſiéges en fort peu de temps, ayant été pris par les Eſpagnols en 1650. & repris en la même année par l'armée du Roy. Il fut pris encore une autre fois en 1652. & repris en 1653.

VILLES DU RETHELOIS, *qui eſt la troiſiéme partie de notre diviſion.*

LE Rethelois eſt un petit païs, qui étoit autrefois un des ſept Comtés-Pairies de Champagne, érigé en Duché par Charles

IX. par ſes Lettres Patentes de 1579. vérifiées en Parlement le 4. Décembre 1581. Quoy-que dans le temps de l'acquiſition qu'en a fait le Cardinal Mazarin, on luy ait donné le nom de Mazariny, auſſi-bien qu'à la ville de Rethel, on n'a pû encore s'accoutumer de donner à ce païs d'autre nom que celuy de Rethelois, & à la Ville l'ancien nom de Rethel ; ce qui s'obſerve encore dans les Commiſſions pour les Tailles & autres ordres du Roy.

Il y a trois Villes dans le Duché de Rethelois : Rethel, Mezieres, Charleville, & le bourg d'Attigny.

RETHEL, *Rethelium.*

LA ville de Rethel ou Mazariny ſur la riviere d'Aîne, eſt fort ancienne. Ce n'étoit du temps des Romains qu'un Fort, conſtruit lorſque Jules Céſar étoit Gouverneur des Gaules, afin de s'aſſurer en cet endroit le paſſage de la riviere. On y voit encore aujourd'huy une groſſe tour conſtruite par les Romains, de laquelle relevent un grand nombre de fiefs mouvans de ce Duché. En ce temps-là les armées Romaines ne s'arrêtoient que dans des camps fortifiés, & ce lieu-là ſe nommoit toûjours *Caſtrum* ; & on appelloit en ce temps-là Rethel *Caſtrum retectum.*

Ce Duché ayant été acquis par le Cardinal Mazarin, a passé dans la Maison de la Porte, par le mariage de la niece de ce Cardinal avec le fils du feu Maréchal Duc de la Meilleraye.

On appelloit anciennement le château de Rethel *Registète*, depuis *Reteste*: dont furent successivement Seigneurs à commencer vers l'an 1200. Gauthier de Reteste, Jean, Hugues, Gauthier, & Manassés, qui furent tous des plus braves Cavaliers de leur temps. De cette Maison est sortie Jeanne, fille & unique héritiere de Jacques Comte de Rethel, laquelle épousa Loüis Comte de Flandre, auquel elle apporta ce Comté, comme il paroît par l'ancien cartulaire des Comtes de Rethelois des mois de May & de Juillet 1349. & par celuy de Nevers.

Le Comté de Rethel demeura dans la Maison de Flandre jusqu'au temps que Philippe Duc de Bourgogne, Comte de Flandre, le donna à Philippe son fils puîné; il passa ensuite à la Maison de Cleves avec le Comté de Nivernois, par le mariage d'Isabeau de Bourgogne avec un Prince de cette Maison.

Ce Comté est de très-ancienne érection; car dès le temps de Clovis S. Arnould est qualifié fils de Rogatien, Comte de Rethel: aussi les Comtes de Rethel furent reconnus en cette qualité dès l'établissement des

Comtes

Comtes de Champagne. On remarque qu'en 686. les ſept Comtes de Champagne furent établis, dont celuy de Rethel étoit le ſecond.

En l'année 449. le Rethelois ſervoit de bornes à la France de ce côté-là.

La ville de Rethel a été ſouvent priſe & repriſe.

Léopold d'Autriche, Archiduc, qui commandoit l'armée d'Eſpagne, s'en empara en 1650. & elle fut repriſe le 13. de Décembre de la même année par l'armée du Roy, commandée par le Maréchal du Preſſis-Prâlin, qui marcha enſuite au ſecours de la ville de Guiſe, dont il fit lever le ſiége que le même Prince y avoit mis. Il défit enſuite le 15. Décembre de la même année l'armée d'Eſpagne en la bataille que l'on a nommée depuis *Bataille de Rethel*, quoy-que cette action ſe fût paſſée à Sommepuy ou Sompy, qui en eſt à quatre lieuës.

Il y en a qui prétendent que le Siége de Guiſe avoit été levé dés le 2. Juillet.

Les Eſpagnols la prirent encore une autre fois en 1653. & elle fut repriſe le 9. Juillet en quatre jours par Meſſieurs de Turenne & de la Ferté.

MEZIERES, *Maceriæ.*

LA ville de Mezieres eſt ſcituée ſur la riviere de Meuſe, à huit lieuës de Rethel, dans une eſpece de preſqu'Iſle que forme cette Riviere, entre Sedan & Charleville, bâtie en partie ſur une colline & partie

dans un vallon. Elle eſt enceinte de vieilles murailles, & eſt aſſez agréable. Elle a une citadelle & d'autres fortifications, dont nous parlerons, ainſi que de toutes les autres places qui ſont fortifiées, dans le Chapitre du Gouvernement Militaire. Son paſſage la rend extrêmement importante.

Cette Ville n'a jamais été priſe : en l'année 1521. elle fut aſſiégée par une puiſſante armée de l'Empereur Charles-Quint, commandée par le Comte de Naſſau : mais après s'être morfondu plus de ſix ſemaines devant la place, il fut contraint d'en lever le ſiége par la vigoureuſe réſiſtance du fameux du Terrail, connu ſous le nom du Chevalier Bayard, qui la défendoit.

CHARLEVILLE, *Carolopolis.*

CHarleville n'eſt ſéparée de Mezieres que par un pont & une chauſſée plantée d'arbres, qui conduiſent de l'une à l'autre. Elle eſt à quatre lieuës au-deſſous de Sedan. Quoy-que cette Ville faſſe effectivement partie de la Champagne, elle appartenoit néanmoins au Duc de Mantouë, mort depuis peu d'années, & à préſent elle appartient à Madame la Ducheſſe de Bourbon. Ce Duc y avoit ſes Officiers & un Conſeil ſouverain pour y rendre la Juſtice, & qui exerçoient tous les autres actes de ſouveraineté.

C'eſt en effet une Principauté ſouveraine, autrefois connuë ſous le nom de Souveraineté d'Arches, qui n'étoit qu'un petit bourg où Charles de Gonzague, Duc de Nevers & depuis de Mantouë, fit conſtruire en l'année 1606. une Ville à laquelle il donna ſon nom, qui eſt très-belle & très-regulierement bâtie. Elle conſiſte en quatre ruës principales, fort larges & fort longues, traverſées d'un grand nombre d'autres, & toutes tirées au cordeau. Les maiſons de ces quatre grandes ruës & qui y ſont face, ſont faites en forme de pavillons converts d'ardoiſes, de même ſtructure & de hauteur égale, toutes bâties de briques, & les encoignûres de belles pierres de taille. Toutes ces ruës aboutiſſent à une grande place quarrée, nommée la Place Ducale, qui eſt au milieu de la Ville, bâtie en forme de galleries & arcades tout autour, telles que ſont celles de la Place Royale de Paris, mais plus grandes & plus dégagés. Le Palais du Prince, qui n'eſt que commencé & élevé ſeulement à la hauter de quatre toiſes, fait face au milieu.

Il y a une très-belle fontaine au milieu de la place, toute bâtie de marbre, compoſée de quatre carrés chacun de vingt-quatre pieds de face, & entre chaque carré un ovale de dix-huit pieds qui s'avance en dehors avec un piedeſtal au milieu qui ſoutient une groſſe

boule comblée d'une fleur de lys, qui y a été plantée long-temps après que la Ville fut bâtie ; de cette boule sortent quatre tuyaux qui jettent continuellement de l'eau.

Cette Ville avoit été fortifiée par l'ordre du Prince de huit bastions & de deux demi-lunes : & quoy-qu'ils servissent plutôt d'ornement à la place, que de véritables fortifications, le Roy Loüis XIII. jugea néanmoins à propos de faire bâtir tout auprès une petite citadelle sur une hauteur nommée le Mont-Olympe, de l'autre côté de la riviere de Meuse, dépendante de la Prevôté de Château-Regnauld qui est au Roy, & qui est une petite Ville avec titre de Principauté.

Cette citadelle, qui fut commencée en 1637. & qui commandoit à Charleville, étoit composée de cinq petits bastions & de cinq petites demi-lunes avec des fossés autour, & son canon portoit jusqu'à Mezieres ; de maniere que ces trois places, Mezieres, Charleville & le Mont-Olympe sembloient n'en faire qu'une : de sorte qu'il paroissoit très-difficile de les attaquer toutes ensemble, à cause de la prodigieuse étenduë qu'il auroit fallu donner aux lignes de circonvallation, & des tours & retours que fait en cet endroit la riviere de Meuse. Cependant quoy-que Charleville fût sous la protection du Roy, qu'il y établit un Gouver-

neur & les Officiers Majors, & qu'il y eût des troupes aussi-bien qu'à Mezieres & au Mont-Olympe, Sa Majesté n'a pas laissé de faire démollir en 1687. les fortifications de Charleville & de Mont-Olympe ; & il n'y a plus pour toutes fortifications à Charleville qu'une simple muraille, où le Roy continuë toûjours d'envoyer pendant l'hiver des troupes qui y reçoivent les ordres du Gouverneur & du Commandant de Mezieres. On voit proche du Mont-Olympe les ruines d'un vieux château, qu'on croit avoir été autrefois un temple des Payens.

ATTIGNY, *Attiniacum.*

QUoy-qu'Attigny ne soit qu'un Bourg sur la riviere d'Aîne au-dessus de Rethel, ce nom est trop célébre dans l'Histoire de France, pour n'en rien dire dans ces Mémoires.

Ce Bourg est le principal lieu d'une petite contrée de Champagne, appellée *la vallée de Bourg*, qui contient l'espace de terre qui est en cet endroit-là entre l'Aîne & la Meuse.

Clovis II. en l'année 647. y fit bâtir un fort beau Palais, qui fut appellé *le Palais d'Attigny.* Il alloit souvent en ce lieu, que la beauté de sa situation rendoit très-agréable. Les Rois de la seconde Race y ont souvent tenu

des assemblées & des Parlemens.

Chilpéric y faisoit son plus ordinaire séjour. Ce fut en ce Palais que Charles & Lothaire conclurent la paix entr'eux l'an 854. Et ce fut dans ce même lieu que le Roy Pepin le Bref forma le dessein de faire la guerre à Gaïfre, qui s'étoit révolté en Aquitaine. En 771. Charlemagne y passa les fêtes de Noël, & en 780. il y retourna après avoir vaincu les Saxons, & il amena avec luy leurs Princes Witikind & Albion, qui y reçurent le Bâtême.

LA CASSINE étoit encore en l'année 1697. une Maison de plaisance des plus belles & des plus grandes de tout le Royaume, scituée sur la petite riviere de Bar, entre Attigny & Donchery. Elle appartenoit en 1620. à François Gonzague, Duc de Nevers & depuis Duc de Mantouë, acquise dans la suite par le Cardinal Mazarin, qui la donna à sa niece épouse du Duc de Mazarin. Cette Maison étoit bâtie à l'Italienne, vitrée de toutes parts, comme si elle n'eût pas été en pleine campagne, au milieu de plusieurs jardins qui répondoient à la magnificence des bâtimens. Mais d'un si pompeux édifice il ne reste plus que des cendres & des ruines par un incendie arrivé en 1697.

DONCHERY est une petite Ville située sur la Meuse ; le Roy Loüis XIV. l'a fait fer-

mer de murailles & de demi-baſtions. Son pont étoit un paſſage important: il fut démolli en l'année 1676.

VILLES DU PERTHOIS, qui eſt la quatriéme partie de notre diviſion.

IL n'y a dans cette partie de la Champagne que deux Villes, qui ſont Vitry le François & Saint-Dizier.

VITRY LE FRANCOIS,
Victoriacum Francicum.

EST une Ville ſituée dans une belle plaine ſur la riviere de Marne, à ſept lieuës de Chaalons en remontant vers ſa ſource. Elle eſt appellée Vitry le François, parce que le Roy François I. la fit bâtir à une demi-lieuë d'une autre Ville nommée Vitry en Perthois, qui fut brûlée par les troupes de l'Empereur Charles-Quint en 1544. où il ne reſte plus qu'un Village que l'on nomme préſentement Vitry le Brûlé, & les ruines d'un Château dont relevent ſix-vingt fiefs mouvans du domaine du Roy. Cette Ville ruinée eſt ſituée ſur la riviere de Saulx qui la traverſoit. Elle portoit le titre de Comté, & les Comtes du Perthois y faiſoient leur réſidence. Gregoire de Tours dit

M. de Saligny, sçavant Commentateur de la Coutume de Vitry, prétend que cette Ville a été bâtie environ 500. ans après le déluge.

que cette Ville avoit été bâtie par Carkon, qui la nomma de son nom *Carkonne*, & y établit sa demeure, & les Comtes de Perthes y ont fait leur résidence.

Les Romains s'étant rendus maîtres des Gaules, rebâtirent & augmentérent la ville de Carkonia, où la Légion *Victrix* ou Victorieuse eut son quartier, & ils la nommérent *Victoria, à legione victrice*, que l'on dit à présent Vitry.

L'Eglise de la Paroisse fut dédiée à saint Memie, premier Evêque de Chaalons. Le Roy Robert fit bâtir cette Eglise magnifiquement; dont on peut encore juger par les restes.

On tient par tradition que ce Roy y a porté la chappe pendant le service divin. D'autres prétendent qu'elle a été bâtie par les Comtes de Champagne, ainsi que l'Eglise Collégiale de Notre-Dame, les Eglises des Prieurés de sainte Geneviéve, de saint Thibault & de sainte Croix, la Léproserie & l'Abbaie de S. Jacques.

La ville de Perthes, capitale de ce Comté, a été brûlée & ses murailles ruinées par les Huns, & n'est aujourd'huy qu'un Village.

Le plus ancien des Comtes du Perthois, dont on ait connoissance, est Signaze, pere de sainte Manehould & de six autres filles toutes saintes, qui furent converties à la foy Chrétienne par S. Alpin, huitiéme Evêque de Chaalons.

Mondéric un de ses successeurs, à qui Grégoire de Tours a donné le titre de Roy de Perthes, qui étoit mal intentionné contre le Roy Théodoric son cousin, s'étant jetté dans cette Ville, y fut assiégé & tué, comme nous l'avons dit page 12. & 13. de ces Mémoires. Ce Comté est venu ensuite dans la Maison des Comtes de Champagne ; & le château de ce lieu étoit une de leurs Maisons de plaisance. Ce païs est un des plus agréables du Royaume, rempli d'une infinité de bocages, de fontaines, de rivieres, de châteaux, de villages, de bois, de prés, de vignes, & auquel rien ne manque de ce qui peut contribuer aux plaisirs de la vie.

Mondéric étoit impétueux & téméraire.

Ce Château fut bâti par les Romains sur la crouppe de la montagne.

On voit au milieu de la place publique de Vitry le Brûlé une Croix de pierre, qui y fut mise pour conserver la mémoire de l'endroit-même où furent brûlés les corps dont nous allons parler. Cet événement est rapporté en l'an 1317.

Les Juifs, qui avoient une Synagogue en cette Ville, résolurent d'empoisonner tous les puits & les fontaines, pour faire mourir tous les Chrétiens. La trahison fut découverte, & les traîtres emprisonnés au nombre de quarante, qui résolurent de se faire mourir dans la prison pour éviter l'horreur du supplice, & un jeune homme tua tous les autres, & fit des cordages du linge des morts

pour se couler en bas de la prison : mais il fut arrêté par une grille de fer qui luy cassa la cuisse, & fut brûlé vif avec tous les corps des autres, au même endroit où cette Croix fut élevée.

M de Saligny.

On a découvert en l'année 1656. l'endroit qui servoit de cimetiere à cette Légion Romaine, dite *Victrix* ou Victorieuse, dont nous venons de parler, qui donna son nom à cette ancienne ville de Vitry le Brûlé, où ils demeurérent en garnison, ainsi que dans les Villages circonvoisins. Ce cimetiere fut découvert en faisant un nouveau vignoble à cent pas des ramparts de Vitry le François : il étoit sur la riviere de Marne, selon la coutume de ce temps-là d'inhumer les corps auprès du courant des eaux, pour montrer que la vie passe & coule de même. On en tira quantité de tombeaux de pierre, dans lesquels on trouva des haches Romaines, des javelots, des dagues, des lampes, & des vaisseaux servant aux liqueurs aromatiques. Il y avoit dans l'un de ces sépulchres les ossemens de deux corps, & ces lettres Romaines sur le flanc, CENSORINI C. R.

Cimetiere des Romains.

Tombeau de Censorinus.

Monsieur de Saligny dit qu'il a recouvré une médaille où d'un côté l'on voit le visage de l'Empereur Gratien, & au revers un homme d'armes relevant une vierge, avec ces mots à l'entour, *Reipublicæ renovatio.*

Nous avons dit qu'en 1544. les troupes de Charles-Quint brûlérent & ruinérent cette Ville. Ce qui arriva parce que le Seigneur de Brissac qui y étoit logé, incommodoit les fourageurs de l'armée de l'Empereur qu'il commandoit en personne devant Saint-Dizier. Brissac avoit abandonné cette Ville qui ne valoit rien, & s'étoit retiré avec ses troupes à Chaalons. Dupleix.

Le Roy François I. donna son nom & sa devise pour armes à la ville de Vitry le François, dans laquelle la plûpart des habitans de Vitry le Brûlé établirent leur demeure. Ce Roy y transféra toutes les Jurisdictions qui étoient à Vitry le Brûlé, qui tiennent aujourd'huy leurs séances dans le Palais que le Roy Henry II. y a fait bâtir sur la grande place, dans lequel est aussi la Chambre de l'Hôtel de Ville.

Sa devise étoit une Salamandre entre des flammes avec ces mots, Nutrisco & extinguo.

Cette Ville est quarrée, d'une grandeur médiocre, bâtie sur une petite éminence d'une plaine qui va en pente en descendant imperceptiblement sur la riviere de Marne. Elle est aujourd'huy très-peuplée, & fait un très-gros commerce particulierement en grains: ce qui la rend très-riche.

M. de Saligny dans son commentaire sur la Coutume.

Elle est fermée de terrasses avec huit bastions Royaux, mais bastions sans massonnerie, entourrés de fossés d'eau vive, dans l'un desquels est le Convent des Recollets.

Cette Ville eſt propre & bien bâtie, quoyque les maiſons n'y ſoient preſque toutes que de bois. Ses ruës ſont belles & larges pour la plûpart. Le place qui eſt au centre, eſt une des plus ſpacieuſes qui ſoient en aucune autre Ville, ſur laquelle eſt la Paroiſſe, qui eſt auſſi une Egliſe Collégiale dédiée à Notre-Dame, que le Roy Henry II. y fit bâtir ſeulement de bois : mais il la dotta dans l'intention que ſes revenus ſeroient employés, après les charges acquittées, à en bâtir une de pierre, qui eſt à préſent fort avancée. Ce même Roy fit auſſi bâtir la halle dans l'endroit deſtiné pour les marchés, qui eſt une des plus grandes, des mieux bâties & des plus commodes.

On peut dire ſans exaggération que la plus grande partie des perſonnes de Vitry ont beaucoup d'eſprit, & qu'un grand nombre donnent des marques d'une profonde érudition.

Il y a eû autrefois une citadelle à Vitry, qui étoit derriere le Convent des Recollets, qui a été détruite pour des raiſons d'Etat, & dont on voit encore quelques reſtes.

SAINT-DIZIER,
Fanum ſancti Deſiderii.

CEtte Ville eſt comme Vitry, ſcituée dans une plaine ſur la riviere de Mar-

ne, à ſix lieuës de Vitry toûjours en remontant vers ſa ſource : & bien-que quelques Géographes l'ayent placée dans le Vallage, il eſt néanmoins certain qu'elle eſt dans le Perthois, & que le Vallage ne commence qu'au-de-là de cette Ville.

Elle n'a rien de conſidérable que le ſiége qu'elle ſoutint en 1544. contre l'Empereur Charles-Quint en perſonne. Le Comte de Sancerre défendit cette place avec beaucoup de valeur, & il ne la rendit qu'après ſix ſemaines de tranchée ouverte, après en avoir reçû le conſentement du Roy, & repouſſé les ennemis en pluſieurs aſſauts, à l'un deſquels le Prince d'Orange, l'un des principaux chefs de l'armée Impériale, fut tué. Il y a un château, au-deſſus de la porte duquel ſont les armes d'Angleterre.

Il ſe fait à Saint-Dizier un aſſez grand commerce de fer, provenant des mines qui ſont aux environs. C'eſt-là auſſi où on conſtruit preſque tous les batteaux qui flottent ſur la Marne.

On ne doit point oublier de dire icy un mot du bourg de Sermaize, qui eſt ſitué ſur la riviere de Saulx, à trois lieuës de Saint-Dizier, & à quatre lieuës de Vitry & de Bar le Duc; proche duquel il y a une fontaine d'eaux minérales froides, qui ont entr'autres vertus ſpécifiques, celle de guerir

ou du moins de soulager considérablement les personnes qui sont attaquées de la gravelle. Elles contiennent une quantité considérable de vitriol, peu de fer, & du souffre. J'ay parlé de ces eaux dans le Traité que j'ay donné au public des Eaux minérales d'Attancourt. On prétend qu'il y avoit autrefois un lieu propre pour se baigner, qui est démoli faute d'avoir été entretenu.

VILLES DU VALLAGE, qui est la cinquiéme partie de notre division.

JOINVILLE, *Jovis Villa.*

CEtte Ville est la principale de ce canton de la Champagne, appellé Vallage, à cause des vallées dont il est rempli. Elle est sur la même riviere de Marne à six lieuës de Saint-Dizier en remontant, au pied d'une haute montagne, sur l'angle de laquelle est un grand & magnifique Château, où les Ducs de Guise, Princes de Joinville, de la Maison de Lorraine, venoient assez souvent prendre l'air dans la belle saison. Ce fut dans ce Château (si nous en croyons Belleforêt & du Chêne) qu'en l'année 1584. fut concluë cette fameuse Ligue qui fit tant de bruit dans la suite.

Cette Ville eſt, dit-on, auſſi ancienne que le Dieu Janus: ce qui luy a fait donner par quelques-uns le nom de *Jani Villa*, d'autres ont crû qu'elle étoit redevable de ſa fondation à Junon, & à cauſe de cela l'ont nommée *Junonis Villa* ou *Junopolis*. Enfin d'autres marquent le temps qu'elle a été bâtie dans un ſiécle bien plus proche de celuy où nous vivons, puiſqu'ils l'attribuënt à Etienne de Broyes, Seigneur Champenois, qui vivoit dans l'onziéme ſiécle, & qui avoit fait bâtir (à ce qu'ils aſſurent) ce Château en l'année 1000. Ils diſent que l'avantage de ſa ſituation attira des habitans au pied de la montagne, où il ſe forma un bourg, que l'on dit avoir été fermé de murailles par les ordres du Roy Loüis le Gros, & que dans la ſuite ce bourg eſt devenu une Ville d'une aſſez raiſonnable étenduë. C'a été le ſentiment du Cardinal de Lorraine. Ce Prince, qui avoit pris naiſſance en ce Château, l'a nommé *Joannis Villa*, comme il ſe voit dans les Bulles & Chartres qu'il a obtenuës en faveur de Joinville: mais ſans vouloir combattre le ſentiment d'un ſi grand Homme, il ſemble que l'opinion la mieux fondée eſt celle de ceux qui en donnent l'établiſſement à Jovin, Colonel Général de la Cavalerie & de l'Infanterie Romaine, & Lieutenant de Valentinien, Empereur d'Oc-

cident, (dont nous avons parlé dans la description de la ville de Reims) qui fit bâtir en cet endroit l'an 369. une tour ou forteresse, à laquelle il donna son nom, & de laquelle on voit encore aujourd'huy les ruines: ce qui a fait que plusieurs Autheurs luy ont donné le nom de *Jovini Villa.* Et quoy-que les habitans du païs croyent par tradition que l'Eglise de Notre-Dame de Joinville a été autrefois consacrée à Jupiter, & qu'ils appellent à cause de cela cette Ville *Jovis Villa :* il y a néanmoins apparence que l'on a confondu ces deux noms de *Jovin*, & de *Jupiter* qui a au génitif *Jovis*, y ayant assez de rapport entre ces deux mots ; & que cette Eglise avoit été véritablement consacrée à l'honneur de Jovin-même, que S. Remy qualifie *saint* dans son testament, & dont on voit la statuë & celle de sa femme au grand portail avec les ornemens Impériaux dont il fut honoré, suivant le sentiment de plusieurs Autheurs. Quoy qu'il en soit, ce qui est de certain, c'est que Joinville fut une ancienne Baronnie érigée par Eustache de Boulogne, qui épousa Idam, sœur de Godefroy Struma, de laquelle il eut Godefroy de Boulogne, Eustache qui fut Comte du Boulonnois, & Guillaume qui eut la Seigneurie de Joinville, pour lors érigée en Baronnie.

Guillaume

Guillaume eut pour fils Etienne, qui avoit épousé Marie, Comtesse de Joigny, qui eurent pour fils Geoffroy I. du nom, Comte de Joigny & Baron de Joinville, Seigneur de Vaucouleurs, qui fonda le Prieuré de Joigny en 1060. & mourut le 25. Janvier 1081.

Geoffroy II. Baron de Joinville, Seigneur de Vaucouleurs, mourut en l'an 1100. & eut pour successeur Roger, mort en 1130. auquel succeda

Geoffroy III. Sénéchal de Champagne, qui fonda plusieurs Eglises; sçavoir, le Val-dône, Prieuré de Religieuses; les Hermites des bons Hommes, ordre de Grammont; l'Abbaïe de Janvilliers, ordre de Prémontré; & l'Eglise Collegiale de saint Laurent de Joinville.

Ces Religieuses ont été transferées à Charenton en 1702.

Geoffroy IV. Sénéchal de Champagne, luy succeda, & mourut en 1191. & eut pour successeur Simon, Sénéchal de Champagne, qui mourut l'an 1233. il accorda au Chapitre de S. Laurent le droit de nommer aux Prébendes de ce Chapitre: ce qu'il fit du consentement de Guillaume de Joinville son frere, qui fut le soixante-deuxiéme Evêque de Langres & depuis le cinquante-troisiéme Archevêque de Reims, auquel le Pape Honorius III. écrivit une décrétale. Ce Prélat mourut en la guerre contre les Albigeois l'an 1226.

Jean, dit le Sire de Joinville, Sénéchal de Champagne, Conſeiller & Auteur de l'Hiſtoire du Roy S. Loüis, né en l'an 1224. & décédé l'an 1319. ſucceda à Simon, & épouſa Alix de Grandpré, & depuis Alix de Rinel, & eut pour ſucceſſeur

Anceau de Joinville & de Rinel, Sénéchal de Champagne, qui épouſa Laure de Sarrebruche, & depuis Marguerite de Vaudémont. Son ſucceſſeur fut

Henry V. du nom, Comte de Vaudémont, Sénéchal de Champagne, qui épouſa Marie de Luxembourg ; & luy ſucceda

Marguerite, Comteſſe de Vaudémont, Dame de Joinville, qui mourut en 1416. Elle fut mariée trois fois : la premiere fois à Jean de Bourgogne, Seigneur de Montagu ; la ſeconde, à Pierre, Comte de Geneve ; & la troiſiéme à Ferry de Lorraine, Seigneur de Rumigny, fils puîné du Duc Jean de Lorraine.

Antoine de Lorraine, Comte de Vaudémont, Seigneur de Rumigny, Sénéchal de Champagne, luy ſucceda à la Baronnie de Joinville, il épouſa Marie d'Harcourt, il eut pour ſucceſſeur

Ferry de Lorraine, II. du nom, Comte de Vaudémont & de Rumigny, Sénéchal de Champagne, qui épouſa Yolande d'Anjou, & ſon ſucceſſeur fut

René, Duc de Lorraine & de Bar, Marquis du Pont, & Sénéchal de Champagne, qui fut marié à Philippote de Gueldre, il eut pour ſucceſſeur

Claude de Lorraine, premier Duc de Guiſe, en faveur de qui François I. l'érigea en Duché l'an 1528. Il fut le dernier Baron de Joinville, & épouſa Antoinette de Bourbon le 12. Juillet 1513. il mourut le 22. Avril 1550. & Antoinette de Bourbon mourut le 22. Janvier 1583. ſon ſucceſſeur fut

François de Lorraine, Duc de Guiſe, en faveur de qui le Roy Henry II. érigea en Principauté la Baronnie de Joinville en l'année 1552. Il épouſa Anne d'Eſte, & fut tué au ſiége d'Orléans le 24. Février 1562. par Jean Poltrot, Huguenot.

Il eut pour ſucceſſeur en cette Principauté Henry, Duc de Guiſe, tué aux Etats de Blois avec Loüis Cardinal ſon frere.

Charles, Duc de Guiſe, fut ſon ſucceſſeur Prince de Joinville; il épouſa en 1611. Henriette-Catherine de Joyeuſe, veuve d'Henry, Duc de Montpenſier, & mourut en 1642. Il eut de ce mariage François, Prince de Joinville, mort l'an 1639. Henry II. Duc de Guiſe, mort en 1664. Loüis, Duc de Joyeuſe & Prince de Joinville, qui épouſa l'an 1649. à Toulon Françoiſe-Marie de Valois, fille du Comte d'Alais; il

mourut à Paris le 27. Septembre 1654. d'une blessure qu'il avoit reçûë au siége d'Arras, & il eut pour successeur en la Principauté de Joinville son fils

Loüis-Joseph, Duc de Guise, de Joyeuse & d'Angoulême, né en 1650. qui épousa en 1667. Elisabeth d'Orléans, fille puînée de Gaston de France, Duc d'Orléans, & de Marguerite de Lorraine; il mourut de la petite verolle à Paris le 30. Juillet 1671. Son fils François-Joseph de Lorraine, Duc de Guise, né le 28. Aoust 1670. luy succeda, mais il mourut le 16. Mars 1675. & par cette mort la Principauté de Joinville passa à Marie de Lorraine, sa tante, connuë sous le nom de Mademoiselle de Guise, & qui étoit fille de Loüis, Duc de Joyeuse & de la Comtesse d'Alais, dont nous avons parlé; après la mort de laquelle arrivée à Paris en 1688. elle passa à Mademoiselle d'Orléans, & après son décès à Philippe de France, Duc d'Orléans, frere unique du Roy Loüis le Grand, ce Prince étant mort le 6. Juin 1701. cette Principauté a été devoluë à Philippe, Duc d'Orléans son fils, aujourd'huy Régent du Royaume.

Le dernier jour de Juin 1541. Charles-Quint chagrin de la perte qu'il avoit faite du Prince d'Orange qui avoit été tué au siége de Saint-Dizier, prit Joinville, qu'il

fit presque entierement brûler : mais cette Ville fut depuis rebâtie par les soins de Claude de Lorraine ; alors Baron de Joinville, par l'ordre du Roy François I. qui accorda à ses habitans de beaux privileges.

Henry de Lorraine, Evêque Metz, se fit le premier Chevalier du Jardin de l'Arquebuze de Joinville, qu'il avoit donné aux habitans.

Dans l'Eglise du Château de Joinville l'on voit les magnifiques tombeaux des Ducs de Guise, dont nous parlerons dans la suite de ces Mémoires.

On voit auprès de la Ville un Jardin assez beau, accompagné d'une Maison de plaisance, bâtie par l'un des Ducs de ce nom.

Il y a à deux lieuës de Joinville un Village nommé Blécourt, dont l'Eglise n'étoit autrefois qu'une Chapelle dediée à la Sainte Vierge ; quelques Historiens écrivent que le Roy Dagobert étant attaqué d'une fiévre maligne, dans le temps que les Esclavons entroient dans son Royaume, ce Prince fit vœu que s'il recouvroit la santé, il feroit bâtir une belle Eglise au lieu où étoit cette Chapelle : il obtint sa guerison, exécuta son vœu, & en chargea un Architecte nommé Walbert. Quoy qu'il en soit, on voit encore aujourd'huy des restes curieux de l'architecture gothique de ce temps-là. On y remarque autour de la nef une galerie

Les Esclavons aiment la guerre.

ſourde, ornée de piliers en forme de periſtiles ; au bas du chœur à main droite eſt un gros pilier de pierre de trois pieds de haut ſur ſix de circonférence, qui portoit un baſſin de cuivre ſervant de piſcine, que Dagobert avoit donné, qui ne ſe voit plus. Jean, Sire de Joinville, avant ſon départ pour la Terre ſainte donna à cette Egliſe un vitrage où étoit peinte l'Hiſtoire de la ſainte Vierge, dont on voit des reſtes dans le Preſbytere.

BAR SUR AUBE,
Barium ad Albulam.

CEtte Ville, qui porte le titre de Comté, eſt ainſi nommée pour être ſcituée ſur la riviere d'Aube, qui fait en cet endroit un canal naturel de plus de cinq cens pieds de long ſur ſix-vingt de large.

Elle eſt une des plus anciennes de la Province, & quelques-uns prétendent qu'elle a été fondée par le Roy Bardus, qu'ils diſent avoir été le cinquiéme Roy des Gaulois.

On dit qu'Attila prit & ſaccagea cette Ville, & y fit mourir ſainte Germaine, qui avoit fait bâtir elle-même l'Egliſe qui porte aujourd'huy ſon nom, & où ſon corps a été mis dans une châſſe.

Cette Ville étoit du domaine de la Couronne ſous les deux premieres Races de nos Rois ; elle commença néanmoins d'avoir

des Comtes particuliers ſous les Rois de la ſeconde Race, & elle fut réünie à la Couronne avec le reſte de la Champagne.

Il eſt à préſumer que cette Ville étoit autrefois fort conſidérable, puiſqu'elle avoit quatre foires franches pendant l'année, & qu'il y avoit des quartiers ſéparés les uns des autres, & deſtinés aux Allemans, aux Hollandois, aux Lorrains, & aux habitans de la Principauté d'Orange : les Juifs y avoient auſſi leur canton, dans lequel étoit leur Synagogue.

On voit encore ſur une petite montagne près de la Ville, où eſt l'Egliſe du Prieuré de ſainte Germaine, les veſtiges d'un château, qu'on dit avoir été ruiné par les Vandales, où l'on remarque des doubles foſſés, qui, bien-qu'à demi comblés, paroiſſent avoir été très-profonds. Sur la pointe de la montagne eſt un petit endroit eſcarpé, que l'on appelle encore aujourd'huy le Châtelet, qui commandoit tout le païs, & qui ſervoit, ainſi qu'on le prétend, pour tenir les étrangers dans leur devoir pendant les foires.

D'autres croyent avec plus de vrayſemblance que ſur cette montagne étoit une Ville nommée Florence; & en effet ſon enceinte, qui eſt fort grande, ſemble avoir été plutôt celle d'une Ville que d'un Château.

On voit près de ce lieu un ancien tombeau, sous lequel on prétend qu'un Préfet des Romains a été inhumé ; & de fait il est construit en la maniere dont ils avoient accoutumé d'enterrer les grands hommes de leur nation.

La ville de Bar sur Aube est présentement fort petite ; il y a deux magasins flanqués de deux tours : trois portes, deux desquelles sont soutenuës de deux tours chacune ; il y a encore autour de la place vingt-quatre tours, qui ont chacune trois toises & demie de diametre dans œuvre, avec un rampart & des murailles, qui furent rebâties à neuf il y a environ trois cens ans.

Il y avoit autrefois dans Bar sur Aube un Château, qui servoit de passage aux Comtes de Champagne quand ils alloient de Troyes à la chasse dans le Bassigny. Il fut ruiné à la fin des guerres des Ducs de Bourgogne : il n'en reste aucuns vestiges qu'une hauteur appellée la Motte. Peu de temps auparavant le Roy Philippe le Long ayant vendu le Comté de Bar sur Aube, les habitans se rachetérent, afin de se conserver le titre de Ville Royale, elle fut réünie à la Couronne, avec cette condition registrée en la Chambre des Comptes, que les Rois de France ne la pourroient plus vendre ni aliéner.

Il croît aux environs de Bar sur Aube des vins qui sont assez bons.

ARCIES SUR AUBE, *Arciaca.*

ON a crû qu'il étoit à propos de dire quelque chose d'Arcies sur Aube, qui étoit autrefois une bonne Ville sur la riviere d'Aube, & est maintenant un Bourg situé sur un petit tertre en descendant à cette riviere. Elle se trouve dans les Cartes de Ptolomée & dans l'Itinéraire d'Antonin. Hilduin est appellé par Pithou, *Comes Arciacensis Campaniæ*, Comte de la Champagne d'Arcies.

En l'année 456. après qu'Attila se fut retiré, il y eut une grande famine, qui obligea sainte Geneviéve de venir en Champagne y chercher des bleds. Elle en fit provision à Troyes & à Arcies sur Aube, & les fit conduire à Paris sur les rivieres de Seine & d'Aube: elle en fit mener onze batteaux d'Arcies seul ; ce qui marque que c'étoit alors une Ville considérable.

WASSY, *Vasseium.*

PEtite Ville située au milieu du Vallage, sur une petite Riviere appellée la Blaise, qui prend sa source au village de Blaise à l'entrée du Vallage, & se va décharger dans la Marne au-dessus du Bourg de l'Arzicourt. Elle n'a qu'onze li euës de cours.

Entre l zicour le Vi de Bl

Cette Ville est assez ancienne, & du do-

maine du Roy. Elle n'a rien de remarquable que le souvenir de cette action que les gens de la Religion P. R. ont appellée *le Massacre de Wassy* : que nos Histoires décrivent avec toutes ses circonstances.

A une demi-lieuë de Wassy on trouve le village d'Attancourt, situé dans une prairie sur la même riviere de Blaise, où il y a des Eaux Minérales froides, & très-bonnes pour la guerison de beaucoup de maladies, dont j'ay donné un Traité au public en 1696.

A une lieuë de Wassy il y a un Village nommé Vallerez, sur une petite hauteur remplie de belles sources d'eau vive; ce lieu est très-propre pour y bâtir une forteresse; & en effet on y en marqua une de l'ordre du Roy François I. qui avoit fait examiner le lieu, mais ce dessein ne fut pas exécuté.

VILLES DU BASSIGNY, qui est la sixiéme partie de notre division.

LANGRES, *Lingones.*

LAngres est une Ville Episcopale, dont l'Evêque est Duc & Pair de France. Elle est située entre la Lorraine & le Duché de Bourgogne, sur une montagne que l'on dit

être des plus hautes du Royaume, avec d'autant plus d'apparence qu'il y a plusieurs Rivieres qui y prennent leurs sources, ou dans son voisinage.

Cette Ville est de figure presque ovale, d'environ trois quarts de lieuë de circuit.

Elle est sans contredit l'une des plus anciennes du Royaume ; & quelques-uns prétendent qu'elle est une des premieres que les hommes bâtirent après le déluge, lorsqu'ils furent en assez grand nombre pour se répandre dans les endroits de la terre qu'ils voulurent choisir pour leur habitation.

Du temps de Jules César elle étoit la Capitale d'un peuple nommé *Lingones*. Tous les Auteurs qui ont écrit l'Histoire Romaine, parlent avantageusement de la ville de Langres, & particulierement César dans ses Commentaires, Tite-Live, & Corneille Tacite. Ils parlent des conquêtes que les habitans de ce païs firent en Italie sous la conduite de Ségovere, ancien Capitaine des Gaulois, environ l'an 164. après Rome bâtie. Le même Tacite dit que ceux de Langres furent honorés par l'Empereur Otho[n] du titre de Citoyens Romains. Le gra[nd] Constantin étant en cette Ville, en s[ortit] pour aller combattre les Allemans qui ét[oient] venus jusques-là pour luy faire la guerr[e,] les défit, & il en demeura un grand n[om]bre sur la place.

La ville de Langres, aussi-bien que quantité d'autres Villes, a été sujette à diverses révolutions ; elle fut envelopée dans le malheur où tombérent la plupart des Villes de France où Attila passa, elle fut prise & brûlée, & après avoir été rétablie elle éprouva le même sort dans le temps de l'irruption des Vandales, qui massacrérent saint Dizier son Evêque, l'an de Jesus-Christ 407. Elle fut rebâtie peu de temps après. Pierre le Vénérable luy donna le nom de *nobilis, magna & famosa.* L'Evêque & son Chapitre en sont Seigneurs spirituels & temporels.

Langres n'étoit autrefois qu'un Comté, lequel après sa rëünion à la Couronne, fut érigé en Duché à la poursuite de Gauthier, Evêque de Langres, oncle de Hugues III. Duc de Bourgogne, par le Roy Loüis VII. en l'année 1179. Hugues l'avoit acquise d'Henry, Duc de Bar, & il la donna à Gauthier en échange du domaine de Dijon.

L'Eglise Cathédrale, qui étoit autrefois dédiée à S. Jean l'Evangéliste, l'est présentement à S. Mammès Martyr. Elle a été fondée par Paulin, septiéme Evêque de Langres, parent de l'Empereur Gratian, des deniers de cet Empereur. Le chœur, dont l'architecture est très-belle, est construit d'une maniere toute singuliere. Il est soutenu tout

autour par des colomnes de pierres fusibles, d'ordre Corinthien, qui ont deux pieds de diamétre, & portent une frise à feüillages. On tient que ce chœur faisoit partie d'un temple dédié à quelque divinité fabuleuse de l'antiquité.

Devant le grand autel il y a un tombeau de bronze, sous lequel on dit que furent enterrés les corps des trois Israëlites compagnons de Daniel, qui y furent apportés de Constantinople en l'an 490. sous le regne de l'Empereur Zenon; une lampe & deux chandeliers d'argent d'une grandeur extraordinaire, sur lesquels il y a des cierges allumés, qui éclairent jour & nuit ce tombeau, & l'on voit l'épitaphe de ces trois Israëlites sur un pilier à gauche du grand autel, conçûë en ces termes:

Sub hoc sarcophago
Jacent Sidrac, Misac, & Abdenago,
Quos Rex Persarum Zenonas
Jussit ire Lingonas,
Ad defendendos Dæmonas.

Charon, Sieur de Monceaux, dans son Histoire Universelle, imprimée in-folio en 1621. rapporte cette inscription en ces termes:

In hoc jacent sarcophago
Sidrac, Misac, Abdenago,
Igne usti ut pelago

Quos Rex Perſarum Zenonas
Transferri juſſit Lingonas,
Ad effugandum Dæmonas.

Ce qui fait préſumer que cette épitaphe ayant été tombée ou détruite, a été réparée par celle qui ſubſiſte aujourd'huy.

Le Cardinal de Givry, qui en étoit Evêque, a fait conſtruire le Jubé, qui fut achevé en 1555. Il eſt en forme d'arc de triomphe, l'hiſtoire de S. Mammès y eſt répréſentée en peinture.

Albéric, Evêque de Langres, reçut en l'année 830. avec beaucoup de magnificence l'Empereur Loüis le Debonnaire & Lothaire ſon fils aîné. Il y fut tenu en leur préſence un Concile provincial, où on réforma les Chanoines & les Religieux du Royaume ſelon leur ancienne inſtitution.

Il y a à Langres deux Hôpitaux, & une fort belle promenade publique, nommée *le Cours*, qui eſt hors de la Ville en ſortant par la porte que l'on appelle de Dijon. Ce Cours, qui eſt planté de beaux arbres, a un quart de lieuë de longueur, à l'extrémité duquel il y a une fontaine qui prend ſa ſource dans une grotte, & elle fait en coulant trois grands baſſins, deux caſcades, & un jet d'eau pouſſé par un Dauphin que tient un Triton. Toutes ces eaux ſont environnées d'arbres dans un beau vallon.

Julius Sabinus, qui commandoit une armée de soixante mille hommes contre les Empereurs Othon & Vitellius, avoit pris naissance dans Langres ; cette Ville a toûjours produit de vaillans Capitaines & de bons soldats : les habitans en général ayant l'esprit fort vif, & étant naturellement guerriers.

Les Romains ayant laissé dans les principales Villes des Provinces où s'étendoit leur Empire, des marques de leur grandeur, on en découvrit à Langres pendant les années 1670. 1671. & 1672. lorsqu'on travailloit à faire des chemins couverts sur la contrescarpe de la Ville. On trouva trente-six pieces curieuses, consistant en statuës, pyramides, portiques, piedestaux, vases, tombeaux & urnes. Tous ces morceaux furent envoyés à M. de Caumartin, alors Intendant en Champagne, pere de M. de Caumartin, Intendant des Finances. Ce grand Magistrat, dont la mémoire est encore en singuliere vénération dans la Province, & qui joignoit à une expérience consommée que demandoit son employ, une parfaite connoissance des belles lettres, dont celle des antiques n'est pas la moindre partie, ne voulant pas les garder pour luy, il fit porter ces précieux monumens de l'antiquité Romaine à M. Colbert, alors Ministre d'Etat.

Deux ans après un Maſſon du fauxbourg en creuſant la terre pour y faire les fondemens d'une muraille, trouva une ſtatuë de marbre ſans tête, enterrée dans du ſable, de ſix pieds & demi de hauteur ſur un piedeſtal. Cette ſtatuë, que quelques-uns croyent être de Jules Céſar, & d'autres de Cinna, parce que le deſſein de cette ſtatuë ayant été confronté avec une autre ſtatuë du même Cinna trouvée proche de Paris, leur a paru être du même deſſein & parfaitement bien faite. Elle eſt gardée dans l'Hôtel commun de la Ville; & il ſeroit ſans doute agréable aux curieux que l'on rejoignit cette ſtatuë à une tête d'un marbre pareil que l'on trouva dans la même année en travaillant aux fortifications de la Ville, & que l'on envoya à M. de la Vrilliere, Secretaire d'Etat.

On a auſſi trouvé en foüillant les terres, quantité de médailles antiques d'or, d'argent & de bronze.

On pretend qu'Auguſte fit bâtir à Langres un temple, qui fut appellé de ſon nom, dans lequel il fit ériger la ſtatuë de Jules Céſar ſon prédéceſſeur, pour y être révérée.

A ſix lieuës de Langres au Bourg de Bourbonne, on trouve des Eaux Minérales chaudes, à peu près de même qualité que celles de Bourbon, & qui ſe prennent deux fois l'année, au printemps & en automne. Nous

parlerons

parlerons cy-après de ce Bourg, qui eſt une Baronnie.

CHAUMONT, *Calvomontum.*

CEtte Ville eſt ſcituée ſur une haute montagne, à un quart de lieuë du pied de laquelle paſſe la riviere de Marne. Ce n'étoit autrefois qu'un Bourg fortifié d'un Château, qui a eû des Seigneurs particuliers, juſqu'à ce qu'ayant été uni au Comté de Champagne, ces Princes en firent une de leurs Maiſons de plaiſance, & ils y venoient ſouvent prendre le divertiſſement de la chaſſe. Le Palais où l'on rend aujourd'huy la Juſtice, faiſoit partie de ce Château, ou l'on voit encore de belles ſalles, dont l'une eſt pour les parties qui viennent plaider, & l'autre ſert à tenir les audiences du Préſidial, avec pluſieurs chambres & un beau jardin; joignant ce bâtiment eſt la Chapelle de ce Palais, dite *la Chapelle du Roy*,, où l'on voit une Image de la Vierge, qui eſt reconnuë pour miraculeuſe. Il reſte encore une ancienne tour quarrée, qu'on appelle *Haute-feüille*, bâtie de groſſes pierres : elle eſt haute d'environ quatre-vingt pieds; il y a au-deſſus de la tour une platte-forme entourée de baluſtrades. Ce que cette tour a de plus conſidérable, eſt qu'il en releve dix-huit cens Fiefs mouvans du Domaine du

Roy. Cette Ville a dix baſtions de pierre de roche taillée à pointe de diamant, avec une courtine, & un foſſé aſſez large, mais peu profond.

Les Rois Loüis XII. François I. & Henry II. ont fait fortifier Chaumont, ville à la vérité petite, mais bien bâtie, toute de pierre de taille ; les habitans y ſont honnêtes & polis ; les vivres y ſont bons, en abondance & à bon marché, mais on n'y boit que de l'eau de citerne ; Il n'y a qu'une Paroiſſe, dédiée à S. Jean-Baptiſte, où il y a un college de Chanoines, en l'honneur duquel on célébroit encore de nos jours de ſept ans en ſept ans une fête ſolemnelle & magnifique, que l'on appelloit *la Diablerie de Chaumont*, parce que pluſieurs des habitans revétus d'habits de la maniere dont on peint les Diables, quelques jours avant la fête, couroient par la campagne à trois lieuës à la ronde de la Ville, pour demander à tous ceux qu'ils rencontroient, ſoit gens du païs, ſoit étrangers, qui venoient de toutes parts à Chaumont pour voir la fête, quelque piece d'argent pour aider à faire les frais, & bien-que cette eſpece d'aumône fût au commencement volontaire, cette coûtume devint enfin une eſpece d'obligation de la donner bongré malgré qu'on en eût. Le jour de la fête étant arrivé, l'on répréſentoit ſur

plusieurs théatres bien ornés toutes les actions de la vie de S. Jean, & pendant que les acteurs joüoient chacun leur personnage, tout le Clergé de la Ville en procession passoit devant tous ces théatres, & retournoit ensuite à l'Eglise où il y avoit Indulgences plénieres; comme cette cérémonie étoit souvent troublée par des querelles, & qu'il s'y commettoit beaucoup de désordres, les Magistrats de la Ville l'ont sagement supprimée depuis environ quarante ans.

Il y a à Chaumont un fort beau College de Jesuites, dont l'Eglise qui est d'une très-belle architecture, a été bâtie en 1630. La Dame de Haut, qui avoit un fils Jesuite, a beaucoup donné à ce College.

Il y a aussi un Convent de Carmelites, dont l'Eglise est magnifique, le plat-fond est orné de belles peintures, & l'Autel est tout de marbre & de jaspe.

MONTIGNY LE ROY,
Montiniacum Regium.

CEtte petite Ville est sur la Meuse à six lieuës de Langres & à sept de Chaumont, sur les frontieres de Lorraine; on a ruiné une partie de ses fortifications.

ANDELOT, *Andelous.*

N'Eſt plus qu'un Bourg dans le Baſſigny. C'étoit auparavant une grande Ville, dont on reconnoît encore les ruines. Il eſt ſur la frontiere de cette contrée au-de-là des Villes de Langres & de Chaumont.

GRAND.

EN eſt auſſi un petit Bourg, où eſt le tombeau de S. Thibée, Seigneur du lieu, qui eſt ſous des arcades & des portiques fort anciens, ſous leſquels on tient que l'Empereur Julien l'Apoſtat luy fit trancher la tête. Ce tombeau eſt viſité par une infinité de perſonnes malades, pour recevoir la gueriſon des maladies incurables. Ce Bourg a été autrefois poſſedé par des Seigneurs de ce nom, qui étoient conſidérables. On y voit les veſtiges d'un ancien Château qu'ils habitoient. Il y a aujourd'huy un nombre conſidérable d'artiſans qui travaillent à faire des cloux qu'ils vendent en gros aux Marchands.

VILLES DU SENONOIS, *qui est la septiéme partie de notre division.*

TOutes les Villes de cette partie de la Champagne, bien-qu'elles soient comprises dans l'étenduë de son Gouvernement, ne sont pas néanmoins de la Généralité.

SENS, *Senones.*

LA ville de Sens est le Siége d'un Archevêque, qui se dit Primat des Gaules, & dont l'Evêque de Paris étoit autrefois Suffragant ; elle est la derniere Ville de Champagne de ce côté-là. Elle étoit cy-devant du Gouvernement de Bourgogne : mais à présent elle est du Gouvernement de Champagne, & à plus juste titre, puisque la Bourgogne ne commence qu'à la sortie de l'une de ses portes ; elle est néanmoins de la Généralité de Paris, & située au confluent de la Vaine & de l'Yonne. Elle a été du temps des Gaulois la Capitale d'un peuple que l'on appelloit *les Sénonois*, qui se rendirent recommandables par leur valeur long-temps avant la naissance de Jesus-Christ. Ils entrérent en Italie, où ils prirent Rome, & ils pénétrérent jusques dans la Grece. Ils firent bâtir Sienne en Italie, & quelques au-

tres places ailleurs, ausquelles ils laissérent leur nom.

Le trésor de l'Eglise Cathédrale dédiée à S. Etienne, mérite la curiosité des voyageurs. On y voit entre un nombre considérable de Reliques, le doit index de S. Luc, dont il écrivit l'Evangile. On entend les cloches de cette Cathédrale à huit lieuës de distance, & le son en est si doux & si harmonieux, que les personnes qui sont dans le clocher dans le temps qu'on les sonne, peuvent s'entretenir sans être interrompuës par leur son. On voit dans cette Eglise plusieurs tombeaux considérables, & entr'autres ceux du Cardinal du Perron & du Chancelier du Prat qui en étoient l'un & l'autre Archevêques, sont très-beaux. Cette Eglise Cathédrale est grande, large, & peut passer pour belle. Le soubassement du grand Autel est d'or, enrichi de pierres précieuses; on n'y chante point en musique. On y voit la chaire où S. Bernard a prêché, & l'endroit où le Roy S. Loüis épousa Marguerite de Provence.

Il y a à Sens plusieurs Abbaïes.

L'Eglise de l'Abbaïe de S. Pierre le Vif ou le Vic, de l'ordre de S. Benoît de la Congrégation de S. Maur, mérite l'attention des curieux; elle est dans le premier cimetiere des Chrétiens, dans lequel un grand nom-

bre de Martyrs ont été enterrés, & d'autres ont été jettés dans un puits profond, qui est dans la Chapelle souterraine qui sert de sacristie. On prétend que Théodécilde, qu'on dit fille de Clovis, a fait bâtir cette Abbaïe, & qu'elle y fut enterrée ; & on y voit aujourd'huy une belle châsse dans laquelle sont ses reliques. Il y a aussi plusieurs corps saints, & le chef de S. Grégoire le Grand. Cette Abbaïe a été détruite neuf ou dix fois. Le chœur de l'Eglise est majestueux & orné non seulement de belles chaires, mais encore d'un Autel tout de marbre, derriere lequel est la Chapelle de la Vierge, dont les grandes colomnes de marbre font un très-bel effet, parce que cette Chapelle est élevée au-dessus d'une autre qui sert de sacristie, dans laquelle est le puits dont nous avons parlé.

L'Abbaïe de sainte Colombe, dont l'Eglise a été consacrée par le Pape Alexandre III. est belle & magnifique. On voit dans la nef le tombeau de S. Loup, Archevêque de Sens ; & ses reliques y sont conservées dans une très-belle châsse d'argent, qui est dans le trésor ainsi que celles de sainte Colombe & de S. Flavet. Celles de Thibault I. du nom, Comte de Champagne, y sont aussi dans une châsse de bois. Raoul Roy de France, & Richard Duc de Bourgogne

ont choiſi leur ſépulture dans cette Egliſe, mais on n'y voit plus leurs tombeaux.

Il y avoit à Sens l'Abbaïe de S. Remy, qui ne ſubſiſte plus: ſes revenus qui montent encore à quatre mille livres par an, ont été donnés à Meſſieurs de la Miſſion, qui font dire tous les ans une ſeule Meſſe dans une Chapelle qui reſte ſeule à préſent de tous les bâtimens de cette Abbaïe.

L'Abbaïe de S. Jean, poſſedée par les Chanoines Réguliers de la Congrégation de ſainte Geneviéve de Paris, fondée pour des Religieuſes peu après l'Abbaïe de S. Pierre, dans le neuviéme ſiécle elle étoit poſſedée par des Moines, & elle fut donnée dans le douziéme ſiécle aux Chanoines Réguliers. Il ne reſte plus de l'Egliſe que le chœur qui eſt beau, & deux Chapelles fort propres qui font le tour du chœur.

L'Abbaïe de S. Paul, de l'ordre de Prémontré.

L'Abbaïe Royale de Notre-Dame, occupée par des Religieuſes Benedictines.

Il y a encore à Sens un Convent de Céleſtins, un de Jacobins, un de Cordeliers, un de Capucins, un de Picpuces ou Pénitens, un de Carmelites, un d'Annonciates bleuës, un d'Urſulines, un College de Jeſuites, une Maiſon de Prêtres de la Miſſion, un Hôpital, & ſeize Paroiſſes, l'une des

quelles eſt dans l'Egliſe Cathédrale.

Pendant que la ſeconde Race de nos Rois gouvernoit en France, les Sénonois eurent des Comtes particuliers, & juſqu'au Roy Robert, qui eſt le ſecond Roy de la troiſiéme Race, qui en l'année 1005. prit la ville de Sens, qui eſt d'une grandeur médiocre. Divers ruiſſeaux, qui y entrent de toutes parts & en tout temps, en emportent toutes les immondices. On voit à deux lieuës de la Ville la fontaine de Véron, dont l'eau ſe pétrifie naturellement.

Les habitans de Sens furent ceux qui arrêtérent le plus long-temps les conquêtes de Céſar dans les Gaules. On voit encore près de la Ville d'anciens veſtiges des édifices qu'y a fait conſtruire ce premier des Empereurs ; & ſur le rivage de l'Yonne une maiſon qui a pour titre *Carcer Cæſaris.*

JOIGNY, *Joviniacum.*

Est une petite Ville bien ſituée, ſur l'Yonne, à ſix à ſept lieuës de Sens vers le Midy, ſur le penchant d'une colline. Elle porte le titre de Comté : il y croît de bons vins. C'eſt le premier Comté de Champagne.

TONNERRE, *Tornodorum.*

EST une Ville qui porte auſſi ce titre, ſituée ſur la riviere d'Armançon, aux frontieres de Champagne & de Bourgogne. Les vins en ſont excellens.

CHABLY, *Cabliacum.*

VIlle ſituée ſur les frontieres de Champagne & de Bourgogne, entre Auxerre & Tonnerre, eſt eſtimée à cauſe de ſes bons vins. Elle eſt connuë dans l'Hiſtoire, pour avoir été le champ de la bataille qui s'y donna l'an 841. entre les enfans de Loüis le Debonnaire, Empereur & Roy de France.

VILLES DE LA BRIE Champenoiſe, qui eſt la huitiéme & derniere partie de notre diviſion.

TOutes les Villes dont nous parlerons dans cette derniere diviſion de la Champagne, ſont de ce Gouvernement ; il n'y a cependant que la ville de Sezanne qui ſoit de la Généralité. Il ne ſera peut-être pas inutile d'obſerver en cet endroit qu'y ayant eû long-temps conteſtation entre les Gou-

verneurs de Champagne & ceux de l'Isle de France, qui prétendoient chacun de leur côté, que les autres Villes de la Brie, comme Rosoy, Chaumes, Pont sur Seine, Lagny, Montereau-faut-Yonne, Coulommiers, Crecy, la Ferté sous Joüarre, & Château-Thierry, étoient de leur Gouvernement, le Roy rendit son Ordonnance à Fontainebleau le 27. Septembre 1693. qui décida la question en faveur du Gouverneur de Champagne.

MEAUX, *Meldæ*, *Jatinum*.

CEtte Ville est très-ancienne, & elle étoit considérable dans le temps de Jules César, qui en fait mention dans ses Commentaires; néanmoins Monsieur d'Ablancourt a contesté ce fait, qu'il traite de ridicule. Elle a trois faubourgs: c'est la Capitale de toute la Brie, & elle porte le titre de Comté, dont Henry II. l'honora en l'année 1558. Son Evêque est l'un des trois Suffragans de l'Archevêque de Paris. Elle est agréablement située à dix lieuës de Paris sur la riviere de Marne, qui la divise en deux parties, l'une se nomme la Ville, & l'autre le Marché, à cause d'une place où l'on tient le marché, qui est environnée de la riviere. Le pays où elle est située est si fertile & si agréable, que Ptolomée l'appelle *Latium*

Meldorum, par allusion aux environs de Rome. Elle étoit en grande considération sous la premiere Race de nos Rois. Grégoire dit que Chilpéric y ayant fait emprisonner la Reine Brunehauld, commanda qu'on y tînt ses filles prisonnieres. Les premiers Comtes de Champagne se qualifioient Comtes de Troyes & de Meaux. Elle fut la premiere Ville de France où les Protestans commencérent à prêcher leur Religion. Charles IX. ayant évité d'être surpris par eux dans son château de Monceaux en l'année 1566. se retira à Meaux, qui n'en est éloigné que de deux lieuës.

Cette Ville a beaucoup souffert en diverses occasions, durant la prison du Roy Jean : son fils Charles, Dauphin & Régent du Royaume, ayant sujet de se plaindre des Parisiens se retira à Meaux l'an 1358. depuis il alla vers Sens, & il laissa Gaston-Phébus Comte de Foix dans la partie de la Ville que l'on nomme le Marché. Les Parisiens, qui avoient un grand interêt de s'asseûrer de cette clef de la Marne, y envoyérent quelques troupes sous la conduite d'un Epicier, pour s'en saisir ; le Maire de Meaux, qui étoit de la faction, leur ouvrit les portes : mais comme les uns & les autres attaquoient le Marché, le Comte sortit sur eux avec de la Cavalerie, & les

tailla tous en pieces. L'Epicier y fut tué, la Ville fut pillée & ſaccagée, & on fit trancher la tête au Maire & à quelques Bourgeois. Dans la ſuite on rétablit Meaux; elle reſta dans le parti du Dauphin, connu ſous le nom de Charles V. Les Anglois l'aſſiégérent au commencement de l'an 1421. & après une défenſe généreuſe de trois mois, les habitans capitulérent le 9. May : on leur promit la liberté. Les ſoldats de la garniſon furent arrêtés priſonniers : & l'on fit trancher la tête dans les halles de Paris au Bailly Loüis Gart & à trois autres Capitaines ; Jean le Clerc, Cardeur de laine de cette Ville, zelé Calviniſte, y eut le foüet & la fleur de lys, pour avoir dit que le Pape étoit l'Ante-Chriſt : ce fut vers l'an 1523. Le même fut enſuite brûlé à Metz. Jacques Pavanes, qui avoit prêché la même doctrine, fut brûlé à Paris l'an 1525. Les Huguenots ſe maintinrent dans cette Ville juſques vers l'an 1563. qu'ils y ruinérent les Egliſes & chaſſérent les Prêtres.

L'Egliſe Cathédrale de Meaux eſt dédiée à S. Etienne. Son plus ancien Evêque eſt S. Sanctin : il y a une Egliſe Collégiale ſous ſon nom, & il y a eû depuis luy cent cinq Evêques juſqu'à préſent. Cette Egliſe Cathédrale, dont les Anglois ont ruiné une de ſes tours, a un air de beauté, & elle

doit ſa perfection à la Reine Jeanne de Navarre, dont on voit le buſte dans la clef de la voûte, auquel en reconnoiſſance on donne tous les jours à la Meſſe trois coups d'encens. On remarque dans le Miſſel de l'Egliſe de Meaux une choſe qui mérite d'être obſervée, qui eſt que le jour de Pâques après les Matines, l'Evêque accompagné de tous les Chanoines va à l'Autel, & ſe tournant vers le plus honorable de chaque côté, leur dit : *Credis Christum reſurrexiſſe?* Croyez-vous que Jeſus-Chriſt eſt reſſuſcité? & ils répondent: *Credo*; Je le croy. Ceux-cy font la même demande à ceux qui les ſuivent, qui leur répondent de la même ſorte, & ainſi des autres ſucceſſivement.

Outre la Cathédrale il y a à Meaux pluſieurs Paroiſſes, Convents, Hôpitaux, & trois Abbaïes.

La premiere eſt l'Abbaïe de S. Faron, de l'ordre de S. Benoît, de la Congrégation de S. Maur, où les Religieux de ce Monaſtere font remarquer avec vénération les tombeaux d'Ogers & de Benoît, qu'on dit avoir été courtiſans & favoris de l'Empereur Charlemagne, qui quittérent la Cour, & ſe firent Moines dans cette Abbaïe, qui avoit été fondée par ce Saint, dont elle porte aujourd'huy le nom ; il la fit bâtir dans ſon propre fonds ſous l'invocation de la ſainte

Croix ; elle vaut environ vingt mille livres à l'Abbé, & douze mille livres aux Moines.

La ſeconde Abbaïe eſt celle de Notre-Dame du Change, fondée en l'an 1135. pour des Chanoïnes Réguliers, qui appartient aujourd'huy à la Congrégation de ſainte Geneviéve ; elle vaut environ cinq mille livres de rente à l'Abbé Commendataire, & deux mille cinq cens livres aux Religieux, dont le Prieur eſt Curé de cette Egliſe, qui eſt la premiere Paroiſſe de Meaux.

La troiſiéme Abbaïe eſt celle de Notre-Dame d'Ormont ; elle étoit auprès de la ville de Fîmes dans le dioceſe de Reims, & elle fut transférée à Meaux en l'an 1637. par les ſollicitations du Duc de la Vieuville, Sur-Intendant des Finances, dont la ſœur étoit Abbeſſe de cette Maiſon, où il y a à préſent environ quarante Chanoineſſes Régulieres, & quinze ſœurs converſes.

Le Palais Epiſcopal de Meaux mérite d'être vû, particulierement le Jardin & l'Orangerie, & l'on peut dire ſans exaggération qu'il contient en racourci tout ce qu'on remarque de plus curieux dans les plus beaux Jardins du Royaume.

A quatre lieuës de Meaux & à l'entrée de la forêt de Crécy, on voit les maſures de l'ancien Château de Becoiſeau.

A deux lieuës de Meaux eſt le fameux

pelerinage de S. Fiacre: c'étoit la solitude de ce Saint, né en Ecosse. La Reine Anne d'Autriche obtint des Reliques de ce Saint dans la derniere maladie du Roy Loüis XIII. son époux, & fit présent d'une châsse d'une magnificence Royale.

GERMINI sur la riviere de Marne à une demi-lieuë de Meaux, maison de plaisance de l'Evêque, est belle & ornée d'une agréable terrasse & de jardins bien entendus.

MONCEAUX.

C'Est un Château ou Maison Royale à deux lieuës de Meaux, bâti sur la riviere d'Oure, commencé par la Reine Catherine de Médicis, & achevé en l'état auquel il est aujourd'huy par le Roy Henry IV. Il est à présent fort négligé, sans meubles & même sans vitres en la plûpart des appartemens, qui ne laissent pas d'avoir un air de grandeur & de magnificence, ainsi que ses jardins, ses parcs & ses forêts. C'étoit la demeure la plus ordinaire de la belle Gabrielle d'Etrées, maitresse du Roy Henry IV.

PROVINS, *Provinum*.

EST une Ville de la basse Brie, sur la riviere de Morin qui se rend dans la Marne près de Lagny; la petite riviere de Vouzie y passe aussi. Cette Ville est très-ancienne,

ne, puiſque Céſar en parle avantageuſement dans ſes Commentaires. On y voit les reſtes d'un vieux château, qu'on croit avoir été bâti par les ordres de Céſar. Les Comtes de Champagne & Brie eſtimérent beaucoup cette Ville ; ils y firent bâtir un Palais dans lequel ils demeuroient quelquefois avec leur Cour. Ce fut dans la grande ſalle de ce Palais que Thibault IV. du nom, Comte de Champagne & Brie, fit écrire avec le pinceau les Chanſons qu'il avoit composées pour la Reine Blanche, mere de S. Loüis, dont nous avons parlé dans la vie de ce Prince.

Pages 170 & ſuivantes.

Il y a dans Provins un grand nombre de belles Egliſes. L'Abbaïe de S. Jacques eſt poſſedée par les Chanoines Réguliers de S. Auguſtin de la Congrégation de France. M. d'Aligre, qui a commencé d'en être en poſſeſſion en 1643. & qui l'a gouvernée pendant ſoixante-ſix ans, a rétabli les lieux réguliers, orné l'Egliſe & le chœur de douze pieces de tapiſſerie eſtimées vingt mille livres ; & a fait mettre le cœur & les entrailles de S. Edme, Archevêque de Cantorbery, dans une riche châſſe.

Le Prieuré de S. Ayon, poſſedé par les Benedictins de la Congrégation de S. Vanne, dont S. Robert a été autrefois Prieur, a été fondé ſous le regne du Roy Robert ou d'Henry I. ſon fils. Il y a auſſi à Provins un

Préſidial, une Election, & autres Juriſdictions. Cette Ville eſt fameuſe par la multitude de ſes roſes rouges, qu'on appelle *Roſes de Provins*, dont on fait des conſerves ſeches & liquides, qui ont tant de réputation & d'utilité dans la Médecine.

On voit proche de Provins l'Abbaïe de Pruilly de l'ordre de Citeaux, fondée dès le commencement de l'ordre avant les Abbaïes de Clervaux & de Morimont, par Thibault Comte de Champagne. L'Egliſe, le cloître, le réfectoire & les jardins ſont grands & beaux; elle eſt à préſent de la réforme.

A un quart de lieuë de Provins eſt l'Abbaïe du Mont Notre-Dame, du même ordre. Elle a été fondée vers l'an 1236. brûlée en 1298. & depuis pillée par les Anglois: ce qui porta l'Abbé de Citeaux de diſperſer en différentes Maiſons de ſon ordre les Religieuſes qui y étoient alors; en donna le revenu à l'Abbaïe de Pruilly, & on envoya un Religieux ſur les lieux, qui dans la ſuite prit le nom de Prieur en titre; & en 1648. le Prieur qui y étoit alors, prétendit avoir eû une viſion, en conſéquence de laquelle il y rétablit des Religieuſes du même ordre, qui y ſont aujourd'huy au nombre de vingt-quatre.

CHATEAU-THIERRY, *Castrum Theodorici.*

CEtte Ville est bâtie sur la riviere de Marne, & porte titre de Duché. Elle ſt à vingt lieuës de Paris dans le diocese de ;oissons ; & sa situation est très-agréable : son :hâteau est assez beau, bâti sur un lieu fort :levé, dont la vûë est charmante. Le jarlin qui est au bas de ce château, rempli de ;rand nombre de belles allées plantées de :harmilles & autres arbres, sert de promeiade aux habitans. Les fauxbourgs, qui sont ·lus grands que la Ville, sont passablement ›eaux : le Duc de Mayenne s'en étant saisi ›our la Ligue contre le Roy Henry le Grand, :s Espagnols la pillérent & saccagérent ; lle se remit depuis sous l'obéïssance de son égitime Souverain, qui luy accorda de beaux rivileges par ses Lettres Patentes de l'année 581. Elle a un Siége Présidial, Prevôté, lection, Grenier à Sel, & autres Jurisictions.

SEZANNE, *Sezanna, Sezania.*

ESt une Ville qui porte le titre de Comté, située entre la Champagne & la rie, dans une belle plaine qui n'est point ornée du côté de la Champagne, mais qui t entourée du côté de la Brie de collines,

où il croît d'assez bons vins. Elle a quatre principales portes & une fausse porte. Ses murailles sont assez bonnes, & elle a trois faubourgs assez grands. Elle est arrosée d'une petite riviere qui prend sa source à un quart de lieuë de Sezanne, de laquelle les habitans ont trouvé moyen de faire entrer une partie dans la Ville au travers des fossés, par des manieres d'auges faites de gros bois de chêne, soutenuës par d'autres grandes pieces de bois. Ces eaux font tourner plusieurs moulins dans la Ville & aux environs, & elles en sortent par un canal pareil à celuy par lequel elles y sont entrées. Cette petite riviere, à laquelle quelques-uns donnent le nom d'Auges, & qui en effet n'en a point, reçoit la riviere de Pleurs au dessous du Village de ce nom à deux lieuës & demie ou environ de Sezanne, & va se jetter dans la riviere d'Auche au dessus d'Anglure.

On ne sçait point en quel temps cette Ville a été bâtie, & l'on croit par tradition que son enceinte, telle qu'elle est à présent, n'étoit autrefois que celle du château, dont on voit encore quelques restes aux environs des faubourgs.

Ce Comté est mouvant du Roy, à cause de son Château du Louvre à Paris. Il a été autrefois donné en mariage à des Princes

du Sang de la branche d'Orléans, & la place qui eſt au bas de l'Auditoire où l'on rend la Juſtice, porte encore le nom de *Place d'Orléans.*

Les Comtes d'Alais Ducs d'Angoulême, & le Duc de Joyeuſe ont été les derniers qui en ont joüy. Le Duc de Joyeuſe ayant été tué au ſiége d'Arras, le domaine de Sezanne revint à la Couronne, & il fut donné enſuite par engagement au Maréchal de Fabert ; il eſt aujourd'huy poſſedé par le Marquis de Beuvron, du chef d'Angélique de Fabert ſon épouſe, auparavant veuve du Marquis de Genlis.

En 1423. ou 1424. le Comte de Saliſbery, Général de l'Armée d'Angleterre ſous le regne de Charles VII. prit & brûla la ville de Sezanne ; & le 20. May 1632. jour de l'Aſcenſion de Notre-Seigneur, cette Ville & ſes faubourgs furent entierement réduits en cendres, & on l'a rebâtie depuis ce temps.

COLOMMIERS, *Colomeria.*

CEtte Ville eſt ſituée ſur la petite riviere de Morin, à cinq lieuës de Meaux vers le Midy. Il y a Juſtice Royale & Election ; elle appartient à Madame la Ducheſſe de Nemours. On prétend que le Cardinal de Columiers y a pris naiſſance.

MONTEREAU-FAUT-YONNE,
Monasteriolum ad Icannam.

CEtte Ville est située entre Sens & Melun, à l'endroit où l'Yonne entre dans la Seine : ce qui luy a fait donner le nom qu'elle porte ; quelques-uns l'appellent Fourc d'Yonne, parce que l'Yonne en cet endroit se sépare de la Brie & de la Bourgogne en forme de pied fourchu. Le château qui est fort ancien, est enfermé entre ces deux Rivieres. Comme cet endroit est un très-beau pays de chasse, nos Rois y alloient souvent,&c'étoit une de leurs principales Maisons de plaisance. On prétend que l'Eglise de Notre-Dame qui y est, étoit l'Eglise d'un Monastere, & que le Doyenné ou maison du Doyen porte encore aujourd'huy le nom de Prieuré, & que l'enceinte du cloître où les Chanoines demeurent, réprésente parfaitement bien la figure d'une véritable demeure de Moines.

Ce fut sur le pont de cette Ville que fut tué d'un coup de hache par Tanneguy du Châtel le 10. Septembre 1419. Jean Duc de Bourgogne, dit l'Intrépide ou Sans peur, fils du Duc Philippe, dit le Hardi ; ce qui se fit par le commandement du Dauphin de France ; depuis Roy sous le nom de Charles VII. qui l'avoit attiré en ce lieu sous pré-

texte d'une conférence qu'il vouloit, disoit-il, avoir avec luy, & pous se vanger de l'assassinat qu'avoit fait faire à Paris le même Duc de Bourgogne de la personne de Loüis Duc d'Orléans, frere du Roy Charles VI. en l'année 1407. La Dame de Grat, maitresse du Duc de Bourgogne, l'avoit engagé à cette conférence, en laquelle Tanneguy du Châtel, qui avoit été le favori du Duc d'Orléans assassiné, fit une querelle d'Allemand au Duc de Bourgogne, & en luy reprochant qu'il ne rendoit pas au Dauphin le respect qu'il luy devoit, luy donna un coup de hache sur la tête, dont il mourut, & fut inhumé avec ses habits dans l'Eglise de Notre-Dame devant l'autel de S. Loüis; mais peu après on enleva ce corps, qui fut porté en la Chartreuse de Dijon, où se voit encore sa tête avec la marque de la blessure. On prétend que le Roy François I. voyant cette tête, fut surpris d'y voir un si grand trou, & qu'un Chartreux luy répondit : *Sire, c'est le trou par où les Anglois ont passé en France.*

BRAY SUR SEINE, *Braium.*

CEtte Ville située entre Nogent & Montereau, fut cedée au Roy S. Loüis par Thibault IV. du nom, Comte de Champagne. Le Roy Charles VI. la vendit en l'an

1404. au Roy de Navarre. Elle paſſa enſuite au Comte de Dunois, & enfin dans la Maiſon de Nemours, qui en 1648. la vendit au Préſident de Mêmes.

ROSOY, *Roſetum.*

VIlle en Brie, dont les Seigneurs de ce nom ont ſervi autrefois dans les Croiſades, & portoient pour armes parlantes trois roſes, dont on voit l'écuſſon ſur une des portes de la Ville. Il y a Election dépendante de Paris, une Egliſe Paroiſſiale, un Convent de Religieuſes, & un marché tous les Samedis.

CHAUMES, *S. Petri de Calamis.*

PEtite Ville dans la Brie, qui eſt du dioceſe de Sens, à deux lieuës en-deça de Roſoy du côté de Paris. Il y a une ancienne Abbaïe d'hommes de l'ordre de S. Benoît. L'Abbé qui eſt Commendataire, eſt Seigneur de la Ville. Il y a un marché chaque ſemaine, & trois foires par an.

BRIE-COMTE-ROBERT, *Bria Comitis Roberti.*

BRie ou Braye-Comte-Robert, du nom de Robert, Comte de Champagne & Brie, d'autres diſent du Comte Robert de Dreux; elle eſt à ſix lieuës de Paris dans la

Brie. Cette Ville fermée de murs a un ancien château, une Eglise Paroissiale & un Hôpital. Il y a un Grenier à Sel; elle est située sur la petite riviere d'Ierre.

En 1649. Loüis de Bourgogne, Seigneur de Mautour, Gentilhomme de Brie, qui commandoit le Régiment du Prince de Conty, en qualité de Lieutenant Colonel, se saisit de la Ville & du château de Brie-Comte-Robert, dont il eut le Gouvernement, & depuis en 1651. il fut nommé par le Roy Sergent de Bataille dans ses armées, & fut pourvû par Sa Majesté de la charge de Mestre de Camp Lieutenant du Régiment d'Infanterie du Prince de Conty, & Capitaine-Lieutenant de la Compagnie Mestre de Camp dudit Régiment, sur la démission du Marquis de Sillery. Hors de la Ville il y a un Convent de Minimes, bâti & fondé par le Maréchal de Vitry.

SAINT FLORENTIN,
Fanum sancti Florentini.

VIlle du Sénonois en Champagne, sur la riviere d'Armançon, à quatre lieuës de Joigny, avec Election & Justice Royale. Elle appartient à M. de la Vrilliere.

VOila le partage de la Champagne, conformément à la division que nous en avions faite; cependant comme la ville de Vaucouleurs & celle de Commercy n'ont été rangées dans aucune des huit parties de cette division, parce qu'elles se trouvent seules dans un petit canton séparé du reste de la Province, nous en allons parler dans un article particulier; Et comme par Ordonnance du Roy renduë au mois d'Aoust 1692. il plut à Sa Majesté d'unir à l'Intendance de Champagne les villes de Sedan & de Mouzon, quoy-qu'elles fussent alors du Gouvernement de Lorraine avant la paix de Riswik, nous en ferons la description.

VAUCOULEURS, *Vauculeriæ.*

CEtte Ville qui est située sur la Meuse, étoit autrefois une Souveraineté possedée par les Princes de la Maison de Lorraine, & à cause de l'importance de son passage, Philippe de Valois trouva bon de l'acquerir de Jean de Joinville en 1335. & il luy donna en échange les Prevôtés de Soudron & de Ville-Seneux, qui faisoient alors partie de la Châtellenie de Vertus. Elle étoit anciennement enceinte de murailles. La vûë de ce lieu est parfaitement belle, sur une vallée ornée dans la saison, de fleurs de diverses

couleurs, qui y croissent sans être cultivées; & c'est pour cela qu'on la nomme *Vallée de couleurs* ou *Vaucouleurs*. On voit en ce lieu un vieux château peu considérable, & un reste d'une grosse tour bâtie par les Anglois.

On voit encore près de Vaucouleurs de grosses pierres, qui y avoient été plantées par les ordres des Empereurs & des Rois de France, pour servir de bornes à leurs Etats. Les premieres furent mises par l'ordre de l'Empereur Albert & du Roy Philippe le Bel, qui se rendirent pour ce sujet en même temps à Vaucouleurs l'an 1299. & il y fut en même temps traité du mariage de Rodolphe fils de l'Empereur, & de Blanche fille du Roy; & ce qu'il y a de plus remarquable en cette occasion, c'est que cela se fit dans le même temps que le Pape Boniface VIII. avoit mis le Royaume de France en interdit, & l'avoit donné à l'Empereur, au cas qu'il pût s'en emparer, afin d'obliger par là ce Roy de renoncer au droit de Régale.

Vaucouleurs est le siége d'une Prevôté composée de vingt-deux Paroisses, qui sont du diocese de Toul. Les habitans sont peu laborieux, & leur principale occupation est de nourrir du bétail dans les belles prairies qui environnent cette Ville.

Cette contrée est connuë pour avoir don-

né la naissance à cette fameuse fille nommée *Jeanne d'Arq*, surnommée *la Pucelle d'Orléans*, dans l'un de ses Villages nommé Dom-Remy près de Vaucouleurs. En considération des grands services qu'elle rendit à la France, ce pays joüit encore de plusieurs beaux privileges, & entr'autres on n'y paye ni Tailles, ni droits d'Aides, & le Sel y est à très-bon marché.

COMMERCY, *Commerciacum.*

COmmercy est une petite Ville, entre Vaucouleurs & Saint-Mihel, la derniere du Bassigny, & frontiere de Lorraine. Il y a un château fortifié de tours, qui fut assiégé & pris par les Anglois l'an 1359. sur l'Archevêque de Reims, qui en étoit alors Seigneur. Il y en a qui prétendent qu'elle est du Barrois; elle est sur la riviere de Meuse, à quatre ou cinq lieuës de Toul, & à pareille distance de Bar-le-Duc.

SEDAN, *Sedanum.*

CEtte Ville qui est située sur la riviere de Meuse, aux frontieres du Luxembourg, est l'une des clefs du Royaume, & des plus importantes. Nous avons parlé cy-
Page 285. devant de l'échange de la Souveraineté de Sedan & de Raucourt, qui appartenoit à la Maison de la Mark de Boüillon ; nous

n'en dirons rien en ce lieu, ſinon que cette Ville n'a que deux portes, l'une du côté de la Champagne, & l'autre du côté de Luxembourg. Il ſera parlé dans le chapitre du Gouvernement Militaire, des fortifications de Sedan&de ſon château qui eſt très-conſidérable, & dans lequel il y a un riche Arſenal où il y a un grand nombre d'armes & harnois très-riches & parfaitement bien travaillés, qui ont autrefois ſervi aux Princes de la Maiſon de la Mark, qui étoient Souverains de cette Principauté.

MOUZON, *Moſomium.*

C'Eſt une petite Ville aſſez près de Sedan, dont elle fait partie du Gouvernement ; elle eſt ſituée au pied d'une colline qui eſt fort étroite, mais fertile en grains & en vins. La Meuſe paſſe au pied de ſes murailles, d'où elle tire ſon nom de Mouzon. Cette riviere ſe ſépare en cet endroit en deux bras, l'un deſquels ſuit ſon cours ordinaire, & l'autre paſſe pardeſſus des écluſes longues de cent pas dans un canal large & profond, qui ſépare la ville du fauxbourg. Cette Ville étoit la Capitale d'une petite contrée qui appartenoit aux Archevêques de Reims, un d'eux l'échangea avec le Roy Charles V. le 16. Juillet 1379.

La ville de Mouzon tant par l'avantage

de sa situation, que de ses fortifications, a toûjours été une bonne place, qui a soutenu plusieurs siéges, & a été souvent prise & reprise, & est enfin revenuë à l'obéissance du Roy en l'année 1653. & après avoir été trois ans entiers entre les mains des Espagnols, elle fut reprise par l'armée de Sa Majesté, commandée par le Vicomte de Turenne & le Maréchal de la Ferté ; ses fortifications ont subsisté jusqu'en l'année 1671. qu'il a plû au Roy d'en ordonner la démolition.

L'Empereur Charles-Quint étant en paix avec le Roy François I. vint sur les terres de Robert de la Mark, Seigneur de Sedan, & s'empara d'abord de Mouzon, mais le Roy, qui ne vouloit pas avoir un tel voisin de ce côté-là, & qui avoit eû le temps de mettre sur pied une puissante armée, donna par là le moyen au Chevalier Bayart de se jetter dans Mezieres, dont l'Empereur avoit formé le siége, & Bayart peu de temps après reprit Mouzon.

Il est certain que Mouzon est non seulement une Ville fort ancienne, mais encore que ses habitans ont de la valeur, puisqu'en 1248. l'antipathie qui étoit entr'eux & ceux de Boüillon, les porta de se mettre en campagne, chacun étant dans l'ardeur de tirer vangeance de son ennemi. Après une ba-

taille ſanglante ceux de Boüillon furent vaincus & repouſſés juſques dans leurs retranchemens; l'année ſuivante ceux de Boüillon aſſemblérent une troupe nombreuſe ſous la conduite de l'Evêque de Liége, & mirent le ſiége devant Mouzon, qu'ils emportérent malgré la vigoureuſe & longue réſiſtance des aſſiégés; ils y mirent tout à feu & à ſang, & ayant appris que l'Archevêque de Reims venoit avec de bonnes troupes au ſecours de Mouzon, ils l'abandonnérent en diligence, & ſe retirérent chez eux.

En 1622. Picolomini mit le ſiége devant cette Ville, mais il fut obligé de le lever honteuſement.

Mouzon étoit de l'ancien patrimoine des Archevêques de Reims; depuis Clovis ils en étoient Souverains, & il y avoit une Cour Souveraine: c'eſt ce qui a été la cauſe de pluſieurs guerres entr'eux & les Evêques de Liége.

Le Roy Charles V. en fit l'acquiſition, & en même temps de Beaumont, par contrat d'échange du 7. Février 1379. avec Richard Archevêque de Reims, à qui le Roy donna en contr'échange Veſly ſur la riviere d'Aîne, du dioceſe de Soiſſons: ce qui fut ratifié par le Cardinal Légat du Pape, à condition que la ville de Mouzon joüiroit de ſes privileges; & en effet elle a con-

ſervé cette Cour Souveraine juſqu'en l'an 1633. que le Parlement de Metz fut érigé, & l'on y établit un Baillage Royal.

Cette Ville eſt ſituée dans une contrée abondante en grains & en vins, ſur les rivages de la Meuſe. Au-deſſus & au-deſſous de Mouzon il y a des prairies vaſtes & fécondes, dont le pâturage eſt fort gras.

Après avoir fait la deſcription des Villes de la Champagne, il n'eſt pas, ce ſemble, hors de propos de dire un mot des Rivieres qui arroſent le pays.

Rivieres de Champagne.

NOus avons déja dit que les principales Rivieres ſont la Meuſe, la Seine, la Marne, l'Aube, & l'Aîne, qui partagent leurs cours avec tant de proportion, qu'il ſemble que ce ſoit plûtôt l'ouvrage de l'art que celuy de la nature.

La Meuſe doit ſa naiſſance en cette Province au village de Meuſe près de Langres, qui luy a donné ſon nom. Elle prend ſon cours par la Lorraine & le Barrois. Elle commence à porter batteaux à Saint-Thibault, d'où elle paſſe à Vaucouleurs, à Saint-Mihel, à Verdun, à Stenay, à Mouzon, à Sedan, à Mezieres, & à Charleville, d'où elle entre dans le Hainault.

La Seine a sa source en Bourgogne sur les frontieres de la Champagne, où elle entre un peu au-dessus de Mussy-l'Evêque, & après avoir passé à Troyes, à Méry sur Seine, & reçû la riviere d'Aube au lieu appellé Conflans, à cause de la jonction de ces deux Rivieres, & celle d'Yonne à Montereau, elle entre dans l'Isle de France, passe à Melun & à Corbeil, & après avoir reçû la Marne à Charenton au-dessus de Paris, traverse cette Ville Capitale, & y forme deux Isles; elle reçoit l'Oise, entre en Normandie, passe au Pont-de-l'Arche, à Roüen, & autres lieux jusqu'au Havre de Grace, où elle se décharge dans l'Océan.

La Marne est celle de toutes les Rivieres de Champagne, dont le cours y est le plus étendu, elle en est la plus considérable par rapport à l'utilité que les habitans des lieux de la Province qu'elle arrose, en reçoivent; quoy-que ses fréquens débordemens causent souvent de grands dégats sur les terres qui en sont les plus proches. Elle a sa source près de Langres & au-dessus, en un lieu appellé Saint-Vallier, & non à Marnay, village à deux lieuës au-dessous de Langres, ainsi que plusieurs l'ont avancé, comme si ce village donnoit le nom à la Marne, laquelle au contraire luy donne le sien, parce qu'elle y passe, d'où elle continuë son

cours par Chaumont, Joinville, & Saint-Dizier, où elle commence à porter bateaux, à Vitry, Chaalons, Eparnay, Châtillon, & Dormans, d'où elle entre dans les Généralités de Soiſſons & de Paris, paſſe par Château-Thierry, Meaux, & Lagny, & va ſe joindre dans la Seine un peu au-deſſous de Charenton, à deux petites lieuës de Paris.

Cette Riviere eſt preſque toûjours chargée de grains, de vins, de fer, & autres marchandiſes que l'on conduit à Paris de preſque tous les endroits de la Champagne.

L'Aube a ſon cours dans la Champagne, où elle prend ſa ſource au village d'Auberive près de Langres ; & après avoir traverſé une partie conſidérable de la Province, elle va mêler ſes eaux avec celles de la Seine à Méry au-deſſous de Marſilly.

L'Aîne a ſon origine ſur les frontieres du Barrois; elle ſort de deux ſources, l'une à Beaulieu en Argonne au-deſſus de la ville de Sainte-Manehould où elle paſſe, & l'autre au-deſſus de Clermont ; ces deux ſources ſe joignent à Mouzon. L'Aîne paſſe enſuite à Rethel, Château-Portien, Soiſſons, & après avoir reçû dans ſon lit les rivieres de Veſle, de Brenne, de Tombe & quelques autres, elle va ſe jetter dans l'Oiſe un peu au-de-là de Compiegne. Elle ne commence à

être navigable qu'au Pont-à-Vere ; on a proposé de luy faire porter bateaux un peu au-dessus de Sainte-Manehould, ou de la joindre avec la Meuse par la petite riviere de Bar qui est entre deux. Mais ces desseins ne peuvent être exécutés qu'avec beaucoup de dépense, & ne seroient pas dans la suite de grande utilité, & romproient d'abord une partie du commerce de la Province, qu'on ne répareroit pas aisément dans la suite.

Outre ces cinq Rivieres principales, il y en a quelques autres moins considérables, comme la Vesle qui passe à Reims, la Saux qui passe dans le Perthois, le Morin qui passe à Colommiers, & un grand nombre d'autres petits ruisseaux appellés improprement Rivieres, qui rendent les lieux qu'ils arrosent, plus fertiles & plus agréables.

Après avoir fait la description des Villes de la Province, & des Rivieres qui la traversent, il est temps de passer, pour suivre notre dessein, à ce qui concerne la maniere dont elle est gouvernée.

Fin du premier Tome.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

P*Age* 8. *ligne* 11. Sesterce est une monnoye d'argent des Romains. Le petit Sesterce valoit le quart de leur denier d'argent. M. Furetiere dit que ce mot changeoit beaucoup de valeur, selon qu'il étoit au masculin ou au neutre. Voyez Budée & Furetiere.

Page 11. *ligne* 3. Clovis baptisé à Reims par saint Remy, l'an 495. Quelques critiques pourront dire que nous devions parler des grandes & magnifiques cérémonies qui furent faites au Baptême de ce Monarque, puisque ce fait est trop éclatant pour ne pas mériter d'être écrit dans l'Histoire de Champagne, ce grand & heureux évenement s'étant accompli dans la ville de Reims, qui étoit alors & qui est encore aujourd'huy la plus belle, la plus grande & la plus peuplée de la Province ; mais nous avons crû que ce fait étant rapporté par la plûpart de nos Historiens avec beaucoup d'éloquence, nous devions dire seulement que Grégoire Archevêque de Tours, liv. II. chap. 31. de son Histoire de France, rapporte que S. Remy dit au Roy Clovis lorsqu'il étoit dans les fonts baptismaux : *Doux Sicambrien, baisse le col, adore ce que tu as brûle, & brûle ce que tu as adore.*

Page 55. *ligne* 21. étoit, *lisez* étoient.

Page 64. *ligne* 22. l'invita à entrer, *lisez* l'invita d'entrer.

Page 73. *ligne* 19. & Raoul, *lisez* & à Raoul.

Page 99. & 100. Il est difficile de croire que les jours du Comte Etienne ayent été prolongés jusqu'en 1019. Nous pouvons même dire que la généalogie, la filiation & le temps du décès de quelques Comtes de Champagne & de quelques Princes & Princesses de leur sang, sont incertains par rapport aux différens sentimens des Historiens.

Page 100. *Eude ou Odon premier du nom, &c.* Il est dit I. du nom : ce qui doit être entendu par rapport aux Comtés de Blois & de Tours, & non de Champagne & Brie, puisqu'il est le seul de ce nom qui les a possédé.

Page 104. *ligne* 28. L'Abbaïe de Bourgueil est sous l'invocation de S. Pierre.

Page 106. *ligne* 12. Malgré le Roy Robert, &c. M. Pithou dit que le Roy Robert prétendoit être le plus proche héritier d'Etienne, notre quatriéme Comte de Champagne, mort sans enfans, & que c'étoit la véritable raison pour laquelle il vouloit réünir le Comté de Champagne & Brie à la Couronne.

Page 111. *ligne premiere*, 1037. *ajoutez* le 17. Septembre. *&* *ligne* 7. Roger, Evê-

que de Chaalons ſon frere, &c. C'eſt par erreur qu'il eſt dit frere de ce Comte, comme il eſt écrit dans un ancien Manuſcrit qui nous a été communiqué ; on lit dans le Legendaire de l'Egliſe Cathédrale de Chaalons ces mots : *Anno* 1037. *bellum Barri, obiit Comes in eo.* On a douté ſi ce fut Roger I. ou Roger II. du nom, qui recuëillit & racheta le corps de ce Comte, comme nous l'avons dit : mais on doit donner cet honneur à Roger I. ce qui eſt prouvé par le Cartulaire de l'Abbaïe de S. Pierre de Chaalons, qui porte que Roger I. mourut en 1045. quoy-que le Cartulaire de l'Egliſe Cathédrale marque ſa mort au 15. Novembre 1033. On doit néanmoins ajouter d'autant plus de foy au Cartulaire de l'Abbaïe de S. Pierre, qu'elle reconnoît cet Evêque pour ſon Fondateur & Réparateur ; & il y a lieu de préſumer que les Religieux qui étoient alors dans cette Abbaïe en laquelle il eſt inhumé dans le Chœur ſous le pupitre à côté droit, luy avoient trop d'obligation pour n'avoir pas marqué avec exactitude le temps de ſon décès, qui devoit leur avoir cauſé beaucoup de douleur.

Page 113. *ligne* 29. 1037. *liſez* 1137.

Page 116. *ligne* 7. 1049. *liſez* 1149. & *ligne* 10. 1045. *liſez* 1145. Ces trois dattes doivent être corrigées comme nous venons

de le marquer, puiſque les trois Abbaïes dont il s'agit par ces titres, n'ont été fondées que dans l'onziéme ſiécle.

On pourra peut-être dire que ces trois titres ſont fort ſuſpects, puiſque le Comte Eude & Sibille ſon épouſe y ſont nommés comme donateurs, & que ce Comte auroit été alors âgé de plus de cent ans. Il n'eſt pas impoſſible de vivre pendant un ſi grand nombre d'années ; l'Hiſtoire nous en fournit beaucoup d'exemples. Ce qui nous paroît néanmoins de plus vray-ſemblable, ſuppoſé la vérité de ces titres, eſt de dire que ce Comte Eude, époux de Sibille, étoit fils du Comte Eude qui ſe retira auprès du Duc de Normandie, qui le maria avec la Princeſſe d'Aubermale, après que le Comte Thibault I. du nom ſon oncle, l'eut privé de la ſucceſſion d'Etienne II. du nom, ſon pere.

Page 118. *ligne* 27. ainſi qu'a fait, *liſez* ainſi qu'avoit fait.

Page 119. *ligne* 13. Le 12. Aouſt l'an 1044. d'autres diſent que cette bataille fut donnée le 21 Aouſt.

Page 123. *ligne* 2. 3. & 4. Il eſt certain que cette châſſe eſt à Sens.

Le Pere Anſelme donne à ce Comte le nom de Thibault III. du nom, quoy-qu'il ſoit en effet le Premier du nom Comte de Champagne. Il y a apparence qu'il l'a nom-

mé ainsi parcequ'il étoit aussi Comte de Chartres, de Blois & de Tours, le III. du nom par rapport à ces Comtés. Cet Historien en a usé de même à l'égard de quelques autres. Il dit encore que Thibault fit bâtir le Prieuré de Coincy, qui est une Ville de Champagne, à deux lieuës au Septentrion de Château-Thierry, & qu'il y mit des Religieux de Clugny.

En la même page 123. *ligne* 12. *ôtez* ces deux mots Henry & surnommé. Parce que ce Prince, selon Pithou, portoit seulement le nom d'Etienne.

En la même page, à l'avant derniere ligne. Guillaume le Bâtard étoit aussi Roy d'Angleterre.

Page 125. *on a mis par erreur au haut de la page* 215. *ligne* 8. Etienne, *ajoutez* dit de Blois, apparemment parce qu'il y étoit né. *Ligne* 13. Il mourut l'an 1154. &c. *ajoutez* le 25. Octobre à Cantorbery.

Page 129. *ligne* 17. *& suivantes.* Isabelle accoucha d'un fils nommé Eude ou Eudon, &c. M. Pithou prétend que ce fut cet Eude qui servit le Roy Loüis VII. contre Thibault le Grand, & que ce Roy luy donna pour reconnoissance le Château de Vitry.

Page 143. *ligne* 4. Mezeray dit que Thibault le Grand fut surnommé le Libéral, le Pere du conseil, le Tuteur des pauvres & des

orphelins, & qu'il étoit grand Justicier.

Page 153. *ligne* 18. Ce Prince, qui est Henry I. du nom, mourut le 17. Mars l'an 1180. *On a mis en marge* 1810. *au lieu de* 1180. Le Pere Anselme dit que ce Prince mourut en 1182. & que Marie de France son épouse mourut de regret d'avoir perdu son fils aîné, âgée de soixante ans le 11. Mars l'an 1198.

Pages 236. 237. *&* 238. Nous pouvons ajouter sans passer pour téméraires, que lors que les Gouverneurs de la Champagne y ont résidé, leur demeure étoit à Chaalons. M. de Guise y a résidé en cette qualité en 1570. M. de Nevers en 1588. Loüis de Bourbon, Comte de Soissons, en 1641.

Lorsque les Généraux d'Armée sont en Champagne, leur demeure est à Chaalons; M. le Maréchal de la Ferté y résida en 1631. Messieurs les Maréchaux de la Force & de Châtillon en 1637. & M. le Maréchal de l'Hôpital en 1639.

Sans remonter dans les siécles précédens, nous dirons encore que le feu Roy Loüis XIV. de glorieuse & triomphante mémoire, a choisi la ville de Chaalons pour la cérémonie du Mariage de feu M. le Duc d'Orléans son frere unique, qui se fit le 21. Novembre 1671. & pour celuy de feu Monseigneur le Dauphin, qui s'accomplit le 7. Mars 1680.

Page 258. *ligne* 20. *& suivantes*. Nous avons oublié dans la description que nous avons faite de la Médaille que le Roy Henry IV. fit frapper comme nous l'avons dit ; qu'au bas du portrait de ce grand Roy il y a en chiffre un H & un D entrelassés, qui signifient *Henricus dedit*; ce qui fait connoître que ce judicienx Prince a voulu donner à la ville de Chaalons un monument éternel de sa fidélité inviolable, dont elle ne s'est jamais départie.

Page 309. *dans l'apostille*. Nous avons oublié de dire que Simon Bachelier, qui a été Lieutenant de Ville de Reims en 1709. 1710. & 1711. étoit le cinquiéme du nom, de pere en fils, nommé par les habitans pour exercer cette importante & honorable Charge.

Page 321. Mezieres. Cette Ville n'est éloignée que de trois lieuës du Duché de Luxembourg, de quatre lieuës de Rocroy, & de six lieuës de Boüillon.

Page 323. Charleville, &c. Quelques Historiens prétendent qu'elle fut bâtie en 1609. Il y a dix-huit Villages aux environs de Charleville qui dépendent de cette petite Principauté. On en a razé les fortifications en 1686. ainsi que celles du Mont-Olympe qui étoit tout proche.

Page 325. Attigny est presque à moitié chemin entre Reims & Sedan. On prétend que Clovis II. douxiéme Roy de France,

fit bâtir le Palais d'Attigny en l'année 647. & que Charlemagne vingt-quatriéme Roy de France en a augmenté & orné les bâtimens. Ce qui eſt de certain, eſt que ce Palais a été d'une grande étenduë, & qu'on y a tenu pluſieurs Conciles dans les huit & neuviéme ſiécles.

Page 341. *ligne* 6. Evêque Metz, *liſez* Evêque de Metz.

Page 348. *ligne* 15. Langres n'étoit autrefois qu'un Comté, &c. On prétend que Hugues Duc de Bourgogne donna ce Comté à l'Evêque Gauthier ſon neveu, qui fut rëüni à l'Evêché par Lettres Patentes du Roy Loüis VII. que depuis ce temps les Evêques de Langres ont pris la qualité de Duc juſqu'au Sacre du Roy Loüis XI. auquel l'Evêque de Langres aſſiſta en qualité de Duc & Pair; qualités que les Evêques de Langres ont toûjours portées depuis.

En la même page, ligne 23. L'Egliſe Cathédrale, &c. En l'an 749. ſelon S. Oüen en la vie de S. Eloy, la groſſe cloche de cette Cathédrale refuſa ſon ſon accoutumé pour obéïr à S. Grégoire Evêque du lieu, & corriger l'inſolence d'un Prêtre rebelle. *Voyez la Chronologie de Dom Pierre de S. Romuald, tome II. page* 450.

Page 456. La ville d'Andelot eſt ſur le ruiſſeau de Rougnon, au-deſſous de Monteclair.

Page 361. La ville de Joigny, &c. Il y a un Château & un pont ſur la riviere, à ſix lieuës au-deſſous d'Auxerre au Septentrion.

Page 362. Tonnetre, &c. Il y a dans cette Ville une Abbaïe de l'ordre de ſaint Benoît; elle eſt à ſept lieuës d'Auxerre au Levant.

OBSERVATIONS SUR LES VIES DES COMTES DE CHAMPAGNE.

P*Age* 79. *ligne* 11. Ce Prince auroit été pendu ſur une montagne par ordre du Roy, &c. Les Hiſtoriens qui ont écrit ce fait, diſent que cette montagne eſt proche de la ville de Laon, & que par rapport au nom Heribert, qui eſt celuy de ce Prince, cette montagne portoit le nom de Mont-le-Bert.

Page 99. *ligne* 18. Etienne, &c. Pithou prétend que ce Comte eſt mort l'an 1030. Si cela eſt, Eude ou Eon, notre cinquiéme Comte de Champagne, qui luy a ſuccedé, n'a commencé de poſſeder ces Comtés qu'en ladite année 1030.

Le Roy Robert, fils d'Hugues Capet, dans ſa chartre pour l'Abbaïe de Lagny du 24. Février 1019. appelle ce Comte Etienne, ſon neveu, ce qui ſemble détruire ce que nous avons dit page 389. ligne 5.

Page 115. *ligne* 14. Quelque temps après Etienne II. du nom étant mort, &c. On prétend qu'il mourut vers l'an 1048. Si on peut vérifier ce fait, Thibault I. du nom ne luy ſucceda pas en 1042. comme nous l'avons dit dans la vie de ce Comte *page* 118. M. Camuſat dit que le plus ancien titre qu'il a trouvé de ce

Thibault, qui eſt en faveur de Montier-la-Celle & de S. Ayon de Provins, eſt de 1048.

Page 123. *ligne* 12. Nous avons parlé en cet endroit d'Etienne, nommé dans quelques titres Etienne ou Henry-Etienne & Etienne-Henry, qui étoit l'un des fils de Thibault I. que quelques Hiſtoriens ont dit III. du nom, Comte de Champagne ; ce que nous n'avons eſtimé contraire à la vérité de l'Hiſtoire pour les raiſons que nous avons rapportées en cet endroit

Page 126. *ligne* 10. Hugues, Huon ou Huë. Le plus ancien titre qu'on ait vû de ce Comte, eſt de l'an 1094.

Page 153. *ligne* 19. Ce Prince mourut le 17. Mars 1180. D'autres diſent qu'il mourut le 16. Mars 1181.

Nous avons dit dans la vie d'Henry I. dixiéme Comte de Champagne, *page* 153. & de Thibault III. ſon fils, douziéme Comte, *page* 164. que ces deux Princes avoient été inhumés dans le chœur de l'Egliſe de Saint Etienne de Troyes ; mais comme nous n'avons pas décrit avec aſſez d'exactitude la magnificence de leurs tombeaux, nous avons crû faire plaiſir aux Lecteurs d'en donner une deſcription plus exacte & plus étenduë, d'autant plus qu'elle peut beaucoup ſervir à la preuve de l'Hiſtoire des Comtes de Champagne.

PREMIER TOMBEAU.

Le tombeau d'Henry I. Fondateur de cette Eglise est le plus proche de l'Aigle dans le chœur. Il a six pieds de longueur & deux pieds & demi de largeur. La base qui est posée sur un piedestal, est garnie de cuivre, ornée de feüillages, & enrichie de vingt-huit pieces très-riches & parfaitement émaillées, dont les desseins sont tous différens.

Au-dessus de ces pieces émaillées qui sont séparées les unes des autres par des plaques de cuivre, en forme de bassins ciselés en feüillages, il y a une bande de bronze doré qui fait le tour du tombeau, sur laquelle sont gravés & relevés d'émail turquin ces mots, à commencer derriere la tête de la grande figure :

Hujus firma fides, rata spes, devotio fervens,
Mens pia, larga manus, lingua diserta fuit.
Hic sua plusque suis moriens se contulit ipsum,
Hac ope, post tot opes, muniit author opus.
Crastina post idus Martis, feriæque secunda
Vespera, sole suo fecit egere diem.
Deseritur solum, sic sine sole solum.

Au-dessus de la base s'élevent quarante-quatre colomnes de bronze doré à huit pans,

ciſelées, dont les chapiteaux ſont d'ordre corinthien, qui ſont accompagnées d'une très-belle Architecture, qui forment enſemble dix portiques magnifiques de bronze doré, ſçavoir, un à la tête, un autre aux pieds, & quatre de chaque côté, au travers deſquels on voit la ſtatuë de ce Prince de bronze doré, de grandeur naturelle, couchée de ſon long les mains jointes, habillée d'une longue robe qui luy vient juſqu'aux pieds avec une ceinture, & par deſſus un manteau dont un pan paſſe par deſſous le bras droit & eſt porté vers le gauche; ce qui fait une draperie ſur le ventre. Cette ſtatuë a une calotte ſur la tête, qui va juſqu'au-deſſus des oreilles. Les cheveux ſont fort courts & friſés; on voit au-deſſous le bout de ſes oreilles. La barbe couvre ſon menton, & eſt fort friſée comme une laine très-fine.

Derriere les colomnes il y a des plaques de bronze doré, ornées de différens feüillages, & dentelées aux extrémités.

Ce tombeau, y compris la baſe & l'entablement, a deux pieds deux pouces de haut. L'entablement eſt ſoutenu aux quatre coins par huit pilaſtres de bronze doré & ciſelé en feüillages. A chaque coin du tombeau il y a une baguette de bronze doré, qui forme une petite colomne ſans ordre, qui tient toute la hauteur depuis la baſe juſqu'à l'entablement.

Les pilaſtres forment les portiques, dont nous avons parlé, par un demi-cercle. L'ornement de ces portiques conſiſte en une platte-bande & une doucine couvertes de bronze doré, ciſelé & émaillé de differentes couleurs.

Au bas de la doucine, dans la capacité de ſon demi-cercle, il y a deux demi-ronds de moindre grandeur, qui doublent les portiques, dont l'eſpace eſt orné d'un ouvrage de bronze ciſelé & doré. Au portique du côté de la tête on lit ces mots gravés & relevés en émail.

Quod dator eſſe dedit, nunc redditur huic & obedit.

Au portique du côté des pieds du tombeau, ſont écrits ces mots.

Sed quod poſſedit cum decedente recedit.

Entre chaque arcade il y a la figure d'un Ange à demi-corps de bronze doré, tenant chacun une bande ſur laquelle eſt une inſcription.

Au premier Ange placé à la tête du tombeau du côté de l'Epître on lit *Spernere mundum.* Au ſecond, *Ititium ſapientiæ timor Domini.* Au troiſiéme, *Timor Domini manet.* Au quatriéme, *Verba Dei non tranſient.* Au cinquiéme, *Memento quia cinis es.* Au ſixiéme, *Gloria carnis abit.* Au ſeptiéme, *Omnis homo mendax.* Au huitiéme, *Malos malè perdit.*

Au neuviéme, *Spernere ſeſe.* Au dixiéme, *Omnis caro fœnum.* Au onziéme, *Vile ſperma.* Au douziéme, *Vas ſtercorum.* Au treiziéme, *Eſca vermium.* Au quatorziéme, *Omnis homo mendax.*

Au-deſſus de la tête des quatorze Anges il y a un liteau ou reglet de bronze doré, qui fait tout le tour du tombeau, & forme le bas de l'entablement, ſur lequel ſont gravés & relevés en émail ces mots :

Me meus huc finis protraxit de peregrinis
Finibus, ut ſit in his hic ſine fine cinis.
Hunc Deus ipſe thorum mihi ſtravit ut hic cor eorum
Me recolat, quorum res rego, ſervo chorum.
Hunc tumulum mihi feci, qui fundamina jeci
Eccleſiæ tantæ, quam nunc rego ſicut & ante.
Hîc mea membra tegi volo, ſic confirmo quod egi.

Au-deſſus des inſcriptions la doucine ou ſimaiſe de l'entablement eſt garnie de bronze doré, ciſelé en feüillages.

Le larmier ou couronne, eſt garni de vingt-huit pieces de bronze doré & émaillé de différentes couleurs, dont les deſſeins ſont preſque tous différens, & entre les émaux il y a des plaques de bronze doré, qui répréſentent chacune un petit baſſin & quelques feüillages.

Au-dessus de la couronne il y a une baguette de bronze, qui fait le tour de l'entablement.

L'entablement vû par dessus forme une espece de quadre, dont les plattes-bandes sont couvertes de grandes pieces de bronze ciselé, gravé, doré & rempli d'émaux de différentes couleurs, qui forment de petits bouquets de fleurs & autres desseins, d'un grand travail & d'un goût tout particulier.

La doucine du quadre est couverte de feüillages de bronze doré & ciselé ; & au bas des feüillages il y a une espece de reglet de bronze doré qui fait le tour du dedans du quadre, sur lequel sont gravés & relevés en émail ces mots, à commencer par la tête du tombeau.

Hîc jacet Henricus comis Comes ille Trecorum, Né en 1122.
Hæc loca qui statuit, & adhuc stat tutor eorum,
Annos millenos centenos terque novenos
Impleras Christe, quando datus est dator iste ;
Bis deni deerant de Christi mille ducentis
Annis, cùm medius Mars os clausit morientis. Mort en 1180.

Le dedans du quadre se trouve divisé en cinq portions par une maniere de Croix très-magnifique de bronze dorée, gravée, ciselée &

émaillée, au milieu de laquelle eſt une grande roſe qui porte un petit quadre d'argent, ſur lequel eſt en émail la figure du Prophete Iſaïe & ſa prophetie répréſentée par un arbre qui pouſſe une fleur, ſur laquelle eſt le S. Eſprit, pour marque qu'il prédit la venuë de Notre-Seigneur, dont on voit le portrait au bas de la Croix, ſortant d'un nuage, ayant un livre ſcellé à la main, ſur lequel eſt un petit rubis, & comme donnant ſa benédiction entre le ſoleil, la lune & les étoiles. La figure de Notre-Seigneur & tout ce qui eſt dans les trois portions du cercle, eſt tout d'argent, doré en pluſieurs endroits.

Les trois portions du cercle forment un cadre en maniere de trefle, dont les plattes-bandes ſont couvertes de bronze doré, ciſelé & émaillé par bouquets. La doucine eſt garnie d'une feüille de bronze doré, pouſſée en feüillages ; & ſur le reglet qui termine le cadre qui eſt auſſi de bronze doré, eſt écrit ce qui ſuit en lettres gravées & relevées en émail :

Fons ego ſum vitæ, veniæ dator ; ergo venite
Ad mea juſſa, mei vincula ſolve rei.

Au bas du reglet il y a un chapelet de bronze doré, qui fait le tour du dedans du cadre, pour couvrir les cloux qui tiennent le fond attaché.

Au-dessus de la figure de Notre-Seigneur sont deux Anges, l'un à droite, l'autre à gauche, tous deux de relief demi-buste, hauts chacun d'environ quinze pouces sur six de largeur, qui sont tous deux d'argent, dorés en quelques endroits sur un fond aussi d'argent, semé de petites rosettes d'argent doré.

Au-dessus des Anges dans la partie du côté de l'Epître en tirant vers l'Aigle, il y a la figure du Comte Henry toute d'argent en demi-bosse, haute de vingt-trois pouces sur sept de largeur, tenant en ses mains la figure d'une Eglise d'argent doré, qu'il paroît présenter à S. Etienne qui est auprès. La couronne est aussi d'argent doré, garnie de pierreries, qui sont un saphir, une agathe orientale, & quatre petits grenats. Il y a au-dessus de la tête une espece de tour accompagnée de deux petits dômes : le tout aussi-bi que le fond est d'argent, doré en quelq endroits; semé de rosettes, & terminé même que toutes les autres figures par chapelet de bronze doré.

Dans la portion du côté de l'Evangile rant vers l'Aigle, il y a la figure de sai Etienne de même relief, que celle du Comte Henry toute d'argent haute de vingt-deux pouces, sur environ six de large, revêtuë d'habit de Diacre, tenant en main un texte doré, au milieu duquel est une Croix sur

laquelle Jesus-Christ est attaché, & les figures de la sainte Vierge & de S. Jean, aux deux coins de la Ccroix; de l'autre main il tient une palme dorée, ainsi que le manipule, le colet, les cheveux, le bas des manches, le bas de l'aube, les fleurs dont la tunique est semée, le reste de la tunique est gravé de différens feüillages, le fond en est d'argent semé de plusieurs rosettes dorées, & terminé par un chapelet de bronze doré. Dessous ce tombeau gît le corps du Comte Henry I. Fondateur de cette Eglise, qui est dans une grande pierre creusée de la longueur du corps, converte d'une tombe.

SECOND TOMBEAU.

Il est au pied du tombeau précédent, mais plus beau & enrichi d'un grand nombre de pierreries, d'émaux rares de différens desseins & de plusieurs figures d'argent, qui représentent la famille des Comtes de Champagne. Il est de même hauteur, longueur & largeur que le précédent, & sur le même piedestal. C'est l'ouvrage de Blanche de Navarre, dont nous avons parlé, page 165. pour marquer l'amour qu'elle portoit à Thibault III. son époux, comme on le voit par ces deux vers qui sont gravés au-dessus de sa figure.

Hoc tumulo Blancha Navarra Regibus orta.
Dum comitem velat quo ferveat igne revelat.

Ce tombeau eſt celuy de Thibault III. du nom, Comte de Champagne, ſon époux.

Le plinte de la baſe eſt garni d'argent, enrichi de 28. grands émaux, dont les différens deſſeins & l'or rendent cet ouvrage d'une grande magnificence. Entre chacun des émaux il y a une eſpece de baſſin, pouſſé ſur l'argent, qui en fait la ſéparation. La doucine eſt auſſi couverte d'argent ciſelé. Le liteau ou reglet eſt couvert de bandes de bronze doré, ſur leſquelles ſont gravés en lettres relevées en émail ces mots, qui commencent à la tête du tombeau du côté de l'Evangile.

Hac Deus Urbe mori, mihi contulit ut genitori,
Judæam penetrare pium votum, meditanti
Solvere, quod vovi Domino probat iſta figura.
Ut requies detur mihi, qui legit iſta, precetur.
Filius hoc tumulo, genitori proximus hæret
Muniat ut Stephano, duplici ſua dona ſigillo,
Annis à Chriſto completis mille ducentis
Me caput ævi, finis Maii claudit in urna.

De deſſus la baſe s'élevent trente-quatre colonnes à huit pans de bronze doré & ciſelé, dont le chapiteau eſt d'ordre corinthien, qui avec d'autre Architecture forment pluſieurs niches très-magnifiques, ſçavoir [illegible]

la tête, une aux pieds, & quatre à chacun des côtés, dans lesquelles sont placées autant de figures d'argent d'environ quatorze pouces de haut.

Derriere chaque colomne il y a une plaque de bronze doré & dentelé aux côtés. Le fond de chaque niche est couvert d'argent, ainsi que tout ce qui sert de fond à tout le reste du tombeau.

La platte-bande est couverte de bronze doré, gravé & émaillé. La doucine est garnie d'une plaque d'argent poussée en feüillages. Le liteau est de bronze doré, sur lequel sont gravées les inscriptions convenables à chaque figure.

Au bas du liteau dans la capacité de son demi-rond, trois portions du cercle forment un trefle. L'espace depuis le liteau jusqu'au trefle, est couvett de plaques d'argent doré poussées en gros feüillages; le trefle est terminé par un chapelet de bronze doré : ce qui fait un ornement agréable.

L'entablement est soutenu aux quatre coins par huit pilastres d'argent, doré en quelques endroits, & ciselé en feüillage, dont les deux côtés de chacun sont terminés par un chapelet de bronze doré. A chaque coin du tombeau entre les deux pilastres il y a une baguette de même métal dorée.

Les niches sont soutenuës par les trente-

quatre colomnes, aux côtés desquelles entre les vuides que laisse le dehors de chaque cercle jusqu'à l'entablement, il y a la figure d'un Ange à demi-corps tout d'argent, doré en quelques endroits ; ces Anges sont au nombre de quatorze, dont six ont les aîles étenduës, & huit dont il ne paroît qu'une des aîles, parce que ces Anges sont placés dans les encoignures du tombeau.

Dans la niche qui regarde l'Autel est la figure de Loüis le Jeune, VII. du nom, Roy de France, ayeul de Thibault III. par Marie de France, fille de ce Roy, épouse du Comte Henry I. du nom. Cette figure tient en main un sceptre avec une couronne sur la tête, garnie de pierreries ; au-dessus de la niche sont gravés ces mots relevés en émail.

Rex rego Francorum gravis hostibus hostis eorum.

Dans la niche qui suit du côté de l'Epître, est la figure d'Henry II. du nom, Comte de Champagne, qui depuis fut Roy de Jérusalem & de Chypre, comme nous l'avons dit page 156. Sa figure tient un sceptre & a la couronne sur la tête, garnie de pierreries ; au-dessus sont gravés ces mots :

Urbe tua Christe, Rex electus fuit iste
Nobilis Henricus, divinæ legis amicus.

Dans la niche suivante tirant vers l'Aigle, est la figure de Marie de France, épouse du

Comte Henry I. au-dessus de laquelle on lit ces mots :

Maria Comitissa

Mater ego Comitis, Christum rogo, sit tibi mitis.

Dans la niche suivante est la statuë du Comte Henry I. qui tient en main la figure de cette Eglise par luy fondée. Au-dessus de la tête sont gravés ces mots :

Hic est Henricus Theobalde tui genitivus,
Qui fuit Ecclesiæ præsentis compositivus.

Dans la niche suivante proche le tombeau du Comte Henry, est la statuë de Scholastique, sœur de Thibault III. dont nous avons parlé page 154. Ces mots sont gravés au-dessus de sa niche.

Scholastica, hæc Theobalde tua soror est Comitissa.

Dans la niche qui regarde le tombeau du Comte Henry, est la statuë d'Henry II. Roy d'Angleterre, dont nous avons parlé page 134. Cette statuë tient une couronne à la main, garnie de pierreries. Au-dessus de sa tête sont gravés ces mots :

Anglica regna rego, Rex reverendus ego.

Dans la niche du côté de l'Evangile, proche du tombeau du Comte Henry, est la statuë de Marie, sœur du Comte Thibault, & de Scolastique, épouse de Baudoüin, Comte de Flandre & Empereur de Constantinople:

au-dessus de sa tête sont gravés ces mots :

Hæc est germana flos unicus una Maria,
Circa quam studuit formandam tota sophia.

Dans la niche suivante, est la statuë de Blanche, troisiéme fille de Sanche le Fort, & épouse du Comte Thibault III. dont nous avons parlé, page 165. Elle tient en ses mains la figure de ce tombeau, qui étoit son ouvrage. Au-dessus de sa tête sont gravés ces mots :

Hoc tumulo Blancha, Navarræ regibus orta
Dum comitem velat, quo ferveat igne, revelat.

Dans la niche suivante, il y a deux statuës qui sont entierement d'argent doré ; l'une de Marie, fille unique de Thibault III. dont nous avons parlé, page 166. La seconde statuë est celle de Thibault IV. du nom, Comte de Champagne ; au-dessus de leurs têtes il y a ces mots :

Dat pro patre duos Deus hos flores adolere,
Ut tibi ver pacis Campania constat habere.

La derniere niche, est celle de Sanche le Fort, dixiéme Roy de Navarre, pere de Blanche, épouse de Thibault III. Cette statuë a une couronne sur la tête, garnie de pierreries, & au-dessus est écrit.

Sancius est præsens quod signat imago decenter,
Quaque gubernatur Navaria rege potent-

Au-dessus des quatorze Anges, il y a un reglet ou liteau de bronze doré, qui regne tout au tour, où sont gravés ces mots, à commencer à la tête du tombeau, au coin du côté de l'Evangile.

Tanta Palatino ne principe terra careret,
Transit in hæredem vita paterna novum.
Qui puer ut phœnix de funere patris abortus
Continuet patrios in sua jura dies.
Damna redempturus crucis & patriam Crucifixi
Struxerat expensis milite classe viam.
Terrenam quærens cœlestem repperit urbem,
Dum procul hæc petitur, obviat illa domi.

La doucine ou simaise de l'entablement, est couverte d'argent, poussée en feüillages.

Le larmier ou couronne, est garni de vingt-huit pieces de bronze doré, émaillé de couleurs & desseins différens, entre lesquelles il y a des plaques d'argent ciselées en forme de bassin, ornées de feüillages.

L'entablement vû par dessus, forme une espece de cadre, dont les plattes-bandes sont couvertes de bronze ciselé, gravé, doré & émaillé de différentes couleurs.

La doucine est d'argent ciselé & poussé en feüillages, & il y a un liteau de bronze doré, qui fait le tour du cadre, sur lequel est gravé ce qui suit.

Hoc Theobalde loco recubas luctamine forti

Mors vitæ, pro quo conflixit, vitaque morti;
Vicit in hac lite vitam mors invida vitæ;
Intulit invitè vires, & ademit ei te,
Quæ tibi rumpente flores & fila juventæ
Vim facit ætati nimis ausa licentia fati.
Judaicis opibus inopes relevando fideles
Principio summi principis egit opus.
Qui legit hoc, oret pro Comite.

Dans le cadre qui est sur un fond couvert d'argent, orné de plusieurs rosettes dorées, est la statuë de Thibault III. du nom, Comte de Champagne, grande comme nature, toute couverte d'argent, couchée de son long, la tête sur un carreau d'argent, dont les coutures sont couvertes d'un chapelet de bronze doré. Cette statuë a les mains jointes, avec une longue robe, une ceinture & un manteau qui descend fort bas; il a un bâton de pelerin en ses mains qui descend à ses pieds, pour marque du vœu qu'il avoit fait & qu'il n'a pû accomplir, d'aller en la Terre Sainte combattre les ennemis du nom Chrétien. Il a à sa ceinture une bourse sur laquelle sont ses armes. Ses cheveux sont assez courts, ils sont dorés, sans barbe. On voit sur sa tête une espece de couronne, avec un brasselet à chaque bras qui sont dorés ; la couronne est garnie de pierreries, sçavoir quatre pierres bleuës, deux cornalines, cinq perles, une émeraude, deux pierres blan-

ches, deux pierres jaunes, un ſaphir, un grenat, & une autre pierre de couleur.

Les yeux de la ſtatuë, qui ſont ouverts, ſont émaillés de blanc & de bleu au naturel ; le colet de ſa robe eſt un filigramme d'argent doré, garni de trois émeraudes, quatre ametiſtes & un grenat.

L'attache du manteau eſt d'argent doré en fleurs & feüillages ; ſur l'épaule droite eſt une Croix en filigramme d'argent doré, garnie de pierreries ainſi que les deux braſſelets.

Sa ceinture eſt de plus d'un pouce de largeur en filigramme d'argent doré, toute garnie de pierreries.

Au milieu de la ceinture on voit une boucle d'argent doré, dans laquelle paſſe le bout de la ceinture qui va juſqu'aux genoux ; le tout eſt brillant en pierreries. Au bas de la ceinture du côté gauche il y a une bourſe en eſcarcelle, qui tient à une bande qui eſt d'argent doré avec ſes pendans : le tout eſt travaillé en filigramme orné de pierreries & de pieces d'émail.

Au milieu de la bande, il y a les armes de Champagne, & aux quatre angles quatorze roſes d'argent doré ; les armes, comme nous l'avons dit, page 2. ſont d'azur à la bande d'argent, de cottices d'or fleuronnées ſans nombre ; au lieu des cottices portent à préſent des contrepotences au nombre de ſeize.

Au bas des genoux, il y a une bande de bronze doré en feüillages, les piedeſtaux & le marche-pied ſont d'argent doré: le deſſus qui eſt en forme de baſſins, eſt de bronze doré.

Cette ſtatuë tient un bâton de pelerin, couvert d'argent, garni de quatre viroles dorées.

Deſſous ce tombeau gît le corps de Thibault III. Comte de Champagne, fils d'Henry I. Fondateur de cette Egliſe, dans une grande pierre creuſée de la longueur du corps, étroite vers les pieds, & s'élargiſſant juſqu'à la tête, couverte d'une pierre de même eſpece qui déborde d'environ un pied. Sur cette tombe il y a près d'un pied de maſſonnerie, au-deſſus de laquelle eſt une autre tombe d'une eſpece de marbre rouge, qui tient toute la longueur& la largeur du tombeau d'argent.

Ce Prince mourut à Troyes, comme nous l'avons dit page 165. le 24. May 1201. âgé de vingt-cinq ans.

Page 286. Nous avons oublié de parler de la ville de Châtillon, *Caſtellio*; connuë ſous le nom de Châtillon ſur Marne, parce qu'elle eſt ſituée près de cette Riviere-là ſur une côte à trois lieuës au-deſſous d'Eparnay à l'Occident, & à ſept de Reims au Midy. C'étoit

la patrie du Pape Urbain II.

La petite ville d'Ay, *Ayeium*, mérite de trouver place icy, par rapport aux bons vins qu'on y recuëille, dont la ſeve eſt charmante, & peut-être la meilleure de Champagne. Cette Ville eſt proche de la Marne, à une demi-lieuë d'Eparnay, à cinq lieuës au Midy de Reims, & à ſept de Chaalons.

TABLE
DES MATIERES.

A

B

Etat

C c

R

S

T

V

FIN DE LA TABLE.